BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXXVIII

1976

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXXVIII

1976

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LIÈGE

par Marylène LAFFINEUR-CREPIN
Aspirant du FNRS
(avec la collaboration de Bernard WODON)

Introduction

Intégré dans un ensemble architectural homogène, l'hôtel de ville de Liège domine la place du Marché, ses anciennes maisons aux étroites façades, son célèbre Perron, ses arbres qui chaque jour abritent les étals de fleurs et de fruits. Bâti à partir de 1714 sur l'emplacement de la « Violette », ancienne maison de ville détruite en 1691 lors du bombardement de la cité par le maréchal français de Boufflers, l'édifice a retenu l'attention de plusieurs érudits : en 1738, Saumery, enthousiasmé par l'abondance de son ornementation, lui consacre une notice riche en observations (1); en 1893, J. S. Renier en fait une description minutieuse (2); en 1926, Th. Gobert apporte par une série de documents d'archives des précisions fort appréciables sur la chronologie des travaux, les artistes qui ont collaboré à son aménagement et les restaurations du monument au XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle (3); entre 1930 et 1939, le comte J. de Borchgrave d'Altena met en lumière les différents aspects de son ornementation intérieure (4); en 1934, R.-L. Doize (5), puis en 1947, A. Dandoy, L. Dewez et O. Gilbart apportent à leur tour une intéressante contribution à l'étude de l'édifice (6); en 1956, une exposition organisée

(1) [P.-L. de] Saumery, *Les délices du païs de Liège*, 1, Liège, 1738, pp. 244-252.

(2) J. S. Renier, *Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la ville de Liège*, Liège, 1893, pp. 159-172.

(3) Th. Gobert, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 3, Liège, 1926, pp. 287-298.

(4) Comte J. de Borchgrave d'Altena, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, 1, Liège, [1930-1939], pp. 27-31.

(5) R.-L. Doize, *L'architecture civile d'inspiration française à la fin du XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle dans la principauté de Liège*, Bruxelles, 1934, pp. 19-21.

(6) A. Dandoy, L. Dewez et O. Gilbart, *Liège centre d'art*, [Liège], 1947, pp. 245-249.

dans ses murs permet à J. Philippe de rassembler diverses données historiques et archéologiques sur l'hôtel de ville actuel, mais aussi sur les maisons de ville qui l'ont précédé (1); enfin, la même année, paraît une monographie d'A. Delhaes dans la série des *Feuillets archéologiques de la Société royale Le Vieux-Liège* (2).

L'hôtel de ville de Liège apparaît, pour qui veut l'étudier, comme un édifice privilégié. Tout d'abord, il est remarquablement conservé tant dans son architecture que dans sa décoration. En outre, plusieurs sources d'information le concernent. Les frais occasionnés par sa construction, son aménagement intérieur, son entretien ont été, depuis le début des travaux jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, consignés dans des registres spéciaux conservés aujourd'hui aux Archives de l'Etat à Liège. Voyant l'intérêt que ces comptes pouvaient présenter pour les historiens d'art, S. Bormans en a publié des extraits dès 1865 (3). Bernard Wodon ayant mis à ma disposition, en mai 1975, une transcription partielle qu'il avait faite des comptes et des recès relatifs à l'hôtel de ville, il m'a paru utile de reprendre le dépouillement systématique des registres de *Comptes* et de *Recès de la Cité de Liège* (4), depuis la fin du XVII^e^ siècle jusqu'en 1793, afin de réunir d'une manière aussi complète que possible les mentions relatives à la maison de ville liégeoise. J'ai tenté ensuite d'exploiter ces données et de les intégrer dans une étude historique, archéologique et artistique du bâtiment (5). L'exploitation de ces archives n'a été possible que grâce à une deuxième source d'information, archéologique cette fois : une série de plans, coupes et élévations conservés au Musée Curtius et au Cabinet des Estampes de Liège;

(1) J. Philippe, « *La Violette* ». *L'hôtel de ville de Liège (Moyen âge-1919)*, [Liège, 1956]. Le même auteur a, récemment, consacré quelques pages à l'hôtel de ville dans un ouvrage plus général (*Liège terre millénaire des arts*, 2^e^ éd., Liège, 1975, pp. 133-134, 137, 142-143).

(2) A. Delhaes, *L'hôtel de ville de Liège*, [Liège], 1956.

(3) S. Bormans, *Extraits des comptes communaux de la cité de Liège (1643-1793)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (abrégé ci-après *B.I.A.L.*), 7, 1865, pp. 375-438.

(4) Les renvois à ces registres conservés aux Archives de l'Etat à Liège seront abrégés de la façon suivante : A.E.L., *CC* (Archives de l'Etat à Liège, *Comptes de la Cité*) et A.E.L., *RC* (Archives de l'Etat à Liège, *Recès de la Cité*).

(5) Certains comptes et recès, présentant un intérêt particulier et pouvant être exploités dans le corps de l'étude, ont été repris en annexe (*infra*, pp. 53-54). Ils sont précédés d'un numéro d'ordre (I-192) figurant entre parenthèses dans le texte. Les autres mentions relatives à l'hôtel de ville ont été regroupées sous forme d'index (*infra*, pp. 54-57).

réalisés entre 1719 et 1721, alors que l'édifice n'était pas complètement achevé, ces documents m'ont livré la destination ancienne des locaux, me permettant ainsi de rattacher les travaux mentionnés aux salles concernées. Une troisième source, littéraire, vient corroborer les renseignements donnés par les comptes : il s'agit des témoignages de contemporains, tels ceux de Louis Abry (1) et d'Ophoven (2), d'A.-J. Gossuart, de G. et G. A. Burdo (3), de Saumery et de J. B. Mouhin (4). Enfin, j'ai tenté de tirer parti d'une dernière source, iconographique, en réunissant des documents (médailles, dessins, peintures, gravures) qui représentent l'hôtel de ville à travers le XVIII^e^, le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle.

Avant de présenter ce travail, je tiens à témoigner ma gratitude envers tous ceux qui m'ont aidée à le mener à bien : M. Pierre Colman, professeur associé à l'Université de Liège, Mmes Marie-Georges Nicolas, conservateur des collections artistiques de l'Université de Liège, Françoise Léonard-Etienne-Clercx, conservateur adjoint au Cabinet des Estampes de Liège, et Berthe Lhoist-Colman, MM. Joseph Philippe, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg, Richard Forgeur, conservateur à la Bibliothèque générale de l'Université de Liège, et Georges Hansotte, conservateur des Archives de l'Etat à Liège, ainsi que Mlle Françoise Crahay, attachée au Musée des Beaux-Arts de la ville de Liège, M. Henri Houcmant, professeur de photographie à l'Ecole Saint-Luc à Liège et son fils Pierre, photographe.

Historique

En juin 1691, l'ancienne « Violette », maison de ville moyenâgeuse érigée entre 1480 et 1498 après le sac de Charles le Téméraire, disparaît dans le bombardement dirigé par le maréchal français

(1) [L. Abry], *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble Cité de Liège*, Liège, 1720.

(2) Ophoven, *Continuation du recueil héraldique des seigneurs bourgmestres de la noble Cité de Liège...*, Liège, 1783.

(3) Albert-Joseph Gossuart, *Croniques liégeoises...*, continuées par G. et Godefroid-Antoine Burdo, 4 tomes, 1717-1793, manuscrits 1152-1155, bibliothèque générale de l'Université de Liège (abrégé ci-après : B.U.L., ms 1152-1155).

(4) U. Capitaine, *Le dernier chroniqueur liégeois J.B. Mouhin*, dans *B.I.A.L.*, 2, 1854, pp. 146-166.

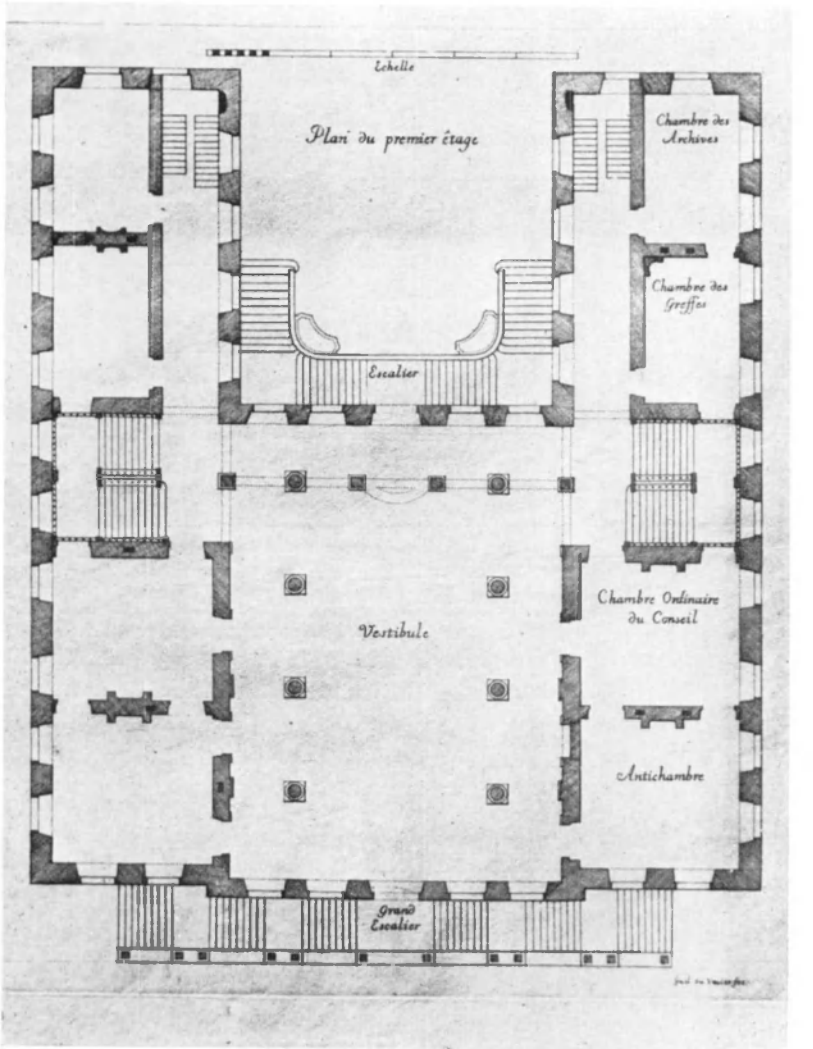

FIG. 1. Hôtel de ville de Liège. Plan du premier étage : gravure de G. Duvivier, 1721. Liège, Musée Curtius, inv. I. 43. 38 (4). Photo R. Laffineur.

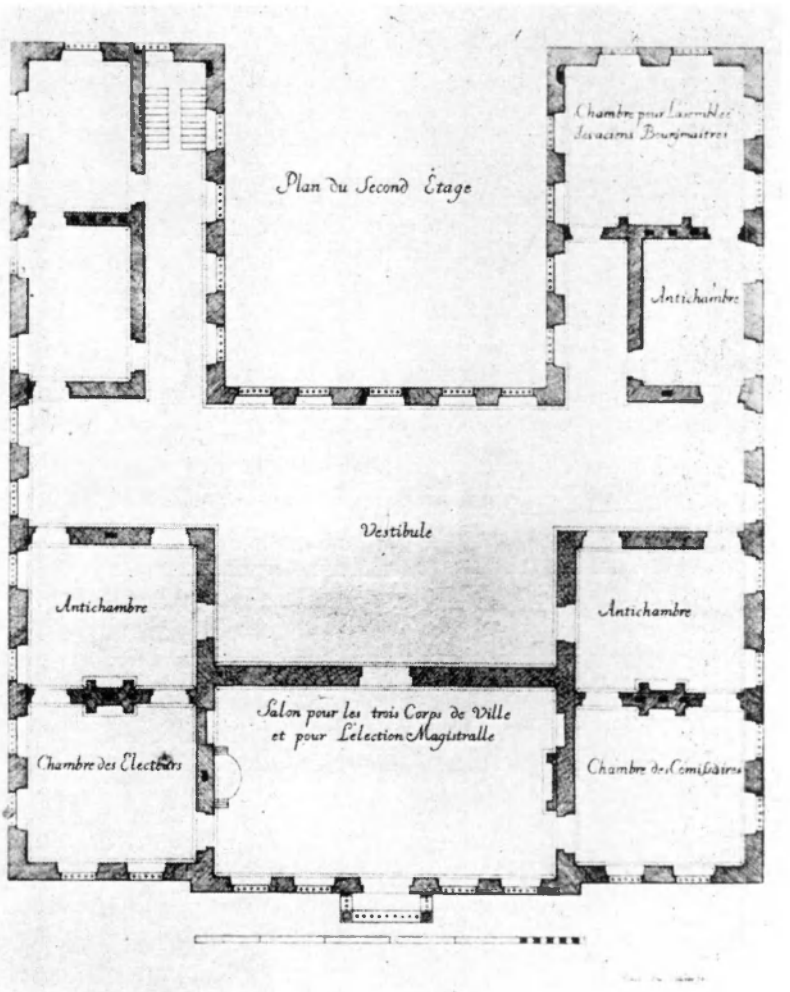

FIG. 2. Hôtel de ville de Liège. Plan du deuxième étage : gravure de G. Duvivier, 1721. Liège, Musée Curtius, inv. I. 43. 38 (6). Photo R. Laffineur.

Louis-François de Boufflers (1). C'était une bâtisse gothique dont l'aspect nous est conservé par un dessin de Louis Abry (2). Le nom pittoresque qu'on lui donnait désignait depuis 1294 la maison de ville liégeoise (3).

C'est à la fin du XVII^e siècle que l'on met à l'étude les premiers projets pour la construction du nouvel hôtel de ville. Sarto, ingénieur et conseiller, en conçoit le plan en 1698 (1). L'année suivante, un autre ingénieur, Thiry, se voit attribuer 75 florins pour le plan de la façade (2). La Cité ne disposant pas des ressources nécessaires à l'entreprise des travaux doit se contenter, provisoirement, de louer plusieurs maisons ou hôtels particuliers pour y installer le siège de son administration (4).

Les projets de construction n'en sont pas pour autant abandonnés. En 1710, une maquette en bois de l'édifice projeté est réalisée par Léonard (3). L'été 1714 voit enfin débuter le chantier (5). Les fondations du corps central et de l'aile droite sont entamées et les registres de comptes nous livrent les premiers débours relatifs aux travaux de maçonnerie, à la livraison des pierres de taille, à la démolition de constructions existant sur le terrain prévu pour l'érection du bâtiment, ainsi qu'à la canalisation des eaux passant sous celui-ci (6). La pose de la première pierre, le 14 août 1714, revêt un caractère particulièrement solennel (7). Les travaux se poursuivent jusqu'au mois de décembre, mais sont à nouveau arrêtés, faute de crédits.

En septembre 1715, on procède à l'estimation des maisons enclavées dans le projet de réédification (8). Trois mois plus tard, Léonard reçoit 16 florins pour avoir fait réparer la maquette (4). Il faut attendre mars 1717 pour voir se rouvrir définitivement le chantier (9). Les plans et les projets antérieurs sont revus par l'ingénieur Sarto (8). Ils sont ensuite soumis à l'examen du frère Colomban, un religieux domi-

(1) Pour les hôtels de ville liégeois qui ont précédé celui du XVIII^e siècle voir J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], pp. 20-22, 29-31, 33-34 (cet auteur donne la bibliographie sur le sujet).
(2) *Ibidem*, pl. III.
(3) *Ibidem*, p. 21.
(4) Th. GOBERT, *op. cit.*, pp. 287-288.
(5) B.U.L., ms 1153, p. 241.
(6) A.E.L., *CC*, reg. 80, f° 31 v°, 1714.
(7) A.E.L., *CC*, reg. 80, f°s 58 v°-59, 1714. Voir *infra*, p. 58-59.
(8) A.E.L., *CC*, reg. 81, f° 56, 1715.
(9) B.U.L., ms 1153, pp. 334-336.

nicain (9) ([1]), et du Français d'Auberat, l'architecte de Joseph-Clément de Bavière (10) ([2]). Ces experts préconisent de poursuivre les travaux sur la base des premiers projets, mais d'apporter des modifications à l'aménagement intérieur. Ces dernières entraînent, dès le mois d'avril, la démolition de parties déjà édifiées ([3]). Une série de plans et d'élévations est alors réalisée par des maîtres-maçons et des maîtres-menuisiers (11-12-13).

Les fonds nécessaires à la construction sont réunis de trois manières : par des emprunts ([4]), par la vente de matériaux provenant de maisons démolies ([5]) et par l'organisation de loteries ([6]).

A la fin de l'année, la construction a bien avancé : la partie centrale et l'aile droite sont sous toit et l'on a fait l'acquisition de maisons voisines en prévision de l'extension du chantier vers la rue Neuvice ([7]). Dès avril 1718, l'érection de l'aile gauche est entreprise, tandis qu'on aménage les premières salles du corps central et de l'aile droite ([8]), ce qui permet au Conseil et aux Bourgmestres de tenir leur première séance à l'hôtel de ville, le 25 juin ([9]). Août de la même année voit l'achèvement de la décoration de la façade et la pose de la charpente sur l'aile gauche ([10]). Un incendie sans gravité se déclare en 1719 ([11]).

([1]) C'est sans doute le même frère Colomban qui, avec un autre dominicain, sera encore consulté l'année suivante (23).

([2]) Il sera à nouveau consulté en 1721 (86).

([3]) B.U.L., ms 1153, p. 337.

([4]) A.E.L., *CC*, reg. 83, f°ˢ 66 (30 000 écus) et 66 v° (15 000 écus), 1717; reg. 84, f° 69 (10 000 écus), 1718.

([5]) A.E.L., *CC*, reg. 83, f° 67, 1717.

([6]) A.E.L., *CC*, reg. 83, f°ˢ 67 v° et 68, 1717-1718; reg. 84, f° 69 v°, 1718.

([7]) B.U.L., ms 1153, pp. 342-344, 352-354; B.U.L., ms 1154, pp. 5-6, 15-17. Pour les achats de maisons voir A.E.L., *CC*, reg. 83, f°ˢ 63, 69, 1717; reg. 84, f°ˢ 71-71 v°, 1717-1718; reg. 85, f° 58, 1718-1719; reg. 86, f°ˢ 76-76 v°, 1719-1720.

([8]) B.U.L., ms 1154, pp. 23-24.

([9]) *Ibidem*, pp. 40-41.

([10]) *Ibidem*, p. 51. La décoration de la façade, principalement les deux statues qui agrémentaient son fronton et le buste qui le couronnait, donna au bon peuple liégeois l'occasion de montrer sa verve dans une petite chanson satirique qui fit très vite le tour de la ville :

« Nafve nin véou li gros L'ambiet
ket sol maison delle veie,
ente deux posteures forayes di bois,
ni dirysve nin ki creie,
ginne Riknohe pu nosse Riligion,
La fari don denne, La fari don don,
nille justice ket cial adlé mi, biribi,
a la facon de Barbari. »

(*Ibidem*, pp. 52-53.)

([11]) A.E.L., *CC*, reg. 85, f°ˢ 28 et 29, 1719.

Les travaux de parachèvement se poursuivent sans autre incident jusqu'en 1729.

L'édifice a connu depuis lors peu de modifications. En 1750, la charpente du corps central est transformée (1). Vingt-sept ans plus tard, un début d'incendie détruit une salle au premier étage de l'aile droite, mais elle est refaite aussitôt (2). A la fin du XVIII^e siècle, l'hôtel de ville subit les sévices de la Révolution : les emblèmes de l'Ancien Régime qui l'ornaient à profusion sont arrachés, puis rétablis à chaque restauration princière. Au cours du XIX^e et du XX^e siècle, le monument fait l'objet de plusieurs remaniements et restaurations (3). Les plus importants ont visé à son agrandissement. Dès 1857, diverses formules sont proposées en vue de créer de nouveaux locaux (4). Ce n'est qu'en 1923-1924 qu'une solution est trouvée : les charpentes de bois sont remplacées par des fermes métalliques pour permettre la transformation des greniers en bureaux (5). Depuis plusieurs années, des travaux de peinture se poursuivent à l'intérieur du bâtiment.

Extérieur (6)

La façade principale nord, en briques rouges et pierres (7), domine la place du Marché. Montée sur un soubassement de pierres

(1) *Infra*, p. 15-18.

(2) Ophoven, *op. cit.*, p. 228.

(3) En 1819, quelques menues réparations (menuiserie, serrurerie et décoration intérieure) y sont effectuées (A.E.L., *Royaume des Pays-Bas - Fonds hollandais*, port. n° 2141, liasse 106).

(4) Pour les différentes solutions proposées, comme le prolongement des deux ailes, la suppression des escaliers intérieurs et la construction d'un escalier dans la cour ou la construction d'un bâtiment fermant la cour arrière, qui heureusement restèrent à l'état de projet et ne furent pas exécutées, voir *Le Bulletin communal*, n° 18, Liège, 4 juillet 1857, pp. 145-146 et n° 19, Liège, 18 juillet 1857, pp. 155-156.

(5) Voir à ce propos : Architecte Thuillier, *Hôtel de ville de Liège. Rapport sur les travaux d'appropriation du second étage*, [Liège, vers 1923], manuscrit conservé au Musée de la Vie wallonne à Liège (Inv. Archives 22935).

(6) Pour une description minutieuse des façades voir *Le patrimoine monumental de la Belgique*, 3, *Liège*, Liège, 1974, pp. 179-184.

(7) En 1750 et 1751, on fit peindre toutes les façades en rouge, sans doute pour raviver la couleur des briques (177; voir aussi A.E.L., *RC*, reg. 20, f^os 38, 69-69 v°, 75, 114 et 142 v°, 1751). Plus tard, au début du XIX^e siècle vraisemblablement, les façades furent recouvertes d'un enduit jaune-pâle, teinte qu'elles présentaient en 1852 (F. Henaux, *Notice sur l'hôtel-de-ville de Liège*, dans *B.I.A.L.*, I, 1852, pp. 325-332). Ce n'est qu'en 1894 que les briques furent remises à nu (Th. Gobert, *op. cit.*, p. 295).

appareillées en refends et délimitée de pierres d'angle de même appareil, elle étale deux niveaux de baies séparés par des cordons saillants qui, avec l'entablement, accusent l'horizontalité. Chaque niveau se compose de neuf travées de fenêtres, dont cinq dans l'avant-corps en faible décrochement. Celui-ci, également bordé de refends, est coiffé d'un pignon incurvé, percé de trois fenêtres et couronné d'un fronton qui se détache sur une toiture en bâtière à croupes et coyaux. Sur la corniche profilée se dressent deux lucarnes ovales encadrées d'ailerons, qui alternaient jadis avec des vases ponctuant les extrémités. Au premier étage, les grandes fenêtres à petits bois (1), dotées d'allèges panneautées, sont couronnées de larmiers rectilignes et saillants abritant les lourdes clés en console des linteaux droits. Le deuxième étage se distingue du premier par des allèges en balustrade et la rythmique des larmiers alternativement courbes et triangulaires. Primitivement, les balustres des fenêtres, de même que ceux du balcon et du perron, étaient en fer (2) : livrés entre 1717 et 1719 par Lathour (7, 19 et 38), ces balustres furent bronzés par Gilles Malade (20 et 40). Ils ont été ôtés en 1794, en même temps que les rampes du perron, et remplacés par des balustres de pierre (3). Deux grandes statues de la *Religion* (à gauche) et de la *Justice* (à droite) ornaient les extrémités incurvées du pignon (fig. 3). Ces figures, réalisées en bois, avaient été recouvertes de plomb en 1718 par Hubert Bovy (26). Le Conseil décida de les démolir en 1785 pour cause de « caducité » (186); elles n'ont pas été remplacées. Le 5 décembre 1717, le sommet du fronton reçut le buste en pierre de saint Lambert, sculpté par Julien Hallet (24) (4). Il va sans dire que le patron de la Cité ne trouva pas grâce auprès des autorités révolutionnaires : le buste fut supprimé en janvier 1793 (5). Sitôt le prince-évêque de Méan rentré à Liège, le Conseil décida de remplacer le buste détruit : Viveroux fut chargé de sculpter le modèle en bois (174), tandis que Joseph

(1) Placées récemment, elles remplacent les fenêtres à grands carreaux typiques du XIX^e^ siècle que l'on avait substituées aux fenêtres primitives, qui avaient été peintes « en petit gris » en 1777 (181).

(2) Th. Gobert a écrit qu'un tableau, conservé au Musée Curtius, montrait les balustres métalliques bronzés (*op. cit.*, p. 291, note 1). Ce tableau est aujourd'hui trop assombri pour qu'on puisse en juger.

(3) Th. Gobert, *op. cit.*, pp. 291 et 297.

(4) B.U.L., ms 1154, p. 17.

(5) Il a été brisé le 24 et le 25 janvier 1793 (B.U.L., ms. 1155).

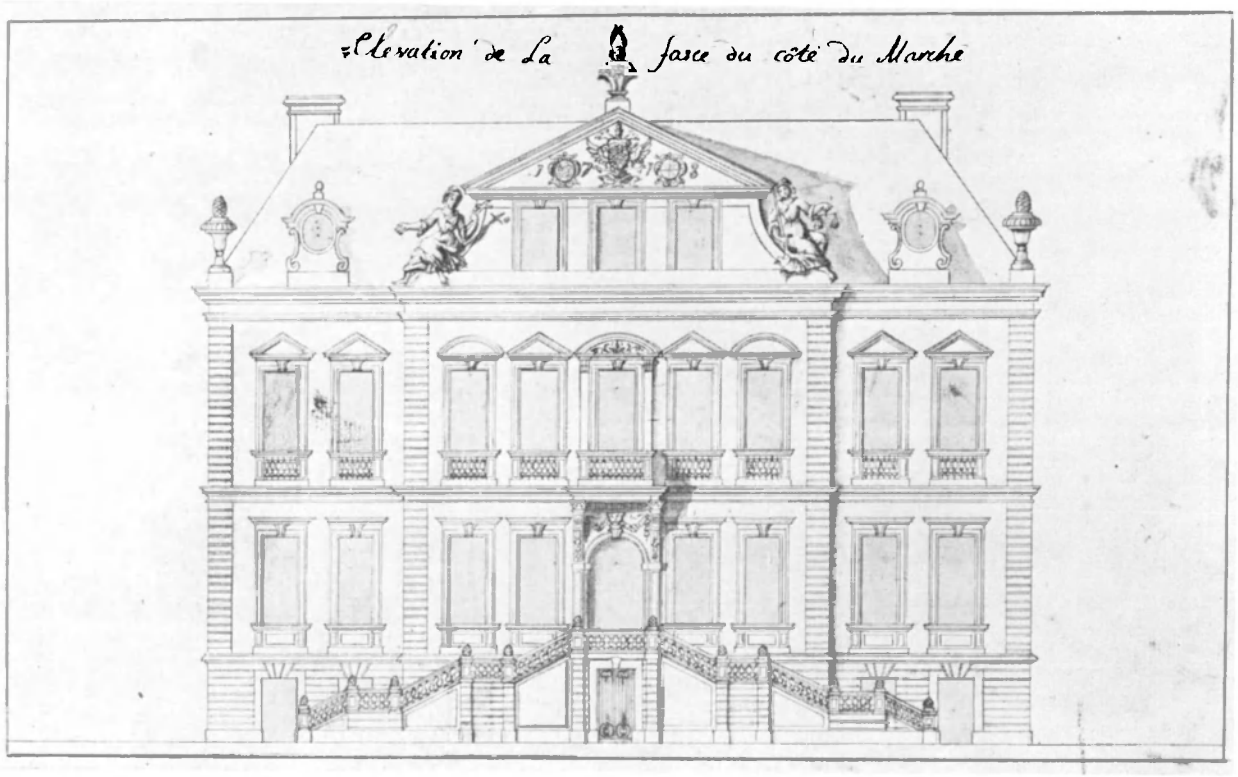

FIG 3. Hôtel de ville de Liège. Elévation de la façade nord : dessin de Léonard, 1719-1720. Liège, Musée Curtius, inv. Mx 2394. Copyright A.C.L., Bruxelles.

Bonammé réalisa le moule en plâtre et coula en plomb le nouveau buste (175 et 191) (1), placé le 21 septembre 1793 au sommet du fronton par N. Chandelon (167). Il ne devait pas y rester bien longtemps car, en août 1794, il disparut sous les coups de marteau des révolutionnaires (2). Sur le tympan du fronton daté 1718 se détachent les armoiries de Joseph-Clément de Bavière, derrière lesquelles se profile la double aigle impériale, et celles des deux bourgmestres Michel-Nicolas de Lohier et Louis-Lambert de Liverlo (3) : réalisées en pierre de sable par Julien Hallet (15? et 24), elles furent posées en août 1718 (4). Viveroux et Joseph Bonammé furent chargés en 1793 de sculpter de nouvelles armoiries destinées à remplacer celles qui avaient été détruites à la Révolution (174 et 175). Le fronton actuel a été reconstruit en 1923-1924 : le sculpteur Berchmans y a reconstitué fidèlement l'état initial du tympan (5).

Dans l'axe de la façade, la porte d'entrée en plein cintre réalisée, avec la porte d'accès sud, par Gilles Moha (62) (6), est encadrée de piédroits panneautés supportant les consoles coudées du balcon. Ce dernier était primitivement orné de balustres métalliques (7) bronzés (20 et 40) : il a été refait en 1770 par l'architecte Fayn et le maître-maçon Drion (8); la sculpture des armoiries de la ville et des bourgmestres qui l'agrémentaient fut confiée à Viveroux (157), la polychromie et la dorure à J. Gérard (158). La grille actuelle en fer forgé, à large palmette flanquée d'enroulements à flammèches, date du XIX^e ou du début du XX^e siècle. Le perron double à triple volée, qui mène à la porte d'entrée, était, comme le balcon, orné d'une rampe de balustres métalliques (9) et fermé à chaque extrémité

(1) A.E.L., *RC*, reg. 39, f^os 203 et 205, 1793. Le plomb fut livré par J. F. Aporta et G. Berion (168-169).

(2) U. CAPITAINE, *op. cit.*, p. 154.

(3) Pour la description des blasons du tympan voir Fr. BONIVER, *Les frontons de quelques édifices de Liège*, dans *Bull. de la Société royale Le Vieux-Liège*, 26, mai-juin 1935, p. 410.

(4) Certains trouvèrent à redire devant les armoiries des deux bourgmestres affichées de la sorte sur le tympan, car ils estimaient que les anciens bourgmestres avaient contribué tout autant à l'érection de l'édifice (B.U.L., ms. 1154, p. 51).

(5) Th. GOBERT, *op. cit.*, p. 298.

(6) Deux portes modernes en chêne ont remplacé les portes primitives.

(7) *Supra*, p. 9.

(8) A.E.L., *RC*, reg. 28, f° 141, 1770.

(9) *Supra*, p. 9. Le perron, tout comme celui de la cour arrière, a fait l'objet de plusieurs réfections : réparation des marches en 1750 (177; A.E.L., *RC*, reg. 18, f° 220 v°, 1750; reg. 19, f^os 11 v°-14, 87, 95 v°, 147, 1750); démolition et reconstruc-

FIG. 4*a*. Hôtel de ville de Liège. Elévation de la façade sud : dessin de Léonard. 1719-1720. Liège, Musée Curtius, inv. Mx 2391. Copyright A.C.L., Bruxelles.

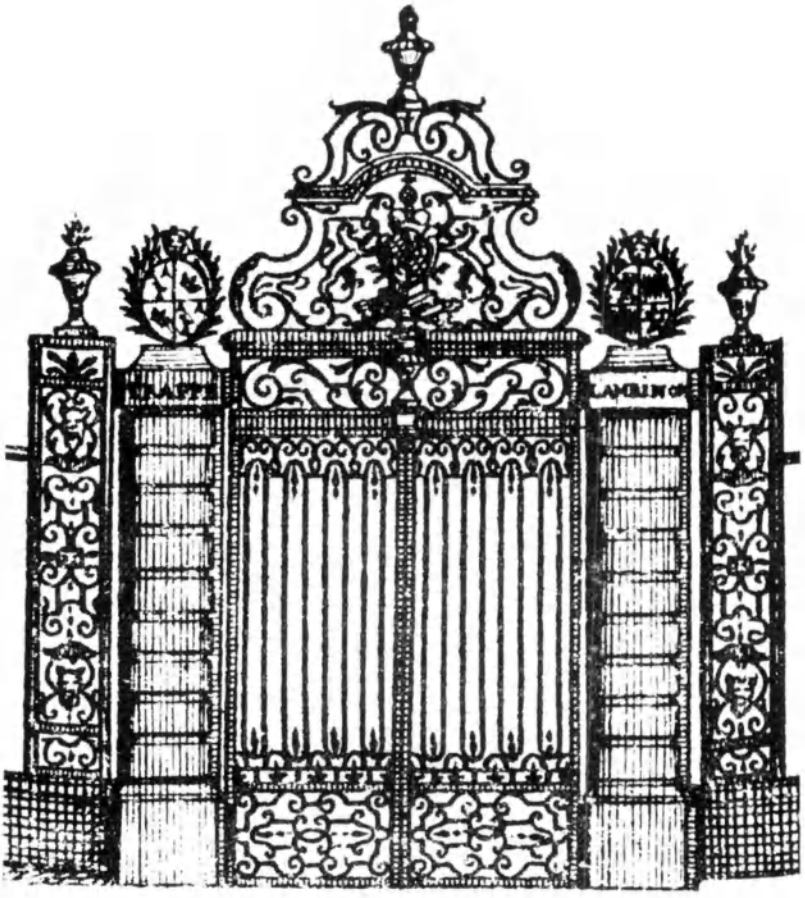

FIG. 4*b*. Hôtel de ville de Liège. Elévation de la façade sud, détail de la grille de la cour : gravure de G. Duvivier, 1721. Liège, Musée Curtius, inv. I. 43.38 (10). Photo P. Houcmant.

par des grilles basses à arcades forgées en 1718-19 par le serrurier Jean Tilman (37). Mentionnons enfin les quatre portes et la grille en fer forgé, livrées par Jean Tilman (37) en 1718-19 et polychromées par François Vanhalt (59), fermant les entrées du soubassement de pierres.

tion de la rampe en 1794 ; reconstruction complète en 1853 et réparation des marches en 1900 (Th. GOBERT, *op. cit.*, pp. 290 et 298).

Contrairement à la façade principale, la façade méridionale est encadrée de deux ailes saillantes enserrant une cour intérieure fermée par une grille en hémicycle. Elle aligne deux niveaux de cinq travées de fenêtres d'ordonnance et de type identiques à ceux de la façade nord. Le porche en plein cintre donne sur un perron [1] avec rampe d'escalier forgée par Jean Tilman entre 1718 et 1720 (37 et 68). La rampe actuelle, récente, composée d'une succession de balustres ornés de feuilles d'eau et de culots à graines, apparaît comme une réplique assez fidèle de la rampe primitive [2]. Deux bassins de pierre, placés en 1719, agrémentent la base du perron [3]. Réalisée en 1720 et 1721 par le serrurier Bartholomé Brochart (69 et 81) et dorée par Termonia (84), la grille fermant la cour d'honneur a été très remaniée [4], mais un dessin de Léonard (1719-20; fig. 4*a*) et une gravure de G. Duvivier (1721; fig. 4*b*), nous en conservent fort heureusement l'aspect initial. La porte centrale s'insérait entre deux montants en bossage réunis au bâtiment par deux grilles en hémicycle. Encadrée d'un épais châssis, la composition de la porte à panneaux inégaux contrastait avec la paroi convexe uniformément striée de lances à houppes entre des pilastres à grotesques. Dans les panneaux inférieurs horizontaux de la porte, des demi-crosses, rapprochées au centre par des traverses, formaient l'encadrement et délimitaient les motifs de composition en C entrecroisés, associés latéralement à des lignes en arbalète. La claire-voie des panneaux supérieurs verticaux était formée d'une succession d'arcades. Une frise de C joints par des traverses séparait les battants du couronnement élancé, involuté sur deux niveaux et ponctué au sommet d'un vase. Au centre, se détachaient les armoiries

(1) Les escaliers du perron ont été renouvelés en mai 1903 (Th. GOBERT, *op. cit.*, p. 298).

(2) B. WODON, *L'influence des modèles français dans le fer forgé de la première moitié du XVIII^e siècle à Liège*, dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, 2, 1972, p. 189, fig. 1 et 2.

(3) A.E.L., *CC*, reg. 85, f° 58 v°, 1719.

(4) La porte centrale à deux vantaux est contemporaine. Elle remplace une porte en fer forgé (fig. 4*b*), très admirée et minutieusement décrite par P.-L. DE SAUMERY : « L'entrée oposée est une grande porte en grille de fer doré, d'un trés-bel ouvrage, et surmonté d'un couronnement du même métal, aussi doré, et orné d'écussons artistement travaillés, peints et dorés selon les régles du blason. Ses deux batans jouent sur des gonds atachés à de beaux Pilastres en rustique, surmontés d'autres écussons du même goût, qui y font un très-bel éfet. Une grille de fer peint et doré, continue à droite et à gauche jusqu'aux angles des ailes, sur un mur à hauteur d'apui, en contour saillant dans la rue » (*op. cit.*, p. 245).

de Joseph-Clément de Bavière encadrées de celles des bourgmestres Lambinon et Trappé, sommant les deux pilastres à bossage.

Très amples, les ailes latérales s'étirent sur dix travées de fenêtres, dont quatre des étages sont cantonnées au centre par des montants à refends. Une alternance de lucarnes et de vases hérissait la corniche doublement profilée.

Notons enfin qu'à certaines occasions, telles l'avènement d'un prince-évêque et la réception officielle d'une personnalité étrangère, les façades — principalement la façade nord sur la place du Marché — étaient illuminées et décorées avec un soin tout particulier (1).

Le problème de la toiture

Certains érudits ont cru que l'hôtel de ville était primitivement couvert par une plate-forme, qui aurait été remplacée en 1750, pour des raisons d'esthétique, par un toit à deux versants (2). Les documents iconographiques qui montrent le monument avant cette date semblent prouver au contraire que l'édifice présentait depuis sa construction une toiture à deux versants. Les coupes dessinées et gravées (fig. 5 et 6) nous révèlent clairement la toiture à deux versants sur les ailes, mais ne nous permettent pas de voir dans sa totalité le système de couverture sur le corps central. Ce dernier, étant donné l'importance de sa profondeur, n'a pu recevoir un toit à deux versants. On a donc dû le couvrir d'un toit brisé. Les deux versants supérieurs de ce toit brisé avaient une pente extrêmement faible : on n'a pas pu les couvrir d'ardoises, mais on a dû recourir à un recouvrement en plomb. Sans doute mal conçue et trop lourde, cette partie supérieure provoqua un affaissement important des plafonds (3) et fut remplacée en 1750. La nouvelle couverture, dont l'aspect extérieur devait être

(1) Voir *infra*, p. 55. Le palais des princes-évêques de Liège faisait l'objet, pour les mêmes circonstances, d'une ornementation semblable (voir à ce propos D. Van de Casteele, *Notes sur la Maison des Etats*, dans *B.I.A.L.*, 14, 1878, pp. 412-417; catalogue de l'exposition *L'art de construire au pays de Liège au* XVIII^e^ *siècle*, château d'Aigremont, 1975, pp. 30-31).

(2) Th. Gobert, *op. cit.*, pp. 294-295; J. Philippe, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], p. 44; A. Delhaes, *op. cit.*, p. 4.

(3) Voir à ce propos le rapport de l'architecte Thuillier *(op. cit.)*.

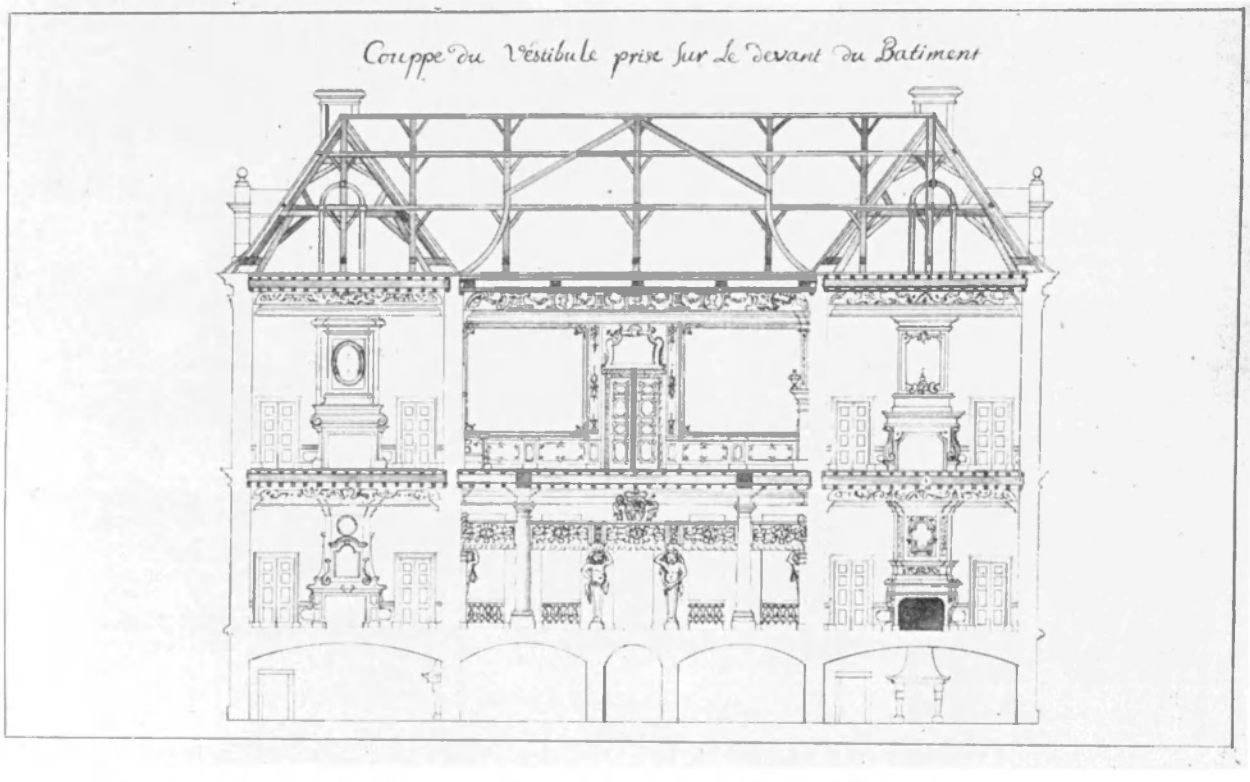

FIG. 5. Hôtel de ville de Liège. Coupe longitudinale du corps principal : dessin de Léonard, 1719-1720. Liège, Musée Curtius, inv. Mx 2393. Copyright A.C.L., Bruxelles.

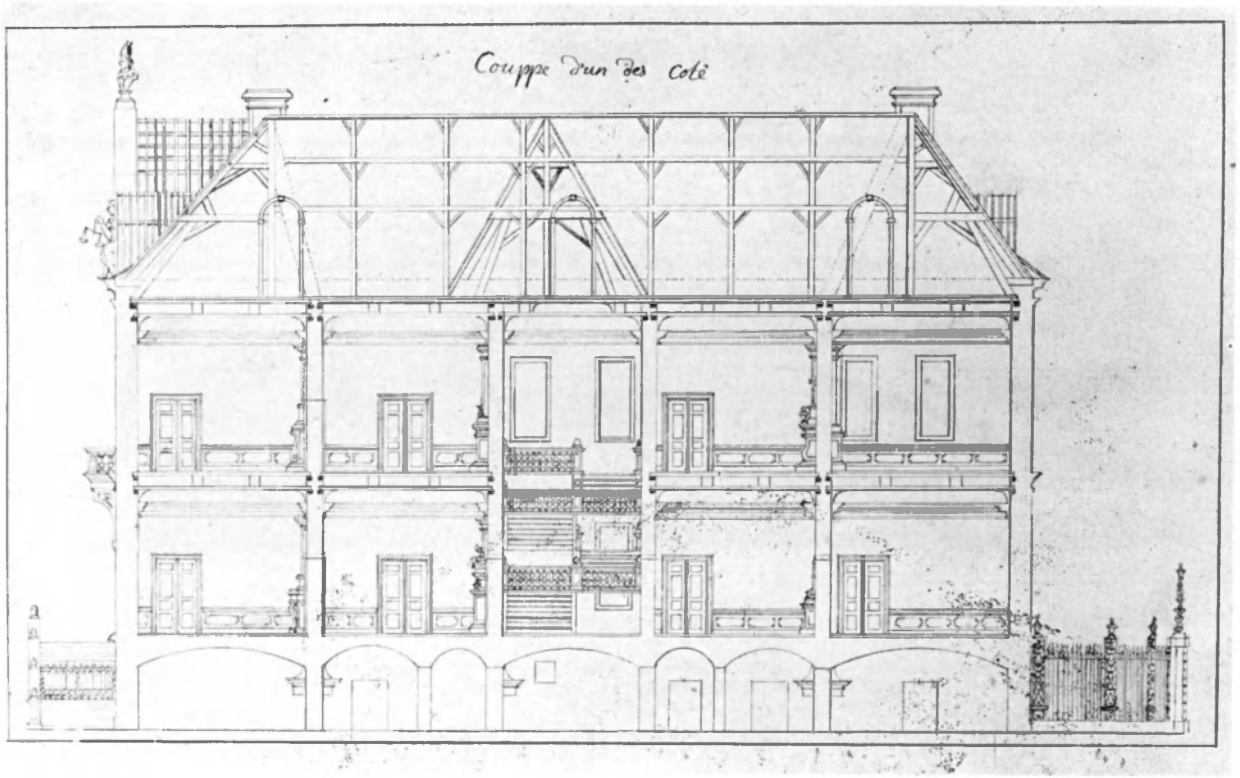

FIG. 6. Hôtel de ville de Liège. Coupe longitudinale de l'aile droite : dessin de Léonard, 1719-1720. Liège, Musée Curtius, inv. Mx 2392. Copyright A.C.L., Bruxelles.

sensiblement pareil à celui de la couverture primitive, fut construite sur les plans du frère Henri, religieux du monastère de Clairvaux (1).

Intérieur

Vestibule 1.

Le vaste hall d'entrée forme le noyau central de l'édifice. Il développe un dispositif en T sur les côtés duquel s'organisent latéralement quatre salons en enfilade. Huit colonnes et quatre pilastres en pierre noire, dont les chapiteaux étaient jadis ornés des armoiries des bourgmestres (2), rythment les parois enduites et peintes. Au-dessus de la porte d'entrée nord, une inscription dans un cartouche rectangulaire, sculpté par Julien Hallet (44), commémore la pose de la première pierre (3). Six portes en chêne, dont deux fausses (4), percent les côtés : très sobres et rigoureusement symétriques, leurs doubles vantaux sont divisés en panneaux verticaux et horizontaux à moulures épaisses (5). Ces portes, à encadrement et corniche saillante en marbre noir avec clé en console, sont couronnées d'une coquille en plâtre peint (6). Réalisées en 1722 par Vasalli (93), ces coquilles abritent chacune un

(1) Les travaux occasionnés par la construction de la nouvelle charpente sont connus par de très nombreuses mentions, tant dans les comptes que dans les recès (voir *infra*, p. 57). Je consacrerai à ces travaux une étude de détail dans un proche avenir.

(2) Saumery, *op. cit.*, p. 247. Les mentions relatives à la peinture, la sculpture et la réfection des armoiries sont très nombreuses pendant tout le XVIII^e^ siècle (voir *infra*, p. 54; Th. Gobert, *op. cit.*, pp. 296-297). La coutume de placer les armoiries des bourgmestres dans les deux vestibules, jugée trop onéreuse, fut définitivement abandonnée en 1793 (193).

(3) Le texte a été transcrit par Saumery, *op. cit.*, p. 248, note (*b*).

(4) Le plan prévoyait deux portes de communication entre le vestibule 1 et la salle 4 (fig. 1), mais il semble que la deuxième porte n'ait jamais été percée. Aujourd'hui, elle est transformée en vitrine.

(5) Ce type de porte baroque, né sous le règne de Louis XIII, est connu sous le nom de « porte à placard », c'est-à-dire entourée d'une moulure et surmontée d'un motif qui en agrandit l'échelle (L. Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, 6 tomes, Paris, 1943-55, I, 2, pp. 822-825). On continue à l'employer pendant tout le règne du Roi-Soleil en le renouvelant par la forme et le nombre des panneaux et la variété des décors sculptés (L. Hautecœur, *op. cit.*, II, 1, pp. 328-330). Les exemples français les plus proches des portes de l'hôtel de ville sont des modèles publiés par P. Lepautre d'après des dessins de J. Hardouin-Mansart et des projets que Lepautre fit pour Trianon (L. Hautecœur, *op. cit.*, II, 2, fig. 506-507).

(6) Et non en marbre noir comme on l'avait cru.

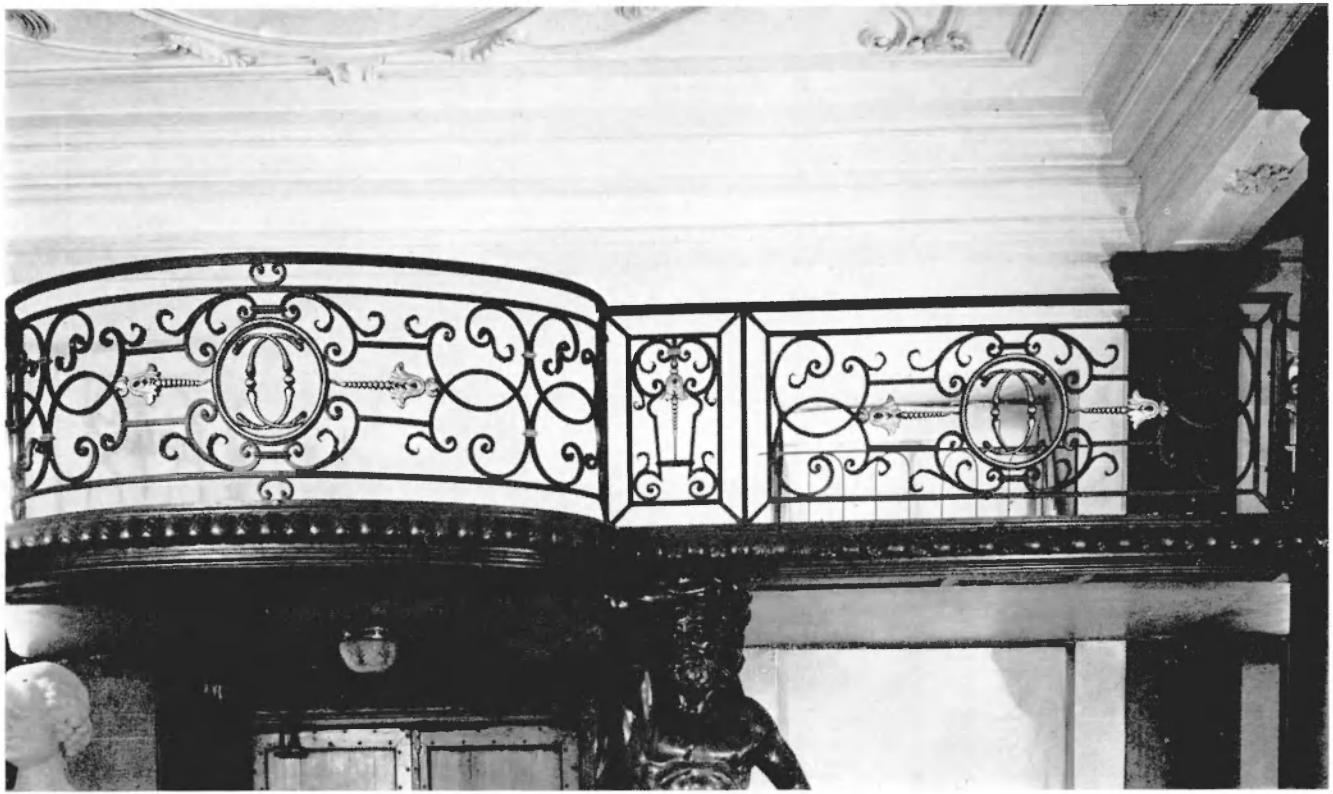

FIG. 7. Hôtel de ville de Liège. Salle I : balustrade en fer forgé de la tribune, réalisée par Jean Tilman (1717-19).
Copyright A.C.L., Bruxelles.

buste féminin en marbre blanc, attribué à Jean Del Cour (1). Les fenêtres à petits bois, avec appuis polychromés en 1718-19 par Pellier (47), se fermaient par des ventillons fournis par Nicolas Pirar la même année (64). Au fond du vestibule, une tribune, coupant les fenêtres du rez-de-chaussée aux deux tiers (2), relie les paliers des escaliers des deux ailes (3). Elle repose sur quatre atlantes en chêne sculptés par Jean Hans entre 1717 et 1719 (14 et 54) et est dotée d'une balustrade en fer forgé, réalisée par Jean Tilman en 1717-1719 (6, 18 et 36), et peinte la même année par les demoiselles Rulkin (46). Implantée sur un limon à godrons, la balustrade offre l'aspect d'une claire-voie où alternent des panneaux longs et étroits; la saillie convexe du panneau central contraste avec les retraits concaves des panneaux latéraux étroits contournant les colonnes. Dans chacun des panneaux, dont l'encadrement intérieur est à segments angulaires obliques, l'ordonnance se rallie à celle des compositions françaises en vogue à l'époque de Louis XIV, régies par le recoupement central des axes de symétrie verticaux et horizontaux. Au centre, une lunette circulaire à cordon inscrivant deux C entrecroisés groupe extérieurement quatre C ornés de feuilles d'eau et rattachés par un lien à cordon. Deux traverses réunissent ces quatre C aux larges enroulements latéraux également entrecroisés, tandis qu'un chapelet de graines, issu d'un fleuron, précise l'axe horizontal. D'après la figure 5, le centre de la tribune était surmonté des armoiries sculptées de Joseph-Clément de Bavière. Les deux niches en marbre noir situées sous les extrémités de la tribune furent livrées par Jullin en 1725 (118); elles abritaient deux figures allégoriques personnifiant la *Force* et la *Prudence*, la première de Jean Hans (121) et la seconde de Renier Panhay de Rendeux (119). L'éclairage de la salle était assuré par une lanterne de fer blanc, fournie par Colette en 1718-19 (39). Les plafonds, ordonnés en médaillons circulaires et hexagonaux, se rattachent au

(1) SAUMERY, *op. cit.*, p. 247. Th. Gobert admet la possibilité d'une telle attribution, mais pose avec raison le problème de la provenance de ces sculptures (*op. cit.*, pp. 291-292). De toute manière, elles semblent bien être un réemploi puisqu'il a été nécessaire de les « blanchir » (nettoyer selon toute vraisemblance) avant de les installer (17).

(2) Cette disposition, peu heureuse, n'est pas un exemple isolé : les escaliers du château d'Aigremont et de l'hôtel d'Ansembourg à Liège coupent également les fenêtres de la même manière.

(3) Saumery rapporte que la tribune servait lors des proclamations publiques (*op. cit.*, p. 247).

FIG. 8. Hôtel de ville de Liège. Salle 1 : escalier avec termes de Jean Hans (1718-23). Photo P. Houcmant.

Baroque par la vigueur plastique de leur vocabulaire ornemental (acanthes vigoureuses, cartouches épais, lourdes guirlandes de feuilles et de fruits, draperies mêlées de rubans, masques à bavette et à panache en forme de palmette). Vasalli les réalisa en 1718-19 (45), Termonia les dora en 1725 (110), 1728 (137) et 1729 (139), tandis qu'en 1751, Jean Moretti les reblanchit et les repolychroma (153 et 179) [1]; les dernières mentions les concernant (peinture et menues réparations) datent de 1777 (181) et 1793 [2].

Dans les deux bras du T, deux escaliers en chêne à quatre volées droites et trois paliers mènent à l'étage [3]. A l'origine, des demi-portes sculptées à jour [4], probablement fournies par Gilles Malade en 1726 (129), les fermaient. Robustes et sobres, leurs départs présentent la forme d'un pilier droit, commun aux départs d'escalier du XVII[e] siècle [5]. Les balustres trapus, de section carrée, furent exécutés et placés en 1718 par les menuisiers Doigni (30) et Decharneux (31). L'attrait principal de ces escaliers réside dans les vingt-huit figures engainées qui rythment les montants des rampes aux paliers.

Créées par Jean Hans (22, 73, 82, 92, 98, 101) et placées entre 1718 et 1723, ces figures furent bronzées et dorées par Mathey en 1723 (99-100), puis par Termonia en 1730 (146). En 1725, Basenge fournit les deux lanternes de cuivre polychromées et dorées (114 et 115) qui éclairaient les deux escaliers. Quant aux plafonds, dont un au moins fut réalisé par Vasalli en 1718-1719 (60), ils épousent la forme d'une calotte surbaissée sur pendentifs et se rattachent par leur répertoire décoratif aux plafonds du hall (cartouches en « cuir découpé », médaillons, draperies, vasques fleuries et mascarons à bavette).

Antichambre 2.

Il ne reste que deux témoins de la décoration primitive de l'ancienne antichambre contiguë à la chambre du Conseil : la porte

(1) A.E.L., *RC*, reg. 20, f° 77, 1751.
(2) A.E.L., *RC*, reg. 39, f° 147, 1793.
(3) Le bois nécessaire fut livré par François Renard et Nicolas Piette (5 et 34), ainsi que par Demany et Herman Closon (35).
(4) SAUMERY, *op. cit.*, p. 249.
(5) Escaliers de l'abbaye de Saint-Laurent datant du XVII[e] siècle et de la cure de Saint-Martin (J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, I, p. 20; II, pp. 10-11 et fig. 4). Pour d'autres exemples, voir *ibidem*, III, p. 21.

accédant au vestibule et le trumeau de cheminée (1). Comme le montrent les deux coupes (fig. 5 et 6), la salle était ornée d'un lambris d'appui à panneaux rectangulaires à angles arrondis en quart de cercle et de trois portes identiques à celles du vestibule. Le trumeau de cheminée en stuc, posé sur un manteau récent en marbre (2), se compose de deux parties : un socle avec, en faible relief, une palmette centrale cantonnée d'entretoises terminées en fleurons et le trumeau proprement dit, daté 1719. Dans ce dernier, un médaillon quadrilobé, à couronnement involuté surmonté d'une espagnolette, inscrit un paysage urbain accompagné d'un phylactère portant l'inscription « *aperte requiro* » (3). Bien que l'auteur de ce trumeau ne soit pas connu, on pourrait y reconnaître un des collaborateurs de Vasalli : les cartouches et médaillons à banderoles apparaissent en effet comme des motifs de prédilection de cette équipe de stucateurs italiens (4). Le plafond, récent, était jadis agrémenté d'une toile peinte représentant le *Jugement de Salomon* (5) dans un encadrement réalisé par le menuisier Jean Closon en 1728 (138).

Peu avant le milieu du siècle, le Conseil s'installa au deuxième étage dans les chambres 13 et 14 et les Commissaires prirent possession des chambres 2 et 3 (6).

Chambre ordinaire du Conseil 3.

Communiquant par deux portes avec l'antichambre 2, cette salle ouvre par une troisième sur le vestibule 1 et par une quatrième sur l'escalier. Une dernière porte, fausse, perce la muraille, à droite de la cheminée. Ces portes à deux vantaux sont identiques à celles du vesti-

(1) Cette salle a été très endommagée par l'éclatement d'une bombe, pendant la dernière guerre, qui détruisit aussi toute la décoration de la salle 13 située juste au-dessus.

(2) Il a été placé en 1974, mais le précédent n'était pas d'origine.

(3) Très abîmé, ce paysage traité en méplat a été retouché lors de la dernière restauration. L'inscription semble faire allusion à la Justice qui enquête sans rien cacher.

(4) A Eupen vers 1725, à Marchin en 1734 et à l'hôtel d'Ansembourg à Liège vers 1740 (A. PUTERS, *Vasalli et Gagini, stucateurs italiens au pays de Liège*, s.l., 1960, pp. 25, 29 et 41).

(5) J. S. RENIER, *Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la ville de Liège*, Liège, 1893, p. 159.

(6) En 1769, un recès du Conseil confirmera l'affectation de ces deux chambres aux Commissaires en leur imposant d'y tenir séance, ce qui laisse supposer que tous n'étaient pas satisfaits des nouveaux locaux (A.E.L., *RC*, reg. 28, f° 33, 1769).

bule. Elles étaient surmontées d'attiques peints représentant les *Cinq sens* (1) encadrés de boiseries réalisées par Jean Hans en 1719 (55) : ces ensembles sont aujourd'hui perdus. Au-dessus du lambris d'appui, identique à celui de l'antichambre 2 et exécuté par Michel Derys en 1718-19 (63), les murs avaient reçu un revêtement de damas vert et cramoisi en bandes, que décrit Saumery (2).

Cette chambre s'enorgueillit d'une cheminée monumentale, exceptionnelle au pays de Liège (3). Porté par un dessous en marbre de Saint-Remy, le trumeau en stuc, réalisé par Joseph Artary en 1718-19 (41), se compose également de deux parties : un attique servant de socle, portant la partie supérieure. Le socle est délimité par de fortes consoles étirées, cannelées et terminées en épaisse volute qui encadrent une frise de rinceaux d'acanthe dont l'inflexion centrale répond à la dépression de la tablette et aux remous de sa modénature. Sur cette tablette qui, d'après la coupe transversale (fig. 6), était ornée de deux vases (4), se dresse un frontispice aux pilastres concaves, terminé par un entablement cannelé à décrochements multiples, ondulant aux extrémités. Au centre, un ressaut convexe supporte un cartouche rattaché aux extrémités saillantes des pilastres par de grêles guirlandes de culots. Devant la baie aveugle en plein cintre, se détachent en haut-relief deux personnages allégoriques, la *Justice* et la *Paix*, sous une balance de justice qui marque le centre de cette composition pyramidale. Les deux vertus amies sont rendues dans un geste arrêté, suggéré par la position des mains, le mouvement des draperies et le rapprochement des têtes pour l'accolade. Le canon général encore maniériste (petites têtes, longs corps graciles), la préciosité des visages et de la pose contrastent avec l'ampleur, toute baroque, du

(1) SAUMERY, *op. cit.*, p. 248.
(2) *Ibidem.*
(3) Un trumeau de cheminée en stuc du deuxième quart du XVIII^e siècle, qui ornait jadis l'ancienne chapelle du château de Hoensbroek, est le seul exemple que l'on puisse rapprocher du monument liégeois : même conception générale, mêmes consoles volumineuses mais ici reportées à la partie supérieure et chevauchées par deux *putti*, même sculpture nette et vigoureuse des acanthes. Les visages des enfants sont, par contre, moins heureux. Aucune attribution n'a été proposée pour ce monument (W. MARRES et J.J.F.W. VAN AGT, *De nederlandse Monumenten van geschiedenis en kunst. Zuid-Limburg I*, La Haye, 1962, p. 282 et fig. 261). Le principe de la décoration du trumeau de cheminée par des figures en relief était déjà appliqué dans le dernier quart du XVII^e siècle dans le Limbourg hollandais : un exemple nous en est donné à l'abbaye de Rolduc (*Ibidem*, p. 346 et fig. 393).
(4) Vraisemblablement livrés par Jean Pontelli en 1718-19 (48).

FIG. 9. Hôtel de ville de Liège. Salle 3 : dessus de cheminée en stuc de Joseph Artary (1718-19). Photo P. Houcmant.

drapé. Encadrant la Paix et la Justice, deux putti, adossés aux pilastres et chevauchant des nuées, soutiennent deux grands médaillons frappés de la *Charité* (femme entourée d'enfants) et de la *Justice* (déesse assise, serrant un faisceau d'armes et brandissant un glaive). Une toile peinte par Edmond Plumier en 1720 (71), représentant l'*Enlèvement de Proserpine* (1), occupait l'espace elliptique central du plafond. Celui-ci n'a conservé que sa décoration stuquée : cartouches à croisillons de rosettes, branches de laurier et feuilles d'acanthe garnissent presque toute la surface, si bien que la composition paraît un peu encombrée. La dorure du plafond fut exécutée par le fils de Plumier en 1720 (76). Les comptes font allusion à des travaux de polychromie et de dorure effectués par Termonia en 1734 (149), mais ne précisent pas si ces ouvrages concernaient l'ensemble de la salle ou une partie seulement de sa décoration.

En 1748, peu après l'affectation de la chambre aux assemblées des Commissaires, on dut se résoudre à changer le fourneau de la cheminée dont le tirage était très insatisfaisant (2). Livré par le serrurier Cralle en mars de l'année suivante (3), le nouveau fourneau fut payé en avril (151). Les dégâts causés par la fumée furent réparés en 1751 par Charles Joseph Spinetty qui reblanchit et repeignit la cheminée et le plafond (180) (4).

Salle 4.

La destination primitive de cette salle reste inconnue; il est probable que, comme la salle 2, elle servait d'antichambre à la salle 5. Une des quatre portes, identique à celles du vestibule, a été condamnée et aménagée en vitrine. Placé par Nicolas Delpaire en 1726 (127), et aujourd'hui très remanié, le lambris d'appui, à panneaux rectangulaires à angles arrondis en quart de cercle et agrémentés d'un fleuron, fut verni, en même temps que les autres boiseries, par Termonia en 1727 (132). La cheminée a subi elle aussi des remaniements : le dessous en marbre noir et blanc veiné, de style rococo, est récent. Le manteau de la cheminée primitive, placé en 1725, était, comme le revêtement

(1) SAUMERY, *op. cit.*, p. 248.
(2) A.E.L., *RC*, reg. 18, f° 35 v°, 1748.
(3) A.E.L., *RC*, reg. 18, f° 63, 1749.
(4) A.E.L., *CC*, reg. 114, f° 66, 1751.

de sol, en « jaspe » (120) et le foyer tapissé d'ardoises (122). Par contre, le trumeau de chêne est plus intéressant : la frontalité y est abandonnée au profit des pans coupés, ce qui constitue une étape de l'évolution vers l'incurvation continue des structures. L'attique concave est divisé en trois panneaux agrémentés de fleurons et de motifs en γ, non sculptés dans la masse mais appliqués. La toile du trumeau représentant une *Vénus au bain*, placée à une époque indéterminée (1), est surmontée d'une corniche saillante. Les stucs du plafond, polychromés en 1727 par Termonia (132), encadrent une scène allégorique figurant les *Quatre saisons*, attribuée à Edmond Plumier : s'agirait-il du « tableau au plat fond » payé 400 florins en 1729 au peintre liégeois (140) ? L'hypothèse est vraisemblable. L'encadrement doublement écorné aux angles groupe des balustres à fleurons et des cartouches à trilobes délimités par de larges bandes.

Dans le dernier quart du siècle, cette chambre changea d'affectation : elle fut cédée par le Conseil, en 1775, aux membres de l'académie de peinture, sculpture et dessin pour y tenir la classe de dessin (2) et, en 1792, à M. de Reignac pour y installer la chancellerie des troupes placées sous son commandement (3).

Salle tapissée de haute lisse 5.

La disposition des portes est identique à celle de la salle 3, mais les angles de leurs panneaux sont dotés d'un petit motif supplémentaire en γ sommé d'un fleuron, motif sculpté par Termonia en 1726 (126). Les dessus de porte ne sont pas peints sur toile, mais bien sculptés dans le bois, donnant à la pièce une homogénéité de matériau et de décor (4). Ces bas-reliefs, vraisemblablement de Renier Panhay de Rendeux (119) (5), représentent le *Triomphe de Bacchus*, le *Triomphe*

(1) Ce tableau dérive d'une *Baigneuse* de François Le Moyne, datant de 1724, conservée au Musée des Beaux Arts de Tours (M. BARTHELEMY, *Sur l'origine d'un tableau liégeois du XVIII^e siècle*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 61, 1970, pp. 69-73).

(2) A.E.L., *RC*, reg. 30, f°s 318-320, 1775.

(3) A.E.L., *RC*, reg. 39, f° 58 v°, 1792.

(4) En 1752, Blondel recommandera l'usage de tels bas-reliefs qui « se lient d'avantage avec l'ordonnance de la pièce » tout en déplorant la vogue des dessus de porte peints (*Architecture françoise*, I, p. 119, cité dans F. KIMBALL, *Le style Louis XV. Origine et évolution du rococo*, Paris, 1949, p. 161, note 3).

(5) Les bas-reliefs ont été attribués tantôt à Jean Hans, tantôt à Renier Panhay de Rendeux; mais il semble bien que l'on doive écarter l'attribution à Hans, qui

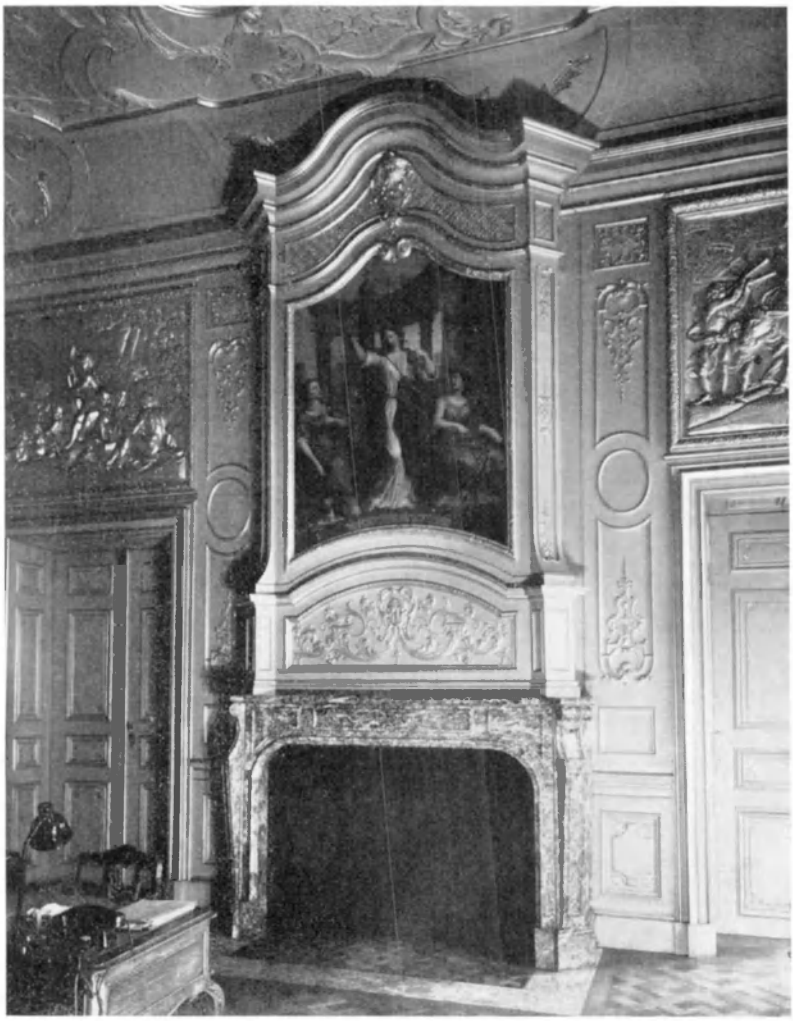

FIG. 10. Hôtel de ville de Liège. Salle 5 : ensemble. Copyright A.C.L., Bruxelles.

de Silène, *l'Enlèvement de Proserpine* et *Diane, Mercure et trois putti*, mais Saumery crut y reconnaître les *Quatre saisons* (1). Ils sont peints en blanc, mais la tonalité initiale de ces attiques imitait celle du

est sans fondement (B. LHOIST-COLMAN, *Hans (Jean)*, dans *Biographie nationale*, 35, 1969, col. 343-346).

(1) SAUMERY, *op. cit.*, p. 249.

bronze (1). Les lambris d'appui, surmontés d'un lambris de revêtement, furent placés par Nicolas Delpaire en 1726 (127), puis polychromés, dorés et vernis l'année suivante par Termonia (132). Le répertoire ornemental de ces boiseries présente plus de diversité que celui des salles précédentes; il annonce une orientation nouvelle dans l'emploi de C obliques entrecroisés à fleurons, d'entrelacs savants de courbes (2), de cartouches quadrilobés à croisillons de fleurettes, de chutes axiales de culots et de fleurons à graines, associés souvent au motif en γ. La cheminée en marbre de Saint-Remy ne semble pas avoir fait partie de l'aménagement primitif, car, d'après Saumery, elle était faite en « diférent marbre » (3). Ici aussi, le trumeau se compose de deux parties : un socle en attique dressant une hotte à pans coupés en saillie, à corniche en large dépression. Dans l'attique, arrondi au centre, un mascaron barbu entouré d'acanthes souples, témoigne de l'influence des modèles d'arabesques flamandes et italiennes (4). La toile peinte du trumeau, signée et datée dans la zone inférieure droite *Engl. Fisen invenit et pinxit A° 1725* (117) (5), illustre une allégorie de la *Foi, la Concorde et la Fidélité*. L'entablement et sa frise à croisillons de fleurettes frappée d'un cartouche central à coquille accusent le mouvement « en chapeau de gendarme » de la corniche, prodrome du style rococo. La salle se distinguait surtout par ses trois tapisseries de haute lice qui lui donnèrent son nom et qui sont connues par une description minutieuse de Saumery (6). Tissées dans l'atelier des liciers bruxellois Daniel Leyniers et Henry Reydams, ces tapisseries arrivèrent à Liège en été 1725 (106-108, 111-112) (7).

(1) *Ibidem.*

(2) Ces entrelacs de courbes ont connu un succès certain à Liège. On les retrouve sensiblement pareils sur les lambris de l'hôtel Libert (J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, III, fig. 64) où ils se sont étoffés en largeur et ont préféré une palmette au semis de fleurs en forme de coquille que l'on voit à l'hôtel de ville. Ils réapparaissent une quinzaine d'années plus tard sur les portes du collège Saint-Servais (*Ibidem*, II, fig. 26) : toujours symétriques, ils ont opté cette fois pour la rocaille.

(3) SAUMERY, *op. cit.*, p. 249.

(4) On ne peut y voir un décor à la Berain : le jeu de barres droites, caractéristique essentielle des arabesques de Berain, est remplacé ici par des enroulements d'acanthe. Ce décor de masque dans un entourage végétal est, au contraire, très commun dans les arabesques flamandes et italiennes (F. KIMBALL, *op. cit.*, p. 63).

(5) Le tableau est mentionné en 1725 dans *Les papiers de famille d'Englebert Fisen*, publiés par J. Helbig dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, I, 1881, p. 46.

(6) SAUMERY, *op. cit.*, pp. 248-249.

(7) Ad. REYDAMS, *Les Reydams, tapissiers bruxellois*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1908, pp. 118-120. Les quatre tapisseries qui ornent

FIG. 11. Hôtel de ville de Liège. Salle 5 : plafond avec toile peinte de Jean-Baptiste Dumoulin (1720-21). Copyright A.C.L., Bruxelles.

La toile peinte au centre du plafond, réalisée et signée par Jean-Baptiste Dumoulin en 1720-21 (79 et 83), représente *Vénus dans*

la salle à l'heure actuelle étaient primitivement encastrées dans la salle 11. Elles sont reproduites dans *ibidem*, pp. 119-122.

la forge de Vulcain. Elle s'insère au centre d'une composition en stuc. Les extrémités de l'encadrement en courbes et en contre-courbes servent d'insertion à de larges cartouches à col et aile d'aigles adossés aux angles, alternant avec des cartouches étroits et de larges « cuirs » à fleuron central unis entre eux par de légères draperies. Ce plafond est identique à celui de l'église d'Andrimont, daté 1723 et attribué à Thomas Vasalli (1). Les comptes mentionnent, pour cette salle, des travaux de dorure exécutés en 1725 (123), mais il n'est pas possible de préciser davantage ces ouvrages.

Chambre des Greffes 12.

On connaît peu de chose de la décoration primitive de cette salle (2) qui n'a conservé qu'une petite cheminée de coin (3) à courte hotte en chêne sculpté (entrelacs de C soulignés d'acanthes et sommés d'une palmette) et un plafond stuqué. Celui-ci se révèle être l'un des plus attachants de l'hôtel de ville. La composition centrale se présente dans un médaillon elliptique à épaisse modénature, découpé en courbes et contre-courbes, avec un large encadrement de rinceaux continus d'acanthe qui, partant d'un masque (4), s'enroulent pour donner naissance à des rosaces d'hélianthe. Un groupe allégorique, monté sur un podium, occupe le centre du plafond. Il se détache sur un fond en cartouche bordé d'un galon à godrons, ponctué latéralement de deux vases, sommé d'une coquille et d'une couronne de laurier en fort relief. Trônant au centre, les pieds posés sur un coussin, la *Justice* brandit une épée. A ses côtés, un enfant joue avec une balance, tandis qu'un personnage vêtu à la romaine, personnifiant peut-être la *Liberté* (5), se penche amicalement vers elle. Dans les

(1) A. PUTERS, *op. cit.*, p. 36 et fig. p. 33.

(2) Trois mentions de livraison et de travaux peuvent être rattachées à cette salle, mais elles ne présentent guère d'intérêt (21, 134, 152).

(3) C'est la seule cheminée d'angle de l'édifice : elle est bien visible sur le plan (fig. 1).

(4) On retrouve les jeux d'acanthes partant d'un masque sur la frise du salon au château de Walelle, frise inspirée d'une gravure de Daniel Marot (J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, I, p. 21).

(5) Si l'on s'en réfère à César Ripa (*Iconologie...*, Paris, 1644). Mais on pourrait aussi y reconnaître la *Prudence*. En effet, une allégorie peinte par J. Riga au plafond de la salle 7 (*Infra*, p. 34) montrait un sujet pratiquement identique : la Justice assise entre un génie et des vertus identifiées par des inscriptions. Parmi ces vertus, figurait la Prudence sous les traits d'une femme armée d'un bouclier.

FIG. 12. Hôtel de ville de Liège. Salle 12 : plafond en stuc (1718). Copyright A.C.L., Bruxelles.

quatre côtés de la gorge, des *putti* représentent les *Saisons* (1) : cueillette de fleurs au printemps, moisson sous la garde d'un chien en été, vendange et offrande du vin nouveau en automne et patinage, luge et jeu de toupie en hiver. La haute qualité de l'ensemble, particulièe-

(1) On trouve un précédent illustre de ce type de corniche, égayée de jeux d'enfants, dans l'antichambre à l'Œil-de-Bœuf au château de Versailles : ce plafond fut sculpté par Van Clève et ses collaborateurs en 1701 (F. KIMBALL, *op. cit.*, pp. 80-81 et fig. 63; L. HAUTECŒUR, *op. cit.*, II, 2, p. 670).

rement sensible dans l'élégance des visages et le rendu du drapé mouillé exaltant le corps de la Justice, préfigure les modèles adoptés une vingtaine d'années plus tard à l'hôtel d'Ansembourg à Liège. Là, les *putti* se feront musiciens, la composition centrale se contractera légèrement, les moulures et les acanthes s'amenuiseront et l'allégorie morale deviendra le concert joyeux du plafond aux tapisseries (1). Le travail de Debeche relatif au plafond de l'hôtel de ville (25) s'est sans doute limité à sa polychromie (2).

Vestibule 7.

L'actuelle salle des mariages, entièrement fermée aujourd'hui par des cloisons et des portes, était à l'origine ouverte sur les deux escaliers et sur les couloirs des deux ailes (fig. 2). Elle n'offre plus qu'un pâle reflet de sa décoration primitive. En 1863, le mur nord, percé d'une porte centrale, fut remplacé par une cloison mobile à deux portes latérales (3). Portes et lambris à décor de pilastres ioniques sont modernes, à l'exception des trumeaux entre les cinq fenêtres du mur sud. Tout l'intérêt du revêtement mural réside dans l'embrasure profonde de la fenêtre centrale, agrémentée de trophées religieux (4), où s'insérait jadis un autel. Fermé par deux grandes portes coulissantes, dérobées aujourd'hui dans le lambris (5), cet espace constituait la chapelle de l'hôtel de ville, assez minutieusement décrite par Saumery (6). Cette minuscule chapelle fut rehaussée de dorure par Termonia en 1729 (141), chargé aussi de polychromer et de dorer en 1727 une salle servant de sacristie, située selon toute

(1) J. PHILIPPE, *Guide du visiteur aux Musées Curtius et d'Ansembourg à Liège*, Liège, 1952, pl. XV.

(2) La somme est en effet trop minime pour couvrir la réalisation en stuc du plafond.

(3) La cloison a été refaite en 1922 (Th. GOBERT, *op. cit.*, p. 292, note 2).

(4) En bois sculpté et non en stuc comme on l'avait cru.

(5) Plusieurs érudits ont écrit que l'embrasure de la fenêtre était clôturée jadis par une double porte en bois sculpté, conservée aujourd'hui au Musée Curtius à Liège. Il n'en est rien, non seulement parce que les portes coulissantes, décrites par Saumery (*op. cit.*, p. 250), sont toujours en place, mais aussi parce que la porte du Musée Curtius (2 m 12 de largeur) ne pourrait fermer cette embrasure de 1 m 71 de largeur maximum. Sur la porte du Musée Curtius, voir : A. DANDOY, L. DEWEZ et O. GILBART, *Liège centre d'art*, [Liège], 1947, p. 264; J. PHILIPPE, *op. cit.*, pl. XLIV; ID., *Le mobilier liégeois (Moyen âge-XIX^e siècle)*, 2^e éd., Liège, 1968, p. 50 et pl. LIV; P. COLMAN, *Le rococo liégeois* dans *Approches de l'art. Mélanges A. Soreil*, Bruxelles, 1973, p. 275.

(6) SAUMERY, *op. cit.*, pp. 249-250.

vraisemblance à l'étage, mais non encore identifiée (133). Exécuté en 1721 par le menuisier Gilles Pirotte (85), l'autel fut peint et doré en septembre de la même année par Edmond Plumier (88) et Arnold Smitsen (89). Il était dédié à la Vierge et orné d'une *Assomption* de Plumier (1). Il portait en outre un crucifix, une croix et deux chandeliers en argent dus au ciseau de l'orfèvre Bruhl en 1721 (2). Au cours du XVIII[e] siècle, l'orfèvrerie de la chapelle a fait l'objet d'attentions particulières, comme en témoignent les nettoyages et réparations suivies (3).

Le témoignage de Saumery et les extraits de comptes permettent d'imaginer l'aspect décoratif primitif des trois autres côtés : parois lambrissées des deux petits côtés et, en face des fenêtres, des pilastres cannelés encadrant huit toiles peintes. Ces dernières, appelées « toille d'Allemagne » et fournies par Léonard en 1725 (109), furent peintes la même année par J. Delloye (116 et 125). Elles représentaient des « Portiques dans le goût *Oriental* et *Chinois* » (4). Quatre peintures de Jean Riga, exécutées en 1720 (80), complétaient la décoration du vestibule : malheureusement, il n'est pas possible d'en déterminer la situation exacte. Du même artiste, un tableau allégorique représentant la *Ville de Liège* (74) agrémentait le centre du plafond : admirée par Saumery (5), cette toile fort abîmée a été déposée au Musée des Beaux-Arts de Liège (6).

Les stucs occupent toute la partie haute du lambris : les panneaux entre les pilastres, ornés de cartouches à enroulements enrobés de feuillages, se terminent par une corniche saillante et profilée. Les pilastres séparant des panneaux rectangulaires, à angles découpés en quart de cercle, se prolongent dans ceux de la gorge, à lambrequins et acanthes; les angles s'égayent d'épaisses acanthes et de larges enroulements; une série de cartouches à volutes, coquilles, rubans, lambrequins, semis de fleurs, acanthes et guirlandes feuillues cir-

(1) OPHOVEN, *Continuation du recueil héraldique des seigneurs bourgmestres de la noble Cité de Liège...*, Liège, 1783, p. 6.
(2) A.E.L., *CC*, reg. 87, f° 29, 1721.
(3) Voir *infra*, p. 56.
(4) SAUMERY, *op. cit.*, p. 249.
(5) *Ibidem*, pp. 249-250. La scène a été décrite avec précision par J. Helbig (*La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Liège, 1903, pp. 408-409).
(6) Elle se trouve dans les réserves du Musée, sans n° d'inventaire.

conscrivent l'encadrement ovale de la peinture centrale. Dès 1721, Vasalli effectua quelques réparations aux corniches et aux pilastres (87). En 1725, Termonia dora le plafond et les cadres des toiles peintes (110), travail qu'il poursuivit en 1726 (128) et 1729 (139). Les dégâts causés par le changement de la toiture furent réparés par Moretty en 1751 (1). Un reblanchissage du plafond eut encore lieu en 1777 (181). Enfin, après les troubles révolutionnaires, le sculpteur Louis Beyne fut chargé de rétablir en 1789 les armoiries des bourgmestres (187), polychromées en 1791 par Maréchal (190), avant l'abolition définitive de cette coutume le 24 août 1793 (192).

Salon pour les trois Corps de Ville et pour L'élection Magistralle 8.

Particulièrement imposante par ses dimensions et sa décoration, la salle 8 a fait l'objet de nombreuses mentions dans les comptes au cours du XVIII^e siècle. Elle communiquait jadis par une porte centrale avec le vestibule 7 (2) et par deux portes latérales avec la chambre des Electeurs et celle des Commissaires. Deux fausses portes répondaient à ces dernières pour respecter l'ordonnance symétrique de l'ensemble. Les boiseries, œuvres de Gilles Pirotte (32 et 65) et de P.-J. Heinse (66) en 1718-19, furent polychromées et dorées par Termonia en 1728 (136). Les six portes, décorées de panneaux moulurés avec palmettes et culots, apparaissent d'inégale hauteur : celles du mur sud, à panneau supplémentaire, correspondent exactement à l'ancienne porte représentée sur la coupe longitudinale (fig. 5). Un attique sculpté, intercalé entre le chambranle et les attiques peints des quatre portes plus petites, compense la différence de niveau. Au centre du mur ouest saille une cheminée monumentale, frontale, en marbre de Saint-Remy, fournie et exécutée par l'intermédiaire du baron de Crassier en 1717 (16) et « marbrée » par Lambotte (50) (3). Son décor se réduit à un double rang de moulures en cordon et à une corniche profilée, ponctuée jadis de deux vases aux extrémités (fig. 5). Dans le bas-relief en chêne du trumeau, Jean Hans a sculpté et signé une allégorie de la *Justice* pleine de mouvement. L'ample panneau rectangulaire, aux angles

(1) A.E.L., *RC*, reg. 20, f° 134, 1751.

(2) Nous avons vu que la cloison actuelle (*Supra*, p. 33) est percée de deux portes latérales : l'une d'entre elles est par conséquent récente.

(3) Une « platine en cuivre », œuvre du chaudronnier Henry Choirfeger, fut posée dans la cheminée en 1757 (156; A.E.L., *RC*, reg. 24, f°^s 36 v°-37, 1757).

FIG. 13. Hôtel de ville de Liège. Salle 8 : dessus de cheminée en chêne sculpté par Jean Hans. Photo P. Houcmant.

supérieurs coupés en quart de cercle, se détache légèrement de la hotte, à l'intérieur d'un encadrement épais à godrons (1). En face de la cheminée, le centre de la paroi est creusé d'une niche en plein cintre ornée de deux cartouches superposés et encadrés de deux souples guirlandes. Très légèrement convexes, ces cartouches sont soulignés d'un fin perlé et bordés d'une acanthe. Le plus petit apparaît frappé

(1) Ce bas-relief de Hans est-il à sa place primitive ? On doit se poser la question. D'une part, aucune mention dans les comptes ne fait état de son paiement et Saumery, qui décrit si minutieusement la salle, n'y fait pas allusion. D'autre part, le Conseil décida en 1792 de placer le portrait du prince-évêque « sur la cheminée » de cette chambre (A.E.L., *RC*, reg. 39, f° 70, 1792), ce qui donne à croire que le trumeau était libre de tout ornement.

FIG. 14. Hôtel de ville de Liège. Salle 8 : plafond avec toile peinte par Jean Riga (1718-19). Copyright A.C.L., Bruxelles.

du perron. Le second, sommé d'une palmette retroussée et bordé d'une coquille (1), montrait sans doute des armoiries peintes. L'ensemble

(1) Le cartouche à bordure en forme de coquille apparaît très tôt en France, sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII (F. KIMBALL, *op. cit.*, p. 33)

est empreint d'une certaine majesté en rapport avec l'apparat de sa fonction : là se situait, derrière une balustrade, la tribune du prince. Cette tribune, évoquée par Saumery (1) et visible sur le plan et la coupe longitudinale (fig. 2 et 5), se composait d'une estrade à trois marches portant un siège orné de velours et de galons livrés par Baya en 1718-19 (53). Garnissant le mur méridional, deux grandes toiles peintes par Jean-Louis Counet en 1718-19 (27 et 49) relataient la *Translation de saint Lambert* et la *Reddition du château de Bouillon* (2). Du même artiste, on conserve cinq dessus de portes (la *Religion*, l'*Histoire*, l'*Abondance*, la *Science* et la *Paix*) signés et datés 1719 (57) (3). Le sixième dessus de porte, représentant *Pomone* et attribué à l'école liégeoise, remplace une scène religieuse de l'école de Caravage, placée lors de l'aménagement de la cloison mobile et déposée en 1955 au Musée des Beaux-Arts de Liège (4). Dans la gorge du plafond, quatre atlantes engainés soutiennent aux angles la composition centrale de rinceaux d'acanthe qui entoure les *Trois vertus théologales* peintes par Jean Riga en 1718-19 (29 et 42) (5) et inscrites dans un quadrilobe et deux trilobes. Exécutés en 1718-19 par Henry Fabry (61), ces trois encadrements sont réunis entre eux et à la corniche par d'épais cartouches à coquilles et palmettes. Le plafond en impose surtout par la gorge où les atlantes jouent un rôle identique à ceux de la cage d'escalier de l'hôtel de Sélys à Liège (6), mais sans en avoir l'attitude tourmentée et grimaçante. Par le visage et le modelé du corps, ils s'apparentent aux petits personnages sculptés par Jean Hans pour les deux escaliers, si bien que l'on peut se demander si le stucateur n'a pas été influencé

(1) SAUMERY, *op. cit.*, p. 250.

(2) *Ibidem*. Pour la description des deux tableaux, voir J. HELBIG, *op. cit.*, p. 422. La paroi est aujourd'hui ornée d'une tapisserie, exécutée à Bruxelles par les liciers Daniel Leyniers et Henry Reydams, qui représente *Diane et ses nymphes*. Elle fait partie d'une suite de six tapisseries, dont trois sont conservées au Musée Curtius à Liège (J. PHILIPPE, *Guide du visiteur...*, Liège, 1952, pl. XXXII). Elle traite du même thème que l'une des pièces qui ornaient primitivement la salle 5 (*infra*, p. 29). Néanmoins, étant donné ses dimensions, elle ne pouvait faire partie de la décoration primitive de la salle 5 et elle n'est donc pas la seule rescapée des trois pièces commandées à la manufacture Leyniers-Reydams en 1725 comme le croyait Ad. Reydams (*op. cit.*, pp. 118-119).

(3) Les esquisses de ces cinq toiles avaient été réalisées par Riga (56).

(4) Ce renseignement figure au verso du cliché des A.C.L., mais je n'ai pas retrouvé la toile au Musée.

(5) Le solde dû à Riga pour les travaux qu'il exécuta, tant dans la salle 8 que dans le vestibule 7, lui fut versé en 1722 (94).

(6) J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, I, fig. 19.

directement par le sculpteur. Les médaillons aveugles, alternant avec des gaines ornées d'acanthes, montraient autrefois des personnages peints de profil, visibles sur la coupe longitudinale (fig. 5). Les travaux de polychromie et de dorure des plafonds ont été exécutés en 1729 par Termonia (142-144). En 1750 fut confiée à Antoine Moretti la réparation des dommages causés par la mise en place de la nouvelle toiture (154 et 178) (1). Quant au mobilier de la salle, outre la tribune princière, il consistait en une série de bancs recouverts de drap écarlate (113). Notons encore que les croisées de fenêtres et les vitres furent renouvelées en 1784 et 1785 (2).

Enfin, Joseph Herman exécuta en 1793 le cadre du portrait du prince-évêque François-Antoine de Méan (170) (3) peint par Pierre-Michel de Lovinfosse (171), et doré par Ramet (172-173) (4). Selon la coutume, le portrait du prince fut placé dans cette salle, la plus imposante et la plus spacieuse de l'hôtel de ville (5).

Chambre des Electeurs 9.

Le projet d'aménagement de cette chambre prévoyait en 1719 un lambris d'appui, des portes à quatre panneaux rectangulaires et une cheminée à médaillon ovale (fig. 5). Il ne fut pas respecté. On préféra l'orner de grandes toiles peintes encadrées de lambris de revêtement, de portes à deux panneaux et d'une cheminée à trumeau rectangulaire, le tout dans un style moins sévère. Toute la boiserie sculptée témoigne d'une grande unité, tant dans les formes que dans l'ornementation. Les culots qui garnissent les petits côtés des panneaux sur les trois portes se retrouvent identiques sur le lambris bas, sur les parcloses étroites et sur les montants du trumeau de cheminée. Toutes les moulures d'encadrement, celles des chambranles de portes et celles des toiles peintes, portent le même décor d'agrafe cernée de rinceaux de feuillage. Une même palmette bien découpée, encadrée d'une souple guirlande de laurier, surmonte le trumeau de cheminée

(1) A.E.L., *RC*, reg. 20, f° 134, 1751.
(2) Les croisées et les vitres furent changées en même temps dans la salle 9 voisine (A.E.L., *RC*, reg. 35, f° 172 v°, 177, 204, 1784-1785).
(3) A.E.L., *RC*, reg. 39, f° 70, 1792.
(4) A.E.L., *RC*, reg. 39, f° 205, 1793.
(5) Le portrait du prince régnant était accroché au-dessus de la tribune princière (SAUMERY, *op. cit.*, p. 250).

FIG. 15. Hôtel de ville de Liège. Salle 9 : dessus de porte peint par Arnold Smitsen (1721). Copyright A.C.L., Bruxelles.

et les attiques des portes. Les portions de lambris entre les toiles peintes et la corniche du plafond montrent une frise d'arabesques dans la tendance de Jean Berain (1) : entretoises terminées en C enro-

(1) Un plafond de l'hôtel de Mailly, réalisé par Berain en 1687-1688, montre des arabesques plus complexes certes, mais proches de celles des boiseries liégeoises (F. KIMBALL, *op. cit.*, fig. 41). Sur l'évolution de l'arabesque en France et plus particulièrement sur la chronologie des arabesques de Jean Berain, voir F. KIMBALL, *op. cit.*, pp. 34-39 et 62-64.

bés d'acanthes encadrant une espagnolette à houppe de plumes et bavette en coquille. L'ensemble de ces motifs rappelle, par son emplacement, la frise du grand salon du château de Waleffe (1). Arnold Smitsen peignit la toile du manteau de cheminée, les trois dessus de portes et les sept trumeaux : cinq de ces derniers sont signés et datés 1721. La somme de 1 229 florins brabants qu'il reçut en 1720 (72) ne semble donc concerner qu'une partie de ces travaux. Les peintures, qui ont été restaurées entre 1956 et 1958 par J. Verhaeghe, traitent de la chasse, évoquée par la présence de chiens, de gibier à poil et à plume, d'armes, devant un rocher creux ou sous une draperie rutilante (2). Quant au plafond en stuc, il se rallie au vocabulaire ornemental baroque par l'emploi de « cuirs » et de cartouches découpés, de branches de laurier, de cornes d'abondance, de draperies et de consoles à larges enroulements. Au centre de la rosace octolobée à résilles ondoyantes (3), domine une palmette nervurée de graines.

Antichambre 10.

Ancienne antichambre de la salle des Electeurs, cette pièce s'impose par ses boiseries sculptées et ses grandes toiles peintes. Sur la cheminée en marbre blanc et noir à ceinture panneautée, placée au siècle dernier, se dresse un trumeau frontal en bois sculpté et polychromé, sur un socle divisé en trois panneaux rectangulaires et surmonté d'une tablette à lambrequins. Le tableau du trumeau représente une scène mythologique, *Bacchus et des bacchantes*, attribuée à l'école

(1) J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, I, pp. 21-22 et fig. 8. La comparaison des deux frises permet de mesurer la rapidité de l'évolution stylistique dans les deux premières décennies du XVIII[e] siècle. Dans la frise de Waleffe, réalisée d'après un recueil de gravures de Daniel Marot édité en 1703, l'espagnolette joufflue paraît comme comprimée par l'entrelacs d'acanthes robustes qui l'entoure. Ici, au contraire, ce motif végétal fait place à un graphisme très strict conférant à la frise clarté et sobriété.

(2) On retrouve ce sujet, traité par le même artiste de façon pratiquement identique en 1741, dans le trumeau de cheminée du salon 6 à l'hôtel d'Ansembourg et dans deux toiles, l'une appartenant à M. L.-P. Huart à Namur et l'autre à M. J. Jowa à Liège (J. PHILIPPE, *Notes sur des peintres liégeois du XVIII[e] siècle*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 54, 1963, pp. 36-40 et fig.).

(3) M. Pierre Colman a attiré mon attention sur le fait que le rational du buste-reliquaire de saint Lambert était orné d'un décor fort semblable. La gravure de Michel Natalis, reproduisant le buste-reliquaire, a peut-être influencé le stucateur (P. COLMAN, *La gravure de Michel Natalis d'après le buste de saint Lambert*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, 150, 1965, pp. 485-492).

FIG. 16. Hôtel de ville de Liège. Salle 10 : toile peinte de L.D. et A.D. Dumoulin. Copyright A.C.L., Bruxelles.

liégeoise (1). Le décor des boiseries, partout identique (2), présente des panneaux à rosace centrale, à cordon arrondi aux extrémités, et à petites chutes de fleurons. Quatre grandes toiles de facture identique occupent trois côtés de la salle (3). Elles montrent quatre thèmes mythologiques : *Adonis recueilli à sa naissance par Vénus*, *Vénus et Adonis*, *Mort d'Adonis* et *Rencontre de Diane et de Vénus*. Contrairement à l'opinion généralement admise, ces peintures ne sont pas l'œuvre de J.-B. Juppin et d'Ed. Plumier. En effet, deux monogrammes L.D. et A.D. au bas de la troisième livrent les noms de leurs auteurs : Lambert Dumoulin, pour les paysages, et son frère A. Dumoulin, qui y ajouta les personnages (4). Les tableaux de Juppin et Plumier ornaient en réalité la salle 14 (5). Les quatre dessus de porte, dont trois payés à Edmond Plumier en 1723 (103), reproduisent les *Saisons*. Le plafond polylobé, qui encadrait jadis une toile peinte, se pare aux angles de quatre médaillons aveugles, réunis aux cartouches latéraux par des guirlandes de fruits.

Salle 11.

Cette salle, dont la destination reste inconnue, possède la plus petite cheminée de l'hôtel de ville. Frontale, avec des piédroits en console agrémentés de deux coquilles prolongées par un culot et une tablette élégamment moulurée, elle s'impose par son trumeau en chêne sculpté à peinture de fleurs, attribuée à l'école de Jean-Baptiste Coclers. A la base du trumeau, un panneau rectangulaire sculpté, flanqué de deux consoles à fleurettes (6), montre un dessin d'arabesques avec trophée musical dans le style des décors à la Berain (jeux de bandes godronnées, C, acanthes souples et légères, tiges à petits bourgeons). La moulure qui encadre la toile peinte est soulignée par

(1) Certains érudits l'attribuent à Edmond Plumier, d'autres à Lambert Dumoulin.

(2) Certains motifs sont appliqués et non sculptés dans la masse du bois.

(3) La porte de communication entre le vestibule 7 et la salle 10, prévue sur le plan (fig. 2), n'a pas été percée : les toiles, qui sont en place, occupent toute la cloison.

(4) La collaboration des deux frères est notée par J. PHILIPPE, *Les artistes liégeois à Rome (XVI^e-XIX^e siècle)*, dans *B.I.A.L.*, 77, 1964, p. 124.

(5) *Infra*, p. 45.

(6) Le même motif de console se retrouve sur la cheminée d'un salon au château d'Aigremont (*La maison d'hier et d'aujourd'hui. Nos châteaux*, numéro spécial, p. 6).

un double rang perlé. Le sommet du trumeau s'infléchit en « chapeau de gendarme ». Le motif central, vraisemblablement un écu, a été ravalé. Il couronne une coquille insérée entre deux écoinçons à jeu de courbes à crosses d'acanthe sur fond à quadrillé de fleurettes. Les lambris en chêne sculpté, encadrant autrefois des tapisseries (1), se terminent dans la partie haute des murs par une frise d'arabesques identique à celles des salles 9 et 10. Le plafond en stuc n'offre guère d'intérêt, sinon par la vigueur de sa mouluration.

Chambre des Commissaires 13.

Toute la décoration de cette salle a été entièrement refaite après la dernière guerre. Boiseries, cheminée et toiles peintes sont récentes (2); les cuirs gaufrés proviennent de la cure de Saint-Martin à Liège et on peut les dater du premier quart du XVIII^e siècle (3). Leur décor symétrique montre un croisillon de fleurettes surmonté par une palmette entourée de deux oiseaux affrontés, de fleurs au naturel et de raisins. La bordure striée cernant le motif principal rappelle les décors en « cuirs découpés », très en honneur au XVII^e siècle, que nous avons retrouvés dans la décoration en stuc de plusieurs plafonds de l'hôtel de ville. On peut reconstituer une partie de la décoration primitive de cette chambre par les coupes longitudinale et transversale (fig. 5 et 6) et par la description de Saumery (4). Les portes à deux vantaux divisés en quatre panneaux étaient identiques à celles du vestibule 1. Sur le lambris d'appui à panneaux rectangulaires à angles coupés en quart de cercle, s'étendait une tapisserie de damas et de moire en bandes. La cheminée de marbre de différentes couleurs, à fortes consoles en volutes étirées, supportait une allégorie, *La Paix et l'Abondance*, signée par Edmond Plumier en 1722 (95) (5). Les dessus de portes peints représentaient eux aussi des personnages

(1) Ces tapisseries, dont on ne trouve pas mention dans les comptes, provenaient de la manufacture bruxelloise Leyniers-Reydams. Elles étaient encore en place en 1908 (Ad. REYDAMS, *op. cit.*, fig. pp. 119-122). Quatre d'entre elles ornent aujourd'hui la salle 5 (*infra*, p. 29-30).

(2) *Supra*, p. 23, note 1.

(3) J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, I, p. 20; III, p. 101 et fig. 108-109.

(4) SAUMERY, *op. cit.*, p. 250.

(5) C'est sans doute à l'encadrement de cette toile que se rattache le travail de polychromie effectué par A. Smitsen en 1732 (147).

allégoriques. Les stucs du plafond encadraient une peinture de Louis Counet, exécutée en 1720, dont le sujet reste inconnu (75).

Grâce aux comptes nous pouvons restituer une partie du mobilier de cette chambre : une table recouverte d'un tapis vert livré en 1723 (105), une garderobe achetée en 1732 (148) et une série de sièges fournis en 1737 (150).

Peu avant 1750, la salle changea de destination : elle servit désormais aux assemblées du Conseil. Dans la seconde moitié du siècle, elle fit l'objet de travaux d'aménagement et de réfection : démolition et reconstruction de la cheminée par Jean-Georges Defresne en 1754 (155) (1), nettoyage des tapisseries et peintures par G. S. Philips en 1773 (159), pose de nouvelles croisées de fenêtre par les menuisiers Martiny et Henet en 1781 (183), travaux de polychromie par Wiart (163), renouvellement de la tapisserie et des meubles (162 et 184) et réparation de la cheminée (185) en 1782, renouvellement des rideaux en 1783 (164), pose de vitres en 1784 (2), ouvrages de menuiserie et de maçonnerie par Rouhette et Dukers en 1790 (165) et, enfin, achat d'un tapis vert pour la table en 1793 (166).

Antichambre 14.

En 1777, un incendie détruisit en grande partie la décoration de cette salle et notamment des toiles peintes par Juppin (3). Ces tableaux, des paysages réalisés par Jean-Baptiste Juppin en 1723 (102 ? et 104) auxquels Edmond Plumier avait ajouté des personnages en 1725-26 (130-131), représentaient le *Jugement de Pâris*, la *Métamorphose d'Actéon par Diane* et la *Métamorphose de Daphné par Apollon*. Ces personnages mythologiques étaient vraisemblablement nus : en effet, le Conseil chargea, en 1750, le peintre Coclers de les habiller de « draperies convenables et suivant l'art » (176). Les toiles peintes furent nettoyées par G. S. Philips en 1773 (159). Les quatre dessus de porte montraient des paysages (4), probablement du même Juppin. La

(1) A.E.L., *RC*, reg. 22, f°s 130 v°, 131 v°-133, 140, 1754.
(2) A.E.L., *RC*, reg. 35, f° 177, 1784.
(3) Ophoven, *op. cit.*, p. 228.
(4) Saumery, *op. cit.*, pp. 250-251. Cet auteur, qui vient de décrire la salle 13, passe dans la salle 14 voisine : « L'autre Chambre est tapissée de Tableaux en païsages par *Jupin*. Les Figures ou Personnages qui y sont mêlés, sont de diférens

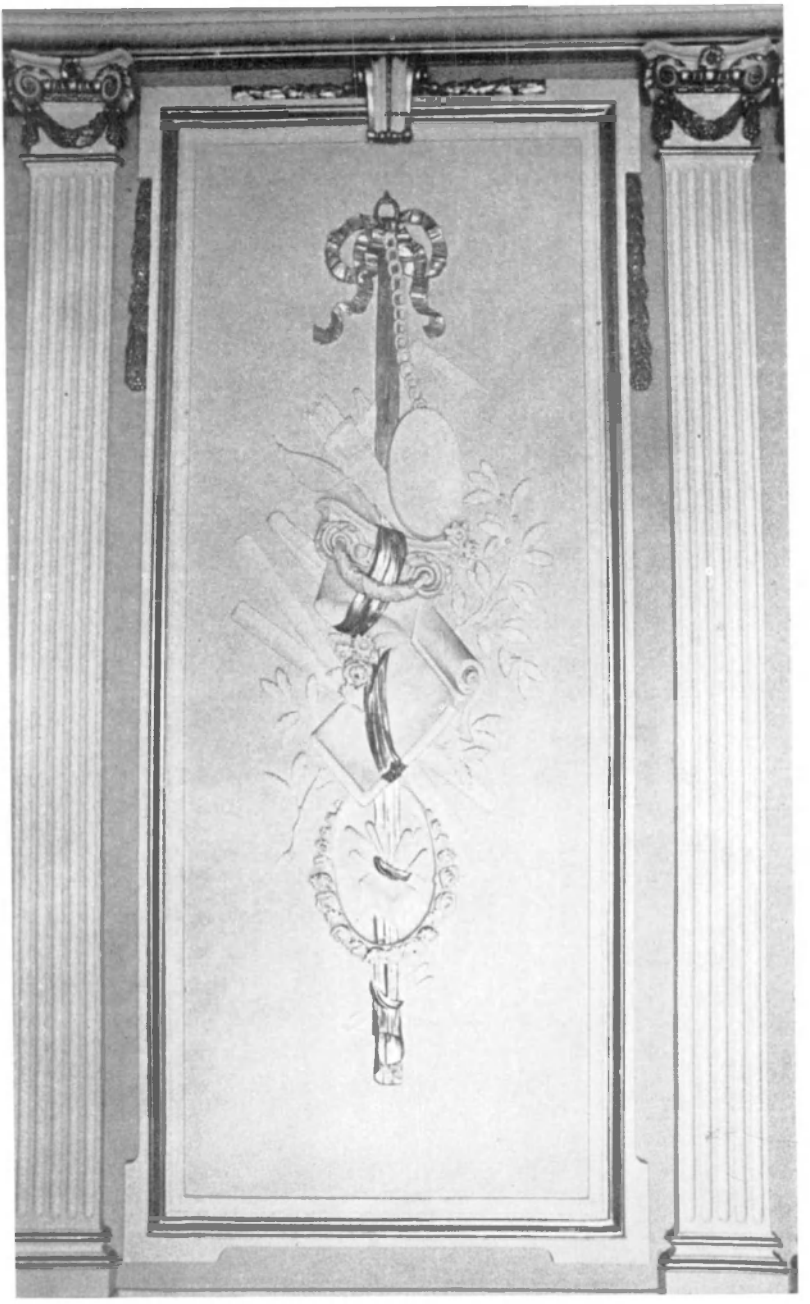

FIG. 17. Hôtel de ville de Liège. Salle 14 : trophée allégorique des *Arts*, réalisé en stuc après 1777. Photo P. Houcmant.

décoration murale fut entièrement refaite en stuc dans le style néo-classique (1) par le maître plafonneur Lambert Yerna en 1778 (2); quant à la polychromie, elle fut réalisée par le peintre Stephany (160) (3). Tout comme à l'hôtel de Hayme de Bomal, bâti et aménagé à la même époque (4), des pilastres cannelés, jumelés à chapiteau ionique (5), rythment les parois et encadrent des trophées d'instruments symbolisant les *Arts* et les *Sciences*. Sur le mur nord, un bas-relief allégorique en stuc d'Antoine-Pierre Franck (182), datant de 1778, représente *la France accueillant la ville de Liège :* cette scène reproduit une composition de Nicolas Cochin, connue au pays de Liège par une gravure de Gilles Demarteau (6). Le plafond, épargné par l'incendie de 1777, fut simplement reblanchi (181). Il témoigne du succès remporté à Liège par les bustes antiques. Ici, les bustes ne se présentent pas de profil dans un médaillon, mais presque de face, sur un socle surmonté d'un baldaquin. Ils sont entourés de guirlandes qui les rattachent aux grosses coquilles de la gorge du plafond. A. Puters les a judicieusement rapprochés de la décoration murale de la « salle blanche » de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, réalisée entre 1728 et 1731 par un membre de la famille Vasalli (7), et l'on peut raisonnablement attribuer le plafond liégeois à cette

pinceaux... », ce qui correspond à l'assertion d'Ophoven (« Dans cet incendie on a perdu huit Tableaux du célebre Jupin »). Saumery mentionne quatre portes : on avait renoncé à percer la porte de communication prévue sur le plan (fig. 2) vers le vestibule 7.

(1) La faveur du stuc à Liège dans le dernier quart du XVIII^e siècle est attestée par de nombreux témoins (J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, I, pp. 71, 102, 115, 127-129 et fig. 50, 74, 87-88, 95-96; II, pp. 63-64, 161, 165-168, 170-175, 180-181 et fig. 50-51, 137, 141-142, 144-146, 148-152, 157-158).

(2) A.E.L., *RC*, reg. 32, f° 255, 1778.

(3) A.E.L., *RC*, reg. 33, f° 38 v°, 1779.

(4) J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, II, pp. 157-160.

(5) On voit des chapiteaux identiques à ceux-ci, mais peints en trompe-l'œil, dans la cage d'escalier du château de Hamal, ainsi que dans le réfectoire de l'abbaye de Stavelot, où ils ont été réalisés en stuc par Duckers en 1778-79 (*Ibidem*, I, fig. 106; II, pp. 76-79 et fig. 59-61). En France, ce type de pilastre à chapiteau ionique orné d'une guirlande apparaît beaucoup plus tôt : Boullée l'emploie déjà en 1758-59 à l'hôtel de Tourolle à Paris (S. ERIKSEN, *Le style « transition »*, dans *Styles, meubles, décors du Moyen âge à nos jours*, II, Paris, [1972], p. 19).

(6) L. DE LEYMARIE, *L'œuvre de Gilles Demarteau l'aîné, graveur du roi. Catalogue descriptif*, Paris, 1896, pp. 75-76, n° 263.

(7) A. PUTERS, *op. cit.*, pp. 28-32 et fig. pp. 17 et 21. On ne voit pas pourquoi cet auteur attribue les stucs aixois à Thomas Vasalli et les stucs liégeois à François Vasalli. Certes, seul François est cité dans les comptes, mais il n'est pas impossible que Thomas ait fait partie de l'équipe travaillant à Liège.

équipe de stucateurs. La toile peinte qui occupait le polygone central du plafond et représentait *le Parnasse* (1) a disparu.

Antichambre 15.

Jadis cette salle présentait une superficie et une disposition identiques à celles de la salle 11 (2). Elle n'a rien conservé de son décor primitif, mais on peut le restituer en partie grâce à la coupe transversale (fig. 6). Elle s'ouvrait sur le couloir de l'aile gauche par une porte à deux vantaux identique à celles du vestibule 1. Un lambris d'appui semblable à celui des salles 2, 3 et 4 l'ornait, ainsi qu'une cheminée à piédroits en console et hotte frontale flanquée de vases (3).

Chambre pour L'as[s]emblée des a[n]ciens Bourgmaîtres 6.

Mentionnée dans les comptes comme « chambre à trois jours » ou « chambre au-dessus de la greffe », cette salle n'a conservé de son décor primitif que deux dessus de porte peints et un plafond en stuc encadrant une toile peinte. Une cheminée récente (4) remplace celle qui, en marbre noir et blanc (5), fut « marbrée » par Arnold Smitsen en 1718-19 (58) (6). Les boiseries, exécutées par Jean Closon en 1718-19 (33 et 67), se trouvaient en place lors de la réalisation de la coupe transversale (fig. 6). On peut donc supposer que ce dessin montre, non un projet de décoration, mais bien le revêtement mural existant (soit des portes et un lambris d'appui identiques à ceux des salles 2, 3 et 4). Concluons-en que les boiseries actuelles ne sont pas originales; la forme des panneaux inférieurs des portes et la sécheresse du rendu des motifs pourraient confirmer cette hypothèse. Les deux dessus de porte, qui suscitèrent l'admiration de Saumery (7), sont attribués à l'école de Jean-Baptiste Coclers. Quant au plafond, exécuté par

(1) SAUMERY, *op. cit.*, p. 251.
(2) Elle n'a plus aujourd'hui que la moitié de sa superficie primitive, une cloison ayant été aménagée pour dégager un petit escalier menant au deuxième étage.
(3) Vraisemblablement livrés par Pontelli en 1718-19 (48).
(4) Cette cheminée de marbre noir est peinte en imitation « Saint-Remy ».
(5) SAUMERY, *op. cit.*, p. 251.
(6) Le même peintre a réalisé, à la même période, d'autres travaux importants dans cette chambre. L'extrait de compte ne permet pas d'en préciser la nature : s'agissait-il de travaux de polychromie ou de toiles peintes destinées au décor mural (51) ?
(7) SAUMERY, *op cit.*, p. 251.

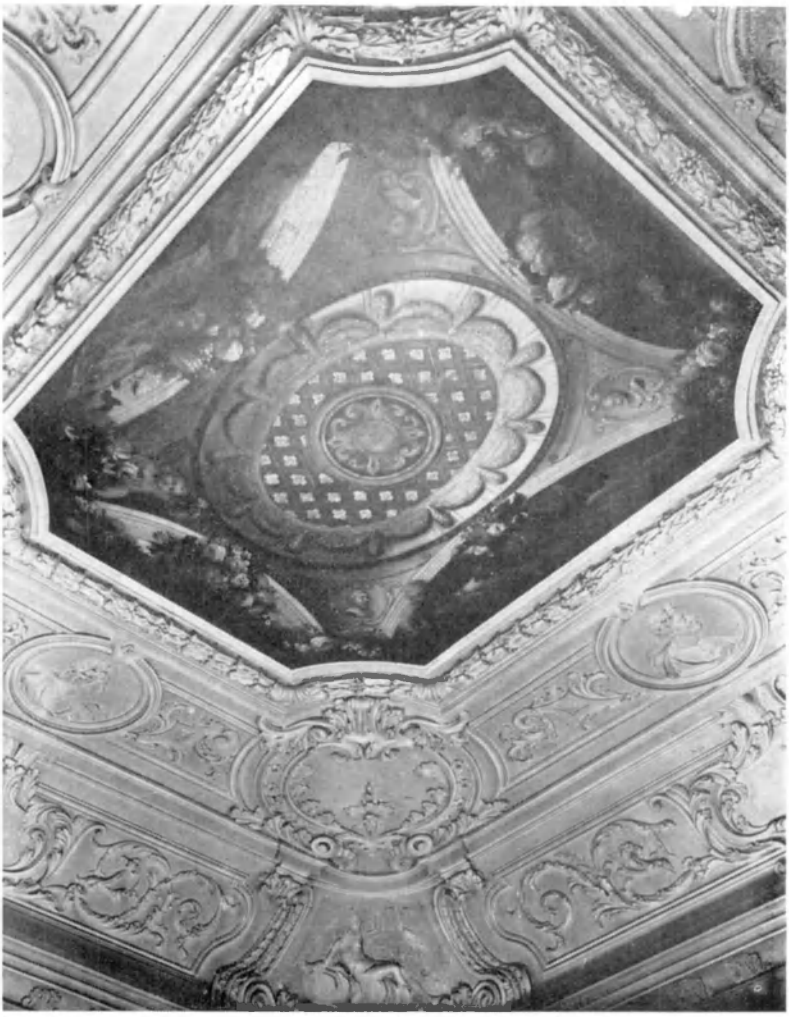

FIG. 18. Hôtel de ville de Liège. Salle 6 : plafond avec toile peinte d'Arnold Smitsen. Copyright A.C.L., Bruxelles.

Vasalli en 1718-19 (43), il témoigne de l'attachement au décor baroque. L'espace y est organisé en trois parties. Dans la gorge, des acanthes robustes s'échappent de cartouches feuillus vers les angles où quatre déesses, assises sur des nuées et encadrées de deux fortes consoles, représentent les *Eléments*. Dans la deuxième zone, entre la gorge et

la toile peinte, médaillons (1) et bustes antiques (2) alternent avec quatre cercles garnis de feuillages. Sur le fond, des acanthes souples bordent des bandes striées « en cuir découpé », identiques à celles du plafond dans le hall du château de Waleffe. Le rapprochement avec ce plafond vaut aussi pour la conception de la composition peinte. Réalisée par le peintre Arnold Smitsen en 1718-19 (52), celle-ci n'a d'autre but que d'agrandir la pièce en trouant le plafond par une perspective feinte : à Waleffe, il s'ouvre sur le ciel, au château d'Aigremont également (3). Ici, la pièce s'agrandit par une architecture en trompe-l'œil, une balustrade ornée de draperies et de fleurs et surmontée d'une coupole.

En 1767, la bibliothèque de l'hôtel de ville, dont les collections s'étaient considérablement augmentées, fut transférée dans cette salle, plus spacieuse que celle qu'elle occupait primitivement (4). Cette nouvelle affectation donna lieu à quelques travaux d'appropriation (5).

Autres salles.

Les autres salles de l'édifice ont malheureusement perdu leur décoration primitive : elles sont aménagées en bureaux et ne présentent plus aucun intérêt. Les comptes ne livrent guère d'indices à leur sujet : si plusieurs mentions doivent sans doute les concerner, elles sont trop peu précises pour être exploitables.

(1) On trouve des médaillons identiques, aujourd'hui à fond uni mais qui, à l'origine, présentaient vraisemblablement un décor peint, sur le plafond de la salle 10. Ces mêmes motifs, avec un décor en relief, seront choisis quelques années plus tard pour orner le plafond du hall d'entrée à l'hôtel d'Ansembourg à Liège (J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, I, fig. 33). A. Puters les considère comme une caractéristique de l'œuvre de Thomas Vasalli (*op. cit.*, pp. 16, 19, 27 et 31).

(2) Il convient de nuancer ici la thèse d'A. Puters concernant la rareté de l'emploi des médaillons circulaires à cette époque. On trouve en effet, dès la fin du XVII^e siècle, des effigies d'empereurs romains inscrites dans un médaillon sur les lambris de la salle 10 au palais des princes-évêques de Liège, aménagée sous Maximilien-Henri de Bavière (R. FORGEUR, *Le palais de Liège*, 2^e éd., Liège, 1965, pp. 14-15).

(3) Jean Delloye a recouvert ce plafond d'une chasse au faucon (J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Le château d'Aigremont*, dans *La maison d'hier et d'aujourd'hui*, décembre 1971, fig. 8-9).

(4) La localisation première de la bibliothèque n'a pu être déterminée jusqu'à présent.

(5) A.E.L., *RC*, reg. 27, f^os 176 v°-177 v°, 185 v°, 1767; reg. 31, f° 105 v°, 1776.

Conclusion

L'hôtel de ville apparaît aujourd'hui comme un édifice représentatif de l'art de bâtir au pays de Liège en ce premier quart du XVIII^e siècle. Grâce aux comptes régulièrement tenus jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, aux témoignages de contemporains et aux études antérieures, j'ai pu cerner davantage les différentes étapes de sa construction, livrer les noms d'artisans qui, jusqu'à présent, étaient restés inconnus, rendre à ceux-ci certains ouvrages dont ils étaient les auteurs et mettre en lumière les modifications apportées au bâtiment jusqu'au début du XX^e siècle.

Si l'on tente de replacer le monument sur le plan plus général de l'histoire de l'architecture, on voit qu'il traduit une dualité : il montre un attachement tenace à un Baroque teinté de Classicisme, mais il ne reste pas insensible à une mode nouvelle, née à Paris à la fin du XVII^e siècle, qui petit à petit gagne la province et l'étranger. A la première tendance traditionnaliste appartiennent le plan en U, la disposition rigoureusement symétrique des salles de part et d'autre d'un vestibule central, l'alliance des briques et des pierres calcaires dans les façades, le fronton couronnant l'avant-corps en faible saillie, éléments typiques des hôtels et des châteaux du pays de Liège repris aux exemples français et qui se maintiendront très tard dans le XVIII^e siècle. La décoration des façades reste elle aussi dans la même ligne traditionnaliste : linteaux droits aux lourdes clés en console et alternance de frontons courbes et triangulaires sommant les fenêtres, rappelant les modèles de la Haute Renaissance et du début du Baroque. C'est dans l'aménagement intérieur que l'opposition se manifeste. A côté des plafonds en stuc aux épais reliefs ou des atlantes musclés du vestibule, l'assouplissement de certains lambris au dessin d'arabesques légères, voire l'inflexion discrète de la ligne de certaines cheminées, annoncent l'orientation progressive des artisans liégeois vers la grâce et l'enjouement rococo. L'évolution stylistique paraît, pour qui regarde attentivement, sensible d'une salle à l'autre. En effet, le corps central et l'aile droite apparaissent bien plus austères que l'aile gauche, aménagée en dernier lieu. Certes, cette mode nouvelle n'est encore que tolérée et seulement dans le décor intérieur. Mais, dans les vingt années suivantes, elle finira par s'imposer jusqu'à égayer les façades des demeures liégeoises.

Enfin, l'hôtel de ville de Liège n'est pas resté un cas isolé d'architecture : il a inspiré les maisons de ville de Tongres (1737-1742) et de Huy (1766) et bien des intérieurs liégeois ont pris exemple sur sa décoration intérieure. Il reste l'un des monuments les plus attachants de la capitale de l'ancienne principauté. Puisse-t-il à l'avenir être l'objet de nouvelles études qui, à leur tour, s'efforceront de mieux le faire connaître.

ANNEXES

A. — Comptes et Recès de la Cité de Liège (1698-1793)

Comptes de la Cité de Liège (Liège, Archives de l'Etat)

1	reg. 71, f° 45, 1698
2	reg. 72, f° 23, 1699
3	reg. 78*bis*, f° 30 v°, 1710
4	reg. 81, f° 57 v°, 1715
5	reg. 83, f° 70 v°, 1717
6-7	reg. 83, f° 72 v°, 1717
8-15	reg. 83, f° 73, 1717
16	reg. 83, f° 74 v°, 1717
17	reg. 84, f° 74, 1717-18
18-21	reg. 84, f° 75 v°, 1717-18
22-27	reg. 84, f° 76, 1718
28-29	reg. 84, f° 76 v°, 1718
30	reg. 84, f° 78 v°, 1717-18
31-33	reg. 84, f° 79, 1717-18
34-35	reg. 85, f° 59 v°, 1719
36-40	reg. 85, f° 61 v°, 1718-19
41-51	reg. 85, f° 62, 1718-19
52-60	reg. 85, f° 62 v°, 1718-19
61-67	reg. 85, f° 63 v°, 1718-19
68-69	reg. 86, f° 81, 1720
70-72	reg. 86, f° 82, 1719-20
73-74	reg. 86, f° 82 v°, 1720
75-77	reg. 86, f° 83, 1720
78-80	reg. 86, f° 83 v°, 1720
81-84	reg. 87, f° 66 v°, 1721
85-87	reg. 87, f° 68, 1721
88-91	reg. 87, f° 68 v°, 1721
92-95	reg. 88, f° 68, 1722
96-97	reg. 88, f° 68 v°, 1722
98	reg. 89, f° 76, 1723
99-101	reg. 89, f° 76 v°, 1723
102-103	reg. 89, f° 77, 1723
104	reg. 89, f° 77 v°, 1723
105	reg. 90, f° 28 v°, 1723
106-108	reg. 91, f° 84, 1725
109-112	reg. 91, f° 84 v°, 1725
113-116	reg. 91, f° 85, 1725
117-122	reg. 91, f° 85 v°, 1725
123	reg. 91, f° 86, 1725
124-126	reg. 92, f° 82, 1725
127-130	reg. 92, f° 82 v°, 1726
131	reg. 92, f° 83, 1726
132	reg. 93, f° 80, 1727
133	reg. 93, f° 80 v°, 1727
134	reg. 94, f° 33 v°, 1728
135-137	reg. 94, f° 76, 1728
138	reg. 94, f° 76 v°, 1728
139	reg. 95, f° 33 v°, 1729
140-143	reg. 95, f° 83, 1729
144	reg. 95, f° 83 v°, 1729
145-146	reg. 96, f° 84, 1729-30
147	reg. 98, f° 32, 1732
148	reg. 99, f° 38 v°, 1732
149	reg. 100, f° 81, 1734
150	reg. 102, f° 72, 1737
151-152	reg. 112, f° 67, 1749
153	reg. 114, f° 67, 1751
154	reg. 114, f° 71 v°, 1751
155	reg. 116, f° 67 v°, 1754
156	reg. 119, f° 47 v°, 1757
157	reg. 126, f° 59, 1770
158	reg. 127, f° 25 v°, 1770
159	reg. 129, f° 63, 1773
160	reg. 133, f° 60, 1779
161	reg. 133, f° 65, 1779
162	reg. 135, f° 62 v°, 1782
163	reg. 135, f° 62, 1782
164	reg. 136, f° 60 v°, 1783
165	reg. 141, f° 52, 1790
166	reg. 142, f° 29 v°, 1793

167 reg. 142, f° 54, 1793
168-169 reg. 142, f° 55, 1793
170-171 reg. 142, f° 64 v°, 1793
172-173 reg. 142, f° 65, 1793
174-175 reg. 142, f° 65 v°, 1793

Recès de la Cité de Liège (Liège, Archives de l'Etat)

176 reg. 19, f° 50, 1750
177 reg. 19, f° 89 v°, 1750
178 reg. 19, f° 125, 1750
179 reg. 20, f° 53 v°, 1751
180 reg. 20, f° 56, 1751
181 reg. 32, f° 18, 1777
182 reg. 32, f° 258, 1778
183 reg. 34, f° 65 v°, 1781
184 reg. 34, f° 99 v°, 1782
185 reg. 34, f° 100, 1782
186 reg. 36, f° 14 v°, 1785
187 reg. 37, f° 127 v°, 1789
188 reg. 38, f° 69 v°, 1791
189 reg. 38, f° 138 v°, 1791
190 reg. 38, f° 146, 1791
191 reg. 39, f° 160/v°, 1793
192 reg. 39, f° 171, 1793

Autres Comptes et Recès de la Cité de Liège relatifs à l'Hôtel de Ville

Les comptes et recès dont les références suivent n'ont pas été intégrés dans le corps de l'étude, parce qu'ils font état d'ouvrages insuffisamment précisés ou parce qu'ils ne concernent pas des travaux de construction et de décoration proprement dits.

ARMOIRIES DES BOURGMESTRES (peinture et sculpture).

A.E.L., *CC*, reg. 84, f° 76, 1717-1718; reg. 85, f° 62, 1718-1719; reg. 93, f°39, 1727; reg. 96, f° 40, 1730; reg. 97, f° 32 v°, 1731; reg. 103, f° 65 v°, 1739; reg. 104, f° 69, 1740; reg. 105, f° 70, 1741; reg. 110, f° 69, 1746; reg. 111, f° 75, 1747; reg. 122, f°s 21, 22, 1759; reg. 123, f° 24 v°, 1763; reg. 124, f° 24, 1764; reg. 125, f°s 22 v°, 24, 1768-1769; reg. 127, f°s 25 v°, 27, 1770-1771; reg. 129, f° 21, 1773; reg. 133, f° 25 v°, 1779; reg. 134, f°s 26-27, 1781; reg. 135, f°s 24 v°-25, 1782; reg. 139, f° 23, 1787; reg. 142, f° 55 v°, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 26, f°s 222, 227, 1764; reg. 27, f°s 98 v°, 246 v°-247, 1766; reg. 38, f°s 137 v°, 154 v°, 163 v°, 1791; reg. 39, f° 147, 1793.

CHARPENTERIE-MENUISERIE-SCULPTURE.

A.E.L., *CC*, reg. 83, f°s 70-70 v°, 71, 74-74 v°, 75, 1717; reg. 84, f°s 72 v°-74, 76 v°, 77 v°, 78 v°-79, 1717-1718; reg. 85, f°s 59-60, 63 v°, 1718-1719; reg. 86, f°s 78, 83 v°, 86, 1720; reg. 87, f° 68, 1721; reg. 88, f°s 68-68 v°, 1722; reg. 89, f°s 76-77 v°, 1723; reg. 90, f° 76, 1724; reg. 91, f°s 84, 85, 1725; reg. 92, f° 82, 1725; reg. 93, f°s 80-80 v°, 1727; reg. 95, f°s 34, 42, 1729; reg. 97, f° 74, 1731; reg. 98, f° 32, 1732; reg. 99, f° 40, 1733; reg. 100,

f° 76 v°; 1734; reg. 104, f° 71, 1740; reg. 133, f° 63 v°, 1779; reg. 137; f° 65, 1784; reg. 142, f°s 53-53 v°, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 35, f° 172 v°, 1784; reg. 38, f° 52, 1791.

CHEMINÉES.

A.E.L., *CC*, reg. 83, f°s 74-74 v°, 1717; reg. 84, f°s 77 v°-78, 1717-1718; reg. 85, f°s 62-63, 1718-1719; reg. 86, f°s 82 v°, 84, 1719-1720; reg. 88, f° 68 v°, 1722; reg. 89, f°s 76 v°-77, 1723; reg. 91, f°s 29, 85, 1724-1725; reg. 97, f° 33, 1731; reg. 100, f° 78 v°, 1734; reg. 101, f° 73 v°, 1735; reg. 129, f°s 61 v°, 63, 1773; reg. 133, f° 60 v°, 1779; reg. 140, f° 15 v°, 1790.

A.E.L., *RC*, reg. 33, f° 23 v°, 1778.

ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS POUR L'ÉLECTION D'UN PRINCE-ÉVÊQUE ET LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES DE PERSONNALITÉS ÉTRANGÈRES.

A.E.L., *CC*, reg. 90, f° 74, 1724; reg. 106, f°s 91-92, 1742; reg. 108, f°s 91-93, 1744; reg. 110, f°s 87-88, 1745; reg. 124, f°s 74 v°-76, 1764; reg. 140, f° 60 v°, 1790; reg. 141, f° 50 v°, 1790; reg. 142, f° 64 v°, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 26, f°s 174 v°-175, 181 v°, 183-189, 203 v°, 208, 210-211, 222, 1764; reg. 29, f° 31 v°, 1772; reg. 38, f°s 55, 74, 88 v°, 233, 1791-1792; reg. 39, f°s 32, 70, 77, 83, 1792.

MAÇONNERIE.

A.E.L., *CC*, reg. 83, f°s 62, 69 v°, 71-72, 73, 74 v°, 1717; reg. 84, f°s 72, 74-74 v°, 75, 78, 1717-1718; reg. 85, f°s 58 v°, 60-61, 1718-1719; reg. 86, f°s 77, 79-80, 82 v°, 1719-1720; reg. 88, f° 68, 1722; reg. 89, f° 76, 1722; reg. 91, f° 85 v°, 1725; reg. 92, f° 82, 1725; reg. 98, f° 29 v°, 1732; reg. 102, f° 67 v°, 1736; reg. 109, f° 75 v°, 1745; reg. 118, f° 49 v°, 1755; reg. 142, f°s 51-51 v°, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 20, f°s 38, 114, 1751.

MOBILIER.

A.E.L., *CC*, reg. 83, f°s 74-74 v°, 1717; reg. 84, f° 76 v°, 1718; reg. 85, f°s 27, 62 v°, 1718-1719; reg. 86, f°s 25 v°, 83, 1719-1720; reg. 87, f°s 66 v°, 68, 1721; reg. 88, f°s 26, 68 v°, 1722; reg. 90, f°s 31, 74, 1724; reg. 91, f°s 30, 85 v°-86, 1724-1725; reg. 92, f° 82 v°, 1726; reg. 93, f°s 80-80 v°, 1727; reg. 96, f° 46, 1730; reg. 98, f° 27, 1732; reg. 99, f° 40, 1733; reg. 100, f° 86, 1734; reg. 101, f°s 75, 81, 1735; reg. 107, f° 73, 1743; reg. 116, f° 69 v°, 1754; reg. 117, f° 53 v°, 1755; reg. 118, f°s 48, 50, 51-51 v°, 1755-1756; reg. 122, f° 42, 1758; reg. 123, f° 51 v°, 1763; reg. 125, f° 58, 1769; reg. 126, f° 56, 1770; reg. 132, f° 25 v°, 1778; reg. 135, f°s 63, 64, 1782; reg. 140, f° 48 v°, 1790.

A.E.L., *RC*, reg. 23, f° 109, 1755.

ORFÈVRERIE DE LA CHAPELLE.

A.E.L., *CC*, reg. 79, f° 58 v°, 1712; reg. 87, f° 29, 1721; reg. 90, f° 29 v°, 1724; reg. 92, f° 31, 1726; reg. 93, f° 40, 1727; reg. 95, f° 41 v°, 1729; reg. 98, f° 73 v°, 1732; reg. 101, f° 74, 1735; reg. 108, f° 72 v°, 1744; reg. 109, f° 85 v°, 1745; reg. 113, f° 75, 1750; reg. 117, f° 22, 1755; reg. 118, f° 48, 1755; reg. 119, f° 20, 1756; reg. 122, f° 21, 1759; reg. 124, f° 22 v°, 1764; reg. 129, f° 63 v°, 1773; reg. 131, f° 28, 1776; reg. 142, f° 65, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 31, f° 125 v°, 1776; reg. 33, f° 24 v°, 1778; reg. 39, f°s 34 v°. 121 v°, 1792-1793.

PEINTURE.

A.E.L., *CC*, reg. 84, f°s 76 v°, 77 v°, 1717-1718; reg. 85, f°s 62-62 v°, 1718-1719; reg. 86, f°s 82-82 v°, 83, 84, 1719-1720; reg. 87, f°s 68-68 v°, 1721; reg. 88, f°s 68 v°-69, 1722; reg. 89, f°s 76, 77 v°, 1722-1723; reg. 90, f° 76, 1723-1724; reg. 91, f° 84, 1724; reg. 92, f° 82 v°, 1726; reg. 93, f°s 39, 80-80 v°, 1727; reg. 94, f° 76, 1728; reg. 95, f°s 31 v°, 33 v°, 83, 1729; reg. 96, f° 84, 1729; reg. 97, f°s 36 v°, 74, 1731; reg. 98, f°s 31 v°, 35, 1732; reg. 100, f°s 79, 84 v°, 102 v°, 1734; reg. 101, f°s 75, 78-78 v°, 1735; reg. 103, f° 65 v°, 1739; reg. 106, f° 72, 1742; reg. 113, f° 75 v°, 1750; reg. 114, f° 70, 1751; reg. 115, f° 68 v°, 1753; reg. 119, f° 47, 1757; reg. 136, f° 58 v°, 1783; reg. 140, f° 46 v°, 1789; reg. 142, f° 55 v°, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 24, f° 229, 1758.

PLAFONNAGE-STUCAGE.

A.E.L., *CC*, reg. 84, f° 76, 1718; reg. 85, f°s 62, 63, 1718-1719; reg. 86, f°s 82, 84, 1719-1720; reg. 88, f° 68, 1722; reg. 89, f° 76, 1722; reg. 93, f° 81, 1727; reg. 98, f°s 29 v°, 34 v°, 35, 1732; reg. 113, f°s 73, 75-75 v°, 1750; reg. 114, f° 66, 71 v°, 1751; reg. 119, f° 50, 1758; reg. 121, f° 35 v°, 1758.

A.E.L., *RC*, reg. 19, f°s 100-100 v°, 140, 154, 1750; reg. 20, f°s 45 v°, 134, 1751; reg. 24, f° 229, 1758.

PLANS ET DESSINS.

A.E.L., *CC*, reg. 84, f° 76, 1718; reg. 131, f° 78 v°, 1776.

A.E.L., *RC*, reg. 31, f° 189 v°, 1776.

PORTRAITS DES PRINCES-ÉVÊQUES (toiles peintes et encadrements).

A.E.L., *CC*, reg. 91, f°s 84-84 v°, 1725; reg. 109, f°s 71-71 v°, 1745; reg. 119, f° 47, 1757; reg. 124, f° 24, 1764; reg. 129, f°s 25, 63 v°, 74 v°, 1773; reg. 142, f°s 64 v°-65, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 26, f° 222, 1764; reg. 29, f° 225, 1773; reg. 35, f° 214 v°, 235, 1785; reg. 39, f°s 40 v°, 70, 205, 1792-1793.

SERRURERIE-FERRONNERIE-FERBLANTERIE-DINANDERIE.

A.E.L., *CC*, reg. 83, f^os^ 72 v^o^, 74, 1717; reg. 84, f^os^ 75 v^o^, 77 v^o^, 1717-1718; reg. 85, f^os^ 61 v^o^, 63 v^o^, 1718-1719; reg. 86, f^os^ 81-82, 1719-1720; reg. 87, f^os^ 66, 68, 1721; reg. 88, f^os^ 68-69, 1722-1723; reg. 89, f^o^ 77 v^o^, 1723; reg. 96, f^o^ 32, 1730; reg. 112, f^os^ 67, 68 v^o^, 1749; reg. 113, f^o^ 74 v^o^, 1750; reg. 129, f^o^ 61 v^o^, 1773; reg. 130, f^o^ 64, 1774; reg. 142, f^o^ 55, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 18, f^o^ 80, 1749; reg. 20, f^os^ 200 v^o^, 204 v^o^, 1752.

TOITURES.

. *Construction et réparations.*

A.E.L., *CC*, reg. 83, f^o^ 74, 1717; reg. 84, f^o^ 77 v^o^, 1717-1718; reg. 85, f^o^ 63, 1718-1719; reg. 86, f^o^ 84, 1719-1720; reg. 91, f^o^ 35, 1725; reg. 96, f^o^ 31 v^o^, 1730; reg. 97, f^os^ 31 v^o^, 33, 35, 1731; reg. 98, f^os^ 18, 27, 1731-1732; reg. 99, f^o^ 38 v^o^, 1732; reg. 100, f^o^ 78 v^o^, 1734; reg. 101, f^o^ 72 v^o^, 1734; reg. 102, f^o^ 66, 1736; reg. 103, f^o^ 64, 1739; reg. 104, f^os^ 69 v^o^, 71-71 v^o^, 1740; reg. 105, f^os^ 69 v^o^, 71, 1741; reg. 108, f^o^ 67, 1743; reg. 110, f^os^ 68, 69, 1746; reg. 111, f^o^ 69 v^o^, 1747; reg. 112, f^o^ 67, 1749; reg. 113, f^os^ 68-68 v^o^, 1750; reg. 114, f^o^ 64 v^o^, 1750; reg. 129, f^o^ 63, 1773; reg. 134, f^o^ 64, 1781; reg. 142, f^os^ 54, 55-55 v^o^, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 17, f^o^ 259 v^o^, 1737; reg. 19, f^o^ 16, 1750; reg. 39, f^o^ 12, 1792.

. *Construction d'une nouvelle charpente sur le corps principal (1749-1751).*

A.E.L., *CC*, reg. 113, f^os^ 68-69, 71 v^o^-73, 1750.

A.E.L., *RC*, reg. 18, f^os^ 60, 184 v^o^, 198 v^o^, 207, 217, 222, 1749-1750; reg. 19, f^os^ 11 v^o^, 16, 19-22, 49 v^o^, 53, 56 v^o^, 60 v^o^, 63 v^o^, 71 v^o^, 79 v^o^, 95 v^o^, 98, 100-101, 104-104 v^o^, 110, 112, 124-124 v^o^, 127, 137 v^o^, 140, 154, 1750; reg. 20, f^os^ 38, 45 v^o^, 1751.

VITRES.

A.E.L., *CC*, reg. 86, f^o^ 85, 1720; reg. 87, f^o^ 27 v^o^, 1721; reg. 90, f^o^ 35 v^o^, 1724; reg. 96, f^o^ 45 v^o^, 1730; reg. 99, f^o^ 43 v^o^, 1733; reg. 100, f^o^ 83 v^o^, 1734; reg. 102, f^o^ 74, 1737; reg. 104, f^o^ 73 v^o^, 1740; reg. 107, f^o^ 73, 1743; reg. 108, f^o^ 73 v^o^, 1744; reg. 113, f^o^ 75, 1750; reg. 115, f^o^ 68 v^o^, 1753; reg. 126, f^o^ 60, 1770; reg. 130, f^o^ 64, 1774; reg. 133, f^o^ 62, 1779; reg. 140, f^o^ 47 v^o^, 1789; reg. 142, f^o^ 56, 1793.

A.E.L., *RC*, reg. 19, f^o^ 99 v^o^, 1750; reg. 22, f^o^ 202, 1754; reg. 38, f^os^ 52, 96, 147, 1791-1792.

B. — Médailles commémoratives

A l'occasion de la pose de la première pierre — le 14 août 1714 —, on fit exécuter une série de médailles (1), sur lesquelles figurent la façade avant de l'hôtel de ville, une dédicace identique à celle gravée sur la pierre de fondation, le perron et les armes du prince et des bourgmestres (2). Livrées par Fr. Dupont (3), ces médailles furent gravées par G. Duvivier (4), en qui la plupart des érudits reconnaissent Gangulphe Duvivier, le graveur des monnaies de Joseph-Clément de Bavière (5). Elles furent ensuite frappées par Schelberg, maître de la monnaie (6).

Huit exemplaires — quatre en argent, deux en plomb et deux en zinc — sont conservés au Musée Curtius (Inv. Capit. 1238 et 1239, G. 732, B.G. 28 et 29, I. 7414) (7), quatre autres — en argent, étain, cuivre et bronze — appartiennent au Séminaire de Saint-Trond (8) et un moulage se trouve au Musée de la Vie wallonne à Liège (Inv. 57B/32110). Th. Bouille et Saumery rapportent que trois exemplaires — en or, en argent et en cuivre — furent enterrés avec la première pierre à l'angle ouest du corps de logis (9).

L'intérêt de ces médailles est de nous montrer que l'hôtel de ville projeté

(1) Plusieurs exemplaires de ces médailles (en argent et en plomb) furent présentés à l'exposition de l'Art ancien au pays de Liège de 1905 (*Catalogue de l'Art ancien au pays de Liège, 1905*, n° 3068).

(2) Th. Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, III, Liège, 1732, p. 546; Saumery, *op. cit.*, p. 244.

(3) A.E.L., *CC*, reg. 80, f° 58 v°, 1714.

(4) A.E.L., *CC*, reg. 80, f° 58 v°, 1714.

(5) Baron J. de Chestret de Haneffe, *Numismatique de la principauté de Liège*, Bruxelles, 1890, p. 384; V. Tourneur, *Les médailleurs au pays de Liège, III, la fin du* XVII^e *siècle et le premier quart du* XVIII^e, dans *Wallonia*, 14, 1906, pp. 356-357; H. Nocq, *Les Duvivier. Jean Duvivier (1687-1761). Benjamin Duvivier (1730-1819). Essai d'un catalogue de leurs œuvres*, Paris, 1911, pp. 24-25; Fr. Alvin., *Duvivier Gangolphe*, dans *Allgemeines Lexikon*, X, éd. Thieme et Becker, Leipzig, 1914, p. 251; *Catalogue de l'exposition Art mosan et arts anciens du pays de Liège, 1951*, n^os 610-612. C'est aussi à Gangulphe que sont attribuées les médailles dans la vitrine du Musée Curtius. Remarquons que la date de 1713, assignée par H. Nocq aux médailles, est inexacte : celles-ci portent la date *AN° MDCCXIIII MENSI AUGUSI XIIII*. Notons aussi que G. Duvivier pourrait bien être Guillaume Duvivier qui gravait également des monnaies (voir à ce propos S. Bormans, *op. cit.*, p. 392 : *A Guill. de Vivier et au s^r Schilber, pour avoir frappé et gravé les médailles pour les pauvres, 328 fl*s).

(6) A.E.L., *CC*, reg. 80, f° 59, 1714.

(7) J. Philippe, *Propos sur l'origine controversée du perron liégeois. Annexe. Musées Curtius et d'Ansembourg. Inventaire des pièces portant la figuration du perron*, dans *Annales du 34^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique (Verviers, 22-25 juillet 1951)*; Idem, *Musées Curtius et d'Ansembourg. Catalogue des peintures de l'Ecole liégeoise (XV^e-XIX^e siècle)*, Liège, 1955, n° 35; Idem, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 89-91.

(8) *Catalogue de l'exposition Art mosan et arts anciens du pays de Liège, 1951*, n° 610.

(9) Th. Bouille, *op. cit.*, p. 546; Saumery, *op. cit.*, p. 244.

était un peu différent de celui qui fut réalisé : le nombre des fenêtres était, à l'origine, plus élevé et le fronton était courbe.

C. — Plans, élévations, coupes et vues de l'hôtel de ville

1. — Plans, élévations et coupes.

Au cours de l'érection du nouvel hôtel de ville, on fit exécuter plusieurs plans, coupes et élévations du bâtiment. Neuf dessins sont conservés aujourd'hui au Cabinet des Estampes de Liège et au Musée Curtius. Ils sont l'œuvre de l'un des entrepreneurs de la construction, Léonard (1), qui les réalisa en 1719, 1720 et 1721 (70 et 91). Les exemplaires du Cabinet des Estampes sont moins précis que ceux du Musée Curtius, ce qui laisse supposer que les premiers sont les « brouillons » des seconds. Dix gravures, exécutées d'après ces dessins (2) par le Liégeois Guillaume Duvivier (3) en 1719-1720 et 1722 (70 et 96), furent imprimées une première fois en 1720 (78), puis en 1721 et 1722 par Jaspar Fontaine (90 et 97). Selon de Theux de Montjardin, ces gravures étaient destinées à compléter le *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liège* de Louis Abry, publié en 1720 mais augmenté en 1721 (4). Cette série de documents apporte des renseignements précieux pour l'étude de l'édifice. Les plans des deux étages nous font connaître, outre la disposition primitive des locaux qui n'est plus tout à fait la même aujourd'hui, leur destination ancienne; ceci permet de rattacher une grande partie des travaux mentionnés dans les comptes aux diverses salles. Les élévations des façades permettent de restituer la physionomie extérieure du bâtiment telle qu'elle apparaissait à l'époque. Enfin, les coupes longitudinale et transversale nous montrent avec beaucoup de précision la décoration intérieure de l'hôtel de ville, ainsi que la structure des charpentes (5). Ces derniers documents sont à la fois copies de décorations existantes et projets d'aménagements futurs. En effet, seuls l'aile droite et le corps de logis étaient pratiquement terminés au moment où Léonard réalisa ses dessins; par contre, l'aile gauche était toujours en construction. Ce dernier n'eut qu'à copier, pour l'aile droite et le corps de logis, les aménagements intérieurs déjà réalisés (on reconnaît sur les dessins bon nombre de décors toujours en place aujourd'hui) et dut se résoudre, pour

(1) Et non de Guillaume Duvivier comme on l'avait cru jusqu'à présent.

(2) On peut relever quelques différences, à vrai dire minimes, entre les dessins et les gravures : elles concernent surtout les dimensions et des détails de décoration.

(3) H. Nocq, *op. cit.*, p. 26; Fr. Alvin., *Duvivier Guillaume*, dans *Allgemeines Lexikon*, X, éd. Thieme et Becker, Leipzig, 1914, p. 251; L. Lebeer, *La gravure*, dans *Catalogue de l'exposition Art mosan et arts anciens du pays de Liège, 1951*, p. 137.

(4) de Theux de Montjardin, *Bibliographie liégeoise*, I, Bruxelles, 1867, p. 212. Cette assertion est reprise par Th. Gobert (*op. cit.*, pp. 290-291) et par L. Lebeer (*op. cit.*, p. 137), mais je n'ai pas trouvé d'exemplaire comprenant ces plans.

(5) Pour cette question de charpente, voir *supra*, p. 15-18.

l'aile gauche, à représenter la décoration intérieure projetée. Mais en dix ans — période nécessaire à l'achèvement du bâtiment —, la mode avait changé : on jugea sans doute trop sévère le projet initial (aucun décor de l'aile gauche ne correspond au dessin) et on l'abandonna.

a) *Dessins.*

. *Plan du dessous du Rez de chaussée avec Les conduits*
plume et lavis
38,3 × 25,2
plan des caves avec indication des canalisations du ruisseau qui alimentait les fontaines de la place du Marché.
Liège, Cabinet des Estampes. Inv. Mo. 2182.

. *Plan du rez-de-chaussée*
plume et lavis
38,4 × 25
plan des locaux du rez-de-chaussée avec indication des voûtes, implantation du perron donnant sur la place du Marché, de l'escalier de la cour arrière et de l'hémicyle qui la clôture.
Liège, Cabinet des Estampes. Inv. Mo. 2181.

. *Elevation de La fasçe du côté du Marché* (fig. 3)
plume et lavis
20 × 32,7
élévation de la façade nord de l'édifice avec représentation des statues de la *Religion* (à gauche) et de la *Justice* (à droite) et du buste de saint Lambert qui agrémentaient le fronton.
Liège, Musée Curtius. Inv. Mx. 2391.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 73.

. *Elévation de la façade arrière*
plume et lavis
23,8 × 28,1
élévation de la façade sud avec représentation de la grille en fer forgé qui clôturait la cour et qui a aujourd'hui perdu ses deux vantaux centraux et son couronnement, remplacés par des fers forgés modernes.
Liège, Cabinet des Estampes. Inv. Mo. 2179.

. *Elevation et Prespective du derier du Batiment* (fig. 4*a*)
plume et lavis
32,5 × 19,5
élévation identique à la précédente, excepté l'aile gauche qui n'est pas figurée entièrement.
Liège, Musée Curtius. Inv. Mx. 2394.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 76.

. *Elevation d'un des côtés*
plume et lavis
19,85 × 32,8
élévation de la façade ouest avec indication du perron sur la place du Marché et de la grille en hémicycle clôturant la cour arrière.
Liège, Musée Curtius. Inv. Mx. 2395.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 77.

. *Coupe longitudinale du corps principal*
plume et lavis
21,7 × 23,8
coupe montrant la décoration intérieure de l'édifice, le rez-de-chaussée voûté et la charpente à double pente.
Liège, Cabinet des Estampes. Inv. Mo. 2180.

. *Couppe du Vestibule prise sur Le devant du Batiment* (fig. 5)
plume et lavis
19,75 × 33
coupe identique à la précédente.
Liège, Musée Curtius. Inv. Mx. 2393.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 75.

. *Couppe d'un des coté* (fig. 6)
plume et lavis
19,4 × 32,5
coupe longitudinale de l'aile droite avec indication du perron sur la place du Marché et de la grille en hémicycle clôturant la cour arrière.
Liège, Musée Curtius. Inv. Mx. 2392.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 74.

b) *Gravures.*

. *Plans Couppes et Elevations de L'hotel/de Ville de Liege/1721*
gravure au burin
32,6 × 19,7
planche de titre de la série des plans, coupes et élévations.
Edicule à deux colonnes cannelées et entablement dorique, abritant le perron. Sur le soubassement : *PLANS COUPPES ET ELEVATIONS DE L'HOTEL/DE VILLE DE LIEGE/1721/Gravé a Liege par Guilleaume Du Vivier.* Sur la base des colonnes : deux armoiries accompagnées du texte *H. DE FAVEREAU/2° CONSUL LEOD* : (à gauche) et *I.F.DE TOMBEUR/CONSUL LEOD* :. Les colonnes sont ornées de seize armoiries inscrites dans huit cartouches chantournés. Dans la partie supérieure : armoiries de Joseph-Clément de Bavière, entourées de deux lions affrontés, surmontant une devise *RECTÉ CONSTANTER ET FORTITER.* [sic]
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(2)

. *Plans Couppes et Elevations de L'hotel/de Ville de Liege/1721*
gravure au burin
32,6 × 19,7
gravure identique à la précédente, mais état antérieur.
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(1)

. *Plan du dessous du Rez de Chaussée avec les Conduits*
gravure au burin
33,6 × 24,6
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(3)

. *Plan du rez de chausée*
gravure au burin
33,1 × 24,2
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fe:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(5)

. *Plan du premier êtage* (fig. 1)
gravure au burin
29,95 × 24,3
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(4)

. *Plan du Second Etage* (fig. 2)
gravure au burin
30,4 × 26,1
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(6)

. *Elevation de La fasçe du côté du Marché* [1]
gravure au burin
22,5 × 27,5
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(7)

. *Elevation et Prespective du derier du Batiment*
gravure au burin
24,2 × 27,3
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(10)

[1] Un autre exemplaire est conservé dans les collections de la Bibliothèque de l'Université de Liège (Inv. 22331). Il porte une indication manuscrite sous l'échelle : *10.20.30.40.50.60 pieds de St Lambert.*

. *Elevation d'un des côtés*
gravure au burin
21,6 × 33,6
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(11)

. *Couppe du Vestibule prise Sur Le devant du Batiment*
gravure au burin
20,3 × 24,5
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(9)

. *Couppe d'un des Côté*
gravure au burin
21,8 × 32,4
Signé à droite : *Guil: Du Vivier fec:*
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 43.38(8)
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 78-88.

2. — PEINTURES.

. *Allégorie de la nomination des bourgmestres de Liège pour l'année 1717-1718*
école liégeoise
huile sur toile
118 × 147
La façade antérieure de l'hôtel de ville se profile dans le coin supérieur droit derrière les portraits de Michel de Lohier et de Louis-Lambert de Liverlo.
Liège, Musée Curtius. Inv. I. 82.
J. PHILIPPE, *Catalogue des peintures de l'école liégeoise (XV^e-XIX^e siècle). Musées Curtius et d'Ansembourg*, Liège, 1955, p. 30, n° 35; ID., « *La Violette* »..., [Liège, 1956], p. 50, n° 114.

. *Portrait du bourgmestre Mathias de Lambinon*
école liégeoise
huile sur toile
172 × 112
daté 1719
Seuls, l'avant-corps central et une partie de la façade antérieure de l'hôtel de ville sont visibles derrière le portrait de Mathias de Lambinon.
Liège, Musée d'Ansembourg. Sans n° d'inv.
J. PHILIPPE, *Catalogue des peintures de l'école liégeoise (XV^e-XIX^e siècle). Musées Curtius et d'Ansembourg*, Liège, 1955, mentionné p. 31, note 1; P. COLMAN, *Le portrait de Madeleine Son, épouse de Jacques-Mathias de Lambinon, bourgmestre de Liège en 1719*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, 8, 182, juill.-sept. 1973, p. 269.

. *Portrait du bourgmestre Louis-Lambert de Liverlo*
Edmond Plumier
huile sur toile
140 × 98
signé et daté 1732
Une partie de la façade antérieure (aile gauche et deux-tiers du corps central) de l'hôtel de ville apparaît derrière Louis-Lambert de Liverlo, dans le coin supérieur droit.
Liège, Musée des Beaux-Arts, Inv. A.W. 1470.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], p. 50, n° 115.

. *La place du Marché*
François Bossuet
huile sur bois
25 × 34,5
vers 1845
La moitié gauche de la façade antérieure de l'hôtel de ville est visible dans la partie droite du tableau.
Liège, Musée des Beaux-Arts. Inv. B.A. 1083.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], p. 62, n° 163.

3. — GRAVURES ET DESSINS.

. 1730
Plan de la ville et du faubourg de Liège fait par le sieur Thonus...
72 × 141
Dans la partie inférieure gauche : élévation de la façade antérieure de l'hôtel de ville avec une date (erronée) de 1728 sur le fronton. Dans la partie inférieure droite : élévation de la façade arrière.
Liège, Cabinet des Estampes. Sans n° d'inv.
A. DEJARDIN, *Recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville*, dans *B.I.A.L.*, 4, 1860, p. 264, n° 28; S. BORMANS, *op. cit.*, p. 406; H. HELBIG et M. GRANDJEAN, *Catalogue des collections léguées à la ville de Liège par Ulysse Capitaine*, 3, Liège, 1872, p. 108, n° 1762.

. 1738
Vue de la Maison de ville, de Liege, du Marché, et des fontaines
gravure au burin de Joseph Xhrouet
14,5 × 21,4
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 22329; Cabinet des Estampes. Inv. 354 + deux exemplaires sans n°; Musée de la Vie wallonne. Inv. Archives 7576.
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 593, n° 30[6]; J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 70; E. WAHLE, *Liège dans la gravure ancienne et moderne*, Liège, 1974, fig. p. 33 (en haut).

. 1738 ?
Vuë de la Maison de ville, de Liège, du Marché, et des fontaines... Collection des Prospects
gravure au burin polychromée (vue d'optique) par Nabholz d'après J. Xhrouet
29,5 × 41,1
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 2007, 22333, 22337 et 22338.
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 592, n° 30[5]; J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 69; E. WAHLE, *op. cit.*, fig. pp. 68-69.

. 1829
Hôtel de ville et le Perron de Liège. 111.
lithographie anonyme
14,3 × 21,2
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 2588; Cabinet des Estampes. Inv. 3950 + un exemplaire sans n° (le nombre *111* ne figure pas sur cet exemplaire).
A. DEJARDIN, *op.cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 597, n° 46[2]; J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 167; E. WAHLE, *op. cit.*, fig. p. 39 (en haut).

. 1830
Liège. Le 28 7bre à 9 heures du matin le Chr Delemme arbore le Drapeau sur la Fontaine
lithographie anonyme
14,2 × 21,1
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 1437.
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 598, n° 47[3].

. 1831
Liège
gravure sur bois par E. Finden d'après S. Prout
8,2 × 12
E. WAHLE, *op. cit.*, fig. p. 41.

. 1832 ?
Vue du Marché et de l'Hôtel de Ville à Liège
lithographie de Cremetti
16,1 × 22
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 20416; Musée de la Vie wallonne. Inv. Archives 8956.
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 599, n° 48[2]; J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 164.

. 1835
Liège. Pl. I. Hôtel de ville. — The Town Hall
lithographie de Ghémar

15,45 × 21,8
Le balcon de la façade antérieure n'apparaît pas sur cette gravure.
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 1863 et 22332 (la mention *PL. I.* ne figure pas sur le dernier exemplaire).
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 600, n° 49[2]; J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 168.

. 1845 ?
Liège. Marché et Hôtel de Ville
lithographie de Bindels-Huck
14,3 × 21,8
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 2589.
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 618, n° 61[3]; J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 169.

. 1850 ?
Hôtel de ville et place du marché. Liège
lithographie anonyme
17,3 × 25,6
Liège, Cabinet des Estampes. Inv. sans n°.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 173.

. 1856
Liège. Hôtel de Ville
lithographie anonyme
7,9 × 13,1
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 22328, 22334 et 22335 (ces deux derniers exemplaires sont polychromés).
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, p. 631, n° 79[2]; J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 170.

. 1873 ?
Hôtel de Ville et place du Marché. Liège
bois de bout dessiné et gravé par H. Hasserz
23,2 × 39
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 2586.
A. DEJARDIN, *op. cit.*, dans *B.I.A.L.*, 13, 1877, pp. 667-668, n° 344.

. XIX[e]
Place du Marché
lithographie anonyme
14 × 20
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 2587.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 165 (?).

. XIX[e]
Place du Marché
photogravure

9,7 × 14,5
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 1861.

. XIX^e
Hôtel de ville
lithographie de Heusch Frères
8,5 × 12,5
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 171.

. XIX^e
Hôtel de ville
gravure anonyme
5,2 × 9
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 172.

. XIX^e (?)
Le Grand Marché
lithographie de A. Heinz
13,1 × 16,1
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 22230.

. XIX^e (?)
Ausbruch der Revolution zu Luttich am 18ten Aug. 1799.I.
gravure au burin et à l'eau-forte de A. Weber d'après J. Voltz et Nördl
14,5 × 21,1
Vue fantaisiste où l'hôtel de ville est figuré comme un édifice classique à pilastres.
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 20407.

. XIX^e
Town Hall and Market Place. Liège
lithographie en couleur de H. Bibby
12,4 × 17,5
Liège, Bibliothèque de l'Université. Inv. 22218 et 1862; Cabinet des Estampes. Inv. 137.

. XIX^e
Hôtel de Ville. Façade arrière
dessin au crayon
16,8 × 19,1
Liège, Musée de la Vie wallonne. Inv. Archives 47094.
J. PHILIPPE, « *La Violette* »..., [Liège, 1956], n° 176.

D. — Bibliographie sommaire des artistes

Artary, Joseph : J. Breuer, *Stucs et stucateurs italiens en Wallonie au XVIII^e siècle*, dans *La Vie wallonne*, 5, 1924-25, p. 210.

Auberat (d') (?-1749) : P. Du Colombier, *L'architecture française en Allemagne au XVIII^e siècle*, 1, Paris, 1956, pp. 91-93 et 130-165.

Brialmont, Jean-Baptiste : Ed. Poncelet, *Les cuivriers du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, dans *Bull. de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, 27, 1936, p. 24.

Bruhl [Brule, Bruls], Mathieu : P. Colman, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e siècle à la Révolution*, I, Liège, 1966, pp. 70-71, 287.

Coclers : sur cette famille de peintres voir J. J. M. Timmers, *De Maastrichtsch-Luiksche Schildersfamilie Coclers*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg à Maestricht*, 76, 1940, pp. 139-165 (bibliographie complète du sujet); J. Philippe, *Musées Curtius et d'Ansembourg. Catalogue des peintures de l'école liégeoise (XV^e-XIX^e siècle)*, Liège, 1955, pp. 34-38; Idem, *Liège, terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, p. 132.

Colomban : P. Ansiaux, *Frère Colomban, charpentier d'art*, dans *Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 27, 1936, pp. 59-70.

Counet, Jean-Louis (?-1743) : J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Liège, 1903, pp. 422-423; H. Reiners, *Die Kunstdenkmäler von Eupen-Malmedy*, Dusseldorf, 1935, p. 321.

Cramillon : B. Lhoist-Colman, *Louis Bernard Coclers et le « Rubens de l'Hospice des Incurables »*, dans *Leodium*, 58, 1971, p. 56, note 2 (Cramion).

Crassier, Guillaume-Paschal baron de (1662-1751) . antiquaire, faisait le commerce de marbre. J. Helbig, *Crassier (Guillaume-Pascal)*, dans *Biographie nationale*, 4, Bruxelles, 1873, col. 487-490; E. Poncelet, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois (2^e partie)*, dans *Bull. de la Société des Bibliophiles liégeois*, 5, 1892-95, p. 149, note 1.

Delloye, Jean (vers 1673-74 - 1739) : Th. Gobert, *Le palais de Liège*, Liège, 1896, p. 197; J. Helbig, *op. cit.*, pp. 396-397; Comte J. de Borchgrave d'Altena, *La construction du château d'Aigremont d'après les comptes*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 29, 1938, p. 6.

Delpaire, Nicolas : E. Poncelet, *op. cit.*, pp. 150-155.

Dukers : H. Reiners, *op. cit.*, pp. 301, 307, 310 et 350.

Dumoulin, Jean-Baptiste (1665-1752) : J. Helbig, *op. cit.*, pp. 403-406; E. Poncelet, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois (2^e partie)*, dans *Bull. de la Société des Bibliophiles liégeois*, 5, 1892-95, pp. 135-137.

Duvivier, Guillaume (?-1743) : H. Nocq, *Les Duvivier...*, Paris, 1911, p. 26; Fr. Alvin, *Duvivier Guillaume*, dans *Allgemeines Lexikon*, X, éd. Thieme et Becker, Leipzig, 1914, p. 251; L. Lebeer, *La gravure*, dans *Catalogue de l'exposition Art mosan et arts anciens du pays de Liège*, 1951, p. 137.

Fayn, Etienne : E. Tasset, *Fayn Etienne*, dans *Biographie nationale*, 6, Bruxelles, 1878, col. 924-926; J. Philippe, *Liège terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, p. 137.

Fisen, Englebert (1655-1733) : Ad. Siret, *Fisen, Englebert*, dans *Biographie nationale*, 7, Bruxelles, 1880-83, col. 78-79; J. Helbig, *Les papiers de famille d'Englebert Fisen*, dans *Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1, 1881, pp. 17-66; Idem, *La peinture au pays de Liège...*, Liège, 1903, pp. 283-

290; H. REINERS, *op. cit.*, p. 321; J. PHILIPPE, *La peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Bruxelles, 1945, pp. 34-36; IDEM, *Musées Curtius et d'Ansembourg. Catalogue des peintures...*, Liège, 1955, pp. 25-27; J. HENDRICK, *La peinture liégeoise au XVII^e siècle*, Gembloux, [1973], pp. 58-60; J. PHILIPPE, *Liège terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, pp. 116 et 118.

Franck, Antoine-Pierre (1723-1796) : J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e éd., Bruges, 1890, p. 196; R.-L. DOIZE, *L'architecture civile d'inspiration française à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle dans la principauté de Liège*, Bruxelles, 1934, p. 119; J. BREUER, *op. cit.*, pp. 207-208; J. PHILIPPE, *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien pays de Liège (XVI^e-XIX^e siècle)*, Liège, 1958, pp. 16, 37, 51-52; IDEM, *Liège, terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, p. 142.

Hallet, Julien : E. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans *Bull. de la Société des Bibliophiles liégeois*, 4, Liège, 1888-89, p. 272; Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Aigremont*, dans *La maison d'hier et d'aujourd'hui*, 12, déc. 1971, p. 12.

Hans, Jean (1670-1742) : J. HELBIG, *op. cit.*, pp. 180-182; E. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois (2^e partie)*, dans *Bull. de la Société des Bibliophiles liégeois*, 5, Liège, 1892-95, pp. 148-155; J. PHILIPPE, *Sculpteurs et ornemanistes...*, Liège, 1958, p. 45; B. LHOIST-COLMAN, *Hans (Jean)*, dans *Biographie nationale*, 35, 1969, col. 343-346; J. PHILIPPE, *Liège terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, pp. 133-134.

Juppin, Jean-Baptiste (1678-1729) : Ad. SIRET, *Juppin, Jean-Baptiste*, dans *Biographie nationale*, 10, Bruxelles, 1888-89, col. 617-618; J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège...*, Liège, 1903, pp. 397-402; J.J.M. TIMMERS, *op. cit.*, p. 147.

Lovinfosse, Pierre-Michel (1745-1821) : [S. BORMANS], *Notes de Dartois sur quelques artistes liégeois*, dans *B.I.A.L.*, 8, 1866, pp. 230-231; J. HELBIG, *op. cit.*, pp. 449-455; IDEM, *L'art mosan, 2, du début du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1911, pp. 97 et 101-103; Th. GOBERT, *Le peintre Pierre-Michel de Lovinfosse sous la République française*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 14, 1923, pp. 75-77; J. PHILIPPE, *Liège terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, pp. 133 et 143; Marylène LAEEINEUR-CREPIN, *Le salon aux balançoires chinoises de l'hôtel de Sélys Longchamps à Liège*, dans *Bull. de la Société royale Le Vieux-Liège*, 184, janv.-mars 1974, pp. 332-338.

Moretty, Jean-Antoine : D. VAN DE CASTEELE, *Notes sur la maison des Etats de l'ancien pays de Liège au palais des princes-évêques*, dans *B.I.A.L.*, 14, 1878, p. 378; J. BREUER, *op. cit.*, pp. 204, 207, 209-210.

Pirotte, Gilles : B. LHOIST-COLMAN, *Louis Bernard Coclers et le « Rubens de l'Hospice des Incurables »*, dans *Leodium*, 58, 1971, p. 56, note 2.

Plumier, Edmond (1671-1733) : J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège...*, Liège, 1903, pp. 369-376; A. MICHA, *Les peintres célèbres de l'ancien pays de Liège*, Liège, 1911, pp. 124-126; J. PHILIPPE, *Musées Curtius et d'Ansembourg. Catalogue des peintures...*, Liège, 1955, pp. 31-32; R. FORGEUR, *Les peintres Plumier*, dans *Leodium*, 49, 1962, pp. 8-14; J. PHILIPPE, *Liège terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, pp. 132-133.

Rendeux, Renier Panhay de (1684-1744) : J. HELBIG, *Panhay de Rendeux, Renier*, dans *Biographie nationale*, 16, Bruxelles, 1901, col. 544-547; J. PHILIPPE, *Sculpteurs et ornemanistes...*, Liège, 1958, pp. 45-46; IDEM, *Liège terre millénaire des arts*, 2^e éd., Liège, 1975, p. 134.

Riga, Jean (1653-1717) : E. PONCELET, *op. cit.*, pp. 135-137; J. HELBIG, *op. cit.*, pp. 406-410; H. HYMANS, *Riga N. J.*, dans *Biographie nationale*, 19, Bruxelles, 1907, col. 334-335.

Sarto : B. LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 56, note 2.

Smitsen, Arnold (1681-1744) : J. HELBIG, *op. cit.*, pp. 420-421; G. JORISSENNE, *Smitsens Arnold*, dans *Biographie nationale*, 22, Bruxelles, 1914-20, col. 876-877; J. PHILIPPE, *Notes sur des peintres liégeois du XVIII^e siècle*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 54, 1963, pp. 35-41.

Spinetty, Charles-Joseph (?-1793) : J. BREUER, *op. cit.*, pp. 204-210; Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, 3, Liège, pp. 78-89; J. PHILIPPE, *Sculpteurs et ornemanistes...*, Liège, 1958, pp. 36-37 et 55.

Termonia, Martin-Benoît (1687-1759) : E. PONCELET, *op. cit.*, pp. 148-155; J. PHILIPPE, *op. cit.*, p. 39 et note 4.

Vasally, François : J. BREUER, *op. cit.*, pp. 204-210; Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, 3, pp. 78-89; A. PUTERS, *Vasalli et Gagini, stucateurs italiens au pays de Liège*, s.l., 1960; J. PHILIPPE, *op. cit.*, pp. 36-37.

Viveroux, Henri : a travaillé à la Maison des Etats à Liège (A.E.L., *Fonds des Etats*, 226, liasse non numérotée). Il fait partie d'une famille de sculpteurs : J. PHILIPPE, *op. cit.*, pp. 17, 49, 52, 55 et 63.

E. — INDEX *

APORTA, J. F., 168
ARTARY, Joseph, 41
AUBERAT (d'), 10, 86
BADON, 150, 152
BASENGE, 114, 115
BAYA, 53
BEINE, Louis, 187
BERION, Gillis, 169
BERTO, 177
BONAMME, Joseph, 175, 191
BONANOME (voir BONAMME)
BOUQUETTE, 161
BOVY, Hubert, 26
BRIALMONT, Jean-Baptiste, 21
BROCHART, Bartholomé, 69, 81
CHANDELON, N., 167
CHARLE, 122
CHOIRFEGER, Henri, 156
CLOSON, Herman, 35
CLOSON, Jean, 33, 67, 138
COCLERS, 176
COENS, 108
COLETTE, Lambert, 39
COLOMBAN (frère), 9, 23 (?)
COUNET, Louis, 27, 49, 57, 75
CRALLE, 151
CRAMILLON, Vve, 120, 124
CRASSIER (baron de), 16
DEBECHE, 25
DECHARNEUX, Joseph, 31
DEFRESNE, Jean-Georges, 155, 179
DELLOYE, Jean, 116, 125
DELPAIRE, Nicolas, 127
DEMANY, Henri, 35
DEMANY, 166
DERYS, Michel, 63
DODEMONT, 105, 113
DOIGNI, Henri, 30
DUKERS, 165
DUMOULIN, Jean-Baptiste, 77, 79, 83, 135
DUVIVIER, Guillaume, 70, 96
EVERARD, 164
FABRY, Henri, 61
FISEN, Englebert, 117
FONTAINE, Jaspar, 90, 97
FRANCK, Antoine-Pierre, 182
GERARD, J., 158
GODIN, 162
HALLET, Julien, 15, 24, 44
HANS, Jean, 14, 22, 54, 55, 73, 82, 92, 98, 101, 121
HEINSE, Pierre-Jean, 66
HENET, 183
HERMAN, Joseph, 170
HOBERAT (voir AUBERAT)
JULLIN, 118
JUPPIN, Jean-Baptiste, 102, 104
LAMBOTTE, 50

* Les chiffres renvoient aux numéros d'ordre des comptes et des recès repris en annexe (*supra*, pp. 53-54).

LATHOUR, 7, 19, 38
LEDENT, Joseph, 177
LÉONARD (père et fils), 3, 4, 12, 78, 91, 109, 123
LE ROY, 148
LEYNIERS, 106, 107, 111, 112
LOVINFOSSE, Pierre-Michel, 171, 191
MALADE, Gilles, 20, 40, 129
MALPAS, Remacle, 17
MARÉCHAL, 190
MARTINY, 183
MATHEY, 99, 100
MOHA, Gilles, 62
MORETTY, Jean-Antoine, 153, 154, 178, 179
PELLIER, François, 47
PHILIPS, G. S., 159
PIETTE, Nicolas, 5, 34
PIRAR, Nicolas, 64
PIROTTE, Gilles, 13, 32, 65, 85
PLUMIER, Edmond, 71, 88, 95, 103, 130, 131, 140
PLUMIER (fils), 76
PONTELLI, Jean, 48
RAMET, 172, 173
RENARD, François, 5, 34
RENDEUX (PANHAY DE), Renier, 119
RIGA, Jean, 29, 42, 56, 74, 80, 94
ROLENNE, Pierre, 11
ROUHETTE, 165
RULKIN, Mlles, 46
SARTO, 1, 8
SMITSEN, Arnold, 28, 51, 52, 58, 72, 89, 147
SPINETTY, Charles-Joseph, 179, 180
STEPHANY, 160
TERMONIA, 84, 110, 126, 128, 132, 133, 134, 136, 137, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 149
THIRY, 2
TILMAN, Jean, 6, 18, 36, 37, 68
VANHALT, François, 59
VASALLY, François, 43, 45, 60, 87, 93
VIVEROUX, Henri, 157, 174
WIART, 163
YERNA, Lambert, 189

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

HISTORIQUE 3

EXTÉRIEUR 8

LE PROBLÈME DE LA TOITURE 15

INTÉRIEUR :

. salle 1 18
. salle 2 22
. salle 3 23
. salle 4 26
. salle 5 27
. salle 12 31
. salle 7 33
. salle 8 35
. salle 9 39
. salle 10 41
. salle 11 43
. salle 13 44
. salle 14 45
. salle 15 48
. salle 6 48
. autres salles 50

CONCLUSION 51

ANNEXES :

A. comptes et recès de la Cité de Liège 53
B. médailles commémoratives 58
C. plans, élévations, coupes et vues de l'hôtel de ville :
1. plans, élévations et coupes : 59
a. dessins 60
b. gravures 61
2. peintures 63
3. gravures et dessins 64
D. bibliographie sommaire des artistes 68
E. index 70

TABLE DES MATIÈRES 72

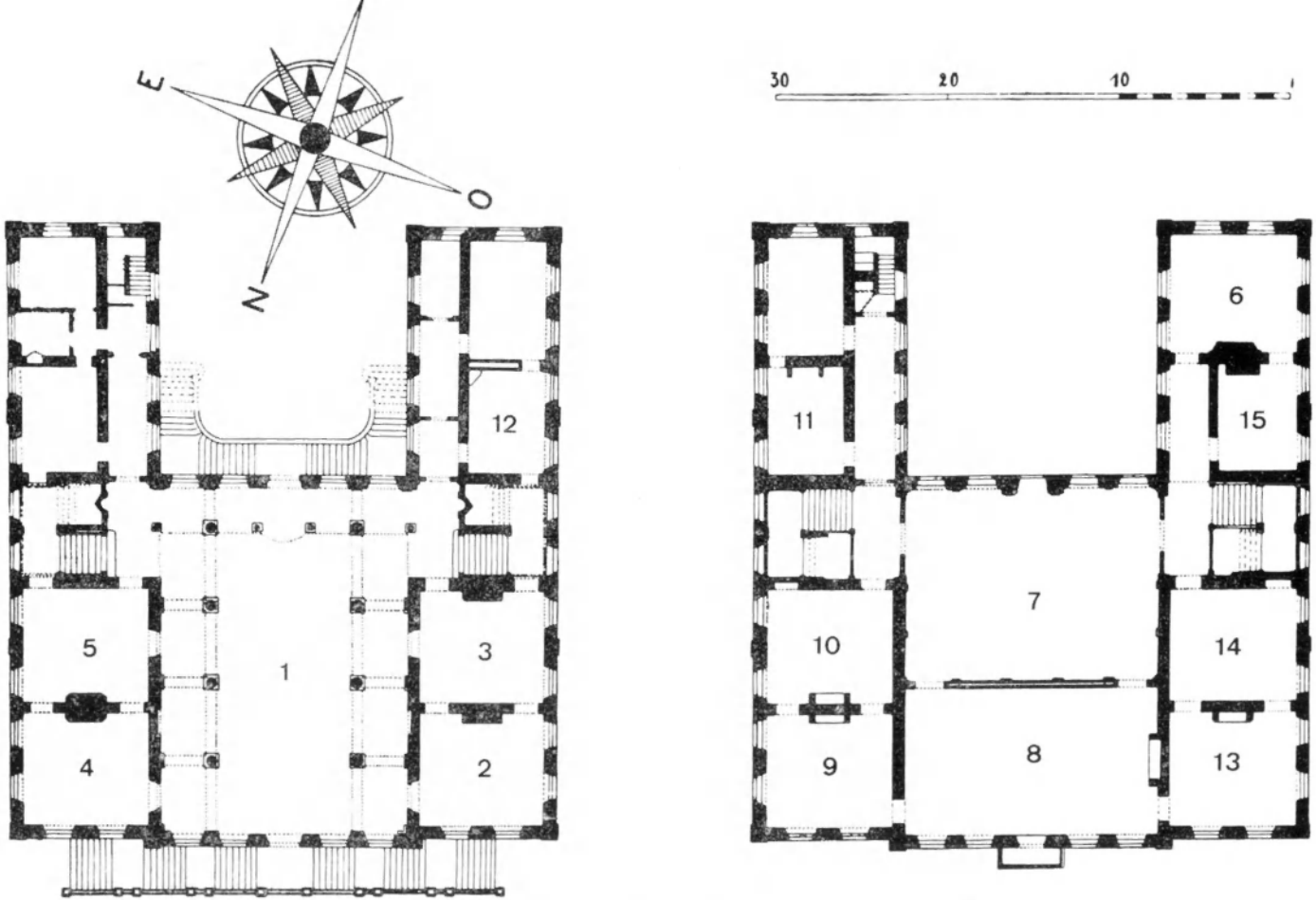

Premier étage

Deuxième étage

PLACE DU MARCHÉ

FIG. 19. Plan des deux étages, d'après A. DELHAES, *L'hôtel de ville de Liège*, [Liège], 1956.

L'INSCRIPTION DE LA VIERGE DE DOM RUPERT

par Jean THILL

La sculpture romane, en grès houiller, représentant la Vierge allaitant son divin Fils, jadis vénérée en l'abbaye de Saint-Laurent, repose aujourd'hui au Musée Curtius à Liège. Nous lui connaissons trois titres d'appellation :

la bienheureuse Marie toujours vierge,
la bienheureuse Marie aux miracles et
la Vierge de dom Rupert (1).

Les historiens de l'art varient dans l'attribution d'une date à ce bas-relief, du XI^e^ au début du XIII^e^ siècle, avec une prédominance pour le milieu du XII^e^ siècle (2). Le texte latin gravé dans l'encadrement en plein cintre reproduit le verset 2 du chapitre 44 du Livre d'Ezéchiel.

+ PORTA . HEC . CLAVSA .
ERIT . N . APIET . ET . N
TANSIBIT . PEAVIR . Q M .
DNS D S . ISR + INGRESS'E .
PEAM

(1) J. HELBIG, *La Vierge de dom Rupert*, dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. III, 1874-1876. Etude reproduite dans *A propos de la Vierge de Dom Rupert*, par J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, pp. 9-12, Bruxelles, 1969; cf. la note 1 de la p. 11. D'après l'*Historia insignis monasterii Sancti Laurentii Leodiensis*, dans MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, IV, p. 1096, n° 57, le premier titre, « ante imaginem beatae Mariae Semper Virginis sub turri » est de l'année 1203; le deuxième, p. 112, n° 77, « ante imaginem beatae Mariae ad Miracula » en 1356. Le troisième titre, celui de Vierge de dom Rupert, se répand sous l'abbatiat d'Oger de Loncin, 1586-1633, et la gravure de Jean Valdor exécutée en 1622.

(2) On trouvera une bibilographie complète sur le sujet dans : J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *A propos de la Vierge de Dom Rupert*, notes pp. 6-8, Bruxelles, 1969; J. STIENNON, *La Vierge de dom Rupert*, dans *Saint-Laurent de Liège, Eglise, Abbaye et Hôpital militaire, Mille ans d'Histoire*, pp. 81-92; R. HAACKE, *Programme sur Bildenden Kunst in den Schriften Ruperts von Deutz*, pp. 16-18, Siegburg, 1974; Jos. PHILIPPE, *L'évangéliaire de Notger et la chronologie de l'art mosan des époques pré-romane et romane*, p. 60, n. 1, Bruxelles, 1956; *Id.*, *Liège, terre millénaire des arts*, p. 52, Liège, 1971.

PORTA HEC CLAUSA ERIT NON APERIET ET NON TRANSIBIT PER EAM VIR QUONIAM DOMINUS DEUS ISRAEL INGRESSUS EST PER EAM.

Cette porte sera fermée, l'homme ne l'ouvrira pas et n'y passera pas, parce que le Seigneur, Dieu d'Israël, y est entré.

Au-dessus de l'extrémité droite de la barre transversale du T final du mot APIET, la pierre a reçu un éclat, mais aucun signe abréviatif n'y est gravé. Il faut lire « APERIET », troisième personne du singulier du futur simple, l'infinitif étant *aperire*, ouvrir.

Presque tous les auteurs ont lu « aperietur » de « aperiri », s'ouvrir, qui se conjugue à la voix passive. J. Valdor, sur sa gravure de 1622, modernise le texte en plaçant au-dessus du T de « APIET » un signe abréviatif.

Souvent on a lu l'inscription lapidaire, en consultant le texte de la Vulgate, revisée en 1592, dans l'édition clémentine.

Dans une des traductions, c'est l'homme qui ouvre, dans l'autre, c'est la porte qui s'ouvre.

L'artiste, conformément à l'inscription, adosse son groupe à un porche fermé. Celui-ci ne symbolise pas la « porta coeli », car depuis l'incarnation du Verbe, elle est toujours ouverte. Attribuée à la Vierge, elle s'est concrétisée dans les paroles de l'hymne : « Alma redemptoris Mater quae pervia coeli porta manes ». La représentation de Marie comme porte du ciel est très abondante dans l'iconographie chrétienne.

La comparaison établie par plusieurs auteurs (1) avec la Vierge du portail roman de Saint-Mort à Huy, ne peut instaurer la similitude du titre de « porta coeli » pour les deux œuvres. L'une est qualifiée de porte close, l'autre de porte du ciel qui, par suite de la rédemption, devient accessible *(pervia)*.

Le sculpteur ou celui qui l'a inspiré veut, par l'inscription, caractériser d'une note particulière qui lui soit propre, ce groupe maternel de Saint-Laurent.

Le comte J. de Borchgrave remarque avec justesse : « En réalité, la Vierge de Dom Rupert est une œuvre complexe dont les sources d'inspiration sont théologiques » (2).

Le texte de l'inscription qui entoure l'œuvre va nous guider à chercher l'inspiration de celle-ci dans l'Ecriture, les courants théologiques et la liturgie.

(1) J. Helbig, *Histoire de la sculpture et des arts plastiques au Pays de Liège*, pp. 38-39, Liège, 1889. L. Tollenaere, *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, p. 111, Gembloux, 1957. J. Coenen, *La date d'origine de la Vierge de Dom Rupert*, dans *B. I. A. L.*, t. XLIV, p. 127, Liège, 1914.

(2) J. de Borchgrave d'Altena, *A propos de la Vierge de Dom Rupert*, *op. cit.*, p. 6.

L'auteur de ce verset d'écriture sainte est le prophète Ezéchiel déporté, dès les débuts de l'exil de Babylone, sur les rives du Kébar, le Nar Kabari, grand canal qui arrosait la ville de Nippur au sud-est de Babylone.

Prêtre à Jérusalem, Ezécheil exerce son ministère en déportation entre 593 et 571 avant Jésus-Christ. La dernière partie de son livre, soit les chapitres 40 à 48, présente un plan détaillé de reconstruction religieuse et politique de la nation israélite en Palestine. C'est la vingt-cinquième année de sa captivité, soit vers 573, que « la main de Yahvé fut sur lui ». « Il (Yahvé) me conduisit par des visions divines, au pays d'Israël, et me posa sur une très haute montagne [Sion], sur laquelle semblait construite une ville, au midi ». Suit alors la construction du temple futur de Jérusalem, mais d'une Jérusalem agrandie et idéalisée.

Toutes les parties du nouveau sanctuaire sont décrites, mesurées et leurs affectations désignées (C. 40-43). Au chapitre 44, le prophète est ramené « [1] vers le porche extérieur du sanctuaire, face à l'orient. Il était fermé. [2] Et Yahvé me dit : Ce porche sera fermé. On ne l'ouvrira pas, on n'y passera pas, car Yahvé le Dieu d'Israël y est passé. Aussi sera-t-il fermé. [3] Mais le prince, lui, s'y assiéra pour y prendre son repas en présence de Yahvé. C'est par le vestibule du porche qu'il entrera et par là qu'il sortira » (1).

Des précisions sont fournies au C. 46, 1-18; il s'agit ici de repas rituels consommés par le chef civil d'Israël.

Pour le lecteur attentif, le verset deux représente une incise dans le développement de la pensée, nullement nécessaire à la compréhension du récit et de son sens le plus obvie. L'homme religieux est frappé par la particularité dépassant le sens de la narration : Dieu est passé par ce porche fermé.

Le verset deux appelle une application en dehors du sens littéral de son contexte. Ezéchiel a rempli sa mission de prophète, il a parlé avant l'événement. Saint-Jérôme (ca. 347-426), le prince des exégètes chrétiens nous a laissé de ce verset une interprétation qui fera école. Dans son commentaire du livre d'Ezéchiel, interprétant ce passage, Jérôme fait de Marie la porte orientale que Dieu fit voir au prophète

(1) Traduction française de la Bible sous la direction de l'école biblique de Jérusalem, Paris, 1956.

Ezéchiel; porte fermée à tout mortel car Yahvé, le Dieu des Armées, est entré par là. Figure de la perpétuelle virginité de la Mère du Verbe. Dans sa lettre 48, n° 21, à Pammachius, il va plus loin : il donne à la bienheureuse Vierge, porte mystique répondant à l'antique figure, ces deux épithètes : « semper clausa et lucida ». L'adverbe « semper » tombant sur les deux adjectifs, Marie toujours vierge nous est donc présentée comme toujours lumineuse, c'est-à-dire, toujours éclairée, comme porte orientale, par les rayons du soleil de justice. Dans ses homélies sur les Psaumes (77, 24), Jérôme accentue son idée, voyant en Marie « une nuée qui ne fut jamais dans les ténèbres, mais toujours dans la lumière » (1).

Saint Jérôme applique donc le verset deux, C. 44, d'Ezéchiel à la perpétuelle virginité et sainteté de Marie; c'est dans la pensée même de l'Evangile (Luc, I, 26-38), et sans restriction, faut-il souligner.

Ces deux qualités chez la Vierge sont donc antérieures à la naissance du Christ, mais en prévision de celle-ci.

Saint Ambroise de Milan le reconnaîtra explicitement : « Bene enim sola gratia plena dicitur, quae sola gratiam quam nulla alia meruerat, consecuta est, ut gratia repletur auctore ». Saint Augustin écrira une phrase souvent répétée : « Quand il s'agit de Marie qu'il ne soit point question de péché, et cela pour l'honneur du Seigneur » (2).

Sur le fond primitif qui part de Luc jusqu'aux Pères de l'Eglise, le concile d'Ephèse (431), en proclamant solennellement que la Vierge Marie était véritablement la mère de Dieu, Θεοτόκος, attira l'attention de tous les penseurs chrétiens sur l'éminence de ce titre unique. Le culte marial se développa et s'organisa partout dans l'Eglise, et en conformité avec le sentiment chrétien, les écrivains et les docteurs exaltèrent la sainteté de la Mère de Dieu.

Dans l'église byzantine, on en vint rapidement à contempler la pureté immaculée de la Toute-Sainte, saluée par l'ange « comblée de grâce » et bénie entre toutes les femmes. La croyance et le culte ont

(1) X. Le Bachelet, *Immaculée Conception*, dans *Dictionnaire de Théologie Catholique (D. T. C.)*, t. VII, première partie, col. 882. Saint Jérôme, *Commentaire du livre d'Ezéchiel, Patrologie Latine (P. L.), de Migne*, t. XXV, col. 430; *Id., Epistola ad Pammachium*, n° 21; *P. L.*, t. XXII, col. 510; *Id., Brevarium in psalmos, P. L.*, t. XXVI, col. 1049, pour le psaume 77.

(2) X. Le Bachelet, *D. T. C.*, t. VII, 1re partie, col. 882-883. Augustin, *De natura et gratia*, C. 36, dans *P. L.*, t. 44, col. 267.

magnifié ce caractère de la conception immaculée, transmis par la tradition ancienne, exercé en toute sérénité par la liturgie et, chose remarquable, à l'abri des controverses et des disputes théologiques ou cultuelles. Le Père M. Jugie a remarqué, dans ce développement historique, que les témoignages implicites abondent mais les explicites sont rares. Dans l'heureuse et paisible possession de cette vérité sur l'immaculée conception de Marie, l'église grecque n'éprouva nul besoin de la condenser en des termes de rigueur théologiques (1).

La liturgie romaine reçut de la liturgie byzantine, à partir du VII^e siècle, les quatre fêtes de la Vierge célébrées en Occident : l'Annonciation, la Purification, la Nativité et la Dormition. Les pays de rite gallican ne les connurent pas avant l'adoption de la liturgie romaine; elles étaient encore inconnues, au début du VIII^e siècle, dans l'église anglo-saxonne (2).

La « Conceptio sanctae Mariae Virginis » apparaît à Naples avec certitude entre 840-850; à cette époque l'Italie méridionale est encore sous obédience byzantine. Il s'agit de la célébration de la fête au 9 décembre, date du calendrier liturgique byzantin. Aux X^e et XI^e siècles la fête est connue en Irlande et surtout en Angleterre du sud : Cantorbéry, Winchester et Exeter. Ce culte de la sainte conception de Marie, avant 1100, n'a, en Occident, qu'une portée locale très restreinte et parfaitement libre, sans lien apparent avec la hiérarchie. On ne peut même pas dire où en est l'état de la croyance au privilège marial.

Dans l'église latine, on admettait assez communément que Marie avait, en naissant, comme tous les hommes, contracté le péché originel et bien que sanctifiée dès le sein de sa mère, elle avait été totalement purifiée au jour de l'Annonciation. Un groupe de docteurs et d'écrivains vont insister sur la préparation lointaine de Marie, temple très saint du Fils unique de Dieu. Cette pensée exploitée par saint Grégoire fut reprise par plusieurs auteurs dont un anonyme, le pseudo- Jérôme du VIII^e siècle, se rappelle le commentaire du vrai Jérôme sur Ezéchiel, C. 44, 2. Vers 778, un sermon dont l'auteur est

(1) Martin JUGIE, *Immaculée Conception dans l'église grecque après le concile d'Ephèse*, *D. T. C.*, t. VII, col. 893-979; *Conclusion et fête de la Conception*, col. 956-962.

(2) L. DUCHESNE, *Origines du Culte Chrétien, Etude sur la Liturgie Latine avant Charlemagne*, pp. 287-289, Paris, 1925.

incertain proclame Marie sans tache parce que en rien corrompue : « ideo immaculata, quia in nullo corrupta ».

Au IX^e siècle, Paschase Radbert, abbé de Saint-Pierre de Corbie († vers 860), affirme que la conception de Jésus s'est opérée « clauso utero » c'est pour lui le sens de la porta clausa, de l' « hortus conclusus » et du « fons signatus » du Cantique des Cantiques.

Berward d'Hildesheim, en 1015, écrira sur une page de son évangéliaire : « Marie porte de Dieu reste close après l'enfantement ». Ces deux témoignages utilisent l'expression d'Ezéchiel « porte close » qu'ils appliquent à Marie, mais au sujet de l'enfantement du Christ.

Fulbert, évêque de Chartres († 1028), s'approche très fort par la pensée et la vénération d'une « Mère de Dieu où le Saint-Esprit fut présent dès l'origine ».

Rupert de Saint-Laurent, écrit dans son « De Trinitate et operibus ejus », achevé en 1117, au Livre I, chap. 9 des Œuvres du Saint-Esprit : « La bienheureuse Vierge... recevant la plénitude de la grâce du Saint-Esprit et tout le verbe de Dieu, concevant le verbe de Dieu dans son esprit avant de le concevoir dans son sein ». Au chapitre X : « Cet être saint est le Saint des saints... qu'une vierge immaculée a conçu du Saint-Esprit » ([1]). Dans son commentaire du Livre d'Ezéchiel, ch. 32, Rupert développe le texte de la « porta clausa » dans le sens de la maternité virginale de Marie : « C'est grâce à la Vierge que s'est ouvert pour la première fois l'accès au ciel »...; « Cette porte qui élève jusqu'à elle le soleil de justice »...; « La porte close est fermée lorsque la Vierge conçoit, elle n'en sera pas moins fermée lorsqu'elle enfantera »...; « C'est le Seigneur, Dieu d'Israël, qui venant d'ailleurs est entré dans ce monde par la Vierge. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un tel fils ait pu préserver de toute effraction cette porte close, cette porte qui n'était autre que sa propre mère » ([2]). Dans son « De divinis officiis » il écrit : « Par la porte du ciel qu'est la bienheureuse Vierge, notre Seigneur est sorti comme un enfant

([1]) Rupert DE DEUTZ, *Les Œuvres du Saint-Esprit*, t. I, Livres I et II, Introduction et notes par J. GRIBOMONT, o. s. b.; texte établi et traduit par E. DE SOLMS, o. s. b., p. 85 et p. 89, Paris, 1967; *Ruperti Tuitiensis, De Sancta Trinitate et operibus eius*, ed. Hrabanus Haacke, *Corpus Christianorum, Continuatio mediaevalis*, t. XXIV, Turnhout, 1972.

([2]) *P. L.*, t. 167, col. 1493-1494; J. STIENNON, *La Vierge de Dom Rupert*, dans *Saint-Laurent de Liège*, *op. cit.*, pp. 88-89 et n. 49.

vagissant » (1). Les expressions, accès au ciel (porte du ciel), soleil de justice, porte fermée lors de la conception et de l'enfantement, sont depuis longtemps traditionnelles. La formule « préserver de toute effraction cette porte close » est employée par Paschase Radbert. Dans son « Commentaire sur le Cantique des Cantiques » qui est son œuvre mariale, il écrit : « tunc tu et ex tunc pulchra ex pulchritudine divina ». — Alors toi, à partir de ce moment, [à partir de l'incarnation] tu devins belle d'une beauté toute divine (2). Rupert y magnifie les seins virginaux auxquels le Christ s'est nourri : « Parmi tout ce que Dieu a fait de mémorable, le principal, c'est que celui qui est la nourriture des anges, c'est que l'homme né de toi pour le salut des hommes, ait daigné être allaité par tes seins » (3). Ce texte n'a rien d'étonnant pour l'époque. Au XII^e siècle, citons dans le même ordre d'idée : saint Anselme, Eadmer, Hugues de Saint-Victor, Saint-Bernard dans les douze prérogatives de la Vierge, les sermons sur le Cantique des Cantiques et Richard de Saint-Victor dans son « Emmanuele ». Les auteurs chrétiens se souviennent de Luc, XI, 27-28 : « Pendant que Jésus parlait ainsi, une femme du peuple éleva la voix : « Heureux le sein qui t'a porté ! s'écria-t-elle; heureuse les mamelles qui t'ont allaité ».

Quand Rupert parle de la Vierge immaculée, il le dit expressément, il s'agit d'une plénitude de grâce reçue au moment de l'incarnation du Verbe et à ce moment elle est déjà sans tache, immaculée. Beaucoup, d'ailleurs, admettaient que Marie avait été sanctifiée dès le sein de sa mère, mais peu reconnaissaient que ce fut à l'origine de sa conception.

C'est à la fin du XI^e siècle que saint Anselme, moine bénédictin, abbé de l'abbaye du Bec, puis archevêque de Cantorbéry (1093-1109) va ouvrir un débat qui sera long et passionné. Il se trouve à l'origine de la controverse théologique sur l'Immaculée Conception, en posant la question suivante dans son traité « De Conceptu virginali et ori-

(1) *Ruperti Tuitiensis, Liber de divinis officiis, editus a Hrabano Haacke, o. s. b.*, dans *Corpus Christianorum, Continuatio mediaevis*, t. VII, Turnhout, 1967. *P. L.*, t. 170, col. 77.

(2) *P. L.*, t. 168, col. 937; *D. T. C.*, t. VII, col. 1031.

(3) J. STIENNON, *La Vierge de dom Rupert*, dans *Saint-Laurent de Liège*, *op. cit.*, p. 88 et n. 46; *P. L.*, t. 168, col. 845. Sur la mariologie de Rupert, voir les études récentes données en références dans *Les Œuvres du Saint-Esprit*, t. I, édité par J. GRIBOMONT et E. DE SOLMS, *op. cit.*, p. 44.

ginali peccato » composé en 1099-1100 : « Comment de la masse pécheresse qu'est le genre humain, Jésus-Christ a-t-il pu naître sans contracter le péché ? » Cette question devait amener les théologiens à considérer la pureté de Marie en fonction de celle de son fils et à se prononcer pour ou contre la *sainteté originelle* de la mère. En outre, en attribuant la purification privilégiée de la Vierge à une application anticipée des mérites de son fils, l'unique et universel rédempteur, Anselme amorçait la grande objection qui devait être formulée et qui au siècle suivant le sera : Comment Marie serait-elle exempte du péché originel, puisqu'elle a été rachetée ? Mais cette doctrine d'une application anticipée des mérites du Sauveur pouvait aussi contribuer, et elle contribuera de fait à l'heureuse solution de la controverse » (1) puisqu'Anselme l'avait implicitement comprise parmi les rachetés.

La conquête normande produisit en Angleterre une éclipse du culte de l'immaculée conception. Lors de la restauration de la fête en Angleterre, Anselme le Jeune fut attaqué, il répondit et fut secondé par deux alliés : Eadmer et Osbert de Clare. Eadmer, mort vers 1124, fut le compagnon, l'ami intime, puis le biographe de saint Anselme. Pour défendre la raison de la fête, il écrivit son traité de la conception de sainte Marie. Pour lui, la pureté et la sainteté attribuées à la mère de Dieu ne concernent pas moins le corps et l'âme; elles excluent le péché originel proprement dit et tout ce qui pourrait s'y rattacher sous forme de tache ou d'impureté. Il se résume par l'adage : Deus potuit, decuit, fecit. Le « decuit » pièce principale de son argumentation lui était fournie par son maître vénéré qui avait enseigné : « qu'il convenait que la Vierge possédât la plus grande pureté qui se puisse, après Dieu » (2). Osbert de Clare, mort vers 1160, dans trois écrits parvenus jusqu'à nous, insiste sur la maternité divine, principe et mesure des grandeurs de Marie. Il lui attribue une conception sainte avec exclusion de toute souillure, soit de l'âme, soit du corps.

Dans sa lettre à Anselme le Jeune, Osbert affirmait sur la foi de nombreux témoins que sur le continent comme en Angleterre, des

(1) X. Le Bachelet, *L'immaculée conception dans l'église latine après le concile d'Ephèse*, *D. T. C.*, t. VII, col. 1001.

(2) H. Thurston et Th. Slater, *Eadmeri monachi Cantuariensis tractatus de conceptione sanctae Mariae*, Fribourg-en-Brisgau, 1904. Le Père Thurston a retrouvé le manuscrit original d'Eadmer au Corpus College à Cambridge.

évêques et des abbés faisaient solennellement mémoire dans leurs églises du jour où la Mère de Dieu fut conçue (1). L'exemple le plus célèbre nous est fourni, vers 1138, par l'adoption de la fête dans la primatiale de Lyon. Ce fut l'occasion pour Bernard de Clairvaux de lancer une véhémente apostrophe contre une innovation malheureuse et répréhensible, une solennité « quam ritus Ecclesiae nescit, non probat ratio, non commedat antiqua traditio ». La lutte était allumée sur le continent, elle durera avec vigueur jusqu'au XIVe siècle (2).

A Liège, la conception de sainte Marie, mère de Dieu, est signalée pour la première fois (3) dans deux chartes de l'abbaye de Saint-Laurent-lez-Liège, en 1171 et 1176, sous l'abbatiat d'Everlin de Fooz. Celle de 1176 est de lui en faveur de sa communauté (4).

Le XIIe siècle fut le premier temps de la grande controverse sur l'immaculée conception de la Vierge. Un groupe de défenseurs du privilège marial apparaît dans deux abbayes cisterciennes à Heiligenkreuz près de Baden et à Zwettl en Basse-Autriche avant 1174, et,

(1) Osbert DE CLARE, *Trois écrits ajoutés sous forme d'appendices au traité d'Eadmer publié par Thurston et Slater*; A. NOYON, *Notes bibliographiques sur l'histoire de la théologie de l'immaculée conception*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, juillet-août 1920, pp. 296 et sv.

(2) Saint BERNARD, *Epistola ad canonicos Lugdunenses*, CLXXIV, *P. L.*, t. CLXXXII, col. 332. Bernard DE CLAIRVAUX est connu pour la richesse de sa doctrine mariale; dans son homélie « super Missus est » (*P. L.*, t. 183, col. 81), il dit : « Spiritus Sanctus super veniet in te, nunc super venire nuntiatur propter abundantioris gratiae plenitudinem, quam effusurus est super illam », c'est la même pensée chez Rupert DE DEUTZ : « tunc tu et extunc pulchra ex pulchritudine divina ».

(3) J. DEMARTEAU. *Les origines de la fête de la conception de la sainte Vierge au diocèse de Liège*, Leodium, 1905, pp. 17-22 et pp. 29-34. L'auteur fait la clarté sur les faits rapportés par Jean D'OUTREMEUSE dans son *Myreur des histors*, t. IV, pp. 393 et 681.

(4) M. YANS, *Le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Laurent-lez-Liège*, conservé au British Museum, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XLVII, n° 14, pp. 55-57 et n° 17, pp. 64-68, Liège, 1967; J. DARIS, *Notice sur l'Abbaye de Saint-Laurent à Liège*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. II, p. 150, analyse de la charte de 1171, Liège, 1882; J. DEMARTEAU, *Les origines de la fête de la conception de la sainte Vierge au diocèse de Liège*, Leodium, 1905, p. p32-33, publication *in extenso* de la charte de 1171. J. DARIS et J. DEMARTEAU, pour l'acte de 1171, se sont servis du cartulaire de Saint-Laurent conservé à la bibliothèque du Grand Séminaire de Liège. Everlin DE FOOZ, abbé de l'abbaye de Saint-Laurent, vers 1162-1188, fils de Libert SURÉAL, seigneur de Dommartin et de Warfusée, fut l'ami de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, canonisé en 1173. Il répara l'église de son monastère sur laquelle la foudre était tombée en 1182 (U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 40).

un autre groupe Anglo-Saxon avec un champion de la cause, Nicolas de Saint-Alban, écrivant entre 1140-1162. En France, ce qu'on est convenu d'appeler « Les trois Pierre » et plusieurs chanoines de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, comme Richard de Saint-Victor (†1173) et Gauthier de Saint-Victor (†1180) vont œuvrer dans le même sens par l'écrit et par la parole.

Le premier, maître Pierre Abélard (†1142), compose un traité au sujet de la conception de la bienheureuse et glorieuse Vierge Marie; cette pièce est d'une authenticité sérieusement probable. Abélard utilise quelques symboles ou figures de l'ancien testament appliqués à Marie : jardin fermé, fontaine scellée, arche du Seigneur, la porte clause est de la même veine qui n'ont, estime-t-il, leur sens plénier que si on les entend de Marie exempte de toute tache de péché. Pour lui, « si Jésus-Christ a dû faire avantage pour Marie que pour Jean-Baptiste, déjà sanctifié dans le sein de sa mère, c'est qu'il pourvoyait à son propre honneur en honorant sa mère ».

Le deuxième, Pierre Comestor, se voit attribuer un sermon sur l'immaculée conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu. Cet écrit est bien de la seconde moitié du XII^e^ siècle, mais l'attribution qui en est faite à Pierre-le-Mangeur, chancelier de Notre-Dame de Paris († vers 1178) est difficilement admissible, car ce théologien soutient une doctrine contraire dans ses œuvres authentiques. Il n'y a pas de tradition ferme sur le nom de l'auteur; ce sermon fut aussi attribué à Richard de St.-Victor et à Nicolas de St.-Alban. Le pseudo-Comestor applique à la conception de la Vierge l' « inimicitias ponam inter te et Mulierem » (Gen. III, 15), la salutation angélique, plusieurs versets des psaumes, notamment : sanctificavit tabernaculum suum Altissimus; Ipse fundavit eam Altissimus. Cet auteur anonyme n'oublie pas le rôle de nouvelle Eve associée au nouvel Adam, que Marie devait jouer un jour, mais il insiste particulièrement sur l'identité, que la maternité suppose entre sa chair et celle du Verbe fait homme : « cum una et eadem caro sit matris et filii, et qualis agnus, talis et mater agni ». Cette présentation de l'argument de sainteté corporelle doit retenir notre attention quand nous regardons laVierge de dom Rupert.

Le troisième, Pierre-le-Chantre, (Cantor) docteur de l'université de Paris, évêque élu de Tournai, moine de l'abbaye cistercienne de

Longpont au diosèce de Soissons (†1197) est considéré également, sans raison fondée, comme l'auteur d'un sermon sur la conception de la bienheureuse Vierge Marie. Il va se rencontrer avec le précédent sur l'argument de sainteté corporelle qui retient l'attention de tous les théologiens du XII^e siècle. Le soi-disant Cantor rattache le privilège marial au plan de la rédemption, tel que Dieu l'a voulu, accompli par le verbe divin recevant sa chair de Marie, de Marie qui devait être digne de lui et qui ne le serait qu'à la condition de jouir elle-même d'une chair engendrée et conçue saintement : « ut materia et mater fuerit, digna non esset, nisi caro ejus sancte genita sancte que concepta fuisset ». Cette manière de voir nous ramène à Eadmer et Osbert de Clare : Marie sainte dans sa conception, non seulement quant à l'âme, mais aussi quant au corps.

Un augustinisme d'école attribuait une double souillure à l'enfant conçu : l'une affectant directement la chair, l'autre atteignant l'âme indirectement par voie de conséquence. Thomas d'Aquin mettra la question au point dans son traité du péché originel. On comprend dès lors l'insistance de nos apologistes sur la sainteté corporelle de Marie au début de son existence. Un argument de critique textuelle sera invoqué par Gauthier de Saint-Victor doué d'un tempérament combatif. Il s'en prend au Maître des Sentences, Pierre Lombard, pour avoir restreint, au temps qui suivit l'incarnation du Verbe, l'affirmation de saint Augustin sur l'absence de péché dans la Mère de Dieu. Il lui reproche d'avoir faussé la pensée du grand docteur par l'introduction dans le texte, des termes « ex tunc » (1).

La qualitéartistique de la madone liégeoise suppose un maître de la sculpture; l'originalité du sujet (2), souligné par les paroles d'Ezéchiel,

(1) Sur le débat théologique au XII^e siècle, consulter l'excellente étude de X. DE BACHELET, dans *D. T. C.*, t. VII, première partie, col. 1010-1042. L'université de Paris et Maurice DE SULLY furent, dans le même siècle, les plus décidés parmi les opposants au privilège marial. De larges extraits concernant Abélard et les défenseurs du privilège marial au XII^e siècle se rencontrent dans Mgr. MALOU, *L'immaculée conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi*, t. I, pp. 117 et sv., Bruxelles, 1857.

(2) J. DE BORCHGRAVE, *A propos de la Vierge de Dom Rupert*, *op. cit.*, p. 4, écrit : « Dans le domaine iconographique, la Vierge de Dom Rupert est un sujet rare au XII^e siècle ». On trouvera des exemples dans les deux études déjà citées du comte de BORCHGRAVE et de J. STIENNON. On ajoutera la vierge nourricière au linteau du portail d'Anzy-le-Duc, milieu du XII^e siècle, conservé au musée du Hiéron à Paray-le-Monial.

s'inspire d'une pensée théologique avertie des mouvements religieux de son époque. Bien que l'Enfant-Dieu tienne dans ses menottes le sein de sa Mère, c'est moins pour magnifier celui-ci que pour exprimer toute la maternité de Marie; il veut affirmer tous les liens qui l'unissent à Elle, lui le Christ se nourrissant de sa substance corporelle et se faisant chair de sa chair. On reconnaîtra que l'image sculptée exprime à merveille le « cum una et eadem caro sit matris et filii », argument de convenance si souvent répété par les défenseurs insulaires et continentaux de l'Immaculée Conception. C'est la Vierge allaitant qui départage, dans notre bas-relief du XII^e siècle, le double emploi que la tradition théologique fait de son inscription. Les vierges en majesté du moyen âge expriment la maternité et la virginité de la Mère de Dieu. Dans la Vierge de dom Rupert, en outre, on recourt au thème de la Mère donnant le sein pour exprimer clairement l'identité de chair entre la Genitrix et son Fils, non par esprit de singularité artistique, mais pour conclure de la pureté du Verbe à celle de Marie, porte fermée au péché de l'humanité qui est le péché originel. « L'homme ne l'ouvrira pas et n'y passera pas » c'est-à-dire l'humanité pécheresse dans sa faute d'origine; c'est le sens plénier rappelé par Pierre Abélard et exprimé par les tenants de l'immaculée conception. La Vierge est réservée à l'Esprit-Saint et préservée par son Fils de toute tache, même à l'origine : « parce que le Seigneur, Dieu d'Israël, y est entré » (1).

Ne peut-on pas dire du milieu monastique de Saint-Laurent comme de la vie liégeoise au XII^e siècle, ce que Emile Mâle écrivait à propos de l'immaculée conception dans l'art du XV^e siècle : « L'Art chrétien rendait trop fidèlement alors toutes les nuances de la pensée chrétienne, pour qu'il n'ait pas accueilli une idée qui passionnait tant d'âmes » (2).

Telle est la signification religieuse que nous proposons pour la Vierge de dom Rupert, à un moment de ce XII^e siècle où la croyance et la fête de l'Immaculée Conception de Marie se répandent en Occident, sans pour autant être générales et admises partout. En contem-

(1) Le texte d'Ezéchiel, c. 44, 2 a été inséré au capitule de Sexte dans l'office de l'Immaculée Conception du bréviaire romain.

(2) E. MÂLE, *L'Art religieux de la fin du moyen âge en France*, 4^e édition, p. 209, Paris, 1931.

plant la madone de dom Rupert et le texte qui l'entoure, on se reporte au commentaire de saint Jérôme (1) pour qui la Vierge est « semper clausa et lucida », rejoignant ainsi le premier titre que nous lui connaissons : « ante imaginem beatae Mariae semper Virginis ».

(1) Les œuvres de Saint-Jérôme étaient bien représentées au monastère liégeois. J. GESSLER, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège, au XII^e et au XIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XII, pp. 91-135.

LA SEIGNEURIE DOMANIALE DE SERAING-LE-CHATEAU EN HESBAYE

par G. MAHY

En 956, un certain Ardon donna à l'Abbaye de Saint-Trond une ferme située « in pago hasbaniense in comitatu et in villa de Saran. » Dans l'histoire de l'Abbaye de Saint-Trond il est fait mention de généreux donateurs qui cédèrent deux importantes propriétés, l'une située à Seraing, l'autre à Jemeppe-sur-Meuse. Cette donation semble bien avoir été un hommage rendu à l'abbaye, quitte à recevoir défense et, protection de sa part. Souvent en pareil contrat, le donateur reprenait l'usage de son bien moyennant le paiement d'une rente en faveur de l'abbaye.

La seigneurie de Seraing-le-Château a dû s'étendre primitivement sur un territoire beaucoup plus large que celui des 440 hectares qui délimitent le petit village de Seraing. Le territoire était situé au comté de Huy, à la limite de celui de Warfusée (1). D'autre part les limites de Seraing ont dû englober celles de Chapon-Seraing qui s'étend sur 426 hectares.

L'identité du nom et l'équivalence approximative des superficies appuient cette hypothèse.

Les déterminants « Chapon et Château » n'entrèrent en usage que plus tard. En 956, le nom du village « Saran » n'est pas encore déterminé. En 911, l'abbaye de Stavelot possédait une partie de Verlaine appelée Seraing (2). A la même époque, en 911, l'abbaye de Stavelot et un certain comte Regnier donnèrent en échange un groupe de propriétés situées à Seraing, Verlaine et Haneffe; l'abbaye pouvait avoir reçu ces biens des Grimoald (3). En 811, une partie de Verlaine s'appelait Seraing (4).

(1) A. De Ryckel. *Les Communes de la Province de Liège.*
(2) Evrard. *Cartulaire de l'abbaye de Flône*, p. 147.
(3) Dictionnaire d'Histoire universelle, au mot Grimoald.
(4) Cf. le plan Popp.

En 1273, l'abbaye de Flône possédait un bien de 12 verges de terre situées à Seraing-le-Château; à cette date un certain Gilles de Seraing renonça aux prétentions qu'il avait élevées précédemment sur cette pièce de terre.

Les contestations sur la propriété des biens ruraux étaient fréquentes entre les abbayes et les particuliers; les textes précités rappellent la dotation des abbayes à l'époque de Charlemagne et évoquent la progression des territoires regroupés autour des abbayes.

Afin de protéger les biens des abbayes et ceux des seigneurs, des tours de défense furent construites dans l'agglomération pour lutter contre les spoliations et les rapines; les dotations aux abbayes étaient souvent de valeur minime, mais elles constituaient une avant-part des biens qui s'agrandirent avec le temps. L'existence d'une tour de défense est mentionnée à Seraing-le-Château avant 1304 (2) et simultanément, celle d'une exploitation agricole relevant du couvent appelé « Le Neufmoustier » et dénommée : la ferme de la Converterie (3).

A ces deux grandes organisations, celle de l'exploitation du sol, tellement riche en Hesbaye, et celle de la protection et de la défense des habitants, s'ajoutait une troisième organisation essentielle, savoir celle des seigneuries et des cours de justice.

Notre intention est d'étudier la seigneurie de Seraing et sa dévolution à travers les siècles; un chapitre est réservé à la structure institutionnelle des cours de justice à Seraing et dans les localités avoisinantes, qui forment une sorte de district territorial de ces localités. Un dernier chapitre est consacré aux reliefs faits à la cour féodale de Seraing-le-Château au cours du XVI^e siècle.

(1) Concernant l'échange susdit, cf. baron DE CHESTRET DE HANEFFE, *La Terre franche de Haneffe*, pp. 6 et 7.

(2) Thierry TABAREAU, 1304-1312. HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*.

(3) Ne pas confondre avec la Converterie de Villers-le-Bouillet. Les documents d'archives ont été gracieusement mis à notre disposition par la bienveillance de M. le comte d'Oultremont, de Wégimont, de Warfusée qui trouvera dans ces quelques mots, l'expression de notre gratitude.

(1) Tous nos remerciements à Monsieur le Conservateur des Archives à Liège et à Monsieur le Président de l'Institut archéologique Liégeois qui ont bien voulu revoir cette étude.

(1) L'abbaye du Neufmoustier à Huy fut fondée en 1108, A. DE RYCKEL, *Les Communes de la province de Liège*.

La dévolution de la seigneurie de Seraing-le-Château

Plusieurs siècles s'écoulèrent avant de pouvoir déceler la présence d'un seigneur, d'un château féodal et d'une seigneurie relevant du prince-évêque de Liège. C'est en 985, que le comté de Huy fut donné au prince-évêque; le comte de Huy était Ansfrid. Au début du XIVe siècle, Thierry Tabareau était seigneur de Seraing-le-Château et de Herck-lez-Tongres. Il appartenait à la Maison de Haneffe (1). Il était fils d'Eustache Persant, le Vieux, de Haneffe et le frère d'Eustache Persant II; celui-ci eut un fils : Thierry de Haneffe, chevalier Banneret, sire de Seraing-le-Château et de Herck, par succession de son oncle Tabareau; il avait épousé Jeanne de Presles. Il eut un fils, Eustache de Haneffe, sire de Seraing-le-Château, décédé en 1361. En 1335, il avait épousé Jeanne de Warfusée, de Momalle, dite de Herck. Ce mariage mit fin à la guerre des Awans et des Waroux. Dans ce conflit, les seigneurs de Haneffe avaient pris parti des Awans; Thierry de Haneffe, sire de Seraing, est mentionné en 1335; il était alors partisan des Awans (2).

Eustache de Haneffe précité eut un fils, Thierry de Haneffe, sire de Seraing-le-Château, Warfusée, Walhain, chevalier, cité en 1361, 1374, décédé vers 1382; il avait épousé Marie de Looz d'Agimont, dame de Walhain. Il eut deux filles : Jeanne de Seraing et Marie de Seraing. Cette généalogie tomba en quenouille, à la suite de ces deux filles dont nous mentionnerons les mariages. Quant à Marie de Looz d'Agimont, dame de Walhain, elle avait contracté trois mariages; le premier avec Thierry de Haneffe comme nous venons

(1) Marie de Looz d'Agimont contracta trois mariages :

Le premier avec Thierry de Haneffe (1361, 1374), décédé vers 1382. Cf. Hemricourt, Miroir, t. 2, p. 239 : Haneffe, où elle figure sous le nom de Marie de Looz d'Agimont, dame de Walhain.

Marie, dame de Walhain, épousa en 1363, Thierry de Haneffe, sire de Seraing et de Warfusée, décédé vers 1382. Cf. Hemricourt, Miroir, édition de Borman, t. 2, tableau Looz-Agimont.

Elle avait épousé en secondes noces, Arnold de Rummen. *Ibid.*, Hemricourt, *Miroir*, éd. de Borman, p. 293 et la note 4 de la p. 293.

Miroir, *Miroir*

Marie de Looz d'Agimont, décédée le 25 septembre 1410, épousa Everard de la Marck, chevalier, avoué de Hesbaye, sire d'Arenberg, Lummen (1356, 1362, 1388). Cf. Hemricourt, *Miroir*, éd. de Borman, t. 2, p. 294, tableau Lummen et M. Yans, *Warfusée, patrie du prince-évêque Charles d'Oultremont*, tableau p. 137.

(2) Godefroid Kurth, *Mélanges*.

Château de Seraing-le-Château
Canton de Jehay-Bodegnée
appartenant a Madame la Comtesse de Hamal
(Vue prise avant l'incendie de 1868-1869)

de le dire; le deuxième avec Arnold de Rummen et le troisième avec Everard de la Marck, chevalier, avoué de Hesbaye, sire d'Arenberg, de Lummen. Elle décéda le 25 septembre 1410.

La généalogie de Haneffe avait débuté par Thierry Tabareau qui transforma les premières fortifications en une véritable forteresse; celles-ci consistaient sans doute en une tour de défense confiée à quelques chevaliers. La nouvelle forteresse doit avoir joué un rôle important dans les querelles de la chevalerie et surtout au cours de la bataille de Dommartin, en 1325, date néfaste d'une lutte qui porta des coups mortels à la noblesse de la région.

Ces fortifications n'étaient pas les premières. Un toponyme : « So lès fôrs » situé entre Seraing et Verlaine, rappelle l'existence de fortifications datant peut-être de l'époque gallo-romaine, attestée par la présence de plusieurs tombes romaines (tumulus).

La ferme de la « Quivitrie » (Converterie) se trouve à courte distance de ces substructions; elle appartint longtemps au Neufmoustier de Huy. Quant à la tour primitivement construite, elle fut confiée à une famille liée au prince par des obligations féodales. Le petit territoire sur lequel elle était construite appartenait au prince; la seigneurie qui l'entourait était tenue en fief par le seigneur; il possédait en plus, une cour censale, et la juridiction sur les biens censaux relevant de cette cour.

La transformation de la tour en forteresse répondait bien aux visées du prince-évêque, désireux de garantir la sécurité de son territoire. La grosse tour de Seraing, bâtie sur le territoire de Warfusée, pouvait protéger l'accès de la route de Liège et celui de la ville elle-même. Tandis que Marie de Looz d'Agimont contractait mariage avec Everard de la Marck, ses deux filles se marièrent aussi. Jeanne de Seraing épousa Gérard d'Enghien, châtelain de Mons, seigneur d'Havré et de Biévène puis seigneur de Seraing et de Warfusée (1382, 1391). Jeanne de Seraing était dame de Seraing et c'est elle qui apporta en dot à son époux, la seigneurie de Seraing. Marie de Seraing, sœur de Jeanne, devint à son tour dame de Seraing; elle avait épousé Englebert de la Marck; bien qu'elle n'eût pas d'enfant, la seigneurie resta dans la famille de son mari.

Ce fut donc par ces mariages que les de la Marck accédèrent à la possession de Seraing-le-Château.

Everard de la Marck eut deux fils; Jean, fils aîné qui fit relief en 1425 et Jacques de la Marck qui fit relief en 1429. Une pause se fit alors dans la succession des de la Marck; Jacques de la Marck précité vendit la seigneurie à Louis de Dongelberg (ou Donglebert) qui appartenait au lignage de Jean de Brabant, chevalier, seigneur de Dongelberg, Seraing, Bommelette. Cette transaction eut lieu 1437 (1).

Quels furent les motifs de cette vente ? Il est malaisé de le dire. Peut-être les de la Marck envisageaient-ils l'obtention du titre de seigneur; la plupart des reliefs que nous mentionnons peuvent se réduire à une contitution de rente sur le château ou de la seigneurie. Le fief ne pouvant être divisé ou partagé, les héritiers ou « ayant droit » forment un consortium destiné à inscrire les droits proportionnels de chacun d'eux et de ceux qui se désistent. Ainsi Jean et Jacques de la Marck auraient hypothéqué la seigneurie en faveur de Louis de Dongelberg.

La Maison de Jean de Brabant

Louis de Dongelberg ne conserva pas la seigneurie mais il la transmit en 1443, à Jean dit Hustin d'Oultremont; le premier de ce nom. Celui-ci la rétrocéda en 1456, à Louis de Dongelberg après 13 années de possession; il s'agissait donc d'un arrentement

Jean Hustin d'Oultremont eut un fils qui portait les mêmes prénoms que son père : Jean dit Hustin ou Jean Hustin. Il avait épousé Agnés de Warfusée, dit de Moge, veuve de N. de Dongelberg, fils de Jean de Brabant de Dongelberg. Par son mariage, Jean Hustin apporta en dot la seigneurie de Seraing-le-Château, vers 1470. Louis de Dongelberg était écuyer, et fils de Jean, seigneur de Dongelberg; il fit relief de la seigneurie, par reportation de Jacques de la Marck, en 1437 et 1441. Dans ces reliefs, il reconnaît l'usufruit que possédaient ses parents : (Jean de Brabant et N. de Thynes) sur la seigneurie de Seraing-le-Château. Résumons les reliefs, leurs dates et leurs titulaires depuis 1425 jusqu'à 1458 :

1425, Jean de la Marck,
1429, Jacques de la Marck,

(1) Cf. Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye.*

1437, Jacques de la Marck à Louis de Dongelberg,
1443, Louis de Dongelberg à Jean Hustin d'Oultremont,
1444, Jean de Dongelberg à son fils aîné Jean (usufruit),
1456, 1458, Louis de Dongelberg, écuyer, relève la seigneurie par rétrocession de Jean Hustin d'Oultremont, premier de ce nom.

De 1470 à 1477 (1)

En 1470, Louis de Dongelberg était possesseur de la seigneurie acquise par rétrocession de Jean Hustin d'Oultremont, dont le fils Jean Hustin épousa Agnès de Moge (ou de Moeges) et fut bourgmestre de Liège en 1491.

En 1470, Amand d'Oumal (Omal), écuyer, releva Seraing-le-Château, Verlaine et Haneffe, par décès de Louis de Dongelberg.

En 1471, dame Isabeau de Fontaines, veuve de Louis de Dongelberg, reporta la seigneurie à Bauduin, seigneur de Fontaines.

La même année, Guillaume de Stalle, écuyer, seigneur d'Ossart, mari d'Ide, fille aînée de Jean de Brabant et sœur de Louis de Dongelberg, relève, par décès d'Amand d'Oumal, cousin de ladite dame.

En 1477, Godefroid de Marneffe de Huy, cède la seigneurie à l'évêque de Liège, Louis de Bourbon qui en fait don à Guillaume de la Marck, dit d'Arenberg, seigneur d'Aigremont, chevalier, pour les services qu'il lui a rendus. C'était le 11 avril 1477.

Les de la Marck

Guillaume de la Marck, surnommé « la Barbe », ou parfois « le Sanglier des Ardennes », seigneur de Lummen, mourut le 8 juin 1485. Les méfaits dont il se rendit coupable le firent déclarer déchu de tous ses droits et de tous ses fiefs : Seraing-le-Château, Lummen, et Franchimont, Aigremont. Toutefois, la paix de Tongres, du 21 mai 1484, stipula que le domaine de Seraing-le-Château lui serait rendu. Le surnom de « sanglier des Ardennes » fut attribué à son frère, Everard (2).

(1) Certains de ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. Raoul de Marneffe, avocat à Dampremy.
(2) Cf. Baron de Chestret, *Histoire de la Maison de la Marck.*

Un de ses descendants, Guillaume de la Marck (Lumey), devint le chef des Gueux de mer au XVI^e siècle. C'était un homme brutal, sans foi ni loi. Lorsque le prince d'Orange envahit le pays de Liège en 1568, il se déclara de son parti et commit toute sorte de méfaits; la cour féodale fut d'avis que l'évêque devait s'emparer du château de Seraing. On y envoya des gens de guerre mais ils furent repoussés. Alors l'évêque y fit conduire six pièces d'artillerie, alla lui-même sur les lieux et s'empara de la forteresse le 18 novembre 1568.

Le tribunal des échevins de Liège condamna ensuite Guillaume de la Marck, du chef de crime de lèse-majesté et la cour féodale le déclara privé de tous ses fiefs, y compris celui de Seraing-le-Château.

Toutefois, Guillaume appela de cette sentence à la Chambre Impériale de Spire et il obtint gain de cause. Ses descendants conservèrent la seigneurie jusque vers 1778, époque où elle passa à Charles d'Arenberg, mari de Marguerite Louise de la Marck.

Les héritiers de Guillaume de la Marck

Parmi ceux-ci, mentionnons Pierre-Hannibal de la Marck dit Saffenbourg; il était « drossart » de Seraing-le-Château et épousa en 1651, Anne-Josine de Gerbehaye et eut trois enfants :

Jean-François mentionné en 1677, 1687; en 1682, il était seigneur de Seraing-le-Château.
Ernestine-Josine.
Anne-Marguerite.

Le 15 mars 1689, eut lieu un partage au château de Seraing. Jean-François et Anne-Marguerite de la Marck cédèrent à leur sœur Ernestine-Josine, tous leurs biens, moyennant une redevance de 225 muids d'épeautre dont 150 payables au donateur et 75 à sa sœur; cette somme de 225 muids constituait donc un arrentement sur les biens des héritiers et particulièrement sur le château de Seraing.

Charles d'Arenberg

La famille d'Arenberg conserva la seigneurie depuis 1778 jusqu'à la Révolution française; quant au château, elle le vendit vers 1812, à la comtesse d'Oultremont, de Warnant, née comtesse de Hamal.

Le produit de cette vente fut affecté à l'équipement d'un corps de chasseurs à cheval, pour l'armée de Napoléon I à condition que le jeune d'Arenberg fût libéré de son service militaire. Celui-ci marcha quand même comme colonel du corps d'armée équipé par lui. A sa mort, qui eut lieu en 1816, la comtesse d'Oultremont laissa le château et une ferme à son frère François de Hamal; elle laissa une autre ferme à l'hospice d'Oultremont à Huy et une troisième aux pauvres de la commune de Saint-Georges. A la mort du comte François de Hamal, le château passa à son fils Emile qui le vendit en novembre 1885, au chevalier Adolphe de Lamine. L'ancien édifice qui avait été restauré fut entièrement détruit par un violent incendie dans la nuit du 31 décembre 1868, au premier janvier 1869. Il fut restauré par l'architecte Demany.

La fille du chevalier de Lamine épousa le baron de Radzitzky d'Ostrowick. Leur fils, Charles Eugène, vendit le domaine à la « Compagnie forestière et foncière des Flandres » à Bruxelles. Après avoir été racheté par une société de transport de Glain, le château fut racheté par M. J. De Smet d'Alost qui le céda à son cousin M. l'abbé Valery Stuyver.

Seigneurie

Le nom de seigneurie inclut deux concepts formant un ensemble qui exige une analyse détaillée. Le premier est représenté par le seigneur lui-même qui jouissait de la possession et de ce fait, de certains droits seigneuriaux, tels, par exemple, l'exercice de la justice (haute, moyenne et basse). Ce droit doit être distingué des privilèges accordés au seigneur de l'endroit, par exemple, la chasse et la pêche (1).

Le second élément : la seigneurie, semble inclure l'idée de territoire plus ou moins délimité et consistant en biens censaux, féodaux ou allodiaux, situés dans le rayon juridictionnel. Ces biens étaient régis par les cours censales, féodales et allodiales d'après leur nature. Les limites de la seigneurie étaient souvent tracées par les anciens chemins creux.

(1) Robert Dalem, *Esneux*, p. 51.

Les seigneuries étaient sujettes à certaines transactions : telle la donation : le 11 avril 1477, Godefroid de Marneffe céda le village de Seraing-le-château et le château à l'évêque Louis de Bourbon qui en fit don à Guillaume de la Marck. La seigneurie pouvait être l'objet d'échange ou de vente, elle représentait d'ailleurs un capital pouvant servir de garantie ou engagère dans les emprunts d'argent.

Un grand nombre de personnes ont acquis des seigneuries par succession, testament ou partage entre les héritiers. En 1520, Jean de la Marck cumulait les titres de seigneur de Lumay, de Seraing-le-Château, et Haut Voué de Franchimont. Plus tard, les seigneurs se sont attribués des titres de noblesse correspondant à la nature des biens possédés. La seigneurie de Seraing-le-Château était une baronie; les possesseurs étaient barons [1].

La seigneurie et les cours de justice

Toute seigneurie était dotée d'une ou de plusieurs cours de justice. Celles-ci étaient censale, féodale ou allodiale, selon qu'elles régissaient des biens censaux (appelés aussi censives), fiefs ou alleux. Cette distinction fondamentale n'empêchait cependant l'existence de plusieurs cours dans une même seigneurie; les membres pouvaient faire partie de différentes cours et l'on remarquait certains reliefs ayant trait à des biens situés au-delà des limites (enclaves).

Liens juridiques de la seigneurie de Seraing-le-Château et des seigneuries avoisinantes

Nous ne possédons aucun document de nature à délimiter avec certitude, le territoire juridictionnel de Seraing-le-Château; cependant quelques éléments peuvent aider à établir ces limites, par déduction. Ces éléments sont :

1) L'appartenance de Seraing-le-Château au comté de Huy en 956 comme celle de Donceel en 1086, et celle de Vaux (-et-Borset) en

[1] Ils avaient précédemment porté le titre de Damoiseau.

1095 (1). Ces localités étaient rapprochées des limites de la seigneurie de Seraing-le-Château (2).

2) La seigneurie de Seraing-le-Château se trouvait à la limite du comté de Warfusée; la tour de Seraing-le-Château était située sur le territoire de ce comté.

3) Une étude de « La terre franche de Haneffe » et de ses dépendances Donceel et Stier, montre que la seigneurie de Haneffe joignait celle de Seraing-le-Château.

4) Le petit village d'Aineffe, après avoir appartenu à la cour de Wanze, avant la cession du comté de Moha, au prince-évêque de Liège relevait du comté de Moha; après cette cession, Aineffe, tout au moins en partie, relevait de la cour de Seraing-le-Château comme témoigne ce document (3).

« Jean Bauldin, dit le Dauphin de Waleffe, demeurant à Aineffe, prend à bail pour une durée de 9 ans, à dater du 1 mai 1546, cinq bonniers 9 verges grandes sises au terreur (territoire) d'Aineffe, hauteur (juridiction) de Seraing-le-Château dont le fermage s'élève à la somme de douze muids, quatre setiers d'épeautre (4). »

5) Seraing-le-Château possédait « une Haulte seigneurie » ou Haute cour de Justice; une cour féodale et une cour censale ou foncière appelée : cour Rigal. Cette situation permettait à cette seigneurie de se considérer comme chef-lieu d'un district et d'occuper une place prépondérante dans la hiérarchie des localités de ce district.

6) Le village de Vaux-Borset relevait du chapitre collégial de Fosse; cependant le seigneur de Seraing appelé parfois sire, y avait aussi ses droits qui se partageaient avec ceux de Borset (dépendance de Vaux); une cour censale se partageait entre Vaux et Borset : les amendes qui appartenaient au seigneur de Seraing-le-Château seul justicier de Borset. Les membres de la justice commune se partageaient en cinq membres nommés par le chapitre de Fosse et deux par le « sire » de Seraing-le-Château.

(1) Joseph DARIS, *L'ancienne principauté de Liège*, *B. I. A. L.*, pp. 27 et 62.
(2) Actuellement, les villages limitrophes sont Verlaine, Chapon-Seraing, Aineffe, Viemme et Haneffe.
(3) Georges HANSOTTE, *Inventaire du Neufmoustier*, t. 2, p. 325, n° 765, 1546, 25 juin.
(4) WARFUSÉE, *Registres de la Marck, fol. 13, cour Rigal.* La cour des Pauvres de Verlaine était représentée par Johan Rigal delle Stanche (Stance) « mambour des pauvres de Verlennes (Verlaine).

Dans l'histoire de la famille de la Marck, Borset est qualifié de « Baronnie dont a toujours joui et profité de temps immémorial, la maison de la Marck et ses prédécesseurs (1). »

Chapon-Seraing, comme Borlez dépendait directement du prince-évêque. Chapon-Seraing possédait de plus, une cour féodale appelée : « cour de Groules ». Cette dénomination signifie « Gronsveld », lez Maastricht. Le paiement des « redevabilités » de la cour censale avait lieu le jour des Rois (Epiphanie). La cour de Groules appartenait au seigneur d'Oupeye. Au quinzième siècle, cette seigneurie appartenait à Henri de Gronsveld. Celui-ci l'avait reçue d'Adam d'Oupeye, son beau-père qui reçut le 25 mars 1422, la terre de Herstal. La fille d'Adam d'Oupeye Aleyde, épousa Henri de Gronsveld (2).

Soulignons l'existence de ces deux cours féodales. Celle de Chapon-Seraing et celle de Seraing-le-Château (3).

Viemme était une seigneurie du chapitre Notre-Dame de Huy et possédait une cour de justice.

La seigneurie de Verlaine relevait en Fief de la cour féodale de Stavelot et du chapitre de Saint-Paul à Liège. En 1470, Armand d'Oumal (Omal) écuyer, releva Seraing-le-Château, Verlaine et Aineffe, par décès de Louis de Dongelberg. Ce dernier relief et tous ceux que nous venons de citer permettent d'entrevoir ce que furent l'organisation et les fluctuations de la justice sous l'ancien régime.

(1) Baron DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck*.

(2) Maurice YANS, *Le destin diplomatique de Herstal-Wandre*, 1960. En 1553, la cour de Groule appartenait à Messire Jean Charles de Cort, seigneur d'Oupeye, Vivegnis et Petit-Aaz (dépendance d'Oupeye). Dossier des DAMES BLANCHES, n° 2, de l'A. E. L., Huy.

(3) Chapon-Seraing est mentionné (reg. 52) « Comme possédant une cour censale partielle, partagée avec celle de Seraing-le-Château. « S'ensuivent les reliefs faits audit Seigneur de Seraing, obstant que ce soit en la seigneurie dedit Seraing. Maire et Massuyers : »

« GILIS, CHÂTELAIN de Seraing
HELIN DELLE MOT
JOHAN DE STREAU
LAMBER MASSART
JOHAN DE GEMINES »

qui paient les cens et « redevabilités » le jour des Rois.

Cf. Les Registres de la Marck, Reg. n° 1 (1430-1432) et suivants. Jacques de la Marck était seigneur de Seraing-le-Château.

(4) Les cens et redevances se payaient le même jour et au même endroit, c'est-à-dire, au château de Seraing; ce qui montre que les cours de Chapon-Seraing et celle de Seraing-le-Château n'étaient primitivement qu'une seule et même cour.

Pour la note 1, voyez les registres de la cour de la Marck, à Warfusée et HEMRICOURT, t. 2, éd. DE BORMAN, de même S. BORMANS, *Les seigneuries féodales*.

La Haute Seigneurie de Seraing-le-Château

Depuis le quinzième siècle (1430, 1432) il existait une haute seigneurie à Seraing-le-Château. Le seigneur de l'endroit et le titulaire de la seigneurie s'appelait Jacques de la Marck. La composition de la seigneurie ou haute cour en 1508, 1511 était d'un maire et de sept échevins. La cour ainsi formée s'appelait cour scabinale. Au début du seizième siècle les échevins étaient :

« Herman de Gerbehaye
Fastré delle Vaux
Henri d'Aineffe
Henry Destexhe (maire)
Gilis de Falcomont, châtelain de Seraing
Wathier Sotteau. »

Le registre renouvelé par Bauduin de Cortil et Hanus Malherbe, tous deux clercs et serviteurs du seigneur de la Marck. Celui-ci appelé Jacques était seigneur de Seraing-le-Château, Aigremont et Lummen ou Lumay. Jean de la Marck est mentionné en 1508; il était seigneur d'Aigremont de Lummen et de Seraing-le-Château.

Les registres « de la Marck » au dépôt des archives de Warfusée nous font connaître les dates et les titulaires de la seigneurie; en voici la nomenclature :

1) 1430-1432. Cens de la seigneurie de Seraing-le-Château appartenant à Jacques de la Marck.

2) 1508-1511. Reliefs des biens devant la cour de Seraing-le-Château appartenant à Jacques de la Marck, seigneur d'Aigremont, de Seraing-le-Château et de Lummen.

3) 1514-1569. Reliefs devant la cour de Seraing-le-Château.

4) 1520-1526. Reliefs devant la cour de Seraing-le-Château.

Tous ces reliefs datent du XVI[e] siècle.

5) 1586-1587. Registre aux cens de Philippe de la Marck, baron de Lumay, Seraing-le-Château, etc. Haut Voué de Liège, marquis de Franchimont.

6) Registre de 1618-1670. Cens et rentes appartenant à Ernest, comte de la Marck, baron de Lumay Seraing-le-Château.

7) 1730-1734. Stuit du notaire pour le comte de la Marck et de

Schleiden, baron de Lumay, Seraing-le-Château, maréchal du Roi de France (Sa Majesté très chrétienne) (1).

Dans le registre aux cens de Philippe de la Marck, baron de Lumain *(sic)* Seraing-le-Château, Haut Voué de Franchimont, Seraing, Aineffe, Borlez, Waleffe, Verlaine, Ampsin, Borsut (1585-1586). On remarquera la mention : « Seraing » en plus de Seraing-le-Château.

Toutes ces localités où se payaient des redevances dues à la cour de Seraing-le-Château. Ces prémisses sont de nature à expliquer l'hégémonie de Seraing-le-Château, tendant à établir sa renommée parmi les différents villages de son ressort. Nous avons déjà souligné les liens juridiques et la perception des cens et des rentes des biens situés dans les endroits de la périphérie. Les titres de noblesse ont suivi une évolution parallèle à ceux du développement des biens : damoiseau, baron, comte, marquis, prince. Ils sont de nature à jeter un éclat particulier sur les personnages qui les portaient; d'autant plus que le nom de la Marck (parfois de la Marche ou encore Darenberg) désignait une famille noble, connue depuis le treizième siècle, issue de la maison des Berg par les comtes d'Altena (2).

Dans l'espace de temps de 1508 jusqu'à 1586 paraissent deux listes dans les registres de la Marck : Dans la première (1508-1511) se trouve au registre n° 2 sous Jean de la Marck, seigneur d'Aigremont, Lumen ou Lumaing, Seraing-le-Château, SERAING, Limont, Waleffe, Viemme, Borset, Val-Notre-Dame (Antheit), Verlaine, Haneffe, Waremme, Chapon-Seraing. Ces communautés étaient tributaires de certains censes ou rentes de la part de personnes qui en faisaient partie (3). La seconde liste (1585-1586) se trouve au registre 5, sous

(1) En 1508, les villages notifiés étaient : Seraing, Limont, Waleffe, Viemme, Borsut, Val N. D. (Antheit), Verlaine, Haneffe, Waremme, Chapon-Seraing. Notons encore : En 1577, Hanus Malherbe était châtelain de Seraing-le-Château; il comparut à un acte, faisant partie pour noble Seigneur, le comte Guillaume de la Marck, seigneur dudit Seraing, Haut-Voué de Franchimont, et baron de Limay (A. E. L.).

(2) Jean I de la Marck dit Darenberg (1495) possédait Seraing-le-Château. Jean de Berlaymont lui céda le 8 décembre 1497, les seigneuries de Haultepenne, de la Motte et d'Engis en Hesbaye. La seule acquisition qu'il transmit à ses descendants est un vignoble nommé « la Morade » à Ampsin, ou Fief des Maçons acheté à Louis d'Argenteau, le 7 mars 1505. Ce fief à service, resta constamment annexé à la terre de Seraing-le-Château. Parfois il se présente sous la forme : « tour, cour, maison, jardin, vignoble, strordeur et appartenances ». (Baron CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck*.)

(3) En dernier lieu, les localités de Waleffe, Waremme, Ampsin, Borsut n'interviennent que pour un nombre très restreint de reliefs tel, par exemple, le fief delle Morade à Ampsin.

Philippe de la Marck, baron de Lumain, Seraing-le-Château, Haut-Voué de Franchimont, Seraing, Aineffe, Borlez, Waleffe, Verlaine, Ampsin.

Parmi ces localités les plus importantes furent sans doute celles qui désignent la juridiction totale ou partielle de la seigneurie, c'est-à-dire, Seraing-le-Château, pour une partie commune avec Chapon-Seraing, Aineffe, en partie dans la juridiction de Seraing-le-Château, Lumen (Lumay), baronnie située dans la partie flamande de la principauté, Borset qui était aussi une baronnie relevant en grande partie de Seraing-le-Château. Limon et Seraing semblent avoir été des dépendances de Haneffe et de Verlaine qui avec Viemme et Borlez ne furent que partiellement de la juridiction de Seraing-le-Château (1).

Reliefs des maisons situées à Seraing-le-Château et relevant de la seigneurie de Seraing-le-Château

Johan le Mariscal de Seraing releva une cour, maison et assise, entre ses appendices (dépendances), où il demeure à Seraing-le-Château, qu'on dit « Waieau » et un demi bonnier payable à Saint-Etienne. Il releva encore 19 verges « sur le Waieau » joignant vers Geer aux hoirs (héritiers) d'Arnuld de Blehen, avoué d'Amay et il releva encore la tenure et assise qui fut à Johan Charlet à Seraing; il releva encore la tenure et assise au nom des Pauvres d'Engy (Engis) 6 verges à Seraing, joignant d'amont à Henry Lambot.

Il releva encore en nom de Demoiselle Maroit (Marie) 16 verges de terre « desos la Ville », qu'il tient lui-même; joignant d'aval à Jehan le Cloquier de Huy et à Jehan Libert; vers Meuse, à Jehenne « dele Vaul » (Delvaux). Il releva encore pour Williame de Montygny un tiers d'un bonnier de pré, pris hors de 41 verges de terre gisant en « la campagne delle Tombe » qu'il tient lui-même; joignant vers Geer et d'amont à Johan le Cloquier.

Johan Collechon (Colson) demeurant à Seraing, releva une maison tenure et assise où il demeure à présent joignant d'amont

(1) Les seigneurs de Seraing-le-Château revendiquent aussi le titre de seigneurs d'Aigremont et celui de Haut-Voué de Franchimont Lummen ou en français Lumay ou Lumaing était une terre du comté de Looz qu'on trouve qualifiée de « feodum baronis » en 1457; elle comprenait dans ses dépendances : Reckhoven, Linckhout, Schuelen et Coursel.

aux biens Thiry le Bastart, d'aval aux Seigneurs de Chantraine et « delle Vaul » N. D. Il releva encore 9 verges de pré « desos la Ville » joignant d'amont « alle Paix-Dieu d'aval, à Wautlet delle Morte Tawe ».

Marie Stassoul a relevé sa court, maison, assise, où elle demeure à Seraing, joignant vers Brabant, à Johan le Barbier et d'amont, à Herman, maire de Seraing, vers Meuse aux Pauvres de Seraing. Elle releva 12 verges grandes de terre au lieu dit « En fond delle Tate » joignant daval aux seigneurs de Saint-Jacques à Liège. Elle releva encore 8 verges de terre « desos la ville » joignant vers Brabant à Johan le Mariscal, daval à demoiselle « Maroye Dodemont, » damont à Otart Dodemont; elle releva encore 9 verges de terre en lieu dit « Martier » terreur (territoire) de Seraing, damont aux seigneurs du Neufmoustier à Huy; elle releva encore 2 verges en la campagne de « Hatreau » joignant aux Frères Croisiers à Huy.

Piron, fils Stienne de Jeheit (Jehay) mari de Marie, fille de Marie de Blamont releva la maison jardin et assise, où il demeure en la « ville » de Seraing joignant au grand chemin de Seraing à Viemme et d'aval « aux hoirs delle Vaul » (Delvaux).

Melhin de Seraing [1] releva une maison, tenure et jardin et assise qui était la taverne de Seraing, joignant daval à Herman Maire et à Thirion le Bastard. Melhin releva encore une petite masure « desos la tenure déclarée » joignant au seigneur de Seraing.

Henry le Bastard (Henry de Gerbehaye), comme mari de Benoite, fille de Johan Lambot releva une maison, jardin et « assize » où il demeure 16 verges de terre en la campagne de « Mortier », joignant daval aux Seigneurs de Saint-Jacques; un demi bonnier joignant damont aux hoirs Willaume Nadon, vers Meuse à Johan de Tier (Thier) de Haneffe.

Gilis de Falcomont, châtelain dudit Seraing, mambour des hoirs et rémanans Wathieu Godin a relevé 13 verges de terre à « Busson Dame Fleur » joignant demoiselle Ysabeau delle « Toure », 2 verges de terre « deseur la Tombe » sur le chemin qui va à Harduemont joignant damont à « Ernuld delle Chaussie ».

[1] Melkin.

8 verges de terre « en la Vaulx »; 9 verges de terre en la Vaulx de Seraing, derrière le cortil Johan delle Converterie; damont à Amel de « Xendremale »; daval aux rémanans Johan delle Converterie; vers Haneffe à 9 verges de terre joignant vers Meuse aux seigneurs du Val-Saint-Lambert en « Fond delle Tate », joignant vers Geer aux « hoirs » Johan Lambert.

WAUTHIER SOTEAU, ÉCHEVIN DE SERAING releva 4 verges de terre au « Bouxhon Dame Fleur », que tient Johan le Mariscal de Seraing, joignant damont à Jacque de Borsut, daval aux Seigneurs de Warfusée et 4 verges de terre à Johan de Fontaine que tient Johan le Mariscal; vers Meuse, à Johan de Thier de Haneffe; daval à Johan le Clokier, damont à Johan de Lonchin.

JOHAN DENIS, COMME MARI DE MARIE qui fut femme à Pirar le Bateur, pour lequel Johan le Mariscal de Seraing faisait partie a relevé les humiers (usufruit) que sa femme avait sur 6 verges de terre en la campagne « desos la ville » de Seraing que tient Johan le Mariscal joignant aux Seigneurs de Saint-Jacques en Liège; vers Brabant aux hoirs Ernuld de Blehen et daval à Johan le Cloquier de Huy.

HENRY BOESMAN, FILIASTRE de Guillaume Nadon pour lequel Johan le Mariscal faisait partie releva 9 verges de terre en la campagne de Laitot à Verlennes (Verlaine) que tient Johan de Saulchy, joignant au Vesty (curé...); daval à Johan de Bellefroid. Il releva encore 10 verges de terre en la campagne de « Ferut tombe » que tient colar delle Rualle, daval à un demi-bonnier de terre appartenant aux « Messieurs » de Saint-Lambert, vers Geer à l'église de Neufmoustier damont, à Johan le Mariscal.

RELIEFS DES MAISONS ET DES BIENS SITUÉS À CHAPON-SERAING ET RELEVANT D'UNE COUR CENSALE DE CETTE LOCALITÉ

Les masuyers étaient : Giles de Falcomont, châtelain de Seraing. Helin del mot (Delmote).

Johan de Streau (lieu-dit à Chapon-Seraing).
Lambert Massar et Johan de Gemine (1).

HELLIN DEL MOT releva sa cour, maison, jardin et assise à Chapon-Seraing où il demeure, qu'on dit Maison delle Motte. Il payait à Saint-Etienne.

LAMBERT MASSAR de Chapon-Seraing a relevé une pièce de preit (pré) estante « à Streau » joignant damont et vers Meuse à Werixhas, vers Brabant à Johan Poncelet et daval à Johan Piersant; il payait à Saint-Etienne.

HENRI LE JAIRE DE CHAPON-SERAING releva une cour, maison, tenure et assise où il demeure, joignant vers Meuse à Werixhas, damont à Colin delle Rualle, vers Brabant audit Colin (il payait à Saint-Etienne) (1).

COLIN LE CLERQUE DE HUY, mambour du Grand Hôpital de Huy, releva 26 verges de terre en terroir de Chapon-Seraing qui furent à Bauduin de Gemines.

MESSIRE LAMBERT DE PAILLE, chanoine régulier du Neufmoustier à Huy, pour l'église de ce lieu, 2 bonniers de terre à Chapon-Seraing (paiement au jour des Rois).

HUWAR, FILS DE JOHAN DE KEMEXE, pour demoiselle Ailis de Fanchon, sa Grand-Mère, releva les « humiers » de celle-ci, savoir, 32 verges à Chapon-Seraing payables au jour des Rois.

Huwet de Fexhe, demeurant à Liège, releva les « humiers » de sa mère, sur un préau à Chapon-Seraing, que tient à présent Lambert Masar.

SERVAIS, FILS SERVAIS, releva sa cour, maison assise où il demeure, joignant daval à Johan Piersan; il releva encore 6 verges de terre desos Chapon-Seraing joignant daval à ceux d'Orval et damont au

(1) Maires et Massuyer de la cour censale, Warfusée, reg. de la Marck, reg II, p. 52; les cens de cette cour se payaient le jour des Rois-Epiphanie, le 6 janvier; on disait aussi : « Al Treyme ».

Autres jours d'échéances de cette cour : Saint-Etienne, 26 décembre, Saint-André, 30 novembre; A Notre-Dame qui est le jour de la Chandeleur; à Sainte-Gertrude, le 17 mars.

Dans tous les reliefs, nous indiquons la graphie des noms de personne et celle des toponymes les plus expressifs. Warfusée, reg. de la Marck.

tiège de Flône, il revela encore un journal sur le tiège de « Chayne » joignant vers Meuse à Saint-Jean de Chapon-Seraing (1).

JOHAN PONCELET déclara un cortil et maison joignant vers Brabant à Johan Piersant, damont « au Werixhas » et vers Meuse à Lambert Masar.

JOHAN DE BRIOUL releva une tenure et assise à Chapon-Seraing, Joignant d'amon et d'aval à Johan de Gemynes.

BAUDUIN DE GEMYNES, FILS DE JOHAN représentant Hustin Dotremont (d'Oultremont) releva 17 verges et 13 petites.

JOHAN DE GEMINES relava 9 verges de terre et 16 petites sur le tiège de Sart, entre deux « saisons » joignant daval aux chapelains d'Amay, vers Meuse à ceux de Neufmoustier; damont au Grand Hôpital de Huy. Il releva encore 18 verges grandes et 16 petites, sur le tiège des « Marliers », joignant daval aux Frères Mineurs de Huy vers Meuse et vers Brabant au Neufmoustier.

LE DOYEN ET CHAPITRE DE HUY (N. D.) POUR LEQUEL HELIN « DEL MOTE » maire de Chapon-Seraing faisait partie, releva 18 verges de pré à Thier de Sart, davan à Johan de Gemines, vers Brabant à Saint-Jean de Chapon Seraing; damont et vers Meuse à Johan Piersant.

WILLAUME DE MOHAULT (Moha) comme mari d'Ysabeau fille de feu Gillet Masar, releva pour son épouse une cour, maison, jardin et, assise, qui fut jadis, Gilet dudit Chapon-Seraing; d'aval à Henry d'Aieneffe (Aineffe), d'amont à l'église Saint-Jean à Chapon-Seraing, vers Meuse à demoiselle de Kemexhe.

L'église Saint-Léonard en « Hosseau, dessous le casteau de Huy », pour laquelle faisait partie Helin delle Motte, releva 7 verges à Tiège de Liège, joignant damont à l'Eglise d'Orval daval à 3 verges de terre que tient Lambert Massart.

HELIN DELLE MOTTE releva une cour, maison, où il demeure à Chapon-Seraing.

LAMBERT MASSAR releva un pré à Streau (ou Streal).

(1) Saint-Jean-Baptiste était le titulaire de l'église de Chapon-Seraing; dès cette époque de 1511, Chapon-Seraing possédait une église paroissiale ou baptismale.

Colin delle Ruwalle, releva sa maison, cour, jardin, et assise où il demeure; joignant Henry le Jaire; il releva un jardin devant la cour susdite, joignant vers Meuse à Johan Piersant, daval à notre maître Ghis représentant Henry de Seraing, escuyer (écuyer).

Biens situés a Aineffe

Henrar le Charlier représentant Watier le Charlier releva 12 verges de terre en terroir d'Aineffe, derrière l'aître joignant au cimetière d'Aineffe d'amont « à bonnier de l'Aître ».

Johan Servais d'Aineffe représentant Johan Ottelet, releva 19 verges; un demi bonnier sur le Mont de Borset; vers Meuse à Johan de Streau; vers Brabant au représentant Botton; il releva encore le lieu-dit « Enclos ».

Johan Servais releva encore une maison cour et jardin et assise où il demeure, joignant vers Meuse à ceux de Sainte Catherine. Henry d'Aineffe mambour de Saint Sulpice en l'église d'Aineffe releva un journal de terre en la campagne de « Chayne », vers Meuse à

Thiry de Waleffe; actuellement Libert Grimont; d'amont à Johan Helman jadis maistre de Liège, vers Brabant à Willaume, fils de Johan Andrieu de Mohault (Moha).

Henry, fils Henry d'Aineffe releva deux « courtis »; un des cortis joint vers Meuse à des biens de l'aumône de Berlo.

Danneau d'Aineffe releva un cortil condist de « Haultepenne » joignant vers Brabant « alle Wagherie »; d'aval à Fasselot d'Aineffe.

Biens situés à Haneffe

Rennechon le Charlier releva 22 verges au chemin de Huy, vers Seraing, joignant au vesty de Verlaine, d'aval, à Jehoulle delle Vaulx.

Collard de Tier de Haneffe, mari à Maroie, fille de Michoulle le Texheur releva une maison où il demeure à présent, joignant vers Meuse aux Seigneurs de Saint Jacques à Liège, et à Maître Ghis de Huy.

RIGALD DE TOMBEUR, releva 12 verges en Tombeur, joignant d'amont et vers Geer aux seigneurs de Chantraine; vers Liège à voie de Haneffe à Doncherff (Donceel) vers Meuse, audit Rigal.

JOHAN DE TIER, releva une maison tenure et assise où il demeure à Haneffe, qui fut un nommé Bauduin Daxhelet.

COLLARD DE TIÈRE de Haneffe, comme mari de Maroie, fille de Michoulle le Texheur, releva une cour maison, jardin où il demeure, joignant vers Meuse aux seigneurs de Saint Jacques à Liège et à notre Maître Ghis de Huy.

RIGAUL DE TOMBEUR DE HANEFFE, releva 12 verges, en « Tombeur ».

JOHEN DE TIÈRE DE HANEFFE, releva une maison etc. à Haneffe, où il demeure.

JOHAN DE TIÈRE, releva un bonnier en deux pièces : un demi-bonnier « alle » Tombe de Seraing, joignant d'Amont au Val N. D. d'aval aux héritiers de Lambert Wilmar.

L'autre moitié, dans la campagne de « Bouhon Dame Fleur », joignant un fief de Johan Libert; vers Meuse à Jacques de Borsut et d'autres côtés aux terres du Neufmoustier. Il releva encore, comme représentant Johan Servais, 7 verges de pré à Haneffe joignant vers Liège au By de Molin; vers Meuse, au seigneur de Haneffe; vers Brabant au seigneurs de Saint-Jacques et aussi aux seigneurs de Chantraine.

LAMBERT DE TIER de Haneffe releva sa court, maison, jardin, assise où il demeure gisant à Tière, joignant vers Liège à Johan de Tière.

JOHAN LE BOLANGIER dit le Berger de Haneffe releva une court, maison, jardin, assise, où il demeure audit Haneffe, vers Meuse aux seigneurs de Nettynes (Nettinne).

JOHAN TRAZET DE HANEFFE releva une maison, jardin, tenure et assise où il demeure à présent, joignant vers Liège à Johan Servais; « d'amont alle masure du vesty ».

JOHAN FILS STASSIN LE BERGER releva sa court, maison, jardin et assise, joignant vers Yernawe, Gérard le Corbesier; vers Doncerf (Donceel) aux biens de l'abbaye de Flône; vers Viemme, « alle rivier d'Yernawe. Gilet Blaize, pour Raskin son frère releva 17 verges en

deux pièces : 1) 9 verges en la Champaigne de Mortier et 8 en la « Champignotte ».

TIRION, FILS DE GÉRARD LE MARIXHAL de Haneffe releva 9 verges en lieu dit « Alle Croix Huart » joignant d'amont à Jehan de Lonchin, jadis maître de Liège, vers Meuse au seigneur de Seraing : au luminaire de Haneffe; vers Liège, aux hoirs Piron de la Roze.

JOHAN, FILS DE GÉRADOUL DE HANEFFE releva une maison, court tenure et assise qui fut son père en la « ville de Haneffe », en « lieu dit Sour le Rèwe » joignant d'aval aux hoirs de Henry le Charlier et vers Meuse à Jaminon.

JOHAN, FILS DE GÉRARD LE CORBESIER DE HANEFFE releva un courtil à Molin joignant vers Meuse à ceux de Saint Jacques à Liège, vers Geer à Johan Stassin; d'amont « à Riwa ».

JOHAN DE TIÈRE DE HANEFFE releva 18 verges de terre au tiège qui tend delle Tombe à Odoumont et à Johan Lambert; 7 verges sur le « Ferou tombe »; 5 verges joignant aux Kokins de Liège Saint Christophe et 4 verges joignant à Jacques de Borsut et Johan « del » Bellefroid.

DANEAU DE HANEFFE ET PIRON, sont fils releva 22 verges desos la « ville de Seraing, à nouveau Preit ».

RIGAUL DEL TOMBEUR de Haneffe releva 10 verges de terre au lieu dit « Tombour ».

JOHEN DE THIER DE HANEFFE, sur sa maison à Haneffe.

JOHAN DE HUY représentant Johan Servais, 7 verges de preit.

JEAN, FILS DE G´RADOUL DE HANEFFE sur la maison de son père à Haneffe « sur le Riwe ».

COLLARD DE BROUCK, releva un bonnier de terre au lieu dit : Grand Sart.

LES HOIRS THIRY DE BORSUT, relevèrent 11 verges de terre.

La demoiselle de Montjoie [1].

Willaume Jamar dit Sotteau sur 14 verges de terre.

Thiry le Cloquier.

Le bouvier du château de Franchimont.

Rennequin, fils Prioulle le Texheur demeurant à Haneffe, releva une maison, court, jardin, assise en la « ville » de Seraing joignant aux hoirs Thiry le Bastard, vers Brabant au Neufmoustier. En 1517, Henry Charlier de Momalle releva l'héritage et 4 verges à Donceel près du moulin, joignant « alle Basse Riwa », vers Meuse aux seigneurs de Haneffe et vers Meuse, aux Malades de Verlaine.

Verlaine Maisons et Biens Ruraux

Fastré de le Vaelx, pour les Pauvres del cité de Liège releva un demi bonnier de terre gisant desour le Hepcée, en lieu dit Gongnée sur le tiège qui tend de Hepcée « alle tour » Gilon et à Yernawe.

Jacques, fils de Thiery de Borsut releva 25 verges de terre au « Bouxhon Dame Fleur » joignant à Johan Libert, vers Meuse à Cloes Ghis d'aval à l'Hôpital al Chaine à Liège, comme à l'église de Verlaine. Il releva aussi 18 verges de pré sur le tiège de Tilhet, joignant à Watoulle de Hodeige; et encore 8 verges de terre joignant d'amont al femme qui fut Gilis de Brialmont, à présent Johan de Loncin.

Johan de Streau de Verlaine, releva un demi bonnier de terre que soloit être Servais de Noville, en lieu dit Loneux d'aval au seigneur de Seraing, d'amont aux Pauvres de Verlaine.

[1] Marie de Montjoie, veuve, avait épousé Jean Grimont; elle avait un fils, Gérard; voyez Warfusée : les registres de la Marck. La demoiselle de Montjoie pour sa court avec les preits Dagovaux et sur ses terres, alle mesure de Seraing, 8 muids et 2 stys spelte Gérard, fils de la demoiselle.

Voyez aussi, G. Mathy, *La Maison de Montjoie à Warnant-Dreye*.

Charles Mathy ou Mathei avait épousé Anne Grimont, veuve, elle épousa Jean Persotte (ou Piersotte). Pierre ou Dalle funéraire dans le porche de l'église de Borlez.

La Maison de Montjoie se trouve dans la *Revue Archéologique du Pays de Liège*, 56e année, 1965, par G. Mathy.

JOHAN TIRION DE VERLAINE, pour les Pauvres de Verlaine, releva 19 verges de terre pour les Pauvres de Verlaine au « Gros Tilou », joignant vers Meuse Johan Denis; d'aval à Messire Johan, vesty de Verlaine et à l'Hôpital « alle Cheyne ».

MELIN, CLERQUE DE VERLAINE a relevé 15 verges dans la campagne du « Gros Tilet », vers Yernawe et 16 verges à Johan de Hepechées (Hepcée).

FRANCHEUX DE VERLAINE a relevé un pré et un courtil gisant en « vinave delle Vaulx », joignant au vesty de Verlaine, vers Geer à Johan de Floyon Bailly de Hesbaye.

JOHAN DELLE VAULX DE VERLAINE, releva 7 verges à Tiège de Tilhet d'amont aux enfants de Rennechon le Charlier, d'aval à Johan Libert Gilet de Verlaine releva un cortil gisant « deleis Loneux » joignant d'aval à maître Ghis de Floyon, vers Meuse à Saint-Mort et d'amont à Grégoire de Verlaine.

JOHAN DELLE VAULX releva sous le tiège de Tilhet, joignant à Jacques de Borsut d'aval aux enfants de Johan Denis, 11 verges de terre.

GRÉGOR FILS STIENNON DE BORSUT représentant les curés et Chapelains de Verlaine, une maison, tenure et assise où il demeure en Vinave de Loneux qui soloit être Thirion de Pont, joignant d'amont au cortil Kabaille, d'aval à Libert Frankot ».

JOHAN MOREAU DEMEURANT ALLE STANCE à Verlaine releva 25 verges de terre, en la grande Fosse de Borsut, vers Meuse à Jacques de Borsut, d'aval au tiège qui va de Borsut alle tombe de Seraing, vers Geer à Johan Ladmiran.

GILET BLAISE de Haneffe. releva une terre, tenure et assise, en la haulteur de Verlaine; joignant vers Brabant à « Symon le Bolangier ».

Johan Parent de Verlaine, au nom de Vesty et Malades releva une cour et assise qui fut « Coquereau » joignant d'aval « alle » Cour Goffin, vers Brabant à Johan « delle Bellefroid ».

GOFFIN DE VERLAINE, pour le Vesty, Luminaire et Pauvres de Verlaine releva une maison, cour maison et assise, qui fut Hennekinet Brohet, joignant Johan Parent et Johan « delle Bellefroid ».

Dame Yde, veuve de Johan le Harpeur de Verlaine pour laquelle Huwart de Noville faisait partie releva une tenure et assise qui fut Henkin le Texheur joignant vers Brabant à Johan Collart, vers Meuse à Gile de Chamont.

Johan Rigal delle Stance, comme manbour des Pauvres de Verlaine, releva un demi bonnier à Buisson Dame Fleur au tournant de « Parsontige ».

Johan Rigal, au nom des Pauvres releva de Verlaine, un demi bonnier de pré à « Tigelet », qui fut dame Kabaille; 8 verges « desos » la tombe joignant d'amont à Henry delle Cauchie, d'aval à Fastré de Tombeur; vers Geer sur la voie qui tend delle petite Tombe à Oudoumont; il releva un journal de pré « desos la Tombe » de Seraing, sur le chemin delle Tombe à Harduémont; d'aval à Thiry delle Scendrée d'aval à Collart le Xhennelier qui représentait Johan le Cloquier. Il releva encore une verge desos le Tigelet de Seraing; joignant d'amont, Rennekin de Salchy et 3 verges de terre sur la voie delle Tombe à Sory Fontaine et 3 verges vers Odoumont.

Johan Tiriar de Verlaine, pour les Malades de Verlaine, releva 6 verges de terre « deseur Sorifontaine », vers Meuse à Messire Johan, Vesty de Verlaine, vers Brabant à Willaume Abrion de Huy, d'aval à Johan Denis et encore 6 verges de terre au Neufmoustier d'aval à Johan le Cloquier de Huy et 6 verges de terre joignant aux Pauvres Béguines de Liège d'aval à Scochar de Dalve. Il releva encore « en fond delle Tate » représentant Ameil de Xhendremal et vers Brabant à ceux de Neufmoustier.

Johan Libert de Verlaine, releva 15 verges en deux pièces : 8 verges « alle Tombe » de Seraing, joignant vers Meuse au seigneur de Warfusée et 7 verges « sur le Tilhet », vers Brabant aux hoirs (héritiers) Johan delle Vaulx et vers Meuse à Johan de Cloquier de Huy; il releva encore 7 verges de terre.

Biens situés a Verlaine, Oudoumont

Otart d'Oudoumont releva 19 verges de terre en lieu dit « Waieau », joignant d'aval aux hoirs Arnould de Blehen; d'amont audit Otart, vers Meuse à Johan le Cloquier, bourgeois de Huy;

payable à Sainte Gertrude; il releva encore un journal de terre en la campagne « delle Hamende » et la moitié des héritages qui « furent au vieux Johan ».

HUWART DE NOVILLE DEMEURANT A ODOMONT, partie faisant pour les hoirs et rémanans Helar Dodumont releva 30 verges de terre et jardin, court et assise, à Odumont joignant vers Haneffe aux seigneurs de Saint Pol et de Saint Jacques à Liège; il releva encore un journal de pré desos la ville de Seraing; d'amont à Johan de Waillet et vers Geer aux hoirs le Procureur de Seraing.

HELART DODOMONT releva 8 verges de terre. Les représentants Johan Amele Dodomont et Renkin de Haneffe.

JEAN, FILS DE WILLAUME DE SAULCHY dit de Bellefroid, releva un cortil et assise gisant sa devant sa maison, joignant aux chemins. Il releva encore 8 verges de terre contre Johan Borleit de Saulchy, en plusieurs pièces; un journal derrière la tenure de Rennechon de Saulchy joignant aux enfants Henry « delle Chaussie » et daval au pré de Saint Remy à Verlaine; un journal joignant Gilet de Montroyal, une verge desos le Tilhet, joignant aux Pauvres de Saint Georges; 8 verges de terre d'amont le Rigaul le Rewar et Pirar Henlkien (Henkin ?).

Johan, fils de Willaume « de Salchy », releva encore 8 verges de terre alle Concerterie, joignant Johan Fontaine, d'aval Gilis de Brialmont. Il releva encore 6 verges à Seraing, joignant vers Meuse aux Malades de Verlaine; 3 verges assez près, joignant vers Meuse à Johan Denis de Seraing, vers Geer à Lambert delle Vaulx; 8 verges près de Seraing joignant aux rémanans Gielar de Viemme, d'aval à Henry delle Chaucie et qur la voie delle Tombe à Odoumont; 7 verges en lieu dit. Il releva encore 11 verges de terre à Tilheit qui va de Saulchy à Verlaine, d'aval aux rémanans Colard Lamiran de Verlaine.

WAREMME

JOHAN LE GORELIER de Waremme, demeurant à Huy, releva 13 verges à Maieau, joignant l'église de Seraing.

Linart le Cuvelier de Marchine (Marsinne dépendance de Couthuin) représentant Goffart jadis de Marsine releva une maison, tenure, assise joignant Ernuld le Bègue.

Marie femme d'Ernuld le Berger de Waremme, releva une maison, court, jardin et assise à Waremme.

Maitre Guillaume le Moine de Waremme comme mari d'Agnès fille de Messire Johan Verjus releva un cortil à Waremme vers les fossés d'aval à Ghis Brouck et d'amont à Thirion de Vinalmont.

Collard de Brouck de Waremme releva un cortil à Longchamps joignant d'aval au chemin de Waremme à Huy, vers Geer à Réal chemin tendant de Waremme à Hollogne; vers Meuse à Messieurs de Saint Denis à Liège condit... delle Châine il releva encore un bonnier de terre en lieu dit « en Grand Sart », terroir de Waremme; vers Meuse aux Béguines de Huy d'amont à la voie de Longs-Champs; d'aval à Mr. Saint-Pierre de Liège.

Johan fils de Willaume Lhost de Molin à Vent de Waremme, releva une court, maison, et assise à Waremme.

Biens situés a Borset, Borlez, Waleffe, Viemme

Libert Grimont demeurant à Borleit (Borlez) releva une cour maison jardin et assise où il demeure joignant d'amont aux « Croisiers » de Liège, d'aval à Saint Pierre à Liège. Il releva encore une cour, tenure jardin et assise qui « fut Johan » Lesquaré à Borleit joignant à cortil del Mot, d'aval aux Croisiers de Liège, vers Meuse à Rennechon de Borleit (Borlez).

Houbot de Harduémont (dépendance de Haneffe) a purgé dudit seigneur la saisie sur 30 verges de terre « En Fon delle Vingne » joignant d'amon aux Beguines de Saint Christophe deleis Liège, vers Meuse aux seigneurs de Saint Paul à Liège, vers Geer, à Messire Johan le Polain, chevalier et à Johan Helman.

Johan, fils de Lambert de Noménange demeurant à Bovenistier pour son père, mari de Helluy, fille de Johan Maty de Bovenistier, releva 14 verges de pré gisant en lieu qu'on dit « desur le Puche à

molin de Haneffe » joignant vers Seraing alle rivière « Dierne »; vers Verlaine au seigneur de Haneffe.

Marie, veuve de Johan Pirenet de Lymon releva 30 verges deleis la voie qu'on dit « Riboz Fosseit ».

Johan Wilemet de Momale par succession de son père et de sa mère releva 29 verges en Hatreau, joignant vers Meuse et vers Geer à Neufmoustier.

Mathy de Horion comme mari de Damoiselle Oude de Hodeige, releva 52 verges en trois pièces : 14 verges diseur le château de Seraing, sur le « Ferou Tombe »; vers Brabant, aux hoirs Johan de Blehen; 18 verges joignant vers Meus, Johan « delle Bellefroid et de Briamont; vers Bra Bant Guillaume et Johan Denis : 16 verges entre 4 tièges joignant d'aval à Jacques de Borsut.

Henry delle Vaulx releva une court, maison, jardin et assise, gisant sur le Hault Vaulx où il demeure, joignant d'amont et d'aval à « Lymosan ».

Gilet, fils de Johan de Borleit et Seraing, releva une maison, court, jardin et assise desos le « casteau » de Seraing.

Soryoulle, fils de Johan Martin de Waleffe; pour le trepas de ses parents releva une maison, court, jardin et assise à Waleffe Saint-Pierre. Johan Martin de Dommartin pour le trépas de ses parents, releva une court, tenure, jardin et assise à Waleffe Saint-Pierre. Johan Martin de Dommartin releva 19 verges en « la champagne de la Tombe de Seraing », vers Geer à Ernuld de Bleheni d'amont aux Cloquiers de Huy.

Jacques de la Vaulx, releva une maison, cour et jardin tenure et assise et toutes ses papartenances en la ville de Viemme qu'on dit la tenure delle Brassine selon le contenu de certaines lettres datées de 1494.

Johan de Fumal demeurant a Borset représentant Johan Wilmar releva un cortil à Borset et deux verges de pré à Borset, joignant vers Liège à Meuse à Johan Helman de Liège, d'amont à Piersant; 3 verges en la campagne de Tiersy; vers Meuse à Saint Jacques à Liège, d'amont à Rennechon de Borleit.

JOHAN DE FIZE, partie faisant pour l'Hôpital « de alle Chayne à Liège » représentant Johan le Xhennelier.

Gille, fils de Hennry pour lequel son frère Henry faisait partie releva trois tenures et assise tenant ensemble à Waleffe que « soloit » tenir le grand Gille et Johan le Champion.

JOHAN DE TIER de Haneffe releva une maison tenure et appartenances où il demeure à Haneffe et fut « Bauduin Daxhelet en Tier », joignant d'amont à Lambert de Thier.

GODDEFROID DE BORSET releva un jardin.

HENRY DE DAIENEFFE (Aineffe) mambour de l'église Saint Sulpice à Aineffe releva un journal en la campagne de Chayne; joignant vers Meuse à Thiry de Waleffe à présent Libert Grimont d'amont à Johan Helman, jadis maître de Liège, vers Brabant à Willaume fils de Johan Andrieu de Mohault (Moha).

JOHAN DE STREAU, releva 13 verges de terre; 9 verges en fon de « Chayne »; vers Brabant à Johan Helman jadis maitre de Liège; vers Meuse aux hoirs Preud'homme de Jemeppe; d'aval à Monsgr. de Liège, joignant d'amont à ceux de Cloquier à Huy à présent Bauduin de Gemine; passe parmi la voie « delle Chynpiche ».

INSTITUTIONS RELIGIEUSES

SIMON DE MAVE, représentant Johan le Ghiys, releva 12 verges en la campagne delle Tombe entre les 4 tièges joignant vers Meuse à Johan le Cloquier de Huy; 4 verges en la campagne « desos la Ville » joignant vers Meuse à demoiselle « Maroye Doudoumont », vers Geer aux seigneurs de Saint Jacques à Liège; damont au Maréchal de Seraing, Symon de Mave, ci-devant nommé releva 11 Verges qui furent à Johan Libert.

MESSIRE GILE DE THYOUX, prêtre, recteur de l'église St Nicolas sur le Pont de Huy, releva 8 verges de terre, alle Tombe de Seraing que tient à présent, Johan deux Mars, joignant daval aux seigneurs de Warfusée, damont au grand chemin entre Verlaine et Seraing vers Geer, à Johan Libier (Libert).

MESSIRE LIBERT de Ry, prêtre, a relevé la court, maison, assise, qu'on dit la taverne à Borset, avec le Bellefroid, joignant aux rémanans Johan Piersant et aux rémanans Johan Stevenar et d'amont à ceux de Soliers (Soliéres) vers Meuse à N. D. de Borset.

MESSIRE LOYS (LOUIS) DE FERLIN, prêtre, pater et proviseur de l'église et couvent « delle Vaulx N. D. deleis Huy » releva un demi bonnier joignant aux « Onoux », à Mgr de Liège, vers Meuse, aux Pauvres de Bodegnée et d'amont aux terres Ottelet d'Aineffe. Il releva encore, un bonnier de terre alle Tombe de Seraing joignant Johan de Tièr, vers Brabant à Johan le Clokier. Il releva encore, un demi-bonnier de terre gisant « en Tillet ».

MESSIRE LAMBERT DE PAILLE, chanoine régulier du Neufmoustier à Huy releva 17 verges de Terre, en la haulteur de Warfusée que tient à présent Johan le Marixhal (Maréchal) de Seraing daval, au Vesty et Malades de Verlaine, d'amont à Johan (de) « Borleit » (Borlez).

DOM GILE, PROCUREUR de l'église et couvent delle Paix-Dieu, pour ladite église, releva 42 verges de pré ou terre en trois pièces « desos la ville de Seraing » : un demi bonnier de terre en lieu dit « Aux Saules » joignant Johan delle Converterie; jadis joindant d'amont aux Grands Malades de Huy et d'aval à la demoiselle de Kemexhe; 22 verges plus ou moins, vers Haneffe, un demi-bonnier de terre. Il releva encore, une court, maison, à Harduemont « ou soloit » demeurer Henry d'Aixhe à présent Johan, son fils, joignant d'amont aux seigneurs de Saint Jacques à Liège et vers Liège, à Johan de Barveau (Barvaux).

SIRE GUILLAUME DE REVIN, prêtre, procureur de l'église et couvent des Guillemins « deleis Liège » releva 8 verges de terre en la campagne « du Buisson Dame Fleur », joignant au Neufmoustier, vers Meus, au seigneur de Warfusée.

SIRE JACQUES DE WAREME (Waremme), prêtre, procureur de l'église et couvent de « Marces les Dames » (Marche) releva 30 verges de terre en 4 pièces; 13 en lieu dit « Wibovaux », sur le chemin de Verlaine à « Sorifontaine »; vers Geer au Val N. D.; vers Meuse à Jacques de Borsut; 4 verges « alle Croix Huwar »; vers Geer à Demoiselle delle Croix, vers Meuse à Doem de Haneffe.

Antoine de Pont, compteur et procureur des Beguines de Saint Christophe déclara un journal sur le tiège de Ribofosse Joignant au sire Guillaume de Cloquier.

Les Communs chapelains de N. D. de Huy, représentant Messire Damechin de Rochère, prêtre, compteur et facteur desdits chapelains releva 4 verges aux Onous, vers Meuse au seigneur de Seraing et d'aval entre deux saisons.

Les seigneurs de Saint-Paul à Liège pour lesquels « Gilis de Falkomont, chastelain dedit Seraing, releva un pré gisant desos le Pont de Seraing ».

Messire Henry de Werpen, prêtre, compteur, faisant partie pour l'église Saint-Jean en île à Liège, releva 12 verges de terre gisant en « Ribo val » entre deux saisons joignant vers Geer à l'église « delle Magdalaine à Liège »; d'amont aux représentants Gilis de Briamont, à présent Jean de Lonchin.

Messire l'Abbé et couvent de Saint Jacques releva 12 verges dans la ville de Verlesnes (Verlaine) 6 verges au « Buisson Damefleur »; vers Meuse, aux Pauvres de Verlaine d'amont, « sour le Parfond Tiège ».

Sire Wati Minnebrier, vesty (curé) de Vaulx, partie faisant pour l'église Saint-Remy de Warnant et Jean de Somville, son mambour relevèrent 2 bonniers en lieu dit : en « Reau que tient Melkin de Seraing et ses rémanans », joignant vers Meuse au Neufmoutier, d'aval à Mademoiselle Agnès de Moumal (Momalle).

Sire Loywy de Ferlin, prêtre, et pater et procureur du Val N.D. a relevé 21 verges de terre en lieu « Habiervaulx » du côté de Chapon-Seraing à ceux d'Orval, vers Brabant au Neufmoustier.

Messire Bauduyn de Rocereit (Rogerée ?), prêtre, Messire Malgaris aussi prêtre, comme recteur de l'autel Saint-Nicolas en l'église Saint Mort à Huy, releva un bonnier, 7 petites « foresters » en lieu qu'on dit : « Hattereau » joignant la terre de Rogère et d'autres côtés aux terres du Neufmoustier et 12 verges de terre, 5 petites, en lieu dit, en « Loneux » joignant à ceux de Beaufays représentant Mademoiselle Clémence.

Colin Le Clerque de Huy; mambour du Grand Hôpital de Huy, releva la tenure et assise qui fut dame Habaille à Verlaine joignant à la Paix-Dieu.

Grégor, fils Stienon de Borsut, représentant les curés et chapelains de Verlaine, releva une tenure et assise où il demeure en « Vinave de Loneux qui soloit être Horion de Pont ».

Le Vesty et mambour de l'église de Verlaine releva 3 verges de terre sour le Parfontiège joignant vers Meuse à 6 verges des seigneurs de Saint Jacques, vers Brabant à l'église du Neufmoustier; il releva encore une verge de terre en fond de « Wilboveaux ».

Messire Johan Cuvelier, Vesty et Johan Moreau, mambour de l'église paroissiale de Verlaine ont relevé 11 verges à Petit Preit, vers Meuse au vesty de Saint-Mort à Huy, daval à Stochar de Dave. Il releva encore un demi bonnier en les quatre tièges, vers Brabant à Cloes Ghis représentant le fils de Johan de Lamalle.

Johan de Placereau (Plesséria ?) pour les Dames de Marche sur Meuse releva une pièce de cortil en lieu « alle Morteaue » joignant « alle Croix à Viemme », vers Liège au preit alle Port.

L'abbé et couvent de Saint Jacques à Liège (Lambert de Thièr de Hanneffe faisant partie) releva 13 verges en lieu sour le Tilou, « de Pexheureau Ry ».

Messire Simon, prêtre, chapelain de l'église collégiale Sainte Berteline, pour les chapelains de cette église, releva 28 verges de terre à « Chayne », joignant d'amont aux seigneures de Saint Jacques à Liège que tient Ernould delle Rualle de Chapon.

Martinon fils Martinon de Pont releva 18 verges grandes et 16 petites sur le tiège des Marliers joignant daval aux Frères Mineurs de Huy.

Johan de Gemine, faisant partie pour le Grand-Hôpital de Huy, dessous le « casteau », releva un bonnier.

Messire Henry de Molin, recteur de l'autel de N. D. en l'église de Verlaine releva par l'intermédiaire de Messire Cloes, prêtre vesty de Jeneffe releva un demi bonnier de terre deleis le cimetière de l'église de Verlaine joignant d'amont aux représentant Pirlo Chopet d'Aineffe.

WILLIAME LHOST DE HANEFFE au nom des Chapelains de N. D. de Huy releva une tenure et assise qui fut Gérard Randon de Haneffe joignant aux seigneurs de Saint-Jacques à Liège.

Collard Michoulle de Naneffe au nom de Messire Pierre vesty de l'église de Haneffe releva une tenure et assise qui fut Andry, fils Hannekinet à présent Collard Michoulle.

ANALYSE DES RELIEFS

Au cours de cette étude, nous sommes amenés à une analyse des reliefs de Jean de la Marck et de ses reliefs de ses successeurs. Cette analyse se présente sous la forme d'une énumération des biens déclarés : cour, maison, assise, tenure et appartenances auxquels s'ajoutent quelques lopins de terre. Le nombre des maisons relevées dans tout le district s'élève à quarante; la superficie approximative des terres s'élève à 55 bonniers pour le territoire de Seraing-le-Château. Outre ces données fondamentales, le relief mentionne le nom et les prénoms des déclarants ou de celui qui les remplace et représente et la date du relief. Souvent le relief est complété par une note généalogique par exemple : « fils de » et aussi par l'indication de la résidence dans tel ou tel village ou hameau. Le bien est situé avec précision, grâce aux données de la toponymie. Le petit domaine s'entoure de joignants, de nature à enrichir la connaissance au centre de leur environnement. Pour ces motifs, nous avons laissé le bien en place entouré d'autres parcelles formant un échiquier limité par les chemins sinueux.

LA NATURE DES RELIEFS

Quant à la nature des reliefs et celle de leur origine, il est nécessaire de s'en référer aux registres mis à notre disposition et bien numérotés Les reliefs de la cour censale sont déclarés devant un maire entouré des échevins et soumis à des redevances nommées censives (1).

Les reliefs faits à la cour féodale se déclarent devant un lieutenant des fiefs (des hommes de fiefs). En plus de la déclaration sont énu-

(1) Les échevins sont parfois nommés : Massuyers.

mérés simultanément, des hommages ajoutés aux fiefs, Ces hommages sont une cérémonie qui marque la sujétion des vassaux au seigneur. Ils se renouvelaient à chaque changement de seigneur.

La différence entre les deux cours est donc bien établie, bien que les personnages déclarants soient les mêmes qui possèdent un fief ou une censive.

La grande différence entre les deux cours consiste pour la cour censale, au fait que les paiements ont lieu chaque année à une date bien connue, par exemple, le jour de la fête des Rois ou Epiphanie, pour la cour de Chapon-Seraing. La fréquence de cet élément est la source de sa stabilité. Au contraire, les réunions appelées « plaids » n'ont lieu qu'au changement de seigneur et sont donc tributaires de ce changement [1].

Nous distinguerons donc trois espèces de reliefs :

1) Les reliefs faits à la cour féodale seulement.
2) Les reliefs faits à la cour censale.
3) Les reliefs sur les deux cours sur les mêmes biens ou sur des biens différents.

Parmi les biens de la cour féodale, celui de Lambert le Mariscal de Seraing, est très suggestif; en voici la teneur : « Lambert le Mariscal d'entre deux portes à Huy comme mari et mambour de demoiselle Alide, son épouse doit 4 sols de cens fortis sur plusieurs terres et masures à Verlaine. Adile avait été femme à Lambert Quaresme; les dits fiefs sont conformes aux anciens stocks et registre dudit seigneur de Seraing appelé « la cour Rigal »; celle-ci paraît bien être une cour censale. En 1552, les Echevins de Serains étaient : Jean Libert, Willaume de Bellefroid, Wauthier de Fossé, Colin delle Préalle et Jean Hustin de Strea [2].

[1] La dénomination de « cour des Chapons » semble bien être à l'origine du nom du village : Chapon-Seraing d'autant plus que les plaids de cette cour avaient lieu à Seraing-le-Château.

[2] G. HANSOTTE, *Inventaire du Neufmoustier*, p. 338. Le maire était Philippe Royr (Royer) qui était bouvier du Neufmoustier.

L'ÉTRANGE CARRIÈRE DU CHANOINE GILAIN DE SART (1379-1444) CHANCELIER DE LIÈGE ET DE BRABANT

par A. de GERADON

S'il a paru opportun de tirer de l'oubli le chancelier Gilain de Sart, c'est parce que sa biographie oblige à nuancer deux assertions généralement émises sur l'époque où il a vécu. D'une part, les Liégeois n'étaient pas repliés sur eux-mêmes au point de n'avoir aucune dimension internationale. D'autre part, les tensions de la principauté avec la Maison de Bourgogne n'ont pas été sans répit.

La tranche liégeoise de cette existence se situe en un demi-siècle privé des archives officielles par le sac de la Cité en 1468, et, pour cette cause, peu étudié par les historiens. C'est une raison supplémentaire de présenter un personnage sur lequel sont projetées quelques lumières provenant des archives privées des collégiales liégeoises, de la bibliothèque du Vatican, des chroniques et des documents brabançons, des fonds universitaires de Cologne et de Louvain.

Les débuts

Dès sa naissance, Gilain de Sart tenait les deux clefs de son destin. « Né du Wallon Brabant », écrira Butkens (1), il était sujet politique de ce duché et relevait en même temps du diocèse de Liège.

C'est en 1379 qu'il vit le jour. Depuis une cinquantaine d'années au moins, et sans doute par suite d'un mariage, sa famille possédait des biens dans les villages contigus de Geest-Gérompont et de Mont-Saint-André, près de Jodoigne. Gilain passa son enfance en cette

(1) Butkens, *Trophées de Brabant*, Bruxelles, 1699, tome IV, p. 360. Avant Butkens, le chroniqueur Edmond de Dynter, contemporain et ami de Gilain, avait écrit à son propos : « ex terra gallica Brabancie oriundo » (*Chronique des ducs de Brabant*, éd. de Ram, Bruxelles, 1857, tome III, p. 489) et J. De Klerck : « uten Walscen Brabant gheboren. » (*Rymkronyk van Brabant*, 7ste boek, p.662).

région et mérita par là d'être considéré comme brabançon d'origine, mais, selon un auteur, il serait né à Sart : « Sarti natus » (1). Or le Sart dont sa famille portait le nom était un fief sis au comté de Namur, à Franc-Waret. En 1379, ce fief appartenait à Heyneman de Sart, dit aussi de Laitre, qui perdit en 1386 son épouse, issue du lignage de Bautersem. On peut supposer que Gilain naquit dans le manoir namurois de ses grands-parents paternels, à Sart (2).

Son père s'appelait Guillaume (3), et le nom de sa mère est inconnu. Elle semble avoir été d'expression flamande, car son fils Gilain ou Ghislain porte généralement le prénom de Gielen ou Gelen, une fois Julen. En latin, ce prénom fut traduit Gilenus, Gillenus, Gislenus, Ghisilenus et parfois Julianus (4). Son patronyme de Sart est toujours

(1) Hubert LOYENS, consacrant une notice aux chanceliers de Brabant, en 1667, cite « Joannes Gislenius, natus Sarti in Gallo-Brabantia. » (*Tractatus de Concilio Brabantiae*, Bruxelles, F. Foppens, p. 337). Ces indications, répétées par lui en 1672 (*Synopsis de Brabantiae ducibus*, Bruxelles, Frickx, p. 92) sont reprises par Mgr DE RAM (*loc. cit.*, note, et *Biographie nationale*, tome 2, col. 691 où est nommé « Ghislain Delesart (Joannes Gislenus, Sarti natus) ». Ce double renseignement, concernant le premier prénom et le lieu de naissance de Gilain, est malheureusement donné sans référence par ces auteurs.

(2) La pierre tombale de « Hinman de Laitre » et de sa femme existe encore en l'église de Gelbressée, à une lieue de Sart. Elle mesure 3,05 mètres de hauteur et pèse quatre tonnes. (E. TONET, *Deux églises de la région de Marche-les-Dames*, 1975, p. 25). Le gisant, armé de toutes pièces et casqué, porte son écu : au chef émanché, chargé à dextre d'une merlette. Gilain de Sart portera le même blason, mais le chef sera chargé de trois merlettes, sans doute à cause de sa qualité de cadet. (BUTKENS, *loc. cit.*). Déjà la merlette de Heyneman de Laitre — ainsi appelé parce que sa demeure, à Mont-Saint-André, était proche de l'aître ou cimetière (Evêché de Liège, Cartulaire de la collégiale Saint-Barthélemy, f^os^ 237-239) — était une brisure du sceau de son père, Heyneman de Sart, dit aussi de Geest ou de la Bruyère de Geest, qui portait la forme ancienne de l'émanché, c'est-à-dire trois piles, et, au lieu de la merlette, un losange, qui sera sans doute adopté par son fils aîné Jean. Heyneman de Geest fut, au comté de Namur, maire du Feix, puis bailli d'Entre-Meuse-et-Arche; il y possédait, outre le Sart, un manoir à Emines et des terres à Villers-lez-Heest. (Archives Générales du Royaume [A. G. R.], Chartes des ducs de Brabant, n° 584. Archives de l'Etat à Namur [A. E. N.], Charrier des comtes, n^os^ 858 et 863. Souverain Bailliage de Namur, registre 33, f° 227 et reg. 42, f° 132. Fonds Franc-Waret, liasse 1244). Le fief de Sart restera en possession des Heyneman ou Helman de Sart jusqu'en 1584, date où il passe par héritage à la famille de Merode. L'actuelle cense, appelée encore « Le Sart Helman », garde une tour massive dont le premier niveau ainsi que l'aile attenante datent du 16^e^ siècle.

(3) E. PONCELET. *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Pierre*, p. 147.

(4) Le prénom Julien, rare à l'époque, était peut-être traditionnel dans la famille. En effet, un Julianus de Sarto, chanoine de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, en devint prévôt le 5 décembre 1330 à la requête du chapitre, qui comptait sur « la puissance, le soutien et la faveur de sa personne et des siens » (per cujus et suorum potentiam, presidium et favorem) pour recouvrer ses droits usurpés. Sa famille semble donc avoir résidé en Brabant wallon. Cependant il chercha

rendu par le latin Sarto ou de Sarto, et en flamand par les formes van der (den) Sart, Saert ou Zart.

A l'âge de dix-sept ans, Gilain quitta le Brabant, où régnait la duchesse Jeanne fille de Jean III, et commença ses études supérieures. Il se fit immatriculer à l'université de Cologne, pendant le premier trimestre de l'année académique 1396-1397 (1). Le choix de Cologne, centre universitaire le plus proche, lui permettra d'apprendre parfaitement l'allemand et de nouer des relations utiles. Après sept années, en 1403, il obtint le titre de maître ès arts, spécialisé en droit, « magister artium, studens ad decreta ». Inscrit en 1396 sous l'étiquette « Julianus de Sarto, leodiensis diocesis », il sera désigné au terme de ses études par la formule « Gillenus de Sarto, clericus ». Il avait dans l'entretemps, opté pour la carrière ecclésiastique.

Y était-il incité par des exemples familiaux ? Gérard et Warnier de Sarto sont mentionnés comme chanoines de la cathédrale Saint-Lambert de 1196 à 1214. Leurs neveux Gérard et Simon, surnommés Dagar (Daggardi) en raison du prénom de leur père, y furent aussi chanoines tréfonciers entre 1229 et 1256 (2). Plus tard, un autre Gérard de Sart ou del Sart devint chanoine de Saint-Materne, puis de la collégiale Saint-Barthélemy, et exerça les fonctions d'archiprêtre de Liège de 1327 à 1349 (3). Mais ces de Sart appartenaient à une branche de la famille arrivée à Liège à la fin du XII^e siècle (4), et Gilain avait probablement perdu tout souvenir de ces lointains parents.

son avenir du côté de Cambrai et du Hainaut plutôt que de Liège et de la principauté, puisqu'il jouit de l'appui de la comtesse Jeanne de Hainaut et qu'il fut chanoine et trésorier de l'église Sainte-Croix à Cambrai avant de devenir, en 1352, chanoine de la cathédrale. Quand il mourut en 1360, il avait échangé ses prébendes de Sainte-Croix contre la chapellenie de Caneghem avec un autre Julianus de Sarto, probablement son neveu, qui était chanoine de Saint-Gommaire à Lierre et fils d'un Jacques de Sarto, chevalier. Ces deux Julien de Sart pourraient être grand-oncle et oncle de Guillaume de Sart, père de Gilain ou Julien. (A. FEYEN, *Lettres de Jean XXII*, Analecta Vaticano-Belgica, t. 3, pp. 194 et 467. U. BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, Anal. Vat.-Belg., t. 5, p. 588).

(1) H. KEUSSEN, *Die Matrikel der Universität Köln*, Bonn, 1892, Bd. I, p. 69.

(2) J. DE THEUX DE MONTJARDIN. *Cartulaire de la cathédrale Saint-Lambert à Liège*, t. I et II, chartes n^os 45, 112, 136, 144, 153 et 253.

(3) G. B. DE HINNISDAEL, *Chronologia Perillustris Ecclesiae Leodiensis*, Université de Liège, Manuscrit 1979, t. I, pp. 503, 528, 545.

(4) Cette branche de Sart ou del Sart portait aussi des armes au chef à trois piles. (Archives de l'Etat à Liège [A. E. L.], Abbaye du Val-Saint-Lambert, chartes 399, 408 et 740, et reg. 83, f° 75). Les trois piles d'or sur champ de gueules, avec ou sans merlette, seront reprises, de préférence au chef émanché, par trois Heyneman de Sart, bourgmestres de Liège entre 1458 et 1526. (LOYENS-ABRY, *Recueil héraldique des Bourgmestres de la noble Cité de Liège*, pp. 165, 224 et 235).

Par contre, un Gérard de Sart, prêtre et chapelain de la collégiale Sainte-Croix à Liège, cité de 1378 à 1404 (1), semble avoir été son oncle. Mais quel contraste entre la carrière modeste de celui-ci et celle de son neveu supposé !

Muni de son diplôme, Gilain s'initia sans doute dans quelque officine à son métier de juriste. Il le pratiqua ensuite à son compte puisque, le 12 septembre 1410, il présida une opération contractuelle au titre de notaire (2). Mais ses espoirs étaient ailleurs.

Dès avant 1408, il avait commencé sa course aux prébendes ecclésiastiques. D'abord chapelain de Saint-Lambert, il figure ensuite à cette date sur la liste des onze chanoines de Saint-Materne, chargés depuis un siècle de divers services à la cathédrale. « Humbles auxiliaires qui n'ont pas joué un rôle bien brillant, écrit L. Lahaye, ils se sont bornés à chanter les louanges divines, à suppléer les puissants tréfonciers, à rehausser l'éclat des offices de notre église métropolitaine » (3). Au chœur de la fastueuse cathédrale, ils avaient leur place, aux vigiles nocturnes et aux heures de jour, entre les tréfonciers et les chapelains.

Cette petite prébende, à laquelle les statuts du chapitre interdisaient d'en ajouter aucune autre, n'intéressa pas longtemps Gilain. Encore avait-il dû l'obtenir.

Peut-être devait-il sa nomination au prestige encore frais de Nicolas Sarto ou de Sart. Ce personnage semble être aussi son oncle paternel, au même titre que le modeste Gérard de Sart, le chapelain perpétuel de Sainte-Croix. Avant de devenir chanoine de Saint-Materne — il l'était en 1376 — Nicolas avait été chapelain de Saint-Lambert (1365) et longtemps responsable du grenier (granataria) de la cathédrale. Il avait reçu une prébende à la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles mais, malgré la recommandation du Pape Clément VII, il postula en vain un canonicat à la collégiale Saint-Paul (1378). En 1393, il fut accueilli au nombre des chanoines de Saint-Jean l'Evangéliste et,

(1) E. Poncelet. *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Sainte-Croix à Liège*, 1911, t. I, pp. 327 et 405. Il fut recommandé en 1378 par le pape Clément VII à l'abbé d'Afflighem pour qu'il lui confère une cure. (H. Nélis, *Documents relatifs au Grand Schisme d'Occident. Suppliques et Lettres de Clément VII*, Anal. Vat.-Belg., t. 13, p. 96).

(2) E. Poncelet. *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Pierre*, p. 417.

(3) L. Lahaye, *Les chanoines de Saint-Materne à Saint-Lambert de Liège*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XXVII, 1936, p. 110.

de 1395 à 1401, il fit partie de l'illustre chapitre de Saint-Lambert (1). L'ombre de leur ancien collègue, promu à cet honneur et récemment décédé, peut avoir incité les chanoines de Saint-Materne à agréger à leur corps son neveu supposé, le jeune « magister Gillenus de Sarto ». Le jeu des arrangements familiaux, fréquents à l'époque, ne semble pas s'être arrêté à ce niveau. Quand Gilain donnera sa démission, le 23 octobre 1410, sa prébende passera, le 25 décembre suivant, entre les mains d'un Gérard de Sart ou Sarto (2), qui est sans doute un de ses frères.

Sa résignation, nécessaire pour briguer un autre canonicat, lui ouvrait des perspectives meilleures. Cette fois, sans autres atouts que son titre universitaire et sa connaissance de l'allemand, il fut admis, le 14 mars 1411, au nombre des « très révérends illustres et généreux Seigneurs les chanoines de l'Eglise royale de la Bienheureuse Vierge Marie à Aix» (3). Successeur de Jakob de Wys, il restera chanoine de la Royale d'Aix jusqu'à son trépas. En recevant ce titre envié, qui ne l'obligeait pas à résidence, Gilain ne sortait pas du diocèse de Liège, dont Aix-la-Chapelle faisait partie.

Il fut, à cette époque, attaché provisoirement à la personne d'un cardinal — « familiaris cardinalis » — qui pourrait être Pierre d'Ailly, alors en résidence à Liège. Il reçut aussi les bénéfices d'une chapellenie à Florennes et d'une autre à Robermont. Insatiable, il brigua et obtint, en mai 1419, alors qu'il n'était que simple diacre, l'église paroissiale de Beverloo et ses revenus; mais un compétiteur eut, deux ans plus tard, gain de cause contre lui. S'il fut finalement déçu de ce côté, il avait été nommé, au même mois de mai 1419, sous-collecteur de la Chambre apostolique, c'est-à-dire adjoint au collecteur, Lambert del Stache, pour percevoir dans le diocèse de Liège, au profit du Saint-Siège, les fruits, les revenus en argent, les dons et surtout les annates, impôt annuel grevant de la moitié tous les bénéfices conférés par Rome (4).

(1) K. HANQUET, *Documents. Suppliques de Clément VII.* Anal. Vat.-Belg., t. 8, p. 557. K. HANQUET et U. BERLIÈRE, *Documents. Lettres de Clément VII,* Anal. Vat.-Belg., t. 12, pp. 172, 416 et 573. G. B. DE HINNISDAEL, *op. cit.*, t. II, pp. 136, 204, 263, 313. *Leodium*, t. VII, 1908, p. 7.

(2) A. E. L. Chapitre Saint-Materne, reg. aux comptes 1410-1411, f°s 32 et 33.

(3) A. HEUSCH, *Nomina admodum reverendorum...*, Berlin, 1892.

(4) F. BAIX. *La Chambre apostolique et les « Libri Annatarum » de Martin V (1417-1431)*. Anal. Vat.-Belg., t. 14, p. XLIV, CLXXXI, 12, 380, 724.

Il joignit avant 1415 à la prébende d'Aix un canonicat à la collégiale Saint-Denis à Liège. Son accession à ce chapitre, suivie de sa nomination à la dignité de doyen quand mourra Gilles de Vinalmont en mai 1424 (1), sera la marque définitive de sa carrière ecclésiastique. Rares sont les décrets officiels, les actes de registres, les citations dans les chroniques liégeoises ou brabançonnes qui ne le désignent sous le titre de doyen de Saint-Denis (2).

La prébende en était bien dotée. Elle rapportait quatre-vingt muids d'épeautre, sans compter les rentrées annuelles en seigle, avoine et deniers, et les distributions mensuelles et occasionnelles (3). Diacre jusqu'en 1424, Gilain reçut le sacerdoce lorsqu'il fut promu au décanat. Il quitta alors l'ancienne maison claustrale du chanoine Spina qui lui avait été d'abord affectée, pour occuper celle du doyen. Bien qu'il ait juré à ce titre de s'y tenir, selon les statuts et la coutume, en « résidence personnelle et continue », il invoqua ses affaires et sa santé pour obtenir la dispense de résidence, que le pape Martin V lui octroya pour une durée de cinq ans par un décret du 10 juillet 1425 (4). Durant son décanat, il veilla à activer les travaux de renouvellement du chœur de l'église, qui furent achevés en 1429 (5).

Grâce à l'accroissement que ses prébendes assuraient à ses avoirs personnels, « maistre Gilain dez Sars, canone en l'église Saint-Denis en Liège », put faire, le 21 février 1423, l'acquisition, au comté de Namur, de l'important « fief de Froymont, assez pres de Jemeppe sur Sambre, la maison, tenure, proprieste, cens, rentes, terres, preis, bois, aiwes [eaux], haulte seigneurie et justice, molin, brassine, patronage, homages, le vowerie [avouerie] de Jemeppe et mortemains ». Mais Gilain ne resta pas longtemps seigneur haut justicier de Froidmont, car, déjà le 29 juin suivant, William de Sombreffe, écuyer, exerçant son droit de rachat, faisait la « rescosse » du bien familial aliéné par son fils, sur « Gilain du Sart, canone d'Aix » (6).

(1) E. SCHOOLMEESTERS. *Les doyens de la Collégiale Saint-Denis*, dans *Leodium*, 1910, p. 95.

(2) Ce titre lui est même attribué abusivement dès 1419 par Jean DE STAVELOT. *Chronique*, éd. A. Borgnet, 1861, p. 168.

(3) A. E. L., Collégiale Saint-Denis, comptes et rentes, reg. 199, f° 194.

(4) F. BAIX, *op. cit.*, p. CLXXXIV.

(5) J. LEJEUNE, *La Principauté de Liège*, éd. Le Grand Liège, 1948, p. 94.

(6) A. E. N., Souverain Bailliage de Namur, reg. 524, f°s 5 et 21. S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, t. I, pp. 246-247.

Chancelier de la principauté de Liège

Mêlé au monde du clergé liégeois, Gilain ne tarda pas à en fréquenter la sphère la plus haute, celle du prince-évêque.

Cependant, il eut la prudence de s'en abstenir tant que régna Jean de Bavière. Ce prince, aux prises avec les « haidroits » dont l'audace alla jusqu'à lui opposer en 1406 un rival en la personne de Thierry de Perwez, se vengea de cet affront en recourant aux armées de son frère, Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, et de son beau-frère Jean Sans Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre. Après que les milices liégeoises eurent été écrasées à la bataille d'Othée le 23 septembre 1408, les représailles du prince de Liège furent si violentes que l'histoire lui décerna le surnom de Sans Pitié. Sous la terreur qui suivit, les Liégeois se tinrent cois.

Il suffit que Jean de Bavière, en quête d'autres aventures, abandonnât officiellement sa principauté en septembre 1417, pour que l'espoir renaisse au cœur de la Cité. Le successeur que le chapitre de Saint-Lambert lui choisit n'arriva à Liège qu'en juillet 1418. C'était Jean de Walenrode. Ce prince, qui appartenait à une branche cadette de la maison ducale de Bade, avait appris les rouages de la politique dans sa charge de conseiller de l'empereur Sigismond. Autant son prédécesseur s'était montré inexorable, autant fit-il preuve de compréhension. Il favorisa la restauration des antiques libertés et des privilèges qu'avait abolis Jean de Bavière, rendant leur rôle aux XXXII Métiers et aux Trois Etats. Villes, noblesse, clergé, tous se rallièrent à lui, oubliant leurs querelles et confiants en l'avenir.

Hélas, la joie générale fut de courte durée. Dix mois s'étaient à peine écoulés, que Jean de Walenrode mourait inopinément, en mai 1419. Il laissait à tous un souvenir radieux, sauf à ses créanciers : une dette de dix mille florins obérait sa succession. Pour faire face aux frais de sa Joyeuse Entrée et de la mise en train de son gouvernement, il avait emprunté de grosses sommes, notamment aux riches frères Guillaume et Watier Datin, possesseurs des houillères d'Ans. Ceux-ci obtinrent des liquidateurs, à défaut d'espèces sonnantes, les équipages, l'argenterie et le vestiaire du défunt. Parmi les autres prêteurs, se trouvait « maistre Gellen, doyen de Saint-Denis, qui oit de ses

livres » (1). La bibliothèque privée du prince alla donc grossir celle de l'ancien étudiant de Cologne, devenu sans doute un de ses familiers grâce à sa connaissance de la langue allemande. Simple familier ? Peut-être aussi membre de son Conseil privé — dont on ignore la composition —, faisant ainsi l'apprentissage du métier qui l'attendait.

A Jean de Walenrode, le chapitre de Saint-Lambert, empressé de devancer les intrigues des princes voisins, se hâta de nommer un successeur du même genre : allemand, malléable, sympathique, membre d'une famille de vieille noblesse mais de petite envergure politique. Il choisit en son sein un sous-diacre de belle apparence, âgé de vingt-trois ans, fils du comte de Heinsberg. Elu le 16 juin 1419, confirmé par le pape Martin V le 10 septembre suivant, il fit une entrée très applaudie à Liège en décembre, chevauchant aux côtés de son père et escorté de nombreux seigneurs. Le jeune souverain conquit l'affection de son peuple en le régalant d'un vin blanc et d'un vin rouge que deux fontaines du palais déversèrent sans interruption pendant trois jours entiers.

L'heure des décisons sérieuses survint. Un des premiers actes du prince fut de désigner le responsable de sa politique, autrement dit son chancelier. L'homme à qui il confia cette tâche, dès l'abord semble-t-il, ne fut autre que Gilain de Sart. Durant les années précédentes, alors que Jean était simple membre du chapitre de la cathédrale, il avait probablement apprécié la culture et la sagesse du chanoine de Saint-Denis, qui venait d'atteindre sa quarantième année et qui parlait couramment sa langue maternelle. Son choix se révéla heureux. Si les historiens déplorèrent plus tard de graves faiblesses au cours du long règne de Jean de Heinsberg (1419-1455), elles ne furent pas commises durant les années de service de Gilain.

Quel rôle remplissait à Liège le chancelier ? Sorte de premier ministre, il présidait le Conseil du prince, dont il validait les décisions par l'apposition de son vidimus et de son sceau, avant de surveiller l'exécution des mesures prises. Institué au XIVe siècle, le Conseil comprenait au moins sept membres, tous nommés par le prince-évêque, dont la majorité devait appartenir au chapitre de Saint-Lambert, et qui comportait généralement en outre le grand mayeur et deux échevins de la Cité. « Véritable Conseil d'Etat chargé de la politique extérieure,

(1) Jean DE STAVELOT, *loc. cit.*

écrit P. Harsin, il correspondait avec les agents diplomatiques et les gouvernements étrangers, participait aux négociations de paix ou d'alliance, s'occupait de la défense nationale. Il rédigeait les projets d'édits à soumettre aux [Trois] Etats, promulguait les lois et les faisait exécuter par les agents qui, dans la principauté, se rattachaient à lui. Tous les règlements d'administration locale soumis au Prince étaient en fait élaborés ou contrôlés par lui. Il siégeait même, dans certains cas, comme tribunal contentieux ou comme cour d'appel en diverses matières administratives » (1). Le chancelier, président de ce Conseil, assurait sa liaison avec le prince. En principe, il devait être chanoine de la cathédrale, mais les dérogations furent fréquentes à l'époque. C'est sans doute en se référant à cette règle théorique que divers auteurs brabançons (2) attribuèrent plus tard erronément à Gelen de Sart la dignité de chanoine de Saint-Lambert et firent de lui, non le doyen, mais le prévôt de Saint-Denis, honneur réservé aux seuls membres du chapitre cathédral.

Jean de Heinsberg, en choisissant son chancelier au sein du clergé liégeois, avait rompu avec les manières de Jean Sans Pitié, qui s'était entouré exclusivement de conseillers bavarois. En retour, Gilain de Sart lui suggéra de marquer la différence avec son prédécesseur abhorré en recevant les ordres majeurs, auxquels Jean de Bavière s'était obstinément soustrait. Ordonné prêtre le 14 décembre 1420, il reçut la consécration épiscopale à Saint-Lambert en mars 1421. Hélas, la conduite privée du séduisant jeune prince ne fut pas exemplaire (3).

Le premier souci politique de Jean de Heinsberg, guidé par son chancelier et son Conseil, fut de consolider les rouages intérieurs de la Cité et du Pays. Dès 1420, le célèbre Tribunal des XXII reprit vie. Erigé puis supprimé par Adolphe de La Marck en la même année 1343, restauré sous Jean d'Arckel en 1373, de nouveau aboli par Jean de Bavière en 1408, cet organisme de contrôle offrait, par sa composition, un contrepoids efficace à l'autoritarisme du prince. En le rétablissant d'emblée, Jean de Heinsberg révélait son intention de respecter ses sujets. Des commissions furent ensuite instituées dont

(1) P. Harsin, *Etudes critiques sur l'histoire de la Principauté de Liège*, t. II, pp. 129-130.

(2) Notamment H. Loyens, le « manuscrit divers 1762 » (A. G. R.) et A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, t. III, p. 337.

(3) Une de ses filles naturelles, Mahaut Kersboom, épousera Louis Heyneman de Sart, cousin de Gilain.

la première reçut la mission précise de réprimer les crimes et délits, surtout les meurtres, rapts et viols auxquels se livrait sans vergogne la jeunesse dissolue. D'autres furent chargées de déterminer la juridiction des cours spirituelles et temporelles, d'élaborer le statut des clercs, de fixer le rôle des échevins, de prévoir les modalités d'élection des bourgmestres, de réformer le régime corporatif et d'assurer le « commun profit ». L'ensemble de ces mesures, échelonnées de février 1422 à octobre 1424, fut connu sous le nom de règlement ou « régiment de Heinsberg » et s'imposa par sa sagesse, en dépit de quelques avatars, à la vie officielle de la Cité et du Pays jusqu'en 1684.

Le chancelier Gilain de Sart consacrait évidemment ses soins à ces problèmes. Fut-il absorbé par eux au point de se refuser toute détente ? Lui fut-il au contraire loisible d'accompagner le prince dans un bref voyage qu'il fit en Brabant en novembre 1420 ? Ce voyage fut marqué d'un incident imprévu. A Bruxelles, le cortège princier tomba dans une émeute populaire. Jean de Heinsberg fut saisi par les mutins, enchaîné et incarcéré. Le chroniqueur ne livre pas les noms des compagnons qui partagèrent son sort pendant quelques jours et au nombre desquels Gilain se trouvait peut-être.

Par contre, conscient de ses devoirs, il est probable que le chancelier resta à Liège, tandis que son maître, conquis par la prédication d'un légat du pape et cédant volontiers à ses instincts militaires, s'engagea dans une croisade contre les Hussites de Bohême, ce qui l'éloigna de Liège, ainsi que beauoup de seigneurs, du 1er août au 1er décembre 1421. Cette équipée guerrière lui plut sans doute davantage que la participation au Synode provincial, convoqué en 1423 par son métropolitain, l'archevêque de Cologne. Là, on peut imaginer que Gilain lui tint compagnie, par intérêt pour les questions ecclésiastiques et pour le plaisir de revoir sa ville universitaire. Il appliqua probablement les conclusions de ce synode au Concile décanal de Statte, que le prince-évêque lui donna mandat de présider à Andenne en juin 1423 (1). Il profita sans doute de sa présence en cette localité pour s'enquérir de l'état d'esprit qui régnait au chapitre noble de Sainte Begge (2).

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 84, 1972, p. 213.

(2) Avec le concours de cinq seigneurs et d'un autre juriste, Gilain avait édicté, le 2 février 1423, au nom du prince-évêque et du comte de Namur, une sentence arbitrale pour mettre fin à un conflit entre la prévôte et la doyenne. (Misson. *Le Chapitre noble de Sainte Begge à Andenne*, 2e éd., p. 26).

Les premières années du règne de Jean de Heinsberg, consacrées surtout aux réformes administratives, ne laissèrent pas à la dérive la politique extérieure. Une excellente occasion d'y faire son entrée avec éclat fut procurée au prince-évêque, quelques mois après son avènement et malgré son jeune âge, par le comte de Namur, Jean III. Le 26 juillet 1420, celui-ci lui demanda de régler un différend opposant Bouvignes à Dinant, qui s'accusaient mutuellement de déprédations. Après avoir pris l'avis, comme il était convenu, des échevinages de Liège et de Huy, Jean de Heinsberg rendit, cinq mois plus tard, une sentence arbitrale en faveur de sa ville de Dinant. Jean III, souverain de Bouvignes, eut la bonne grâce de s'incliner et — conclusion à peine espérée — il acquitta, le 25 janvier, l'amende de vingt-et-un mille florins. Mais ce versement signifiait en réalité une défaite pour le prince-évêque.

Que s'était-il passé ? Quand, en juillet 1420, le comte de Namur, Jean III, déjà âgé et sans progéniture, avait recouru à l'arbitrage de son jeune évêque, il caressait en fait le projet de lui vendre son comté pour apurer les énormes dettes dont il était accablé. Cette perspective devait combler d'aise le prince, son chancelier et son Conseil, car l'acquisition du domaine namurois aurait relié directement le gros du territoire de la principauté à ses extensions d'Entre-Sambre-et-Meuse et aurait assuré à Liège le contrôle du cours de la Meuse depuis Waulsort jusqu'à Maeseyck. Tandis que Jean III était en route vers Liège animé de cette intention, il fut rejoint à Huy par deux de ses plus importants créanciers, les frères Guillaume et Watier Datin, ces riches maîtres de houillères qui avaient déjà été frustrés, en même temps que Gilain, lors de la succession de Jean de Walenrode. Les deux frères se montrèrent si arrogants envers lui que le comte fut pris d'un mouvement d'humeur et, confondant tous les Liégeois dans la même malédiction, renonça à son projet, tourna bride et rentra à Namur. Il entama aussitôt des négociations avec un autre amateur, le jeune duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il lui vendit son comté en 1421, sous la clause qu'il en garderait la souveraineté en usufruit sa vie durant. Amère déconvenue pour le prince de Liège et son chancelier, que fut loin de compenser le paiement, teinté de sarcasme, de l'amende imposée ! Par cet achat, Philippe le Bon — qui n'avait alors que vingt-cinq ans, l'âge de Jean de Heinsberg — inaugurait sa politique d'absorption progressive des Pays-Bas, dont

Gilain de Sart aurait à souffrir une deuxième fois, dix ans plus tard.

La tension nouvelle entre Liège et Namur raviva une querelle ancienne, qui s'était assoupie. Les deux Etats se disputaient la possession de dix-sept villages jalonnés le long des frontières, parmi lesquels Sorinnes, Natoie, Fumal, Gerpinnes et Tamines. Malgré une décision du pape Grégoire XII, les Liégeois ne lâchaient pas leur proie, d'autant moins que Jean de Heinsberg, à sa Joyeuse Entrée, avait juré de ne tolérer aucune usurpation du sol national. Philippe le Bon, toujours patient, quoique déjà maître des forteresses de Bouvignes, Poilvache et Samson cédées à ses troupes par le comte, laissa du répit à Jean de Heinsberg et à son chancelier et attendit neuf années avant de manifester son appétit.

Durant ce laps de temps, un conflit d'une autre nature surgit du côté du Brabant. Le duc Jean IV, arrière-petit-neveu et deuxième successeur de la duchesse Jeanne, avait accompli, en décembre 1425, la seule œuvre heureuse de son règne, la fondation de l'université de Louvain. Mais il avait négligé dans ses tractations en vue d'obtenir la bulle d'érection du pape Martin V, d'en référer suffisamment à l'évêque du lieu, le prince Jean de Heinsberg. Celui-ci s'en offusqua et signala à Rome le mécontentement que lui causaient les privilèges concédés à ses dépens. Le chanoine de Saint-Lambert qui exerçait la charge d'archidiacre de Brabant, son vicaire et quelques autres de ses collègues ne tinrent pas compte des privilèges octroyés, et leurs empiétements suscitèrent, le 18 septembre 1427, une lettre de protestation du recteur de l'université à Rome.

Ces « dissensions et controverses » furent enfin réglées par un accord signé le 12 novembre 1428. Concluant « divers essais et efforts », un arrangement « à l'amiable, unanime et formel » apaisa la querelle [1]. Peu en importent les clauses. Les expressions du document officiel étaient dignes d'être relevées, car le mérite de la réussite semble imputable à l'habileté de Gilain de Sart. Si les chroniqueurs liégeois n'en font pas état, les archives brabançonnes lui attribuent clairement ce succès, qui ne resta pas sans suite.

L'attention que Gilain consacrait aux intérêts généraux de son pays ne le détournait pas des siens propres. Le 2 avril 1429, il se fit

[1] A. Van Hove, *Actes de l'Université de Louvain*, Bruxelles, 1917, t. I, p. 20.

adjuger une prébende supplémentaire à la collégiale Saint-Pierre à Liège (1). Puis la carrière politique de Gilain changea brusquement de cap.

Chancelier du duché de Brabant

Ambition ? intérêt ? goût de la nouveauté ? nostalgie du sol natal ? Du jour au lendemain, Gilain de Sart troqua Liège contre Louvain et la chancellerie de la principauté contre celle du duché.

Etait-ce un troc ? Une expression, gravée sur la pierre tombale de Gilain, donne à penser, si étonnant que ce soit, qu'il s'agirait d'un cumul. L'épitaphe déclarait qu'il fut simultanément — « qui simul tempore fuit » — chancelier du prince-évêque et du duc de Brabant (2). Les chroniqueurs brabançons établissent cependant une succession chronologique : « Maître Gillain, actuellement chancelier de Brabant, qui fut auparavant chancelier de Liège » (3). Il est impossible de décider si le rédacteur de l'épitaphe s'est mal exprimé (4), ou si, pendant quelques mois, le prince Jean de Heinsberg garda nominalement Gilain en charge dans l'espoir qu'il reviendrait à Liège.

L'agent de ce surprenant transfert — qui semble n'avoir eu ni précédent ni réplique dans l'histoire — était le nouveau duc de Brabant, Philippe de Bourgogne, dit de Saint-Pol, qui succéda à son frère aîné Jean IV lors de son décès en avril 1427. Les qualités de Gilain ne lui avaient pas échappé au cours de ses contacts avec les autorités académiques de Louvain durant l'année 1428. Il introduisit alors ce Brabançon d'origine dans sa chambre du conseil, le préparant ainsi à la haute fonction qu'il lui destinait.

En effet le chancelier Jean Bont, chanoine des cathédrales de Liège et de Cambrai, avait pris des mesures impopulaires, si bien que les Trois Etats de Brabant réclamèrent sa démission. Il avait déplu aussi à son prince, en témoignant trop de sympathie à l'égard de Philippe

(1) E. Poncelet, *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Pierre*, Liège, p. LXXXV.

(2) L. Naveau de Marteau et A. Poullet, *Recueil d'épitaphes de Henri van den Berch*, Liège, 1925, t. I, p. 127.

(3) E. de Dynter, *op. cit.*, p. 127.

(4) Les mots « simul tempore » visant la vie totale de Gilain — « l'un et l'autre en son temps » — plutôt qu'une vraie simultanéité : en même temps.

le Bon, que Philippe de Saint-Pol détestait. Aussi, le 19 mars 1429, Jean Bont fut démis de la chancellerie. Son successeur, choisi par le duc, devait, selon les termes de la Joyeuse Entrée, connaître le latin, le flamand et le français, faire partie du Conseil ducal et être présenté par six des sept conseillers. Gilain de Sart réunit ces conditions et, le 20 juin, le duc désigna comme chancelier « son fidèle conseiller » : « onsen getrouwen raide, meester Gisley van der Zart, deecken der kercken van Sint Danys te Ludick. » Les milieux de la politique et de la cour du duché n'étaient d'ailleurs pas étrangers à la famille de Gilain de Sart, puisque sa grand-mère paternelle présumée appartenait au lignage de Bautersem qui avait fourni jusqu'en 1425 divers sénéchaux et conseillers de Brabant.

La cérémonie solennelle d'investiture est décrite avec complaisance en latin par le secrétaire des ducs, Edmond de Dynter, et en pauvres vers flamands par l'auteur de la *Rymkronyk* (1). Elle se déroula le mercredi 20 juillet 1429 à l'hôtel de ville de Louvain, en présence des députés des Trois Etats. Après avoir prêté le serment requis, Gilain de Sart reçut le grand sceau de Brabant et le petit sceau, symboles de sa charge, des mains du duc lui-même, qui lui permit d'y faire graver un signe particulier.

En Brabant, la charge de chancelier était de création récente. Après trois essais temporaires et mal définis au cours du XIV^e^ siècle, elle fut instituée en 1407 par le duc Antoine de Bourgogne en faveur d'un titulaire éphémère; elle resta à l'abandon sous le règne de son fils Jean IV et ne devint effective qu'en 1427, à l'avènement de Philippe de Saint-Pol, qui en pourvut Jean Bont. Deux ans plus tard, Gilain de Sart devenait donc le deuxième chancelier de Brabant. Comme à Liège, premier ministre et garde du sceau, et président de la chambre du conseil ducal, Gelen van der Sart assuma à Louvain l'essentiel des fonctions qu'il avait exercées à Liège en matière de politique intérieure et extérieure, augmentées du département de la justice. Déjà à cette époque, on pouvait dire de lui ce qu'écrira plus tard

(1) « Magistro Gilleno de Sarto, decano ecclesie Sancti Dyonisii Leodiensis ». (E. DE DYNTER, *loc. cit.*). De même : « Meester Gillein van der Sart... deken der kerken van Sint Dyonys te Ludeke. » (*Rymkronyk*, les vers 17464-17467.) La forme van der Sart, dont Butkens tirera la rétroversion « de le Sart », rappelle, mieux que la forme de Sart, le nom du fief familial « le Sart », que portèrent plus fidèlement les « del Sart » de la branche arrivée à Liège à la fin du XII^e^ siècle.

Guichardin : « L'état de chancelier est un degré de grande authorité et honneur, en tant que, en ce qui concerne la justice, il tient lieu de Gouverneur du Brabant et de Lieutenant du Duc. En effet, c'est à tout considérer la charge la plus éminente du Pays et à laquelle le plus d'hauteurs sont attachez » (1).

C'est à l'hôtel du duc, à Louvain, que Gilain prit ses quartiers. Il y trouva le gîte et le couvert, évalués à 200 couronnes par an, et y fut approvisionné en bois et en charbon. En outre, il percevait un traitement annuel de 400 couronnes. Dans les bureaux de la chancellerie, il avait à sa disposition six secrétaires, un clerc et un commis (2).

Dès sa désignation, Gilain, loin de renier son passé liégeois, employa son talent à resserrer les liens entre les deux pays. Un manuscrit bruxellois du XVIII^e siècle affirme, en traduisant Hubert Loyens : «Il fut envoyé de la part du Duc de Brabant à Liège, afin d'y terminer avec les Liègeois les disputes qu'il y avoit pour les limites respectives. » (3) Il fit plus et mieux : « Il s'appliqua et fit tout son possible, écrit son contemporain Edmond de Dynter, pour maintenir réciproquement en paix, tranquillité, union et amour les seigneurs duc et évêque et leurs patries de Brabant et de Liège. Par son entremise, les deux seigneurs susdits, duc et évêque, furent même par faveur unis et liés d'un attachement spécial ». (4)

Ce rôle de conciliateur, conforme à son tempérament, Gilain ne put le jouer dans l'affrontement qui opposa bientôt le prince-évêque au duc de Bourgogne à propos des affaires namuroises. Quel regret ne dut-il pas éprouver de n'être plus aux côtés de Jean de Heinsberg pour modérer ses ardeurs !

Un mois après avoir épousé à Bruges Isabelle de Portugal, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre, devenu en outre en 1428 héritier désigné des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, se rendit à Bruxelles pour assister à un tournoi organisé, le 6 février 1430, par Philippe de Saint-Pol. Mais, la veille de cette grande festivité, à laquelle avaient été aussi invités le prince-évêque

(1) Cité par BUTKENS, *op. cit.*, t. II, p. 359.
(2) A. UYTTEBROUCK. *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen-âge*, éd. de l'Université de Bruxelles, 1975, t. I, p. 158, t. II, p. 731.
(3) A. G. R., Manuscrits divers, n° 1762. H. LOYENS, *Tractatus*, *op. cit.*, p. 337.
(4) E. DE DYNTER, *loc. cit.* La *Rymkronyk* parle, à l'endroit parallèle, d'une « zunderlinghen vriendelicheit. » (vers 17482).

et Jean III, comte de Namur, la garnison bourguignonne qui occupait la forteresse de Bouvignes, s'était ruée sans succès sur la tour de Montorgueil, bastion de la ville liégeoise de Dinant. Jean de Heinsberg, averti aussitôt, s'en plaignit à Bruxelles à Philippe le Bon, qui lui répliqua vertement que la reconstruction de Montorgueil avait été interdite par la Paix d'Othée de 1408, Paix que l'empereur Sigismond avait déclarée nulle en tant que contraire aux droits de l'Empire. On a peine à imaginer que le prince-évêque n'ait pas demandé, ce jour-là, conseil à Gilain de Sart sur l'attitude à prendre. Rentré à Liège le 10, le prince eut beaucoup de mal à calmer la colère de la population. Les Trois Etats, convoqués, lui intimèrent la consigne de protester auprès du comte de Namur, qui déclina toute responsabilité, et auprès du duc de Bourgogne, dont l'accueil fut glacial.

Quelques jours plus tard, le 1er mars, Jean III vint à mourir. Selon les clauses d'achat de 1421, Philippe le Bon recueillit sa succession et se fit introniser à Namur le 13 mars 1430. Jean de Heinsberg, dont le diocèse englobait le comté, participa à la cérémonie et profita de l'occasion, peut-être à l'instigation de Gilain, pour obtenir qu'un arbitrage fût demandé au pape Martin V. Mais les Liégeois impétueux prirent les devants et se livrèrent à des escarmouches en ordre dispersé. Parce que le duc de Bourgogne avait alors engagé le meilleur de ses forces dans son conflit avec le roi de France, Charles VII — c'est le 30 mai que les Bourguignons s'emparèrent de Jeanne d'Arc —, il n'envoya dans son comté qu'un petit contingent de renfort qui se révéla impuissant. Enhardis par leurs premiers succès, les Liégeois se déchaînèrent. Les chroniqueurs prétendent qu'ils mirent à feu et à sang trois cents villages, trente-trois châteaux-forts et dix-sept moulins, tandis que les Namurois faisaient des incursions de représailles en territoire liégeois. Le 10 juin, incité par des émissaires du roi de France, Jean de Heinsberg, approuvant ses hordes, envoya une lettre de défi à Philippe le Bon et, un mois plus tard, le 10 juillet, les notables les plus représentatifs de la principauté suivirent son exemple. Parmi les signataires du document figure Heyneman de Sart, dit de Laitre, qui devait sans doute à son cousin Gilain sa charge de châtelain du fort d'Aigremont (1).

(1) J. Daris, *Histoire du Diocèse et de la Principauté de Liège au XVe siècle*, p. 158.

La folle témérité de Jean de Heinsberg et des Liégeois eût tourné à la catastrophe comme au temps d'Othée si Philippe le Bon, préoccupé par les affaires françaises, n'avait désiré un arrangement. Pour le négocier, il s'adressa à son cousin, le duc de Brabant, dont il savait la bonne entente avec le prince de Liège (1). Il n'est pas douteux que le chancelier Gelen van der Sart ne mît tout son zèle à faire réussir la médiation dont furent chargés les Trois Etats de Brabant, qui proposèrent une trêve de deux ans, conclue le 30 septembre 1430.

Outre les questions liégeoise et namuroise, Gilain reçut de son souverain diverses missions secondaires. En tant que juriste, il eut à examiner en 1429, aidé d'autres experts, les chartes qui régissaient la vie politique du duché (2). Accompagné d'un chanoine de Saint-Jean de Jérusalem et du seigneur de Dongelberg, il fut envoyé prendre possession de la forteresse et de la ville de Limbourg au nom de Philippe de Saint-Pol, devenu duc de Limbourg en même temps que de Brabant; ce duché était, depuis quelques années, tenu en engagère par le comte de Virnenbourg (3).

Ce voyage ne fut pas le seul que Gilain entreprit dans le duché ou hors de ses frontières. Les comptes de la Cour ducale révèlent que, entre le 22 février et le 1er septembre 1430, il passa 64 jours en missions officielles. Quand le duc se déplaçait lui-même, son chancelier l'accompagnait; ces voyages prirent 50 autres journées durant la période du 20 juin 1429 au 3 août 1430. En fait, si l'on se fie aux comptes de la Cour, Gilain n'eut que 92 jours de présence à l'Hôtel ducal sur un laps de temps de 13 mois. Mais quelle activité n'y déploya-t-il pas ! 75 actes de gouvernement sortirent alors de son officine (4).

Un autre problème se posait au duc de Brabant, celui de sa succession. Second et dernier fils d'Antoine de Bourgogne, son frère Jean IV n'ayant pas eu d'enfant de son épouse Jacqueline de Bavière, il risquait, âgé de trente-cinq ans, de voir son héritage échapper à sa lignée s'il ne se mariait pas. Il jeta son dévolu sur une fille de Louis II

(1) « Considerata bona vicinitate, amore et dilectione inter predictas Brabancie et Leodiensem patrias existente. » (E. DE DYNTER, *op. cit.*, p. 492.)
(2) E. DE DYNTER, *op. cit.*, t. II, p. 599.
(3) *Id.*, t. III, p. 490.
(4) A. UYTTEBROUCK, *op. cit.*, t. I, pp. 338, 341, 350.

d'Anjou, qui avait été de son vivant roi de Sicile et d'Aragon. Ce dessein ne pouvait avoir que l'approbation de son chancelier, de son Conseil et des Etats, mais il provoqua l'ire de Philippe le Bon, car la veuve de Louis II, Yolande d'Aragon, était la belle-mère et le soutien le plus actif du roi de France, Charles VII, son principal ennemi. Une brillante escorte de seigneurs brabançons, flanquée de six cents cavaliers, était arrivée à Reims pour accueillir la fiancée, la princesse Yolande d'Anjou, et la mener à Louvain, lorsque parvint la nouvelle stupéfiante du décès inopiné de Philippe de Saint-Pol. La fiancée retourna dans ses terres.

Le 4 août 1430, le duc de Brabant était mort subitement en son château de Louvain. Comme son état de santé ne faisait prévoir aucunement ce malheur, les autorités du duché craignirent qu'il n'eût été victime d'un empoisonnement. Mais l'autopsie conclut à une mort naturelle. Dans ces conjonctures, écrit le secrétaire de la Cour, Edmond de Dynter, « le chancelier et les conseillers dudit duc Philippe défunt, ainsi que les Trois Etats de Brabant, firent embaumer de produits aromatiques le corps inanimé et le déposèrent avec honneur dans la chapelle du château de Louvain » (1). Il y demeura exposé pendant deux mois, témoignage de la permanence du pouvoir ducal, même pendant la vacance du trône.

Aussitôt se posa le délicat problème de la succession. A défaut d'autre descendant d'Antoine de Bourgogne, il appartenait aux Trois Etats de faire choix. Mais, tant qu'ils n'auraient pas recueilli les arguments nécessaires, les Etats résolurent de confier le gouvernement et l'administration du duché au chancelier et aux Conseillers de Brabant. Ceux-ci, lors d'une diète des Trois Etats qu'ils convoquèrent à Louvain, obtinrent réponse à quelques questions urgentes, et le chancelier se vit confier le grand sceau de Brabant avec pouvoir de « s'en servir comme s'en était servi le duc lui-même. » (2) Gelen van der Sart, entouré des sept membres nobles du Conseil, devenait en quelque sorte régent du duché.

Ce ne fut pas pour longtemps. En effet, Philippe le Bon, écrit H. Pirenne, « réclama tout de suite devant les Etats du pays la succession de son parent. La duchesse Marguerite de Bavière, sœur

(1) E. DE DYNTER, *op. cit.*, p. 499.
(2) A. GAILLARD, *Le Conseil de Brabant*, Bruxelles, 1898, t. I, p. 20.

du feu duc Antoine, fit de son côté valoir ses droits. Sa cause était d'ailleurs perdue d'avance. Entourés de la Flandre, de la Hollande et du Hainaut, tous au pouvoir de Philippe, les Etats ne pouvaient songer à s'isoler au milieu des Pays-Bas et à se confier aux mains d'une femme, et, qui plus est, d'une alliée de cette maison de Bavière dont le sort de Jacqueline venait de ruiner les dernières espérances. A l'unanimité, ils se prononcèrent pour Philippe. Le 5 octobre de la même année, celui-ci faisait sa joyeuse entrée à Louvain, et ajoutait à la série déjà si longue de ses titres ceux de duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg et de marquis du Saint Empire » (1)

Le nouveau duc était tellement sûr de sa désignation que, le 11 août déjà, soit une semaine après le décès de Philippe de Saint-Pol, il avait envoyé Gilain de Sart et les membres de la chambre du Conseil — c'est-à-dire les sires de Nassau, Wezemael, Gaesbeeck, Montjoie, Rotselaer et Witthem — prendre en son nom possession du marquisat d'Anvers (2).

Trois jours après sa Joyeuse Entrée à Louvain, le duc fut intronisé à Bruxelles. La veille, 7 octobre, on avait inhumé à Tervueren le corps de Philippe de Saint-Pol.

Un des premiers soucis de Philippe le Bon fut de régler le conflit qui l'opposait à Jean de Heinsberg à propos de ses terres namuroises. Sa nouvelle puissance le poussait à transformer la trêve de deux ans, conclue quelques jours auparavant — le 30 septembre — par la médiation des Etats du Brabant, en une paix dont il serait l'évident vainqueur. Il est probable que Gilain de Sart, maintenu par Philippe dans son rôle de chancelier pour éviter de heurter d'emblée l'opinion populaire, s'efforça d'apaiser la rancune du duc et de susciter, entre lui et le prince-évêque, une entente qui rappellerait, fût-ce de loin, l'idylle du temps de Philippe de Saint-Pol. Agacé sans doute par l'attitude de Gilain, qui était trop lié par son passé à Jean de Heinsberg, le duc se passa de ses services et, par patentes du 1er avril 1431, rendit le grand sceau de Brabant à Jean Bont, dont les sentiments à son égard avaient en partie provoqué la disgrâce, deux ans auparavant. Philippe le Bon avait les mains libres pour imposer à Jean de Heinsberg une paix dure et humiliante, qui fut signée le 15 dé-

(1) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, Lamertin, 1909, t. II, p. 242.
(2) A. UYTTEBROUCK, *op. cit.*, t. I, p. 49.

cembre 1431. Cinq jours plus tard, à Malines, le prince-évêque, son père et vingt délégués des Trois Etats liégeois durent demander pardon au duc, un genou en terre; ils furent aussi astreints à démolir la tour de Montorgueil, à céder les dix-sept villages contestés et à payer une amende de cent mille nobles d'or d'Angleterre.

Cette paix marquait l'échec de la politique d'amitié entre les deux Etats, que Gilain avait poursuivie efficacement. Elle sonnait en même temps le glas de ses espoirs personnels. La mort prématurée de Philippe de Saint-Pol et les vues politiques de Philippe le Bon le privaient de la charge de chancelier qu'il aurait pu exercer longtemps encore. Il n'avait en effet que 51 ans.

Les dernières années

Rentré à Liège, Gilain de Sart se retira de la vie publique. Jean de Heinsberg s'était donné un nouveau chancelier en la personne de Jean de Seraing. Il n'appela même pas Gilain à son conseil privé, soit qu'il eût quelque grief contre lui malgré le dévouement dont il avait fait preuve, soit que son ancien serviteur eût refusé d'y prendre place parce qu'il désavouait la politique étourdie de son successeur et des autres conseillers. Gilain reprit simplement sa charge de doyen de Saint-Denis. Il avait négligé, au milieu de ses préoccupations à la chancellerie de Brabant, de payer dans les délais ses annates en 1430 à la Chambre apostolique. Le pape Eugène IV lui octroya la rémission de cette faute par un décret « Perinde valere » daté du 27 octobre 1430 (1). Le 19 septembre 1432, il présida à la tête des « chanoines, chapelains, choraux et écoliers de Saint-Denis », la cérémonie d'accueil du nouveau prévôt de la collégiale (2).

Gilain cultiva sans doute l'ambition d'accéder au chapitre de la cathédrale Saint-Lambert, selon l'exemple de son oncle Nicolas de Sart, et pour montrer qu'il n'en était pas moins digne que son heureux rival Jean Bont, qui joignait à son canonicat la prébende d'archidiacre de Famenne (3). Gilain possédait sans conteste une des qualifications qui y donnaient droit, puisqu'il était muni du titre uni-

(1) F. Baix, *op. cit.*, p. 381.
(2) S. Bormans, *Cartulaire de Saint-Denis*, p. 160.
(3) G. B. de Hinnisdael, *op. cit.*, t. II, p. 516.

versitaire de maître ès arts. Est-ce dans le dessein d'augmenter ses chances ? par curiosité intellectuelle ? par ennui de son désœuvrement subit ? par désir de se préparer une carrière à l'Alma Mater ? En dépit de son âge, « magister Gillenus de Sarto » se fit immatriculer, à la fin de l'année 1433, sur la liste des étudiants de l'université de Louvain (1), sans doute dans la faculté de théologie qui venait de s'y ouvrir. Son projet avait mûri pendant deux années, car c'est en 1431 qu'il demanda et obtint du pape Eugène IV une nouvelle dispense de son « devoir de résidence » à Saint-Denis; elle lui fut accordée pour sept ans « en vue de son séjour dans une université » (2). Mais les chanoines de Saint-Lambert ne lui firent jamais l'honneur de l'agréer comme confrère. Ils lui reprochaient peut-être de n'avoir pas soutenu leurs revendications en 1428, lors de leurs démêlés avec le recteur de Louvain.

Par sa décision de vivre quelques années à Louvain, Gilain échappait à la situation trouble de la Cité de Liège. Il avait eu la peine, en juillet 1432, d'assister aux émeutes provoquées par les houilleurs des hauteurs d'Ans et leurs meneurs, les frères Datin. Les artisans liégeois, unis aux bourgeois, se refusaient à l'abolition de l'œuvre la plus marquante du gouvernement de Gilain, le « régiment de Heinsberg », favorable à leurs privilèges traditionnels. L'échec des Datin ne le soulagea qu'à demi, car il vit, peu après, le prince évêque, faible et mal conseillé, se tourner vers son ennemi de la veille, Philippe le Bon, et chercher auprès de lui, en juin 1434, l'éventuel secours de ses armées contre le peuple liégeois. Les Trois Etats, outrés de ces agissements, se défendirent en se tournant vers le roi de France, Charles VII, qui leur accorda, en premier gage d'amitié, un traité commercial très avantageux, en juillet 1437.

Gilain de Sart passa à l'université de Louvain, dans une totale discrétion, ces années affligeantes. La cour ducale ne lui inspirait même plus, par le spectacle de ses fastes, la nostalgie de ses propres années de gloire, car elle s'était transférée à Bruxelles et à Malines. Pourvu ou non d'un diplôme supplémentaire, il semble être déjà rentré à Liège à la fin de 1435, puisqu'il s'y trouve le 8 décembre (3).

(1) E. Reusens, *Matricule de l'Université de Louvain*, Bruxelles, 1903, t. I, p. 53.
(2) R. Arnold, *Repertorium Pontificat Eugens IV*, 1 Band, p. 264.
(3) E. Poncelet, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. VI, p. 180.

En janvier 1436, il fit une brève réapparition sur la scène diplomatique. La ville libre de Cologne avait fait appel à la Cité de Liège pour régler un conflit qui l'opposait au margrave de Brandebourg. Gilain fut chargé de cette mission et dirigea en Rhénanie les pourparlers entre les deux parties, jusqu'au 25 janvier. Mais la Cité de Liège tardant à donner son approbation aux conclusions, le bourgmestre de Cologne lui adressa un rappel courtois et insistant le 7 mars, où il évoque le rôle de Gilain, qui est, dit-il, « d'entre nos amis. » (1)

Durant les années qu'il passa à Liège en cette période calme de sa vie, ses rapports avec sa proche famille purent se resserrer. Il avait notamment une sœur, Béatrice, mariée à Collard Hamer, citain de Liège. La fille unique née de cette union, Isabelle, contracta mariage, le 11 août 1433, avec un juriste de valeur devenu, au début de l'année même, échevin de la souveraine justice de Liège, Libert de Falcomont dit Tector ou Textor, futur mayeur de la cour d'Avroy et bailli de celle de Jupille. « Vénérable homme saigneur maistre Jullen de Sart, doyen et canone de Saint-Denis » prit part à ces convenances de mariage (2). Ratifiées seulement le 9 août 1438 par les échevins de Liège, elles n'eurent pas de longs effets car, peu après, Libert Tector, resté veuf sans enfant, était remarié avec Marie delle Roche, dont il eut une fille (3).

A ce mariage, prenait part d'une manière plus active un autre frère de Béatrice et de Gilain de Sart, « messire Cloes Sarto, cappelain de Saint Biertemeit en Liège, oncle ale dite damoiselle Ysabeaul ». Il s'engageait à donner chaque année trois aimes de vin (4) qui se join-

(1) E. Fairon, *Régestes de la Cité de Liège*, t. III, p. 329 : « der eirzame herre meister Gylene van den Sart, decken zo Sint Dyonies zo Luytghe, ind ander ure frunde. » Peut-être s'étaient-ils connus à l'université.

(2) Elles durent lui plaire d'autant plus qu'un frère du marié, Cloes Tector, était chanoine de Saint-Denis. Libert et Cloes étaient fils de Cloes de Falcomont, dit Textor, bourgmestre de Liège en 1404, décapité par les haidroits en 1407, et d'Isabeau de Montegnée. Libert Tector apportait en subside de mariage une rente de cent muids d'épeautre, obtenue par le testament de son oncle Rennewart de Montegnée, ancien bourgmestre de Liège, et une rente équivalente qui courrait après le décès de sa mère. (A. E. L., Echevins de Liège, Convenances et Testaments, 1438-1439, f^{os} 54 à 58.)

(3) C. de Borman, *Les échevins de la Souveraine Justice de Liège*, t. I, pp. 336-337.

(4) Cloes Sarto avait hérité le vignoble de Beaumont de son oncle Nicolas de Sart, chanoine de la cathédrale. (A. E. L., Collégiale Saint-Denis, Comptes et rentes, reg. 199, f^{os} 31 et 71. L. Lahaye, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste*, t. I, p. 299.)

draient aux mille griffons apportés en dot par la mariée et aux quarante muids d'épeautre de rente annuelle garantis par son père. Avant de devenir chapelain de Saint-Barthélemy, ce Nicolas de Sart avait été curé de Herstal et de Wandre (1).

Parmi les frères probables de Gilain, il faut encore citer Gérard Sarto ou de Sart qui avait, à la Noël 1410, recueilli sa prébende au chapitre de Saint-Materne. Il devint, en 1432, chanoine de la collégiale Saint-Barthélemy. Une dernière promotion ne devait lui échoir qu'une année après le décès de Gilain : le 29 mai 1445, il fut reçu, sur dispense de Rome, au chapitre de la cathédrale Saint-Lambert. Cet honneur, tant recherché par Gilain, fut peut-être différé jusqu'à cette date pour épargner à l'ancien chancelier une pénible comparaison avec son propre sort (2).

Aux trois frères engagés dans la carrière ecclésiastique, — Gilain Nicolas et Gérard — faut-il en ajouter deux autres qui, non seulement ont porté le même patronyme de Sart ou de Sarto, mais ont été en rapport avec Gilain ? Parmi les chapelains de la collégiale Saint-Denis dont Gilain était le doyen, figure en 1430 un Jacques de Sarto (3): un frère, un neveu ou cousin, un étranger ? Un an auparavant, en 1429, était mort à Rome un Rasse de Sarto, que Gilain avait choisi en 1421 comme procurateur dans un contrat d'obligation; maître ès arts, puis familier du cardinal Ardicino della Porta, Rasse (Raso) était chanoine de la collégiale Notre-Dame à Huy et costre à Duisbourg (4).

Etait-ce un petit neveu de Gilain, qu'il n'aura connu que tout

(1) F. Baix, *op. cit.*, p. 89.

(2) Les documents montrent Gérard de Sarto, prêtre, faisant en 1411 une tournée équestre pour présider des chemins de croix en divers villages de Hesbaye. C'est sans doute par affection pour son oncle Gérard de Sart, chapelain de Sainte-Croix, qu'il fonda en cette collégiale, dès 1413, son propre anniversaire. Son appartenance au chapitre de Saint-Lambert, clairement attestée, n'est pas signalée par les historiens de la cathédrale. (A. E. L., Chapitre de Saint-Materne, comptes 1411, f° 56. Collégiale Saint-Barthélemy, reg. 69, f° 88, reg. 70, *passim*. Cathédrale Saint-Lambert, Conclusions capitulaires 1427-1458, p. 86. E. Poncelet, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Sainte-Croix*, pp. 407, 427 et 430.)

(3) A. E. L., Collégiale Saint-Denis, reg. 197, f° 62.

(4) F. Baix, *op. cit.*, p. 724. Gilain semble n'avoir pas de parenté avec Gilles ou Egidius de Sarto, dit Bèze, étudiant à Cologne en 1421, chapelain de la cathédrale Saint-Lambert, puis chanoine à Notre-Dame de Namur, décédé en 1429. (F. Baix, *op. cit.*, p. 120.)

enfant, ce Conrard de Sarto ou de Sart, né à Liège vers 1440, qui était promis à une brillante destinée ? Maître ès arts, licencié en droit civil et canonique, il fut écolâtre de Saint-Pierre à Louvain, puis chanoine et costre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège en 1478, abbé séculier de Notre-Dame à Namur, official de Liège, recteur magnifique de l'université de Louvain, en 1488, prévôt de la collégiale Saint-Rombaut à Malines, membre du Conseil privé et maître des requêtes de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche. Il décéda en 1502 et fut inhumé dans l'église des Chartreux à Louvain (1).

La vie que Gilain menait au milieu de ses confrères de Saint-Denis et de sa parenté, ne limitait pas ses horizons. Le 28 mai 1442, la collégiale Saint-Pierre à Liège lui ouvrit de nouveau les portes de son chapitre. Il les avait déjà franchies le 2 avril 1429 mais son séjour en Brabant l'avait conduit à demander sa réduction au titre de « chanoine forain » (de l'extérieur) en 1431. Une prébende complète ne lui fut de nouveau allouée que onze années plus tard (2).

Son admission déjà ancienne au chapitre de la collégiale royale d'Aix-la-Chapelle lui valut une des dernières grandes joies de sa vie. Le 17 juin 1442, le roi des Romains, Frédéric III d'Autriche, qui devait gouverner le Saint Empire pendant plus de cinquante ans, se fit couronner selon la coutume au dôme de l'antique capitale de Charlemagne. La cérémonie avait attiré à Aix de nombreux princes de l'Empire, parmi lesquels les ducs de Saxe, de Bavière, de Juliers, de Berg, dont les fastueuses escortes sont décrites avec complaisance par les chroniqueurs. Le prince-évêque de Liège avait un titre particulier à s'y rendre puisque la ville d'Aix se trouvait dans son diocèse; il y arriva, accompagné d'une suite de deux cent cinquante nobles, montés en grand arroi. « Le dymegne à V heures de matin, entrat ly rois des Romans et d'Allemangne en l'egliese de Nostre Damme d'Ays, tenant l'evesque de Liège par la main depuis son hosteil jusques a devens l'engliese. » Le premier acte du souverain fut de se confesser en privé sous les yeux de la foule, et le prêtre qui reçut sa confession fut Gilain de Sart. « Et soy confessat ly roy a I des

(1) G. B. DE HINNISDAEL, *op. cit.*, t. II, p. 778. Chevalier J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. II, p. 308. *Biographie nationale*, t. 21, p. 411.

(2) E. PONCELET, *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Pierre*, p. LXXXV.

sangneur delle dite englieze d'Ays, qui oit nom Gelen, qui ossy estoit canoin et doien del englieze Saint Denys en Liège. » Le sacre lui fut ensuite conféré par l'archevêque de Cologne (1).

Gilain se fit nommer, le 1er juillet 1443, collecteur de la Chambre apostolique (2) de Rome pour le diocèse de Liège, charge qu'il avait déjà exercée en second en 1419. Mais cette nomination devait lui attirer des ennuis posthumes.

Gilain de Sart ne tarda pas à rédiger son testament. Le texte en est perdu, mais quelques clauses en sont connues. Parmi les légataires, figuraient entre autres le doyen et fondé de pouvoir des « Trente Prêtres » de Liège et le collège des chanoines de Saint-Materne, qui se partagèrent un pré sis à Liers (3). Il fonda aussi une bourse à l'université de Louvain, car elle fit, en mars 1451, l'objet d'une supplique de Martin Luttere, de Nivelles, contre les exécuteurs testamentaires de « seigneur Ghislain, chancelier de Brabant » (4). Un de ses cousins, Willame, fils de Heyneman de Sart, châtelain d'Aigremont, reçut sans doute aussi par ce testament une terre à Lens, sur laquelle il devait chaque année trois muids d'épeautre pour l'entretien des deux cierges du grand autel de l'église Saint-Denis (5). On peut conjecturer que des legs supplémentaires rappelaient les autres étapes de sa carrière.

Au début de 1444, il eut la satisfaction de voir Jean de Heinsberg renoncer aux services de Jean de Seraing et choisir un nouveau chancelier en la personne de maître Aymery Groy, chanoine de la collégiale Saint-Martin.

C'est le 16 juin 1444 que Gilain de Sart mourut à Liège. Dix jours plus tard, sa prébende de la collégiale Saint-Pierre était déjà confiée à Guillaume Colensoen (6) et, le 30 juin, celle de la Royale d'Aix-la-Chapelle passait à Guillaume de Merode (7). En juillet, maître Henri de Putthem devenait doyen de Saint-Denis (8).

(1) Jean de Stavelot, *Chronique*, éd. A. Borgnet, p. 490.
(2) F. Baix, *op. cit.*, pp. XLIV, 724.
(3) E. Poncelet, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. VI, p. 180.
(4) A. Van Hove, *Actes de l'Université de Louvain*, t. II, p. 194.
(5) A. E. L., Collégiale Saint-Denis, reg. 12, f° 29.
(6) E. Poncelet, *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Pierre*, p. LVI.
(7) A. Heusch, *loc. cit.; Leodium*, tome VII, 1908, p. 96.
(8) E. Schoolmeesters, *loc. cit.*, p. 96.

Parce que Gilain était décédé sans avoir rendu ses comptes de collecteur à la Chambre apostolique, celle-ci décréta, le 12 mai 1446, la séquestration de ses biens (1). Mais cette mesure fut vite rapportée puisque, le 1er juillet suivant, le legs fait aux « Trente Prêtres » de Liège était déjà délivré.

Il fut inhumé en l'église Saint-Denis, où il était chanoine depuis une trentaine d'années et doyen depuis vingt ans. Sa pierre tombale, en calcaire, dont une petite moitié inférieure subsiste encore aujourd'hui dans le jardin du cloître de Saint-Denis, représente un prêtre, revêtu d'une chasuble bien drapée, dans un encadrement d'architecture gothique. La hauteur de la pierre atteignait à peu près 2 mètres 90 et sa largeur 1 m. 60. Les habituelles incrustations de marbre ont disparu. L'inscription en lettres gothiques qui courait autour de la pierre a été relevée au XVIIe siècle par le héraut d'armes Henri van den Berch qui a lu : « Memoriale Venerabilis viri Mgr Villelmi de Sarto, magistri artium, Decani huius Ecclesiae ac Canonici Ecclesiae Beatae Mariae Aquen. Qui simul tempore fuit Reverendi Patris Dni Johannis Episcopi Leodiensis ac illustris Principis Dni Philippi Ducis Brabantiae Sacellanus. Qui decessit anno Dni M CCCC X L IIII mensis junii die XVI. Orate pro anima eius ut in pace requiescat. Amen. » (2)

Cette lecture ne manque pas d'erreurs, imputables à l'usure de la pierre. Le prénom Villelmi est substitué à celui de Gilleni, qui n'était pas usuel. On a signalé plus haut l'ambiguïté de l'expression « simul tempore ». Quant au duc de Brabant dont il est fait mention, il ne peut s'agir que de Philippe de Saint-Pol, le rappel de Philippe le Bon, hostile à Gilain, manquant de convenance sur son mémorial. Le mot « cancellarius », clairement lisible encore de nos jours sous la forme abrégée « câcellarius », est remplacé par celui de «sacellanus», qui signifie chapelain; cette méprise montre à quel point le souvenir de la charge de Gilain s'était effacé de la mémoire des Liégeois.

En effet, hormis Jean de Stavelot, qui évoque trois fois Gilain sous la forme Gelen sans lui donner son nom patronymique, aucun des chroniqueurs ni des anciens historiens de Liège ne le cite.

(1) F. Baix, *op. cit.*, p. 380.
(2) L. Naveau de Marteau et chev. A. Poullet, *Recueil d'Epitaphes de Henri van den Berch*, t. I, p. 127.

Il n'en va pas de même du Brabant, où E. de Dynter et J. De Klerck parlent avec éloge de Gillenus de Sarto et de Gelen van der Sart. C'est par les archives brabançonnes que ses armoiries sont connues : de gueules, au chef émanché d'or, chargé de trois merlettes du champ. Dans les *Trophées de Brabant*, Butkens présente ces armoiries reposant sur deux masses de justice entrecroisées et sous un bonnet de chancelier, tandis qu'un manuscrit bruxellois du XVIII[e] siècle les pose sous un chapeau ecclésiastique orné de douze floches de sinople (1).

Hubert Loyens, secrétaire du conseil royal de Brabant, en publiant en 1667 son *Tractatus de Concilio Brabantiae*, y a inséré, parmi les *Elogia Cancellariorum*, le seul hommage imprimé qui ait été rendu à Gilain sous l'ancien régime. En dépit des nombreuses erreurs qu'il comporte, faciles à corriger, le texte mérite d'être présenté en traduction française : « Jean Gislain (Joannes Gislenius) né à Sart en Brabant wallon, chanoine de l'église cathédrale Saint-Lambert et archidiacre de Saint-Denis à Liège (apud Eburones). Doué d'un esprit vif et pénétrant, il était très versé en l'un et l'autre Droit. Le duc Philippe le Bon, incité par la renommée de son savoir, de sa sagesse et de son intégrité, lui confia la haute charge de chancelier. Après qu'il eut accédé à cette fonction, il manifesta la puissance innée de son esprit et son habileté naturelle dans l'heureux exercice de la justice et dans la bonne administration des affaires. Sa dextérité se révéla surtout quand il fut envoyé à Liège pour régler les différends entre le duc et les Eburons à propos de leurs frontières. Grâce à son art oratoire et à son tempérament porté aux accommodements et à la bienveillance, il toucha tellement les Liégeois par sa force persuasive qu'il obtint tout ce que désirait le Prince. S'étant acquitté de sa charge avec prudence et loyauté, il décéda la quatorzième année de sa magistrature. » Cinq ans plus tard, en 1672, Hubert Loyens, un

(1) BUTKENS, *op. cit.*, t. IV, p. 360. A. G. R., Manuscrits divers, n° 1762. Ces deux textes donnent au chef un champ d'argent. Cependant, le reg. 129 de la Chancellerie de Brabant, qui a servi de brouillon au manuscrit mentionné, indique un champ d'or. Abry, héraut d'armes liégeois, propose aussi le champ d'or. (A. E. L., Fonds Abry, tome II, p. 87; cf. Guy POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 350). Le chef d'or est porté également par la branche qui a fourni trois bourgmestres à Liège aux XV[e] et XVI[e] siècles. Le chapeau attribué au blason par le Mns n° 1762 est un chapeau d'évêque. Cette attribution abusive est anachronique, car les chapeaux ecclésiastiques n'existent en héraldique belge que depuis le début du XVI[e] siècle.

peu mieux informé, rectifia quelques inexactitudes dans sa *Synopsis de Brabantiae ducibus* (1), se contentant d'écrire en latin : « Jean Gislain, né à Sart en Brabant wallon, doyen de Saint-Denis à Liège, homme au jugement fin qui, par son zèle entreprenant, rétablit la paix, jusqu'alors indécise, entre le duc et l'évêque de Liège. »

(1) H. LOYENS, *Synopsis de Brabantiae ducibus*, Bruxelles, Frickx, 1672. La première notice de Loyens inspira, y compris ses erreurs, l'auteur des registres 129 et 130 du Fonds de la Chancellerie de Brabant, le manuscrit 1762 des A. G. R., puis les notes de A. GAILLARD (*Le Conseil de Brabant*, t. I, p. 20), enfin la notice du Baron DE RYCKMAN DE BETZ et du Vicomte Fernand DE JONGHE D'ARDOYE. (*Armorial et Biographies des Chanceliers et Conseillers de Brabant*, Recueil I des *Tablettes du Brabant*, Hombeek, p. 70).

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1975

L'Institut sort d'une période difficile de son existence; le cours de ses publications reprend de façon normale; l'année 1975 aura vu le rétablissement de leur rythme. Un point sombre, toutefois est à signaler : le nombre des membres a une légère tendance à diminuer. Par contre, le nombre des auditeurs aux séances mensuelles est en progression lente, mais sûre; une moyenne de près de cinquante personnes assistent tous les mois aux conférences. Comme toujours, le grand voyage annuel a connu un vif succès, la Scandinavie a offert aux participants le charme de sa nature si contrastée.

Le Bureau a poursuivi sa tâche d'administration et de gestion au mieux des intérêts de l'Institut et des Musées.

La situation financière nous oblige à envisager l'avenir avec circonspection, les frais de publication augmentent considérablement, les frais de gestion se gonflent. L'optimisme doit rester quand même de rigueur.

J. P.

MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LA VILLE DE LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR. ANNÉE 1975

I. — Musée Curtius

1. Principaux travaux d'ordre muséographique.

— Mise en train d'un nouveau classement de la bibliothèque du Musée Curtius.

2. Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

— Contrôles annuels des installations de détection contre-incendie par une firme spécialisée.
— Restauration de divers meubles par l'atelier de menuiserie des musées.
— Installation de deux chaudières pour le chauffage au gaz.
— Construction de chambres de visite pour les égouts de la cour.
— Elagage des arbres.
— Renforcement de l'éclairage de la bibliothèque.

3. Extension des Musées Curtius et du Verre.

— Voir Musée du Verre.

4. Matériel.

— Fourniture de vitrines.

5. Service éducatif.

A. *Visites guidées et conférences :*

— Causeries-promenades hebdomadaires du mercredi soir.
— Organisation de visites guidées pour des groupes.

B. *Expositions* (en Belgique et à l'étranger) :

— Prêt aux expositions :

« Le siècle de Louis XIV au Pays de Liège (1580-1723) », à Liège (Importante contribution de 128 pièces relevant des arts décoratifs, du médaillier, de la sculpture, de la peinture, de la gravure et des armes). Catalogue.

« Les Liégeois célèbres en France », à Liège. Catalogue.

« Les grands siècles de France », à Liège.

« Liège, cette inconnue en France », à Lille.

« L'art de construire au Pays de Liège au XVIII[e] siècle », au château d'Aigremont. Catalogue.

« Dirk Bouts en zijn tijd », à Louvain. Catalogue.

« Reconnaissance des Musées », à Bruxelles. Catalogue.

« Duizend Jaar Gentse Kunst en Cultuur », à Gand. Catalogue.

« Exposition généalogique », à Liège, au Palais des congrès.

« Arts du feu en Wallonie », à Lille.

Décoration de la Maison de la Presse, à l'occasion de la visite des Souverains belges, à Liège.

C. *Vente* de catalogues, cartes-vues, épreuves photographiques et diapositives.

6. Fréquentation du Musée.

Erratum : Le rapport d'année 1974 mentionne erronément la fréquentation de 12 277 visiteurs payants et de 5 200 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite. En réalité, la fréquentation des Musées Curtius et du Verre en 1974 s'élève à 7 077 visiteurs payants et à 5 200 visiteurs non payants.

— Les Musées Curtius et du Verre ont été fréquentés en 1975 par 7 549 visiteurs payants et par 4 927 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite.

— *Ecoles* (Belgique et étranger) : groupes scolaires d'Aix-la-Chapelle, Andenne, Anderlecht, Blackpool, Bourg-Léopold, Bressoux, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Cheratte, Düsseldorf, Embourg, Esneux, Fléron, Forêt-Trooz, Ganshoren, Hasselt, Herstal, Houdeng-Goegnies, Jemeppe-sur-Meuse, Liège, Louvain, Maastricht, Marchin,

Mettet, Mons-lez-Liège, Montegnée, Namur, Neuville-en-Condroz, Saint-Vith, Schaerbeek, Seraing, Uccle, Vaux-sous-Chèvremont, Verviers, Villers-le-Temple, Voroux-lez-Liers, Vottem, Welkenraedt.

— *Groupes belges et étrangers :* groupe du centre nucléaire de Moll, groupes du 3e âge de Bruxelles et de Thimister, Hobby-Club de Hemiksem, Institut médical psycho-pédagogique de Momignies, « Vie féminine » de Jette, Comité des fêtes de Bourseigne-Neuve, groupe international espérantiste, Cercle archéologique de la Basse Meuse, Jeunesse archéologique de Belgique, Cercle archéologique du canton de Soignies, 2e congrès international de la Fédération des Amis des Musées, American Women's Club de Bruxelles, Colloque « Amour et mariage », congrès des huissiers, groupe de l'OTAN.

— *Personnalités belges et étrangères :* M. Pierre Verlet, Conservateur en chef honoraire au Musée du Louvre, M. Charles Van Rooy, Commissaire de la Reine de Pays-Bas pour la Province de Limbourg à Maastricht, M. Louis Roppe, Gouverneur de la Province du Limbourg, M. Gilbert Mottard, Gouverneur de la Province de Liège, Mme J. Baruch et M. J. Braat, Conservateurs au Rijksmuseum d'Amsterdam.

7. Bibliothèque et Archives photographiques.

— Enrichissement régulier de la bibliothèque par voie d'achats, d'échanges (Belgique et étranger) et de dons.

— La Comtesse Joseph de Borchgrave d'Altena a fait don à la bibliothèque du Musée Curtius d'un fonds ayant appartenu à son défunt mari.

— Accroissement des archives photographiques.

II. — Musée d'Ansembourg

1. Travaux d'ordre muséographique et de restauration.

— Nouvelle présentation de la Salle Jamar.

— Entretien régulier du mobilier.

— Restauration en cours du plafond peint et des lambris en camaïeu de la Salle Henrijean-Hennet (ancienne Salle Elsen) par M. Jacques Folville, de Liège.

— Tenturage mural du petit salon Louis XVI attenant au salon rouge et de la Salle Jamar.

— Tenturage mural et peinture du plafond du petit salon attenant au Salon vert.

2. Entretien et appropriation des bâtiments.

— Réparation d'une chaudière de chauffage au charbon.

— Agrandissement d'une chambre de visite du compteur à eau.

— Placement de six nouveaux appareils de chauffage au gaz.

— Placement d'un filet pour protéger des pigeons la façade arrière.

3. Extension du Musée d'Ansembourg.

— Les bâtiments à quai et les garages rue Hongrée destinés à l'extension du musée sont occupés provisoirement par les Archives de la Ville.

4. Service éducatif.

— Causeries-promenades du jeudi soir.

— Organisation de visites guidées pour des groupes.

— Vente de catalogues, de cartes-vues, d'épreuves photographiques et de diapositives.

5. Fréquentation du Musée.

Erratum : Le rapport d'année 1974 mentionne erronément la fréquentation de 6 375 visiteurs payants. En réalité, la fréquentation du Musée d'Ansembourg en 1974 s'élève à 3 418 visiteurs payants.

— Le Musée d'Ansembourg a été visité en 1975 par 2 686 visiteurs payants et par 3 589 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite.

— *Ecoles :* groupes scolaires de Bruxelles, Ciney, Fléron, Ganshoren, Huy, Jemeppe-sur-Meuse, Liège, Limbourg, Maaseik, Rochefort, Verviers et Voroux-lez-Liers.

— *Groupes belges et étrangers :* Société rhénane des monuments historiques et des sites de Cologne, Colloque « Amour et mariage », groupe de pensionnés de Zelzat, groupe d'ingénieurs électriciens de l'Institut Montéfiore, groupe du personnel féminin de la SMAP à Liège, groupe des gouverneurs des provinces belges du Limbourg et de Liège et de la province néerlandaise du Limbourg, congrès de la Fédération des Amis des Musées.

— *Personnalités belges et étrangères :* M. Pierre Verlet, Conservateur en chef honoraire au Musée du Louvre; M. l'Ambassadeur du Canada; MM. les Gouverneurs mentionnés sous la rubrique Musée Curtius.

III. — Hypocauste belgo-romain

1. Fréquentation.

— L'hypocauste a été visité par 348 personnes. Il a été ouvert irrégulièrement pendant la période d'été le dimanche et le lundi.

2. Activités éducatives.

— Vente de brochures explicatives.

Publications relatives aux Musées Curtius et d'Ansembourg et à leurs collections

— Philippe, Joseph, *Liège, terre millénaire des arts*, 2e édition, Liège, Librairie Halbart, 1975, 192 pp., ill. Edition revue et complétée (bibliographie) avec préface de Francis Salet, Conservateur en chef du Musée de Cluny à Paris, et une introduction à la nouvelle édition.

— Philippe, Joseph, *Témoignages de céramistes belges dans nos musées nationaux*. Calendrier 25 × 29 cm pour l'année 1975. Introduction et commentaires de 7 illustrations en couleurs. Avec éditions en langue anglaise (« Belgian ceramists at our national Museums »), allemande «(Zeugnisse Belgischer Keramiker in unseren Landes-

museen ») et néerlandaise (« Getuigenissen van Belgische Keramiekwerkers in onze Landelijke Musea »).

— PHILIPPE, Joseph, *Un maître sculpteur liégeois : Marceau Gillard*, dans « La Vie liégeoise », Liège, n° de décembre 1975, pp. 3-15, 12 ill.

IV. — Musée du Verre

1. Principaux travaux d'ordre muséographique.

— Nouvelle présentation en cours de la salle du verre des XIX^e^ et XX^e^ siècles entreprise par le Conservateur adjoint.

2. Entretien et appropriation des bâtiments.

— Etablissement d'un plan des caves du Musée et des annexes de Féronstrée.

— Remplacement de la colonne d'incendie et de la tuyauterie du gaz dans les caves du Musée.

— Installation d'éclairage électrique sous tube et placement de la détection incendie dans les deux salles au-dessus de la Salle Baar.

— Début de l'aménagement de locaux au 2^e^ étage côté Féronstrée pour l'installation temporaire d'un fonds de bibliothèque.

— Installation provisoire de la section « périodiques » de la bibliothèque du Musée Curtius.

— Installation d'un « coupe-courant » dans les annexes de Féronstrée.

3. Extension.

— Sur les indications de M. F. Ulrix, le Bureau de Restauration du Service de l'Architecture a apporté certaines modifications au plan de restauration extérieure de l'aile Féronstrée; ces modifications ont été agréées par le Comité des Correspondants de la Commission Royale des Monuments et des Sites.

4. Matériel.

— Placement de nouvelles vitrines (Salle Baar).

— Fabrication de meubles de rangement pour la Réserve.

— Fourniture de rayonnages métalliques pour la bibliothèque du Musée.

5. Service éducatif, expositions.

— Causeries-promenades du mercredi soir.

— Prêt aux expositions (Belgique et étranger) : « Reconnaissance des Musées », à Bruxelles; « Arts du feu en Wallonie », à Lille; « Le siècle de Louis XIV au Pays de Liège (1580-1723) » et à l'exposition organisée à l'occasion d'une « Semaine liégeoise » à Volvograd.

6. Fréquentation.

(Cf. Musée Curtius.)

— *Groupes belges et étrangers :* Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège; Forces armées belges : officiers du Q.G. AFCENT; Rotary Club de Liège Nord-Est.

— *Personnalités* : M. Hareth Boustany, Conservateur, Musée national, Beyrouth; M. Sidney Goldstein, Associate Curator, The Corning Museum of Glass, Corning; M. Constantin Suter, Conservateur, Musée de l'Art de la Roumanie; M. Sigurd Schoubye, Museumsdirektor, Tønder (Danemark); Mme Anna Ziomecka, Conservateur, Musée national de Wroclaw (Pologne).

7. Bibliothèque et archives photographiques.

— Enrichissement de la bibliothèque par voie de dons, d'échanges et d'achats.

— Accroissement des archives photographiques relatives aux collections du Musée et à l'histoire du verre.

8. Publications.

— Annales du 6e Congrès International d'Etude Historique du Verre (Cologne, 1-7 juillet 1973), Edition du Secrétariat Général, Liège, 1974, 326 pp., ill.

— PHILIPPE, Joseph, *Femmes célèbres du passé : Christine de Suède, grande européenne avant la lettre*, dans « Beauté-Magazine », Bruxelles, n° 35 (1975), pp. 1-6, 8 fig. dont une en couleurs.

— PHILIPPE, Joseph, *Le Musée du verre de Liège*, dans : « Bulletin du groupe territorial de la Province de Liège » (Gendarmerie), n° de mars 1975, 2 pp.

— PHILIPPE, Joseph, *Le Musée du verre de Liège*, dans : « Revue La Vinerie », Liège, n° de décembre 1975, p. 8, 1 fig.

— PHILIPPE, Joseph, *L'Orient chrétien et des reliquaires médiévaux en cristal de roche et en verre conservés en Belgique*, Liège, Musée du Verre (500 tirés à part de 45 pages du « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », Liège, t. LXXXVI, 1974, pp. 245-289), 21 fig.

— PHILIPPE, Joseph, *Un grand artiste verrier belge : Charles Graffart*, dans : « Beauté-Magazine », Bruxelles, n° 34 (1975), pp. 1-6, 10 ill. dont une en couleurs.

V. — Secrétariat général de l'Association Internationale pour l'Histoire du Verre

1. Activités scientifiques.

— Préparation du programme scientifique du 7e congrès.

2. Activités d'organisation.

— Visite de M. Boustany, Délégué du Comité libanais de l'Association.

3. Publications.

— Edition des Annales du 6e congrès de l'Association (voir ci-dessus).

Accroissement des collections des Musées Curtius et d'Ansembourg

Fonds Ville de Liège (dons et achats)

ARGENTERIE.

— Epée liégeoise à poignée d'argent, 2e moitié du XVIIIe s. (75/10).

BEAUX-ARTS.

— « Le quai de Maastricht ». Dessin de François Maréchal (école liégeoise), 1908 (75/8).

— « Le quai de Maastricht ». Eau-forte de François Maréchal (école liégeoise), 1908 (75/9).

— « Jeune femme au chapeau ». Peinture d'Emile Berchmans (école liégeoise), début du XXe s. (75/35).

— « Liège (composition) ». Gravure sur bois de Georges Comhaire (école liégeoise), 1953 (75/37).

CÉRAMIQUE.

— Bouteille à genièvre en grès. Belgique ?, milieu du XXe s. (75/26). Don de M. Roger Courtois, Verlaine/s/Ourthe.

— Pot en terre cuite. Pays Belgique. XVIIIe s. (75/29).

HORLOGERIE.

— Montre suisse, vers 1900 (75/27). Don de M. Joseph Hardy, Heure-le-Romain.

— Montre à remontoir. Suisse? Fin du XIXe s. (75/28). Don de M. Joseph Hardy, Heure-le-Romain.

LUMINAIRE.

— Lanterne en bronze et verre, Liège, vers 1900 (75/16).

Epée liégeoise à poignée d'argent. 2e moitié du XVIIIe siècle (75/10).
(Photo Niffle, Liège)

MÉDAILLIER.

— Médaille en bronze à l'effigie de Maurice Destenay, Bourgmestre de Liège; œuvre de Marceau Gillard, sculpteur-statuaire à Herstal, 1975 (75/2). Don de la Ville de Liège.

— Cinq médailles en bronze argenté et oxydé gravées par Rudolf Höfler et frappées à l'occasion du 300e anniversaire de la Ville d'Eupen, 1974 (75/3-7). Don de l'Administration communale d'Eupen.

MÉTAL.

— Poudrier en cuivre repoussé; vraisemblablement Belgique, début XXe s. (75/38). Don de M. Joseph HARDY, Heure-le-Romain.

— Devants de chenets en bronze doré, à décor Louis XVI; vraisemblablement France, début du XIXe s. (75/39).

MOBILIER.

— Ensemble de 17 pièces de mobilier liégeois, vers 1900 (éléments de salle à manger et de salon, dont certains sont attribués à Gustave Serrurier-Bovy) (75/43-50). « Donation Fettweis-Pirenne, Verviers » effectuée par Mme J. Voncken-Fettweis, Liège.

Accroissement des collections du Musée du Verre

Fonds Ville de Liège (dons et achats)

TEMPS MODERNES.

— Bouteille liégeoise (?) du XVIIIe s. en verre brunâtre trouvée à Hasselt à l'emplacement d'une maison ancienne (75/15). Don de M. M. Driessen, Asch.

XIXe-XXe SIECLES.

AUTRICHE.

— Bouteille en verre incolore en forme de gourde; étiquette nommant une firme de Salzbourg, milieu du XXe s. (75/22). Don de Mme Joseph Lebrun, Liège.

Deux des pièces de mobilier Serrurier-Bovy (voir Musée Curtius, Acquisitions).
(Photo Niffle, Liège)

BELGIQUE.

— Bouteille à liqueur en verre jaune. Belgique (?), milieu du XX^e^ s. (75/24). Don de M. Roger Courtois, Verlaine/s/Ourthe.

— Bouteille à bière en verre brun. Belgique, milieu du XX^e^ s. (75/32). Don de M. Roger Courtois, Verlaine/s/Ourthe.

Région liégeoise (provenance d'utilisation).

— Abat-jour de veilleuse à pétrole en verre blanc opale; vers 1920 (75/20). Don de Mme Joseph Lebrun, Liège.

— Trois verres à boire en verre incolore, milieu du XX^e^ s. (75/23 a, b, c). Don de Mme Joseph Lebrun, Liège.

— Flacon en verre incolore, en forme de buste; fin du XIX^e^ s. (75/30). Don de M. Joseph Hardy, Heure-le-Romain.

Val-Saint-Lambert (Cristalleries du).

— Vase « à la chauve-souris », intitulé « Crépuscule ». Cristal du Val-Saint-Lambert à plusieurs couches. Gravure de deux chauves-souris par Philippe Wolfers (Bruxelles, 1858-1923), 1901; signée « P. Wolfers », en creux sur le pied (75/40).

— Pendeloque de lustre en cristal incolore pressé; création Nanny Still pour l'Hôtel Hilton de Bruxelles, 1966 (75/1). Don des Cristalleries du Val-Saint-Lambert.

— Encrier en cristal incolore taillé, fin XIX^e^-début XX^e^ s. (75/11). Don de M. Victor Ambroise, Hony-Esneux.

— Abat-jour en verre dépoli ayant servi à l'éclairage électrique de la voirie à Liège; marque « Val-St-Lambert-Belgique », 1^re^ moitié du XX^e^ s. (75/12). Transfert Ville de Liège.

— Presse-papiers « Rocher », en cristal incolore portant l'inscription gravée « Val St Lambert// Solidarité », 1975 (75/14). Don des Cristalleries du Val-Saint-Lambert.

— Grande coupe en cristal ambré, doublé bleu, triplé clair et taillé; style de Henry Van de Velde, vers 1900 (75/36).

ESPAGNE.

— Bouteille à sherry clissée, en verre brun. Inscriptions en espagnol et en anglais. Espagne (?), milieu du XX^e^ s. (75/21). Don de Mme Joseph Lebrun, Liège.

FRANCE.

— Grand vase à décor fluogravé (violettes, papillon, libellule). Inscription « Daum//Nancy// », vers 1925 (75/17). Don de Mme Verbrugghen, Bruxelles.

Vase « à la chauve-souris », en cristal du Val-Saint-Lambert, taillé par le grand orfèvre belge Art Nouveau Philippe Wolfers en 1901.

(Photo Niffle, Liège)

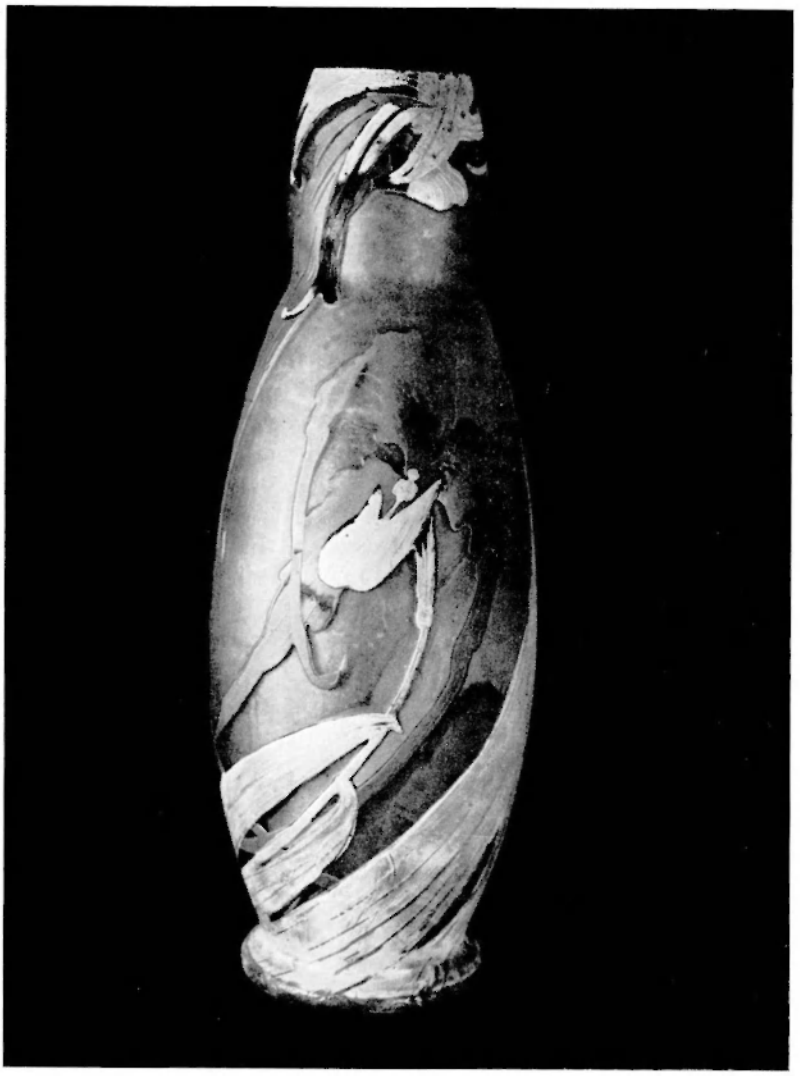

Vase en verre à décor fluogravé. Verrerie de Pantin-Saint-Denis, vers 1900.
(Photo Niffle, Liège)

— Tâte-vin en verre clair fabriqué vers 1970 pour le vigneron Henri Maire, à Arbois, Jura (75/17). Don de M. Antoine Buyle, Liège.

— Vase bulbeux à décor fluogravé d'inspiration végétale. Monogramme attribué à Legras et à la verrerie de Pantin-Saint-Denis, vers 1900 (75/41).

— Bouteilles (75/25, 31, 33, 34). Milieu du XX^e siècle. Dons de Mme Joseph Lebrun, Liège, et de M. Roger Courtois, Verlaine/s/ Ourthe.

GRANDE-BRETAGNE.

— Boule presse-papiers en verre incolore incrusté d'une bulle d'air et d'une spirale mauve. Caithness Glass Limited, Caithness, Scotland, 1975 (75/19). Don de la firme.

TCHÉCOSLOVAQUIE.

— Applique lumineuse en verre moulé et satiné représentant une tête de satyre, Bohême, fin XIX^e-début XX^e s.

Personnel et collaborateurs des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs

Décès :

— Décès de M. Adrien Reenaers, Préparateur-technicien, le 17 mars; il avait rempli ses fonctions durant 14 années d'une manière remarquable.

Nominations :

— Nomination de M. Roger Courtois, Menuisier-ébéniste, en qualité de Préparateur-technicien et en remplacement de feu Adrien Reenaers.

— Désignation d'une femme de service pour des travaux complémentaires.

Distinctions :

— Le Conservateur a reçu la croix d'officier de l'Ordre de la Couronne. Le prix de la Ville de Liège décerné par l'Association Royale

des Ecrivains francophones lui a été remis pour son ouvrage « Le Val-Saint-Lambert, ses cristalleries et l'art du verre en Belgique », paru en 1974 à Liège aux éditions Halbart.

A l'occasion du 25e anniversaire de l'entrée en fonctions du Conservateur, son buste a été exécuté par le sculpteur-statuaire Marceau Gillard. La presse et des revues ont rappelé son activité. Voir « Scop Liège », n° de novembre 1975, p. 8 s.; « Gazette nationale, L'Antiquaire », n° de décembre 1975; « Beauté-Magazine », Bruxelles, n° 3, trimestre 1975.

Missions du Conservateur :

— à Beyrouth (du 19 au 26 mars), pour préparer l'organisation du 7e congrès de l'Association internationale pour l'histoire du verre.

— à Bordeaux (7 février), pour y donner une conférence sur les collections du Musée du Verre de Liège.

— en République démocratique allemande, en septembre, comme vice-président du Comité international de l'ICOM pour les Musées d'Archéologie et d'Histoire et à l'occasion des réunions de ce comité.

Conférences, radio, télévision :

— Prise de vues cinématographiques au Musée du Verre pour la Japan Professional Cyclist Union.

Collaboration avec l'IAL :

— Le Conservateur a continué sa mission de co-secrétaire (archéologie) du Bulletin de l'IAL.

Collaborateurs :

— Par le décès du comte Joseph de Borchgrave d'Altena, Conservateur adjoint à l'IAL, nos musées ont perdu un collaborateur éminent et un ami fidèle.

— M. Pierre Baar, Conservateur adjoint à l'IAL, a continué à nous aider pour tout ce qui touche à l'activité, nationale et internationale, du Musée du Verre.

— M. Michel Vanderhoeven, attaché au Musée Provincial gallo-romain de Tongres, nous a continué sa collaboration pour la section romaine.

— Mme Léonard-Etienne, Conservateur adjoint aux Musées de la Ville, a été désignée pour collaborer, un jour par semaine, aux travaux de classement de la bibliothèque du Musée Curtius.

Réserves (étude des) :

— M. et Mme Georges Raepsaet ont entrepris l'étude systématique de l'important fonds romain de Theux-Juslenville.

— M. Marcel Otte a étudié le fonds de préhistoire de Rhode-Saint-Genèse.

Les réserves du Musée Curtius ont été fréquentées par d'autres chercheurs belges et étrangers, y compris des étudiants des universités :

— M. Jean-Pierre Lensen étudie l'omalien du fonds Lesire.

— Mlle Marleen Vanderpoorten (Gand) a examiné la céramique romaine à enduit rouge d'Attenhoven, de Bonsin, de Jupille.

— M. Jean-Marc Puissant s'est intéressé aux collections préhistoriques de la région de Wavre.

— Mme Zedeluis Sanders (Venlo) a étudié le fonds de préhistoire de Sainte-Walburge.

— M. Thomas Delarue a étudié les marques de tuiles romaines provenant des fouilles d'Amay et de Braives.

— M. François Tromme a pris connaissance des témoins préhistoriques de Wihogne dans les fonds de Puydt et Lesire.

Causeries-promenades :

Remercions les conférenciers des causeries-romenades nocturnes : M. J. Beguin, le comte J. de Borchgrave d'Altena (†), MM. H. Frère, A. Georges, Mme Laffineur-Crepin, Mlle Claire Massard, MM. G. Micheels, M. Otte, J. Philippe, M. Vanderhoeven.

Donateurs :

Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections : MM. Ambroise et Buyle, Caithne, Glass Limited, M. Courtois, Cristalleries du Val-Saint-Lambert, MM. Driessen et Hardy, Mmes Lebrun et Verbrugghen, Ville d'Eupens Ville de Liège, Mme Voncken-Fettweis.

Joseph PHILIPPE.

BUREAU

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

POUR LES ANNÉES 1975-1976

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Président :	MM. JEAN THILL.
Vice-Président :	FLORENT ULRIX.
Secrétaire :	JEAN PIEYNS.
Conservateur :	JOSEPH PHILIPPE.
Bibliothécaire :	N...
Trésorier :	F. ROBERT.
Conservateurs adjoints :	Comte JOSEPH DE BORCHGRAVE D'ALTENA (†), LÉON DEWEZ, HUBERT FRERE, RICHARD FORGEUR, JEAN BEGUIN, PIERRE BAAR.

Conseil

MM. Baron IVAN DE RADZITSKY D'OSTROWICK (†), LÉON-E. HALKIN, PIERRE HANQUET, JULIEN VENTER, G. HANSOTTE.

Commissions

Publications : MM. N..., président, J. PHILIPPE et G. HANSOTTE, secrétaires, L. E. HALKIN, P. HARSIN, R. VAN DER MADE, P. HANQUET, J. PIEYNS.

Fouilles : MM. J. PHILIPPE, Baron I. DE RADZITSKY D'OSTROWICK (†), F. ULRIX.

Acquisitions : MM. L. DEWEZ, J. PHILIPPE, P. BAAR.

Vérification du Musée : M^lle^ DANTHINE, MM. A. VAN ZUYLEN, G. HANSOTTE.

Vérification de la Bibliothèque : MM. G. HANSOTTE, R. FORGEUR, E. WAHLE.

Vérification des Comptes : MM. H. FRERE, J. VENTER, P. BAAR.

Excursions : Mme A. BAAR, présidente, MM. J. VENTER, R. FORGEUR, Baron I. DE RADZITZKY D'OSTROWICK (†), L. DEWEZ, Mme G. LEGRAND, M^lle^ M. L. MOTTARD.

Conférences : MM. G. HANSOTTE, J. PHILIPPE, P. COLMAN.

Protection des Sites : MM. J. VENTER, Baron I. de RADZITZKY D'OSTROWICK (†), F. ROBERT.

TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

ABELARD (Pierre), maître, p. 85, 87.
ABONDANCE, dessus de porte à l'hôtel de ville de Liège, par J. L. Counet, p. 38.
ABRION (Willaume), de Huy, p. 113.
ABRY (Louis), p. 3, 3 n. 1, 6, 59.
ACTÉON, métamorphose d', peinture à l'hôtel de ville de Liège, par Plumier, p. 45.
ADONIS, tableau de Dumoulin à l'hôtel de ville, p. 43.
AFFLIGHEM (dép. de Hekelgem), p. 126 n. 1.
AGIMONT (Marie de Looz d'), dame de Walhain, épouse de Thierry de Haneffe, p. 91, 91 n. 1; épouse d'Arnold de Rummen et d'Everard de la Marck, p. 93.
AIGREMONT (dép. d'Awirs), p. 95, 101, 102, 138; château d', p. 20 n. 2, 43 n. 6, 50, 50 n. 3, 68, 156; châtelain d', p. 147, voir SART; exposition à, p. 156; seigneur d', p. 103 n. 1, voir MARCK.
AILLY (Pierre d'), cardinal, p. 127.
AINEFFE (pr. Liège, arr. Huy), p. 99, 99 n. 2, 100, 102, 103, 108, 117, 120; cortil, voir HAULTEPENNE; (Danneau d'), p. 108; église d', p. 108, voir SAINT SULPICE; (Fasselot d'), p. 108; habitants d', voir BAULDIN, SERVAIS; (Henri d'), échevin de la haute cour de Seraing-le-Château, p. 101, 106, 107; (Henry d'), mambour de l'église Saint-Sulpice à Aineffe, p. 108, 117; lieu-dit à, voir AÎTRE, BORSET, CHAYNE, ENCLOS, WAGHERIE; (Ottelet d'), p. 118; reliefs effectués à, voir CHARLIER, SERVAIS; voir CHOPET.
AÎTRE, à bonnier de l', lieu-dit à Aineffe, p. 108.
AIXHE (Henry d'), p. 118; (Johan d'), son fils, p. 118.
AIX-LA-CHAPELLE, p. 127, 128, 146, 147; chanoine d', voir MERODE; église royale à, p. 147, voir VIERGE MARIE; hôtel de ville d', p. 47.
ALIDE, son époux voir MARISCAL.
ALLEMAGNE, p. 146.
ALOST (pr. Flandre orientale, ch.-l. arr.), p. 97.
ALTENA, comte d', p. 102.
AMAY (pr. Liège, arr. Huy), p. 103; avoué d', voir BLEHEN; chapelain d', p. 107; fonds romain d', au musée Curtius, p. 172.
AMPSIN (pr. Liège, arr. Huy), p. 102, 102 n. 2, 102 n. 3, 103; fief, voir MORADE; vignobles à, voir MORADE.
ANDENNE (pr. Namur, arr. Namur), p. 132; chapitre noble d', voir SAINTE BEGGE.
ANDRIEU (Johan), de Moha, p. 117; (Willaume), son fils, p. 117.
ANDRIMONT (pr. Liège, arr. Verviers), église d', p. 31.
ANGLETERRE, p. 80, 83, 142.
ANJOU (Louis II d'), roi de Sicile et d'Aragon, p. 139, 140; son épouse, voir ARAGON.
ANNONCIATION, p. 80.
ANS (pr. Liège, arr. Liège), p. 129, 143; houillères à, voir DATIN.
ANSELME, p. 83.
ANSEMBOURG, hôtel d', à Liège, p. 50, n. 1; musée d', à Liège, p. 3, 20 n. 2, 23 n. 4, 33, 33 n. 1, 41 n. 1, 58 n. 7, 63, 157, 158, 159, 163; portrait au musée d', voir LAMBINON.
ANSFRID, comte de Huy, p. 91.
ANTHEIT (pr. Liège, arr. Huy), p. 102, 102 n. 1; abbaye d', voir VAL-NOTRE-DAME.
ANVERS, marquisat d', p. 141.
ANZY-LE-DUC, portail d', p. 86 n. 2.
APOLLON, peinture à l'hôtel de ville par PLUMIER, p. 45.

APORTA (J. F.), fournisseur de plomb, p. 11 n. 1, 70.
AQUIN (Thomas d'), p. 86.
ARAGON, p. 140; roi d', voir ANJOU; (Yolande d'), épouse de Louis II d'Anjou, p. 140.
ARBOIS, p. 169; vigneron, voir MAIRE.
ARCKEL (Jean d'), prince-évêque de Liège, p. 131.
ARDENNES, le sanglier des, p. 95, voir MARCK.
ARDON, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Trond, p. 89.
ARENBERG (Charles d'), seigneur de Seraing-le-Château, p. 96; son épouse, voir MARCK; colonel de Napoléon Ier, p. 97; sire d', p. 91 n. 1, 93, voir MARCK.
ARGENTEAU (Louis d'), p. 102 n. 2.
ARTARY (Joseph), stucateur italien, p. 24, 25, 68, 70.
ASSOMPTION, œuvre de PLUMIER, p. 34.
ATTENHOVEN (pr. Liège, arr. Waremme), céramique romaine d', au musée Curtius à Liège, p. 172.
AUBERAT (d'), architecte, p. 7, 68, 70.
AUTRICHE, p. 84, 146, 165; abbaye, voir ZWETTL; archiduc d', voir PHILIPPE LE BEAU; (Frédéric III d'), roi des Romains, p. 146.
AVROY, mayeur de la cour d', p. 144, voir FALCOMONT.
AWANS (pr. Liège, arr. Liège), p. 91.

B

BABYLONE, p. 78.
BACCHUS, triomphe de, bas-relief de Renier Panhay de Rendeux, p. 27; tableau à l'hôtel de ville de Liège, p. 41.
BADE, maison ducale de, p. 129.
BADEN, p. 84.
BADON, p. 70.
BAIGNEUSE, tableau de François le Moyne, musée de Tours, p. 27 n. 1.
BARBIER (Johan le), p. 104.
BARVAUX (Johan de), p. 118.
BASENGE, fournisseur de lanternes, p. 22, 70.
BASTARD (Henry le), habitant de Seraing-le-Château, p. 104; son épouse voir LAMBOT; (Thiry le), p. 104, 111.
BATEUR (Pirar le), 105; son épouse, voir MARIE.
BAUDUIN, seigneur de Fontaines, p. 95.
BAULDIN (Jean), dit le dauphin de Waleffe, p. 99.
BAUTERSEM, lignage de, p. 124, 136.
BAVIÈRE, duc de, p. 146; (Guillaume IV de), comte de Hainaut, frère de Jean de Bavière, p. 129; (Jean de), prince-évêque de Liège, p. 129, 131; (Jacqueline de), épouse de Jean IV, duc de Brabant, p. 139, 141; (Joseph-Clément de), prince-évêque de Liège, p. 7, 11, 15, 20, 58, 61; (Marguerite de), duchesse, sœur d'Antoine de Bourgogne, p. 140; (Maximilien-Henri de), prince-évêque de Liège, p. 50 n. 2.
BAYA, marchand de velours, p. 38.
BEAUFAYS (pr. Liège, arr. Liège), p. 119.
BEAUMONT, vignoble de, p. 144 n. 4.
BEAUX-ARTS, musée des, à Liège, p. 34, 38, 64; peintures aux, voir BOSSUET, MARCHÉ; portrait aux, voir LIVERLO.
BEC, abbaye du, p. 82; abbé, voir SAINT-ANSELME.
BECKET (Thomas), saint, archevêque de Cantorbéry, p. 84 n. 4.
BÈGUE (Ernuld le), p. 115.
BEINE (Louis), p. 70.
BELLEFROID, p. 114, 118, voir SAULCHY; (Johan de, del, le), p. 105, 110, 112, 116; (Willaume de), échevin de Seraing-le-Château, p. 122.
BERAIN (Jean), décorateur, p. 29 n. 4, 40, 40 n. 1, 43.
BERCHMANS, sculpteur, p. 11; (Emile), peintre liégeois, p. 163.
BERG, duc de, p. 146; maison des, p. 102.
BERGER, p. 109; (Stassin le), p. 109; (Johan), fils de Stassin, p. 109; voir BOLANGIER.
BERION (Gillis), fournisseur de plomb, p. 11, 70.
BERLAYMONT (Jean de), p. 102 n. 2.
BERLO, aumône de, p. 108.
BERTO, p. 70.
BEVERLOO (pr. Limbourg, arr. Hasselt), église paroissiale de, p. 127.
BEYNE (Louis), sculpteur, p. 35.
BEYROUTH, p. 161, 171.
BÈZE, p. 145 n. 4, voir SARTO.
BIBBY (H.), graveur, p. 67.
BIÉVÈNE (pr. Hainaut, arr. Soignies), p. 93; seigneur de, voir ENGHIEN.
BINDELS-HUCK, graveur, lithographie de Liège, p. 66.
BLAISE (Gilet), de Haneffe, p. 112.
BLAIZE (Gilet), p. 109; (Raskin), p. 109.

BLAMONT (Marie de), p. 104.
BLEHEN (Arnuld de ou Ernuld de), avoué d'Amay, p. 103, 105, 113, 116; (Johan de), p. 116.
BLONDEL, p. 27 n. 4.
BODEGNÉE (dép. de JEHAY-BODEGNÉE), pauvres de, p. 118.
BOESMAN (Henry), filiastre de Guillaume Nadon, p. 105.
BOHÊME, p. 132, 170.
BOLANGIER (Johan le), dit le berger de Haneffe, p. 109.
BOMAL, voir HAYME.
BOMMELETTE, p. 94; seigneur de, voir BRABANT.
BONAMME (Joseph), sculpteur, p. 11, 70.
BONSIN (pr. Namur, arr. Dinant), céramique romaine au musée Curtius, p. 172.
BONT (Jean), archidiacre de Famenne, chanoine des cathédrales de Liège et de Cambrai, chancelier de Brabant, p. 135, 136, 141, 142.
BORDEAUX, p. 171.
BORLEIT, voir BORLEZ; (Johan de), p. 116; (Gilet de), fils de Jean, p. 116.
BORLEZ (pr. Liège, arr. Huy), p. 100, 102, 103, 115; église de, p. 111 n. 1; (Johan de), p. 118; (Rennechon de), p. 115, 116; habitant de, voir GRIMONT; lieu-dit à, voir MOT.
BORSET (dép. de VAUX-ET-BORSET), p. 99, 100, 102, 103, 115, 116, 118; église de, voir NOTRE DAME; (Godefroid de), p. 117; habitant de, voir FUMAL; lieu-dit à, voir TIERSY; mont de, lieu-dit à Aineffe, p. 108; taverne à, p. 118.
BORSUT, p. 102, 102 n. 1, 102 n. 3, 112; la grande fosse de, lieu-dit, p. 112; (Jacques de), p. 105, 109, 110, 112, 116, 118; (Stiennon de), habitant de Haneffe, p. 112, 120; (Grégor de), son fils, p. 112, 120; (Thiry de), p. 110, 111; (Jacques de), son fils, p. 111.
BOSSUET (François), peintre, p. 64; peinture, voir BEAUX-ARTS et MARCHÉ.
BOTTON, p. 108.
BOUFFLERS (Louis-François de), maréchal français, p. 1, 6.
BOUILLON, reddition du château de, toile à l'hôtel de ville de Liège par J. L. COUNET, p. 38.
BOULLÉE, architecte, p. 47 n. 5.
BOUQUETTE, p. 70.
BOURBON (Louis de), évêque de Liège, p. 95, 98.
BOURGOGNE, p. 129, 133, 137, 138; (Antoine de), duc de Brabant, p. 136, 139, 140, 141; duc de, voir JEAN, PHILIPPE LE BON; maison de, p. 123.
BOUTS (Dirk), exposition à Louvain, p. 156.
BOUVIGNES (pr. Namur, arr. Dinant), p. 133, 134, 138; souverain de, voir JEAN III.
BOVENISTIER (pr. Liège, arr. Waremme), p. 115; habitant de, voir MATY, NOMÉRANGE.
BOVY (Hubert), p. 70.
BRABANT, p. 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 116, 117, 118, 119, 120, 125, 132, 134, 139, 140, 141, 146, 149; archidiacre de, p. 134; chancelier de, p. 124 n. 1, 142, 147; chancelier du duché de, voir SART; duc de, p. 137, 139, 148, voir BOURGOGNE, JEAN III, JEAN IV, PHILIPPE LE BON, SAINT-POL; duchesse de, voir JEANNE; duché de, p. 123, 135; états de, p. 135, 139, 141; gouverneur de, p. 137; (Ide de), épouse de Guillaume de Stalle, p. 95; (Jean de), chevalier, seigneur de Dongelberg, Seraing-le-Château et Bommelette, p. 94, 95; secrétaire du duc de, voir DYNTER; secrétaire du conseil royal, voir LOYENS.
BRAIVES (pr. Liège, arr. Waremme), fonds romain au musée Curtius à Liège, p. 172.
BRANDEBOURG, margrave de, p. 144.
BRIALMONT (Gilis de), p. 111, 114; (Jean-Baptiste), p. 68, 70.
BRIAMONT (Gilis de), p. 119; (Johan de), p. 116.
BRIOUL (Johan de), p. 107.
BROCHART (Bartholomé), serrurier, p. 14, 70.
BROHET (Hennekinet), p. 112.
BROUCK (Collard de), de Waremme, p. 110, 115; (Ghis), p. 115.
BRUGES, p. 137.
BRUHL (Mathieu), orfèvre, p. 34, 68.
BRUXELLES, p. 38 n. 2, 97, 132, 137, 138, 141, 143, 156, 161; tapissiers de, voir LEYNIERS, REYDAMS.
BURDO (Godefroid-Antoine), chroniqueur, p. 3, 3 n. 3.
BUTKENS, p. 149.

C

CABINET DES ESTAMPES, à Liège, p. 2, 3; dessins de l'hôtel de ville conservés au, p. 60, 61; dessin et plan de la ville de Liège conservés au, p. 64.

CAITHNESS, Ecosse, p. 170.

CAITHNESS GLASS LIMITED, verrerie, p. 170.

CAMBRAI, p. 125; cathédrale de, p. 135; chanoine de la cathédrale, voir BONT; église à, voir SAINTE-CROIX.

CANEGHEM, chapellenie de, p. 125.

CANTORBERY, p. 80, 82, 84 n. 4; archevêque de, voir BECKET, SAINT ANSELME.

CAPITAINE (U.), p. 3 n. 4, 11 n. 2, 64.

CARAVAGE, école de, p. 38.

CAUCHIE (Henry delle), p. 113.

CHAINE, hôpital à la, à Liège, p. 111, 112, 117.

CHAMONT (Gile de), p. 113.

CHAMPIGNOTTE, lieu-dit à Haneffe, p. 110.

CHAMPION (Johan le), p. 117.

CHANDELON (N.), p. 11, 70.

CHANTRAINE, seigneur de, p. 104, 109.

CHANTRE (Pierre le), docteur de l'Université de Paris, évêque élu de Tournai, moine de l'abbaye de Longpont, p. 85.

CHAPON-SERAING (pr. Liège, arr. Huy), p. 89, 99 n. 2, 100, 100 n. 3, 102, 102 n. 1, 105, 106, 107, 108, 119, 120, 122, 122 n. 1; cour féodale de, p. 100, 100 n. 4, 105, voir GROULES; église de, voir SAINT-JEAN-BAPTISTE; habitant de, voir JAIRE, MASSAR, MOT, MOTTE, RUALLE, RUWALLE, SERVAIS; lieu-dit à, voir CHAYNE, LIÈGE, MARLIERS, MOTTE, SART, STREAU, WERIXHAS; maire de, voir MOTE; « masuyers » de, voir DELMOTE, GEMINE(S), MASSAR(T), STREAU.

CHARLEMAGNE, p. 90, 146.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE, p. 3.

CHARLES VII, roi de France, p. 138, 140, 143.

CHARLET (Johan), p. 103.

CHARLIER (Henrar le ou Henry le), p. 108, 110; (Henry), de Momalle, p. 111; (Rennechon le), p. 108, 112; (Watier le), p. 108.

CHARTRES, p. 81; évêque de, voir FULBERT.

CHARTREUX, église des, à Louvain, p. 146.

CHAUCIE (Henry delle), p. 114.

CHAUSSIE, voir CHAUCIE; (Ernuld delle), p. 104.

CHAYNE, campagne de, lieu-dit à Aineffe, p. 108, 117; tiège de, lieu-dit à Chapon-Seraing, p. 107.

CHOIREEGER (Henri), chaudronnier, p. 35 n. 3, 70.

CHOPET (Pirlo), d'Aineffe, p. 120.

CHYNPICHE, voie delle, p. 117.

CLAIRVAUX (Bernard de), p. 84, 84 n. 2; monastère de, p. 18; religieux de, voir HENRI.

CLARE (Osbert de), p. 83, 84 n. 1, 86.

CLÉMENCE, mademoiselle, p. 119.

CLÉMENT VII, pape, p. 126.

CLERQUE (Colin le), de Huy, mambour du Grand hôpital de Huy, p. 106, 120.

CLOES, « vestit » de Jeneffe, p. 120.

CLOKIER, voir CLOQUIER.

CLOQUIER, Les, famille de Huy, p. 116, 117; (Johan le), bourgeois de Huy, p. 103, 105, 113, 117, 118; (Guillaume de), p. 119; (Thiry le), p. 111.

CLOSON (Herman), fournisseur de bois, p. 22 n. 3, 70; (Jean), menuisier, p. 23, 48, 70.

COCHIN (Nicolas), p. 47.

COCLERS (Jean-Baptiste), peintre, p. 43, 45, 48, 68, 70; (Louis-Bernard), p. 69.

COENS, p. 70.

COLENSOEN (Guillaume), chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Liège, p. 147.

COLETTE (Lambert), fournisseur de lanterne, p. 20, 70.

COLLART (Johan), p. 113.

COLLECHON, voir COLSON.

COLOGNE, p. 145 n. 4; archevêque de, p. 132, 147; congrès d'étude historique du verre, p. 161; université de, p. 123, 125; ville libre de, p. 144.

COLOMBAN, frère, dominicain, charpentier d'art, p. 6, 7 n. 1, 68, 70.

COLSON (Johan), habitant de Seraing-le-Château, p. 103.

COMESTOR (Pierre), p. 85.

COMHAIRE (Georges), artiste liégeois, p. 163.

COMPAGNIE FORESTIÈRE ET FONCIÈRE DES FLANDRES, propriétaire du Château de Seraing-le-Château, p. 97.

CONCERTERIE, lieu-dit, p. 114.

CONCORDE, allégorie de la, à l'hôtel de ville de Liège par FISEN, p. 29.
CONVERTERIE, ferme de la, à Seraing-le-Château, p. 90, 93; ferme à Villers-le-Bouillet, p. 90 n. 3; (Johan delle), p. 105, 118.
COQUEREAU, p. 112.
CORBESIER (Gérard le), de Haneffe, p. 109, 110; (Johan), son fils, p. 110.
CORBIE, abbaye de, p. 81, voir SAINT-PIERRE; abbé de, voir RADBERT.
CORNING, p. 161.
CORT (Jean Charles de), seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Petit-Aaz, p. 100 n. 2.
CORTIL (Bauduin de), clerc du seigneur de la Marck, p. 101.
COUNET (Jean-Louis), peintre, 38, 45, 68, 70; sujets de dessus de portes par, voir ABONDANCE, HISTOIRE, PAIX, RELIGION, SCIENCE; peinture à l'hôtel de ville, voir BOUILLON, SAINT LAMBERT.
COURSEL (pr. Limbourg, arr. Hasselt), p. 103 n. 1.
COUTHUIN (pr. Liège, arr. Huy), p. 115.
CRALLE, serrurier, p. 26, 70.
CRAMILLON, veuve, p. 68, 70.
CRASSIER (Guillaume-Paschal), baron, antiquaire, p. 35, 68, 70.
CREMETTI, lithographe et graveur, p. 65.
CROISIERS, couvent des, à Liège, p. 115.
CROIX, alle, lieu-dit à Viemme, p. 120; demoiselle delle, p. 118.
CURTIUS, musée, à Liège, p. 2, 3, 4, 5, 9 n. 2, 10, 12, 13, 16, 17, 33 n. 1, n. 5, 38 n. 2, 58, 58 n. 7, 63, 75, 155, 156, 159, 160, 163, 172; dessins de l'hôtel de ville de Liège conservés au, p. 60, 61; fonds à étudier au musée, p. 155, 156, 159, 160, 163, 172 : céramique, voir ATTENHOVEN, BONSIN, JUPILLE; préhistoire : voir LESIRE, RHODE-SAINT-GENÈSE, SAINTE-WALBURGE, THEUX, WAVRE; romain : voir AMAY, BRAIVES; gravures de l'hôtel de ville de Liège conservées au musée, p. 61, 62, 63; médaille de la façade de l'hôtel de ville, p. 58.
CUVELIER (Johan), « vestit » de l'église de Verlaine, p. 120; (Linart le), de Marchine, p. 115.

D

DAGAR, voir SARTO.
DAGOVAUX, les prés, p. 111 n. 1.
DALVE, voir DAVE.
DANEMARK, p. 161.
DAPHNÉ, peinture à l'hôtel de ville de Liège par PLUMIER, p. 45.
DARTOIS, p. 69.
DATIN, p. 143; (Guillaume), possesseur de houillères à Ans, p. 129, 133; (Watier), possesseur de houillères à Ans, p. 129, 133.
DARENBERG, famille d', p. 102; voir MARCK.
DAUM, verrerie à Nancy, p. 167.
DAVE (Stochar de), p. 113, 120.
DAXHELET (Bauduin), p. 109, 117.
DEBECHE, polychromeur, p. 33, 70.
DECHARNEUX (Joseph), menuisier, p. 22, 70.
DEFRESNE (Jean-Georges), p. 45, 70.
DEL COUR (Jean), sculpteur, p. 20.
DELEMME, p. 65.
DELLOYE (Jean), peintre, p. 34, 50 n. 3, 68, 70.
DELMOTE (Hélin), « masuyer » de la cour censale de Chapon-Seraing, p. 100 n. 3, 105.
DELPAIRE (Nicolas), p. 26, 29, 68, 70.
DELVAUX (Jehenne), p. 103, 104.
DEMANY (Henri), fournisseur de bois, p. 22 n. 3, 70.
DEMANY, architecte, p. 97.
DEMARTEAU (Gilles, l'ainé), graveur du roi, p. 47, 47 n. 6.
DENIS (Guillaume), p. 116; (Johan), p. 105, 112, 113, 114, 116, son épouse voir MARIE.
DE PUYDT, Fonds préhistorique au musée Curtius, p. 172.
DERYS (Michel), p. 24, 70.
DE SMET (J.), propriétaire du château de Seraing-le-Château, p. 97.
DESTENAY (Maurice), bourgmestre de Liège, p. 165; médaille en bronze à l'effigie de, p. 165.
DESTEXHE (Henry), maire de la haute cour de Seraing-le-Château, p. 101.
DEUTZ (Rupert de), p. 81, 84 n. 2.
DIANE, enlèvement de, bas-relief par Renier Panhay de Rendeux à l'hôtel de ville de Liège, p. 28; peinture à l'hôtel de ville de Liège par PLUMIER, p. 45; tableau de DUMOULIN à l'hôtel de ville de Liège, p. 43; les nymphes et, tapisserie de LEYNIERS et REYDAMS, p. 38 n. 2.
DIERNE, rivière d', p. 116.
DINANT (pr. Namur, ch.-l. arr.), p. 133, 138; tour à, voir MONTORGUEIL.

DODEMONT, p. 70; (Maroye), p. 104; (Ottart), p. 104.
DODOMONT (Johan Amele), p. 114; (Hélart), p. 114.
DOIGNI (Henri), menuisier, p. 22, 70.
DOMMARTIN, p. 84 n. 4, 116; bataille de, p. 93; voir MARTIN; seigneur de, voir SUREAL.
DONCEEL (pr. Liège, arr. Waremme), p. 98, 99, 109, 111.
DONGELBERG (pr. Brabant, arr. Nivelles); (Jean de), seigneur de Dongelberg, p. 94, 95; (Jean de), son fils, p. 95; (Louis de), écuyer, fils de Jean, p. 94, 95, 100, son épouse, voir FONTAINES; (N. de), épouse, voir WARFUSÉE, p. 94; seigneur de, p. 94, 139; voir BRABANT.
DONGLEBERT, voir DONGELBERG.
DOUDOUMONT (Maroye), p. 117.
DRION, maître-maçon, p. 11.
DUCKERS, stucateur, p. 47 n. 5.
DUISBOURG, p. 145; costre de, voir SARTO.
DUKERS, maçon, p. 45, 68, 70.
DUMOULIN (A. D.), peintre à l'hôtel de ville de Liège, p. 42, 43 n. 1, peintures voir ADONIS, DIANE, VÉNUS; (Jean-Baptiste), peintre, p. 30, 68, 70, œuvre, voir VÉNUS; (Lambert D.), p. 42, 43 n. 1.
DUPONT (F.), p. 58.
DUVIVIER (Benjamin), graveur, p. 58 n. 5; (Gangolphe), graveur, p. 58, 58 n. 5; (Guillaume), graveur, p. 4, 5, 13, 14, 58 n. 5, 59, 59 n. 1, 59 n. 3, 61, 62, 63, 68, 70; (Jean), graveur, p. 58 n. 5.
DORMITION, p. 80.
DYNTER (Edmond de), chroniqueur, secrétaire du duc de Brabant, p. 123 n. 1, 136, 137, 140, 149.

E

EADMER, p. 82, 83, 84 n. 1, 86.
EBURONS, p. 149.
EMINES, p. 124 n. 2.
EMMANUELE, ouvrage de Richard de S'-Victor, p. 82.
EMPIRE, p. 138.
ENCLOS, lieu-dit à Aineffe, p. 108.
ENGHIEN (Gérard), châtelain de Mons, seigneur d'Havré, de Biévène, de Seraing et de Warfusée, p. 93; son épouse, voir SERAING.
ENGIS (pr. Liège, arr. Liège), pauvres d', p. 103; seigneurie d', p. 102 n. 2.
ENTRE-MEUSE-ET-ARCHE, p. 124 n. 2; bailli d', voir SART.
ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, p. 133.
EPHÈSE, concile d', p. 79.
EPIPHANIE, p. 100.
ESPAGNE, p. 167.
EUGÈNE IV, pape, p. 142, 143.
EUPEN (pr. Liège, arr. Verviers), p. 23 n. 4, 165; médaille anniversaire de la ville d', voir HÖELER.
EVERARD, p. 70.
EXETER, Angleterre, p. 80.
EZECHIEL, prophète, p. 78, 79, 80, 81, 86, 87 n. 1.

F

FABRY (Henri), p. 38, 70.
FALCOMONT (Cloes de), dit textor, bourgmestre de Liège, p. 144 n. 2, son épouse, voir MONTEGNÉE; (Gilis de), châtelain de Seraing-le-Château, échevin de la haute cour de Seraing-le-Château, p. 101, 104, 105, 109; (Libert de), dit tector ou textor, échevin de la souveraine justice de Liège, mayeur de la cour d'Avroy, bailli de la cour de Jupille, p. 144, 144 n. 2; son épouse voir HAMER, ROCHE.
FAMENNE, p. 142; archidiacre, voir BONT.
FANCHON (Ailis de), grand-mère de Huwar de Kemexhe, p. 106.
FAVEREAU (H. de), p. 61.
FAYN, architecte, p. 11, 68.
FEIX, p. 124 n. 2; maire de, voir SART.
FERLIN (Louis de), procureur du couvent du Val-Notre-Dame, p. 118, 119.
FEXHE (Huwet de), de Liège, p. 106.
FIDÉLITÉ, allégorie de la, par FISEN, à l'hôtel de ville de Liège, p. 29.
FINDEN (E.), graveur, vue de Liège par, p. 65.
FISEN (Englebert), peintre, p. 29, 29 n. 5, 68, 70; allégorie par, voir CONCORDE, FIDÉLITÉ, FOI.
FIZE (Johan de), p. 117.
FLANDRE, p. 137, 141; comte de, p. 129, voir JEAN, PHILIPPE.
FLEUR, buisson ou bouxhon dame, lieu-dit à Verlaine, p. 104, 105, 109 111, 113, 118.

FLÔNE (pr. Liège, arr. Huy), p. 107; abbaye de, p. 90, 109.
FLORENNES (pr. Namur, arr. Philippeville), chapellenie de, p. 127.
FLOYON, maître Ghis de, p. 112; (Johan de), bailli de Hesbaye, p. 112.
FOI, allégorie de la, par FISEN, à l'hôtel de ville de Liège, p. 29.
FONTAINE (Jaspar), imprimeur des plans de l'hôtel de ville de Liège, p. 59, 70; (Johan de), p. 105, 114.
FONTAINES, seigneur de, p. 95, voir BAUDUIN; (Isabeau de), épouse de Louis de Dongelberg, p. 95.
FOOZ (pr. Liège, arr. Liège); (Everlin de), abbé de Saint-Laurent, p. 84, 84 n. 4; son père, voir SURÉAL.
FORCE, sculpture par HANS, p. 20.
FOSSE (pr. Namur, arr. Namur), chapitre collégial de, p. 99.
FOSSÉ (Wauthier de), échevin de Seraing-le-Château, p. 122.
FRANCE, p. 18, 37 n. 1, 40 n. 1, 47 n. 5, 85, 102, 138, 140, 156; roi de, voir CHARLES VII, HENRI IV, LOUIS XIII; La ... accueillant la ville de Liège, bas-relief d'A. P. FRANCK, p. 47.
FRANCHIMONT (dép. de Theux), p. 95, 98, 101, 102, 102 n. 1, 103; château de, p. 111; haut voué de, voir MARCK; marquis de, voir MARCK.
FRANCK (Antoine-Pierre), stucateur, sculpteur, p. 47, 69, 70; bas-relief en stuc, voir FRANCE.
FRANC-WARET (pr. Namur, arr. Namur), p. 124; fief à, voir SART.
FRANKOT (Libert), p. 112.
FRÈRES CROISIERS, couvent des, à Huy, p. 104.
FRÈRES MINEURS, couvent des, à Huy, p. 107, 120.
FROIDMONT, fief de, au comté de Namur, p. 128.
FROYMONT, voir FROIDMONT.
FULBERT, évêque de Chartres, p. 81.
FUMAL (pr. Liège, arr. Waremme), p. 134; (Johan de), habitant de Borset, p. 116.

G

GAESBEECK, sire de, p. 141.
GAGINI, stucateur italien, p. 23 n. 4, 70.
GAND, p. 156.
GEER, rivière, p. 103, 105, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119.
GEEST-GÉROMPONT (pr. BRABANT, arr. Nivelles), p. 123.
GEEST, voir SART.
GELBRESSÉE (pr. Namur, arr. Namur), église de, p. 124 n. 1.
GEMINE(S) (Baudouin de), p. 106, 107, 117; (Johan de), père de Baudouin, « masuyer » de la cour censale de Chapon-Seraing, p. 100 n. 3, 106, 107, 120.
GÉRARD (J.), doreur, p. 11, 70.
GERBEHAYE (Anne-Josine de), p. 96; son époux, voir MARCK; (Henry de), habitant de Seraing-le-Château, p. 104; (Herman de), échevin de la haute cour de Seraing-le-Château, p. 101.
GERPINNES (pr. Hainaut, arr. Charleroi), p. 134.
GHÉMAR, graveur, lithographie de Liège par, p. 65.
GHIS (Cloes), p. 111, 120.
GHIYS (Johan le), p. 117.
GILE, procureur du couvent de la Paix-Dieu, p. 118.
GILET (Johan Libert) de Verlaine, p. 112.
GILIS, châtelain de Seraing, p. 100 n. 3.
GILLARD (Marceau), sculpteur-statuaire d'Herstal, p. 160, 165, 171.
GISLAIN (Jean), p. 149, 150, voir SART.
GLAIN (pr. Liège, arr. Liège), p. 97.
GODIN, p. 70; (Wathieu), p. 104.
GOFFIN, cour, à Verlaine, p. 112.
GONGNÉE, lieu-dit à Verlaine, p. 111.
GORELIER (Johan le), de Waremme, p. 114.
GOSSUART (A. J.), chroniqueur, p. 3, 3 n. 3.
GRAFFART (Charles), artiste verrier, p. 162.
GRANDE-BRETAGNE, p. 170.
GRAND-HÔPITAL, à Huy, p. 106, 107; mambour du, voir CLERQUE.
GRANDS MALADES, hôpital des, à Huy, p. 118.
GRAND SART, lieu-dit à Hanette, p. 110; lieu-dit à Waremme, p. 115.
GRÉGOIRE XII, pape, p. 134.
GRIMOALD, p. 89.
GRIMONT (Anne), épouse de Charles Mathy puis de Jean Persotte, p. 111 n. 1; (Jean), p. 111 n. 1, son épouse, voir MONTJOIE; (Gérard), son fils, p. 111 n. 1; (Libert), habitant de Borlez, p. 108, 115, 117.

GRONSVELD, Pays-Bas, p. 100; (Henri de), seigneur d'Oupeye, p. 100.
GROULES, cour féodale de, à Chapon-Seraing, p. 100, 100 n. 2.
GROY (Aymery), chanoine de la collégiale Saint-Martin à Liège, chancelier de Liège, p. 147.
GUEUX, p. 96; chef des, voir MARCK.
GUICHARDIN, p. 137.
GUILLEMINS, couvent des, à Liège, p. 118; procureur des, voir REVIN.

H

HABAILLE, dame, p. 120.
HABIERVAULX, lieu-dit, p. 119.
HAINAUT, p. 125, 129, 141; comte de, voir BAVIÈRE; comté de, p. 137; comtesse de, voir JEANNE.
HALLET (Julien), sculpteur, p. 9, 11, 18, 69, 70.
HAMAL, p. 96; château de, p. 47 n. 5; comtesse de, voir OULTREMONT; (Emile de), fils de François p. 97; (François de), comte, p. 97.
HAMENDE, campagne delle, à Oudoumont, p. 114.
HAMER (Collard), citain de Liège, p. 144; son épouse, voir SART; (Isabelle), fille de Collard, p. 144, épouse de Libert de Falcomont.
HANEFFE (pr. Liège, arr. Waremme), p. 89, 95, 99 n. 2, 102, 102 n. 1, 103, 105, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 117, 118, 120, 121; (Daneau de), p. 110; (Piron de), son fils, p. 110; (Doem de), p. 118; église de, p. 121; « vestit » de, l'église de, voir PIERRE; (Eustache Persant le vieux de), père de Thierry Tabareau, p. 91; (Eustache Persant II), frère de Thierry Tabareau, p. 91; (Eustache de), sire de Seraing-le-Château, fils de Thierry de Haneffe, p. 91; son épouse, voir WARFUSÉE; généalogie de, p. 93; (Géradoul de), p. 110; (Johan), son fils; habitants de, voir BLAISE, BOLANGIER, TEXHEUR, THIER, TIER, TIÈRE, TRAZET; lieu-dit à, CHAMPIGNOTTE, GRAND-SART, HUART, MOLIN, MORTIER, PREIT, PUCHE, RÈWE, RIWA, RIWE, SERAING, THIER, TIER, TIÈRE, TOMBE, TOMBEUR, TOMBOUR; luminaire de, p. 110; maison de, p. 91; molin de, p. 116; personnes qui relèvent des biens à, voir BERGER, BORSUT, BROUCK, CHARLIER, CORBESIER, JAMAR, MARIXHAL, TIÈRE, TOMBEUR; seigneur de, p. 91, 99, 111, 116; (Renkin de), p. 114; (Thierry de), fils d'Eustache Persant II, chevalier banneret, sire de Seraing-le-Château et de Herck, p. 91, son épouse, voir PRESLES; (Thierry de), fils d'Eustache de Haneffe, sire de Seraing-le-Château, Walhain, Warfusée, chevalier, p. 91, 91 n. 1, son épouse, voir AGIMONT; voir LHOST, RANDON.
HANNEKINET, p. 121.
HANS (Jean), sculpteur, p. 20, 21, 22, 24, 27 n. 5, 28, 35, 38, 69, 70; allégorie par, voir JUSTICE; sculpture par, voir FORCE.
HARDOUIN-MANSART (J.), p. 18 n. 5.
HARDUÉMONT (dép. de Haneffe), p. 104, 113, 115, 118; (Houbot de), p. 115.
HARPEUR (Johan le), de Verlaine, p. 113; son épouse, voir YDE.
HASSELT (pr. Limbourg, chef-lieu arr.), p. 165.
HASSERZ (H.), graveur, p. 66.
HATREAU, campagne de, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 104, 116.
HATTEREAU, lieu-dit, p. 119.
HAULTEPENNE, Cortil dit, à Aineffe, p. 108; seigneurie de, p. 102 n. 2.
HAVRÉ (pr. Hainaut, arr. Mons), p. 93; seigneur de, voir ENGHIEN.
HAYME, hôtel, de Bomal, p. 47.
HEILIGENKREUZ, abbaye cistercienne de, p. 84.
HEINSBERG, comte de, p. 130; (Jean de), prince-évêque de, p. 130, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 141, 142, 147; le régiment de, p. 143.
HEINSE (Pierre-Jean), p. 35, 70.
HEINZ (A.), graveur, p. 67.
HELMAN (Johan), maître de Liège, p. 108, 115, 116, 117.
HENET, menuisier, p. 45, 70.
HENKIN (Pirar), p. 114.
HENRI IV, roi de France, p. 37 n. 1.
HENRI, religieux du monastère de Clairvaux, p. 18.
HEPCÉE, desour le, lieu-dit à Verlaine, p. 111; (Johan de), p. 112.
HEPECHÉES, voir HEPCÉE.
HERCK (Jeanne de), voir WARFUSÉE.
HERCK-LEZ-TONGRES, p. 91; seigneur de, voir HANEFFE, TABAREAU.
HERMAN (Joseph), p. 39, 70; maire de Seraing-le-Château, p. 104.
HERSTAL (pr. Liège, arr. Liège), p. 100,

145, 165; curé de, voir SART; sculpteur-statuaire, voir GILLARD.
HESBAYE, p. 89, 90, 102 n. 2, 112, 145 n. 2; avoué de, p. 91 n. 1, 93, voir MARCK; bailli de, voir FLOYON.
HEUSCH (frères), graveurs, p. 67.
HIERON, musée du, à Paray-le-Monial, p. 86 n. 2.
HILDESHEIM (Berward d'), p. 81.
HILTON, hôtel, p. 167.
HISTOIRE, dessus de porte représentant l', à l'hôtel de ville, par J. L. COUNET, p. 38.
HODEIGE (Oude de), p. 116, son époux, voir HORION; (Watoulle de), p. 111.
HOENSBROEK, château de, p. 24 n. 3.
HÖFLER (Rudolf), graveur, médailleur, p. 165.
HOLLANDE, p. 141; comté de, p. 137.
HOLLOGNE, p. 115.
HORION (Mathy de), p. 116; son époux, voir HODEIGE.
HOSSEAU, en, lieu-dit à Huy, p. 107.
HÔTEL DE VILLE, de Liège, 1, 2, 3, 4, 10, 12, 16, 17, 45; balustrade en fer forgé à l', p. 19, voir TILMAN; bas-reliefs de bois à l', voir BACCHUS, DIANE, MERCURE, PROSERPINE, SILÈNE; cheminées à l', p. 25, voir ARTARY; escalier à l', p. 21, voir HANS; grilles de la cour à l', p. 13, 14, voir TERMONIA; peintures à l', voir ACTÉON, APOLLON, DAPHNÉ, DIANE, DUMOULIN, PARIS, RIGA, SALOMON, SMITSEN, VÉNUS; plan de l', p. 4, 5, 10, 12, 16, 17, voir DUVIVIER, LÉONARD; reliefs à l', voir JUSTICE, PAIX; sculptures à l', voir HANS, p. 36; statues à l', voir JUSTICE, RELIGION.
HUART, alle croix, lieu-dit à Haneffe, p. 110.
HUSTIN (Jean), p. 94; son épouse, voir WARFUSÉE; (Jean), fils de Jean Hustin d'Oultremont, bourgmestre de Liège, p. 95, son épouse, voir MOGE; (Jean ou Jean dit), voir OULTREMONT.
HUSSITES, p. 132.
HUWAR, alle croix, lieu-dit, p. 118.
HUY (pr. Liège, ch.-l. arr.), p. 77, 90, 91, 93, 97, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 133, 145; abbaye à, voir NEUFMOUSTIER; béguines de, p. 115; bourgeois de, voir CLOQUIER; chapitre de, voir NOTRE-DAME; collégiale à, voir NOTRE-DAME; comte de, voir ANSFRID; comté de, p. 89, 91, 98; couvent à, voir FRÈRES CROISIERS, FRÈRES MINEURS; échevinage de, p. 133; église de, voir SAINT-LÉONARD, SAINT-MORT, SAINT-NICOLAS-SUR-LE PONT; (Ghis de), maître, p. 108, 109; (Godefroid de Marneffe de), voir MARNEFFE; grand-hôpital de, p. 106, 120; mambour du grand-hôpital de, voir CLERQUE; habitants de, voir ABRION, CLOQUIER; hôpital, voir GRANDS MALADES; hospice à, voir OULTREMONT; (Johan de), p. 110; lieu-dit à, p. 122, voir ENTRE DEUX PORTES, HOSSEAU; maison de ville de, p. 52; voir CLERQUE, CLOQUIER, MARISCAL.

I

IRLANDE, p. 80.
ISRAËL, p. 76, 78, 81, 87.
ITALIE, p. 80.

J

JAIRE (Henri le), habitant de Chapon-Seraing, p. 106, 108.
JAMAR (Willaume), dit Sotteau, p. 111.
JAMINON, p. 110.
JEAN III, comte de Namur, p. 133, 138; duc de Brabant, p. 125.
JEAN IV, duc de Brabant, p. 134, 135, 136, 139; son épouse voir BAVIÈRE.
JEAN SANS PEUR, comte de Flandre, duc de Bourgogne, p. 129.
JEANNE D'ARC, p. 138.
JEANNE, comtesse de Hainaut, p. 125.
JEANNE, duchesse de Brabant, fille de Jean III, p. 125, 134.
JEHAY (Stienne de), habitant de Seraing-le-Château, p. 104; (Piron), son fils, p. 104.
JEHEIT, voir JEHAY.
JEMEPPE, p. 117, voir PREUD'HOMME.
JEMEPPE-SUR-MEUSE (pr. Liège, arr. Liège), p. 89.
JEMEPPE-SUR-SAMBRE (pr. Namur, arr. Namur), p. 128.
JENEFFE (pr. Liège, arr. Waremme), p. 120; « vestit » de, voir CLOES.
JÉRUSALEM, p. 78.
JODOIGNE (pr. Brabant, arr. Nivelles), p. 123.
JOHAN, « vestit » de Verlaine, p. 112, 113.

JUGIE (M.), père, p. 80.
JULIERS, duc de, p. 146.
JULLIN, fournisseur de marbre, p. 20, 70.
JUPILLE (pr. Liège, arr. Liège), p. 144; bailli de la cour de, voir FALCOMONT; céramique romaine de, au musée Curtius, p. 172.
JUPPIN (Jean-Baptiste), peintre, p. 43, 45, 47, 69, 70.
JURA, p. 169.
JUSTICE, allégorie de la, à l'hôtel de ville de Liège, p. 24, 31, 35; statue de la, à l'hôtel de ville de Liège, p. 9, 60.

K

KABAILLE, cortil, lieu-dit à Verlaine, p. 112; dame, p. 113.
KÉBAR, p. 78.
KEMEXHE (pr. Liège, arr. Waremme); la demoiselle de, p. 107, 118; (Johan de), p. 106; (Huwar de), son fils, p. 106.
KENLKIEN, p. 114, voir HENKIN.
KERSBOOM (Mahaut), fille naturelle de Jean de Heinsberg, épouse de Louis Heyneman de Sart, p. 131 n. 3.
KLERCK (J. de), chroniqueur, p. 149.

L

LADMIRAN (Johan), p. 112.
LAITOT, campagne de, lieu-dit à Verlaine, p. 105.
LAITRE, p. 138; voir SART.
LAMALLE (Johan de), p. 120.
LAMBERT (Johan), p. 105, 110.
LAMBINON (Mathias de), bourgmestre de Liège, p. 15, 63; épouse, voir SON.
LAMBOT (Henry), p. 103; (Johan), p. 104; (Benoite), sa fille, épouse de Henry le Bastard, p. 104.
LAMBOTTE, marbreur, p. 35, 70.
LAMINE (Adolphe de), chevalier, propriétaire du château de Seraing-le-Château, p. 97.
LAMIRAN (Colard), p. 144.
LATHOUR, fournisseur des balustres de l'hôtel de ville, p. 9, 71.
LEDENT (Joseph), p. 71.
LEGRAS, verrier, p. 170.
LENS, p. 147.
LÉONARD, dessinateur de plans de l'hôtel de ville de Liège, p. 6, 10, 12, 14, 16, 59, 71; fournisseur de toiles, p. 34.
LEPAUTRE (P.), p. 18 n. 5.
LE ROY, p. 71.
LESIRE, fonds omalien au musée Curtius, p. 172.
LESQUARÉ (Johan), p. 115.
LEYNIERS (Daniel), tapissier à Bruxelles, p. 29, 38 n. 2, 41 n. 1, 71.
LHOST (Williame), de Haneffe, p. 121; (Willaume), de Waremme, p. 115; (Johan), son fils, p. 115.
LIBERT, hôtel, à Liège, p. 29 n. 2; (Jean), échevin de Seraing-le-Château, p. 103, 109, 111, 117, 122.
LIBERTÉ, allégorie de la, à l'hôtel de ville, p. 31.
LIÈGE, p. 1, 2, 3, 4, 8, 11, 12, 15, 16, 20 n. 2, 22, 22 n. 5, 29, 29 n. 2, 33, 34, 38, 39, 47, 50, 58, 63, 65, 68, 69, 75, 84, 93, 95, 98, 100, 101, 104, 106, 108, 109, 110, 111, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 142, 143, 144, 145 n. 2, 146, 147, 148, 149, 156, 163, 165, 167; abbaye à, voir SAINT-JACQUES, SAINT-LAURENT; archiprêtre de, voir SART; béguines de, voir SAINT-CHRISTOPHE; bourgmestres de, p. 54, 63, 144 n. 2, voir DESTENAY, FALCOMONT, HUSTIN, LAMBINON, LIVERLO, LOHIER, MONTEGNÉE, SART, TRAPPE; cathédrale, voir SAINT-LAMBERT; chancelier de, p. 130, voir GROY, SART, SERAING; cité de, p. 6, 53, 143, 144; comptes de la cité de, p. 2 n. 3, 53; recès de la cité de, p. 53, 54; collège à, voir SAINT-SERVAIS; collégiales à, voir SAINT-BARTHÉLÉMY, SAINT-DENIS, SAINT-JEAN-L'EVANGÉLISTE, SAINT-MARTIN, SAINT-PAUL, SAINT-PIERRE, SAINTE-CROIX; couvents à, voir CROISIERS, GUILLEMINS; cure à, p. 44, voir SAINT-MARTIN; diocèse de, p. 123, 127, 147; échevinage de, p. 133; éclairage électrique de la voirie à, p. 167; école à, voir SAINT LUC; églises à, voir MAGDALAINE, SAINT-CHRISTOPHE; gravure de la ville de, p. 64; gravure de, par G. COMHAIRE, p. 163; par E. FINDEN, p. 65; habitant de, voir FEXHE; haut voué de, voir MARCK; hôpital à, voir CHAINE; hôtel à, voir ANSEMBOURG, LIBERT, SELYS; hôtel de ville de, p. 1, 2, 3,

4, 5, 7, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 21, 25, 28, 29, 30, 32, 36, 37, 39, 40, 42, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 58, 59, 64, 65, 73; allégorie à l'hôtel de ville de, voir JUSTICE, LIBERTÉ; bibliothèque de l'hôtel de ville, p. 50; dessins de l'hôtel de ville, p. 59, 60, 61, voir LÉONARD; dessus de porte à l'hôtel de ville, par J. L. COUNET, voir ABONDANCE, HISTOIRE, PAIX, RELIGION, SCIENCE; gravures de l'hôtel de ville, p. 61, 62, 63; gravure de l'hôtel de ville par H. HASSERZ, p. 66; gravure du plan de l'hôtel de ville, voir DUVIVIER; lithographie de l'hôtel de ville, p. 65, 66, 67, voir CREMETTI, HEUSCH; médaille de la façade de l'hôtel de ville, voir CURTIUS, DUVIVIER, SAINT-TROND, SCHELBERG, VIE WALLONNE; peintures à l'hôtel de ville, voir PARNASSE, SMITSEN; plan de l'hôtel de ville, p. 4, 5, 10; statues à l'hôtel de ville, voir JUSTICE, RELIGION; lithographie de, p. 65, 66, voir BINDELS-HUCK, GHÉMAR; maison des états de, p. 69, 70; maison de ville, voir VIOLETTE; maître de, voir HELMAN, LONCHIN; musée à, voir ANSEMBOURG, BEAUX-ARTS, CURTIUS, VERRE, VIE WALLONNE; Cabinet des estampes à, p. 2, 59, 64; official de, voir SART; palais des princes-évêques à, p. 15, 68; pauvres béguines de, p. 113; pauvres de la cité de, p. 111; pays de, p. 51, 96; perron de, p. 1, 65; place du marché, p. 1, 8; prince-évêque de, p. 7, 9, 55, 56, 91, 146, voir ARCKEL, BAVIÈRE, BOURBON, HEINSBERG, MARCK, MEAN, WALENRODE; principauté de, p. 64, 125, 129, 133; chancelier de la principauté de, voir SART; rue à, voir NEUVICE; souveraine justice de, p. 144; échevin de la souveraine justice de Liège, voir FALCOMONT; tableau de la ville de, par J. Riga, p. 34; tiège de, lieu-dit à Chapon-Seraing, p. 107; trente prêtres de, p. 147, 148; tribunal des XXII à, p. 131.

LIERRE, p. 125; église de, voir SAINT-GOMMAIRE.

LIERS (pr. Liège, arr. Liège), p. 147.

LILLE, p. 156, 161.

LIMBOURG (pr. Liège, arr. Verviers), duc de, p. 141, voir PHILIPPE LE BON, SAINT-POL; ville de, p. 139.

LIMBOURG HOLLANDAIS, p. 24, n. 3.

LIMONT (pr. Liège, arr. Waremme), p. 102, 102 n. 1, 103.

LINCKHOUT, p. 103 n. 1.

LIVERLO (Louis-Lambert de), bourgmestre de Liège, par E. PLUMIER, p. 11, 63, 64.

LOHIER (Michel-Nicolas de), bourgmestre de Liège, p. 11, 63.

LOMBARD (Pierre), p. 86.

LONCHIN (Jean de), maître de Liège, p. 105, 110, 111, 119.

LONEUX, deleis, lieu-dit à Verlaine, p. 111, 112, 119; vinave de, lieu-dit à Verlaine, p. 112, 120.

LONGCHAMPS, lieu-dit à Waremme, p. 115.

LONGPONT, abbaye cistercienne de, p. 86; moine de, voir CHANTRE.

LOOZ, comté de, p. 103 n. 1; (Marie de), voir AGIMONT.

LOTHARINGIE, p. 141; duc de, voir PHILIPPE LE BON.

LOUIS XIII, roi de France, p. 18 n. 5, 37 n. 1.

LOUIS XIV, roi de France, p. 20; siècle de, exposition à Liège, p. 156.

LOUIS XV, style, p. 27 n. 4.

LOUVAIN, p. 135, 136, 137, 140, 141, 143, 146; église à, voir CHARTREUX, SAINT-PIERRE; exposition à, p. 156, voir BOUTS; université de, p. 123, 134, 143, 146, 147; recteur de l'université de, voir SART.

LOVINFOSSE (Pierre-Michel de), peintre, p. 69, 71; portrait du prince-évêque F. A. de Méan, p. 39.

LOYENS (Hubert), secrétaire du conseil royal de Brabant, p. 137, 149.

LUMAIN(G), voir LUMMEN.

LUMAY, voir LUMMEN.

LUMMEN (pr. Limbourg, arr. Hasselt), p. 91 n. 1, 93, 95, 98, 101, 102, 103, 103 n. 1; baron de, voir MARCK; seigneur de, voir MARCK.

LUTTERE (Martin), p. 147.

LYMON, p. 116, voir PIRENET.

LYON, p. 84.

M

MAASTRICHT, p. 100; quai de, dessin, eau-forte de F. MARÉCHAL, p. 163.

MAÇONS, fief des, p. 102 n. 2.

MAESEYCK (pr. Limbourg, ch.-l. arr.), p. 133.
MAGDALAINE, église delle, à Liège, p. 119.
MAIEAU, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 114.
MAILLY, hôtel de, p. 40.
MAIRE (Henri), vigneron à Arbois, p. 169; (Herman), p. 104.
MAISON DE VILLE, de Liège, p. 6; vue de la, par NABHOLZ, XHROUET, p. 64, 65.
MALADE (Gilles), bronzeur, p. 9, 22, 71.
MALGARIS, messire, recteur de l'autel Saint-Nicolas à Saint-Mort à Huy, p. 119.
MALHERBE (Hanus), châtelain de Seraing-le-Château, p. 101, 102 n. 1.
MANGEUR (Pierre le), chancelier de Notre-Dame de Paris, p. 85.
MALINES, p. 142, 143, 146; église, voir SAINT-ROMBAUT.
MALPAS (Remacle), p. 71.
MARCHE, famille de la, p. 102.
MARCHÉ, place du, à Liège, p. 8, 15, 60, 61, 73; lithographie de la place du, par H. BIBBY, A. HEINZ, p. 66, 67; peinture de la place du, par F. BOSSUET, p. 64.
MARCHE-LES-DAMES (pr. Namur, arr. Namur); abbaye de, p. 118, 120; procureur de l'abbaye de, voir WAREMME.
MARCHIN (pr. Liège, arr. Huy), p. 23 n. 4.
MARCHINE, voir MARSINNE.
MARCK (Adolphe de la), prince-évêque de Liège, p. 131; (Anne-Marguerite de la), fille de Pierre-Hannibal, p. 96; (Englebert de la), p. 93; (Ernest de la), comte, baron de Lumay, Seraing-le-Château, p. 101; (Ernestine Josine de la), fille de Pierre-Hannibal, p. 96; (Everard de la), chevalier, avoué de Hesbaye, sire d'Arenberg et Lummen, p. 91 n. 1, 93, 94; son épouse, voir AGIMONT; (Everard de la), frère de Guillaume, p. 95; famille de la, p. 94, 100; (Guillaume de la), chef des Gueux de mer, p. 96; (Guillaume de la), dit d'Arenberg, seigneur d'Aigremont, p. 95, 96, 98; (Guillaume de la), comte, seigneur de Seraing-le-Château, p. 102 n. 1; (Guillaume de la), seigneur de Lummen, sanglier des Ardennes, p. 95; (Jacques de la), fils d'Everard, seigneur de Seraing-le-Château, p. 94, 95, 100 n. 3, 101; (Jean de la), fils d'Everard, p. 94, 98, 101, 121; (Jean I de la), dit Darenberg, p. 102 n. 2; (Jean de la), seigneur de Lumay, Seraing-le-Château et haut-voué de Franchimont, p. 98, 102; (Jean-François de la), fils de Pierre-Hannibal, p. 96; (Marguerite Louise de la), épouse de Charles d'Arenberg, p. 96; (Philippe de la), baron de Lummen, Seraing-le-Château, haut-voué de Franchimont, p. 101, 102, 103; (Pierre-Hannibal de la) dit Saffenbourg, drossart de Seraing-le-Château, p. 96, son épouse voir GERBEHAYE.
MARÉCHAL, polychromeur, p. 35, 71; (François) artiste liégeois, p. 163; (Johan le), de Seraing, p. 118.
MARIE, épouse de Johan Denis, de Pirar le Bateur, p. 105; veuve de Johan Pirenet de Lymon, p. 116.
MARISCAL (Johan le), habitant de Seraing-le-Château, p. 103, 104, 105; (Lambert le), de Seraing, p. 122; (Lambert le), d'entre deux portes à Huy, p. 122, son épouse, voir ALIDE.
MARIXHAL (Gérard le), de Haneffe, p. 110; (Tirion le), son fils, p. 110.
MARLIERS (tiège des), lieu-dit à Chapon-Seraing, p. 107, 120.
MARNEFFE (Godefroid de), de Huy, seigneur de Seraing-le-Château, p. 95, 98.
MAROT (Daniel), graveur, p. 31 n. 4, 41 n. 1.
MARS (Johan deux), p. 117.
MARSINE (Goffart de), p. 115.
MARSINNE (dép. de Couthuin), p. 115.
MARTIER, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 104.
MARTIN (Johan) de Dommartin, p. 116; (Johan), de Waleffe, p. 116; (Soryoulle), son fils, p. 116.
MARTIN V, pape, p. 128, 130, 134, 138.
MARTINY, menuisier, p. 45, 71.
MASAR (Gillet), habitant de Chapon-Seraing, p. 107; (Ysabeau), sa fille, épouse de Willaume de Moha, p. 107.
MASSAR(T) (Lambert), « massuyer » de la cour censale de Chapon-Seraing, p. 100 n. 3, 106, 107.
MATHEI, voir MATHY.
MATHEY, doreur, p. 22, 71.

MATHY (Charles), p. 111 n. 1, son épouse, voir GRIMONT.
MATY (Johan), de Bovenistier, p. 115; (Helluy), p. 115.
MAVE (Symon de), maréchal de Seraing, p. 117.
MÉAN (François-Antoine de), prince-évêque de Liège, p. 9, 39; peinture de, voir LOVINFOSSE.
MELIN, clerc de Verlaine, p. 112.
MELKIN, voir SERAING.
MERCURE, bas-relief à l'hôtel de ville de Liège, par Renier Panhay de Rendeux, p. 28.
MERODE, famille de, p. 124 n. 2; (Guillaume de), chanoine de l'église d'Aix-la-Chapelle, p. 147.
MEUSE, fleuve, p. 68, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120.
MICHOULLE (Collard), p. 121.
MILAN, p. 79; voir SAINT AMBROISE.
MINNEBRIER (Wati), « vestit » de Vaulx, p. 119.
MOGE (Agnès de), épouse de Jean Hustin, p. 95; voir WARFUSÉE.
MOHA (pr. Liège, arr. Huy), p. 117, voir ANDRIEU; comté de, p. 99; (Gilles), p. 11, 71; (Johan Andrieu de), p. 108; (Willaume de), p. 107, 108, son épouse, voir MASAR.
MOHAULT, voir MOHA.
MOINE (maître Guillaume le), de Waremme, p. 115; son épouse, voir VERJUS.
MOLIN, lieu-dit à Haneffe, p. 110; (Henry de), recteur de l'autel Notre-Dame dans l'église de Verlaine, p. 120.
MOLIN À VENT, lieu-dit à Waremme, p. 115.
MOMALE, voir WILEMET, p. 116.
MOMALLE (pr. Liège, arr. Waremme), p. 111; (Agnès de), p. 119; (Jeanne de), voir WARFUSÉE; habitant, voir CHARLIER.
MONS, p. 93; châtelain de, voir ENGHIEN.
MONTEGNÉE (Isabeau de), épouse de Cloes de Falcomont, bourgmestre de Liège, p. 144 n. 2; (Rennewart de), bourgmestre de Liège, p. 144 n. 2.
MONTJOIE (Marie de), p. 111 n. 1; son époux, voir GRIMONT; sire de, p. 141.
MONTORGUEIL, tour de, à Dinant, p. 138, 142.
MONTROYAL (Gilet de), p. 114.
MONT-SAINT-ANDRÉ (pr. Brabant, arr. Nivelles), p. 123, 124 n. 2.
MONTYGNY (Williame de), p. 103.
MORADE, fief delle, à Ampsin, p. 102 n. 3; vignoble delle, à Ampsin, p. 102 n. 2.
MOREAU (Johan), mambour de l'église de Verlaine, p. 112, 120.
MORETTY (Jean-Antoine), p. 22, 35, 39, 69, 71.
MORTEAUE (Alle), lieu-dit, p. 120.
MORTIER, « champaigne » de, lieu-dit à Haneffe, p. 110; campagne de, lieu-dit, à Seraing-le-Château, p. 104.
MOT (cortil del) à Borlez, p. 115; voir DELMOTE.
MOTE ou MOTTE (Hélin del), maire de de Chapon-Seraing, p. 106, 107; maison delle, à Chapon-Seraing, p. 106; seigneurie de la, p. 102 n. 2.
MOUHIN (J.B.), chroniqueur, p. 3, 3 n. 4.
MOYNE (François le), peintre, p. 27 n. 1.

N

NABHOLZ, graveur, p. 65.
NADON (Guillaume), p. 104, 105.
NAMUR, p. 133, 134, 138, 145 n. 4, 146; comte de, p. 132, 133, voir JEAN III; comté de, p. 124, 124 n. 2, 128; église à, voir NOTRE-DAME.
NANCY, p. 167; verrerie de, voir DAUM.
NANNY STILL, p. 167.
NAPLES, p. 80.
NAPOLÉON Ier, p. 97.
NAR KABARI, grand canal, p. 78.
NASSAU, sire de, p. 141.
NATALIS (Michel), graveur, p. 41 n. 3.
NATIVITÉ, p. 80.
NATOYE (pr. Namur, arr. Dinant), p. 134.
NETTINNE, seigneur de, p. 109.
NEUFMOUSTIER, abbaye du, à Huy, p. 90, 93, 104, 105, 106, 107, 109, 111, 113, 116, 118, 119, 120, 122 n. 2; bouvier du, voir ROYER; chanoine du, voir PAILLE; ferme du, voir CONVERTERIE.
NEUVICE, rue, à Liège, p. 7.
NIPPUR, p. 78.
NIVELLES (pr. Brabant, ch.-l. arr.), p. 124 n. 4, 147; collégiale, voir SAINTE-GERTRUDE; habitant de, voir LUTTERE.

NOTRE-DAME, abbaye du val, p. 104; autel de, dans l'église de Verlaine, p. 120; recteur de l'autel, voir MOLIN; chapelains de la collégiale, de Huy, p. 119, 121; compteur des chapelains, voir ROCHÈRE; chapitre de, à Huy, p. 100; seigneurie du chapitre de, à Huy, voir VIEMME; collégiale de, à Huy, p. 107, 119, 145; chanoine de la collégiale de Huy, voir SARTO; église, à Aix-la-Chapelle, p. 146, 148; église, à Borset, p. 118; église, à Namur, p. 145 n. 4, 146; abbé séculier de l'église, de Namur, voir SART; chanoine de l'église, à Namur, voir SARTO; église, à Paris, p. 85; chancelier de l'église, à Paris, voir MANGEUR.
NOMÉRANGE (Lambert de), de Bovenistier, p. 115; (Johan), son fils, p. 115.
NORDL, p. 67.
NOVILLE (Huwart de), habitant d'Odomont, p. 113, 114; (Servais de), p. 111.

O

OCCIDENT, p. 80, 87.
OMAL (Armand d'), écuyer, p. 95, 100.
ONOUS, aux, lieu-dit, p. 119.
ONOUX, lieu-dit, à Seraing-le-Château, p. 118.
OPHOVEN, p. 3, 3 n. 2, 8 n. 2.
ORANGE, prince d', p. 96.
ORVAL, abbaye d', p. 106, 107, 119.
OSSART, seigneur d', p. 95, voir STALLE.
OSTROWICK, p. 97, voir RADZITZKY.
OTHÉE (pr. Liège, arr. Liège), p. 139; bataille d', p. 129; paix d', p. 138.
OTTELET (Johan), p. 108.
OUDOUMONT (dép. de Verlaine), p. 110, 113, 114; lieu-dit à, voir HAMENDE, WAIEAU; (Otart d'), p. 113.
OULTREMONT, comtesse d', de Warnant, p. 96, 97; hospice d', à Huy, p. 97; (Jean dit Hustin d'), seigneur de Seraing-le-Château, p. 94, 95, 107.
OUMAL voir OMAL.
OUPEYE (pr. Liège, arr. Liège), p. 100 n. 2; (Adam d'), seigneur d'Oupeye, p. 100; (Aleyde d'), fille d'Adam, épouse de Henri de Gronsveld, p. 100; seigneur d', p. 100, voir CORT, GRONSVELD.
OUTREMEUSE (Jean d'), p. 84 n. 3.

P

PAILLE (Lambert de), chanoine régulier du Neufmoustier à Huy, p. 106, 118.
PAIX, dessus de porte à l'hôtel de ville de Liège, par J. L. COUNET, p. 38; personnage allégorique représentant la, à l'hôtel de ville, p. 24.
PAIX-DIEU, abbaye de la, p. 104, 118, 120; procureur de l'abbaye de la, p. 118, voir GILE.
PALESTINE, p. 78.
PAMMACHIUS, p. 79.
PANTIN-SAINT-DENIS, verrerie de, p. 169, 170.
PARAY-LE-MONIAL, p. 86 n. 2; musée de, voir HIÉRON.
PARENT (Johan), de Verlaine, p. 112.
PARFONTIÈGE, lieu-dit, p. 120.
PARIS, p. 47 n. 5, 51, 85; abbaye à, SAINT-VICTOR; église à, voir NOTRE-DAME; hôtel à, voir TOUROLLE; université de, p. 86 n. 1; docteur de l'université de, voir CHANTRE.
PARIS, jugement de, peinture à l'hôtel de ville par PLUMIER, p. 45.
PARNASSE, toile représentant le, à l'hôtel de ville de Liège, p. 48.
PARSONTIGE, lieu-dit à Verlaine, p. 113.
PAYS-BAS, p. 133, 141.
PELLIER (François), p. 20, 71.
PERRON, p. 58 n. 7.
PERSANT, voir HANEFFE.
PERSOTTE (Jean), p. 111 n. 1, son épouse, voir GRIMONT.
PERWEZ (Thierry de), p. 129.
PETIT-AAZ (dép. d'Oupeye), p. 100 n 2; seigneur de, voir CORT.
PETIT PREIT, lieu-dit, p. 120.
PHILIPPE LE BEAU, archiduc d'Autriche, p. 146.
PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Lotharingie, comte de Flandre, marquis du Saint-Empire, p. 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 148, 149; son épouse, voir PORTUGAL.
PHILIPS (G. S.), peintre, p. 45, 71.
PIERRE, « vestit » de l'église de Haneffe, p. 121.
PIERSAN(T) (Johan), p. 106, 107, 108, 116, 118.
PIERSOTTE, voir PERSOTTE.
PIETTE (Nicolas), marchand de bois, p. 22 n. 3, 71.
PIRAR (Nicolas), p. 20, 71.

PIRENET (Johan), de Lymon, p. 116; son épouse voir MARIE.
PIROTTE (Gilles), menuisier, p. 34, 35, 69, 71.
PLACEREAU (Johan de), p. 120.
PLESSÉRIA, voir PLACEREAU.
PLUMIER (Edmond), peintre, p. 26, 27, 34, 43, 43 n. 1, 44, 45, 64, 69, 71; portrait par, voir LIVERLO; sujets de peintures, voir ACTÉON, APOLLON, DAPHNÉ, DIANE, PARIS, PROSERPINE; toile, voir ASSOMPTION.
POILVACHE, forteresse de, p. 134.
POLAIN (Johan le), chevalier, p. 115.
POLOGNE, p. 161.
PONCELET (Johan), p. 106, 107.
PONT (Antoine de), compteur et procureur des béguines de Saint-Christophe, p. 119; (Horion de), p. 120; (Martinon de), p. 120; (Thirion de), p. 112.
PONTELLI (Jean), p. 24 n. 4, 48 n. 3, 71.
PORT (preit alle), lieu-dit, p. 120.
PORTA (Ardicino della), cardinal, p. 145.
PORTUGAL (Isabelle de), épouse de Philippe le Bon, p. 137.
PRÉALLE (Colin delle), échevin de Seraing-le-Château, p. 122.
PREIT (a nouveau), lieu-dit à Haneffe, p. 110.
PRESLES (Jeanne de), épouse de Thierry de Haneffe, p. 91.
PREUD'HOMME, de Jemeppe, p. 117.
PROSERPINE, enlèvement de, bas-relief de Renier Panhay de Rendeux, à l'hôtel de ville, p. 28; peinture de Plumier, p. 26.
PROUT (S.), graveur, p. 65.
PRUDENCE, sculpture par Renier Panhay de Rendeux, p. 20.
PUCHE, desur le, à molin de Haneffe, p. 115.
PURIFICATION, p. 80.
PUTTHEM (Henri de), doyen de Saint-Denis, p. 147.

Q

QUARESME (Lambert), p. 122.
QUIVITRIE, voir CONVERTERIE.

R

RADBERT (Paschase), abbé de Saint-Pierre de Corbie, p. 81, 82.
RADZITZKY (Charles Eugène), baron de, d'ostrowick, propriétaire du château de Seraing-le-Château, p. 97.
RAMET, doreur, p. 39, 71.
RANDON (Gérard), p. 121.
RÉAU, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 119.
RECKHOVEN, p. 103 n. 1.
REGNIER, comte, p. 89.
REIGNAC (M. de), p. 27.
REIMS, p. 140.
RELIGION, dessus de porte à l'hôtel de ville par J. L. COUNET, p. 38; statue à l'hôtel de ville, p. 9, 60.
RENARD (François), marchand de bois, p. 22 n. 3, 71.
RENDEUX (Renier Panhay de), sculpteur, p. 20, 27, 27 n. 5, 69, 71; sculpture par, voir PRUDENCE.
REVIN (Guillaume de), procureur du couvent des Guillemins à Liège, p. 118.
REWAR (Rigaul le), p. 114.
RÈWE, « sour le », lieu-dit à Haneffe, p. 110.
REYDAMS (Henri), tapissier bruxellois, p. 29, 29 n. 7, 38 n. 2, 44 n. 1.
RHÉNANIE, p. 144.
RHODE-SAINT-GENÈSE, fonds de préhistoire au musée Curtius, p. 172.
RIBOFOSSE, « tiège » de, lieu-dit, p. 119.
RIBO VAL, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 119.
RIBOZ, « fosseit », lieu-dit, p. 116.
RIGA (Jean), peintre, p. 31 n. 5, 34, 38, 38 n. 3, 38 n. 5, 69, 71; plafond à l'hôtel de ville de Liège par, p. 37.
RIGAL, cour censale à Seraing-le-Château, dite cour, p. 99, 113, 122, voir STANCE; (Jean), delle Stance, mambour des pauvres de Verlaine, p. 99 n. 4, 113.
RIPA (César), p. 31 n. 5.
RIWA, lieu-dit à Haneffe, p. 110.
RIWE, lieu-dit à Haneffe, p. 110.
ROBERMONT, chapellenie de, p. 127.
ROCHE (Marie delle), épouse de Libert Tector, p. 144.
ROCHÈRE (Damechin de), compteur des chapelains de Notre-Dame de Huy, p. 119.
ROGERÉE (Baudüyn de), prêtre, p. 119.
ROLDUC, abbaye de, p. 24 n. 3.
ROLENNE (Pierre), p. 71.
ROME, p. 127, 134, 145; chambre apostolique de, p. 147; collecteur, voir SART.

ROTSELAER (pr. Brabant, arr. Louvain), sire de, p. 141.
ROUHETTE, menuisier, p. 45, 71.
ROUMANIE, p. 161.
ROZE (Piron de la), p. 110.
ROYR voir ROYER.
ROYER (Philippe), bouvier du Neufmoustier, maire de la cour censale de Seraing-le-Château, p. 122 n. 2.
RUALLE (Colin delle), p. 105, 106; (Ernould delle), de Chapon-Seraing, p. 120.
RUBENS, p. 69.
RULKIN, demoiselles, peintres, p. 20, 71.
RUMMEN (Arnold de), p. 91 n. 1, 93; son épouse, voir AGIMONT.
RUPERT, vierge de dom, p. 75, 77, 81 n. 2, 86 n. 2, 87, 88.
RUPERT DE SAINT LAURENT, p. 81, 82, 85.
RUWALLE (Colin delle), habitant de Chapon-Seraing, p. 108.
RY (Libert de), prêtre, p. 118; pexheureau, lieu-dit, p. 120.

S

SAFFENBOURG, p. 96, voir MARCK.
SAINT-ALBAN (Nicolas de), p. 85.
SAINT-AMBROISE, de Milan, p. 79.
SAINT-ANSELME, abbé de l'abbaye du Bec, archevêque de Cantorbéry, p. 82, 83.
SAINT-AUGUSTIN, p. 79, 86.
SAINT-BARTHÉLÉMY, collégiale à Liège, p. 124 n. 2, 125, 144, 145; chanoine de la collégiale, voir SART; chapelain de la collégiale, voir SART, SARTO.
SAINT-BERNARD, p. 82, 84 n. 2.
SAINT-CHRISTOPHE, béguines de, à Liège, p. 115, 119; compteur et procureur de, voir PONT; église de, à Liège, p. 110.
SAINT-DENIS, collégiale, à Liège, p. 115, 128, 129, 130, 142, 143, 144, 144 n. 2, 145, 146, 147, 148, 149, 150; chanoine de la collégiale, voir SART, SPINA, TECTOR; chapelain de la collégiale, voir SARTO; doyen de la collégiale, voir PUTTHEM, SART, VINALMONT.
SAINT-EMPIRE, p. 141, 146; marquis du, voir PHILIPPE LE BON.
SAINT-ESPRIT, p. 81.
SAINT-JÉRÔME, exégète, p. 78, 79, 80.
SAINT-GEORGES (pr. Liège, arr. Waremme), p. 97; pauvres de la commune de, p. 97, 114.
SAINT-GOMMAIRE, église, à Lierre, p. 125; chanoine de, voir SARTO.
SAINT-GRÉGOIRE, p. 80.
SAINT-JACQUES, abbaye, p. 104, 105, 108, 109, 110, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121.
SAINT-JEAN-BAPTISTE, église à Chapon-Seraing, p. 107, 107 n. 1.
SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, chanoine de, p. 139.
SAINT-JEAN-EN-ILE, église, à Liège, p. 119; compteur de l'église, voir WERPEN.
SAINT-JEAN L'EVANGÉLISTE, collégiale, à Liège, p. 126; chanoine de, voir SART.
SAINT-JÉRÔME, p. 88, 88 n. 1.
SAINT-LAMBERT, buste en pierre de, p. 9, buste reliquaire de, p. 41 n. 2, 41 n. 3, 60; cathédrale, à Liège, p. 68, 105, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 142, 143, 144 n. 4, 145 n. 4, 146, 149; chanoine de la cathédrale, voir BONT, SART, SARTO; chapelain, voir SART, SARTO; costre, voir SART; translation de, peinture à l'hôtel de ville de Liège par J. L. COUNET, p. 38.
SAINT-LAURENT, abbaye de, à Liège, p. 22 n. 5, 75, 77, 84, 87, 88 n. 1; abbé de, voir FOOZ; cartulaire de l'abbaye de, p. 84 n. 4; (Rupert de), p. 81, voir RUPERT; vierge de, voir RUPERT.
SAINT-LÉONARD, église, à Huy, p. 107.
SAINT-LUC, école, à Liège, p. 3.
SAINT-LUC, p. 79, 82.
SAINT-MARTIN, collégiale, à Liège, p. 147; chanoine de la collégiale, voir GROY; cure de, à Liège, p. 22 n. 5, 44.
SAINT-MATERNE, chapitre de, à Liège, p. 125, 126, 127, 145, 147; chanoine du chapitre de, voir SART.
SAINT-MORT, église, à Huy, p. 119, 120; autel à l'église, voir SAINT-NICOLAS; vierge de, à Huy, p. 77, 112.
SAINT-NICOLAS, autel, en l'église Saint-Mort à Huy, p. 119; recteur de l'autel, voir ROGERÉE.
SAINT-NICOLAS-SUR-LE-PONT, église à Huy, p. 117; recteur de l'église, voir THYOUX.
SAINT-PAUL, collégiale, à Liège, p. 100,

114, 115, 119, 126; seigneurie de, voir VERLAINE.
SAINT-PIERRE, abbaye à Corbie, p. 81; collégiale, à Liège, p. 115, 124 n. 3, 135, 146, 147; chanoine de la collégiale, voir COLENSOEN, SART; église, à Louvain, p. 146; écolâtre de, voir SART.
SAINT-POL (Philippe de), duc de Brabant, duc de Limbourg, p. 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 148.
SAINT-REMY, marbre de, p. 24, 29, 35, 48 n. 4; église de, à Warnant, p. 119.
SAINT-ROMBAUT, collégiale, à Malines, p. 146; prévôt de, voir SART.
SAINT-SERVAIS, collège, à Liège, p. 29 n. 2.
SAINT-SULPICE, mambour de, dans l'église d'Aineffe, p. 108, voir AINEFFE.
SAINT-TROND, abbaye de, p. 89; bienfaiteur de l'abbaye de, voir ARDON; séminaire de, p. 58.
SAINT-VICTOR, abbaye de, à Paris, p. 85; (Gauthier de), chanoine de Saint-Victor, p. 85, 86; (Richard de), chanoine de Saint-Victor, p. 82, 85.
SAINTE-BEGGE, chapitre noble de, à Andenne, p. 132.
SAINTE-BERTELINE, église collégiale de p. 120; chapelain de, voir SIMON.
SAINTE-CATHERINE, p. 108.
SAINTE-CROIX, collégiale de, à Liège, p. 126, 145 n. 2; prêtre et chapelain de la collégiale, voir SART; église, à Cambrai, p. 125; chanoine et trésorier de l'église, voir SARTO.
SAINTE-GERTRUDE, collégiale, à Nivelles, p. 124 n. 4, 126; chanoine et prévôt de, voir SARTO.
SAINTE-WALBURGE, fonds de préhistoire au musée Curtius, p. 172.
SALCHY (Rennekin de), p. 113.
SALOMON, jugement de, peinture à l'hôtel de ville de Liège, p. 23.
SALZBOURG, p. 165.
SAMSON, p. 134.
SARAN, villa de, p. 89.
SART, en Brabant wallon, p. 149, 150; fief sis à Franc-Waret, p. 124, 124 n. 2; tiège de, lieu-dit à Chapon-Seraing, p. 107.
SART (Béatrice de), épouse de Collard Hamer, sœur de Gilain de Sart, p. 144; (Conrard de), maître es arts, licencié en droit civil et canonique, écolâtre de Saint-Pierre à Louvain, chanoine, costre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, abbé séculier de Notre-Dame de Namur, recteur de l'Université de Louvain, official de Liège, prévôt de la collégiale Saint-Rombaut à Malines, membre du conseil privé et maître des requêtes de Philippe-le-Beau, p. 146; (Gelen van der), voir SART (Gilain de), p. 139, 149; (Gérard de), frère de Gilain, chanoine de Saint-Barthélemy, Saint-Lambert et Saint-Materne à Liège, p. 125, 127; (Gérard de), prêtre, chapelain de la collégiale Sainte-Croix à Liège, oncle de Gilain, p. 126, 145 n. 2; (Gilain de, ou Gielen, ou Gelen ou Julen de), chancelier de Liège et de Brabant, chapelain de Saint-Lambert, chanoine de Saint-Materne à Liège, chanoine des collégiales Saint-Denis et Saint-Pierre à Liège et de la collégiale royale d'Aix-la-Chapelle, doyen de la collégiale Saint-Denis à Liège, collecteur de la chambre apostolique de Rome, p. 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149; (Guillaume de), père de Gilain, p. 124, 125; (Heyneman de), dit de Geest, père de Heyneman de Laitre, bailli d'entre-Meuse et Arche, maire de Feix, p. 124 n. 2; (Jean de), son fils, p. 124 n. 2; (Heyneman de), dit de Laitre, fils de Heyneman de Geest, cousin de Gilain; châtelain du fort d'Aigremont, p. 124, 124 n. 1, 138, 147; (Heyneman de), bourgmestres de Liège, p. 125 n. 4; (Louis Heyneman de), cousin de Gilain, p. 131, son épouse, voir KERSBOOM; (Nicolas de), chapelain de la collégiale Saint-Barthélémy, curé de Herstal et de Wandre, p. 145; (Nicolas de), oncle de Gilain, chanoine de Saint-Materne, de la collégiale Saint-Jean l'évangéliste, chanoine et chapelain de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 126, 127, 142, 144 n. 4; (Willame de), fils de Heyneman de Sart, p. 147.
SARTO, voir SART.
SARTO, ingénieur, p. 6, 70, 71; (Cloes de), frère de Gilain de Sart, chapelain de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège, p. 144, 144 n. 4; (Gérard

de), prêtre, p. 145 n. 2; (Gérard de), dit Dagar, neveu de Gérard et Warnier de Sarto, chanoine tréfoncier de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 125; (Gilles de), dit Bèze, chanoine de Notre-Dame de Namur, chapelain de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 145 n. 4; (Gilenus de), voir SART (Gilain de); (Jacques de), chapelain de la collégiale Saint-Denis à Liège, p. 145; (Jacques de), chevalier, père de Julianus chanoine de Saint-Gommaire, p. 125; (Julianus de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, chanoine et prévôt de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, chanoine et trésorier de l'église Sainte-Croix à Cambrai, p. 124 n. 4, 125; (Julianus de), fils de Jacques de Sarto, neveu du chanoine de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, chanoine de Saint-Gommaire à Lierre, p. 125; (Rasse de), chanoine de la collégiale Notre-Dame de Huy, costre à Duisbourg, p. 145; (Simon de), dit Dagar, neveu de Gerard et Warnier de Sarto, chanoine tréfoncier de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 125; (Warnier de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 125.

SAULCHY (Johan de), p. 105; (Johan Borleit), p. 114; (Rennechon de), p. 114; (Willaume de), dit de Bellefroid, p. 114; (Jean), son fils, p. 114.

SAULES, aux, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 118.

SAUMERY (P. L. de), p. 1, 3, 14.

SAXE, duc de, p. 146.

SCENDRÉE (Thiry delle), p. 113.

SCHELBERG, maître de la monnaie, p. 58.

SCHLEIDEN, comte de, p. 102.

SCHUELEN, p. 103 n. 1.

SCIENCE, dessus de porte peint à l'hôtel de ville de Liège par J. L. COUNET, p. 38.

SELYS-LONGCHAMPS, hôtel de, à Liège, p. 38, 69.

SERAING (pr. Liège, arr. Liège), p. 105; abbaye à, voir VAL-SAINT-LAMBERT; alle tombe de, lieu-dit, à Haneffe, p. 109.

SERAING-LE-CHÂTEAU (pr. Liège, arr. Huy), p. 89, 93, 95, 96, 100, 102, 103, 104, 105, 113, 114, 116, 117, 118, 121, 122, voir MARISCAL; baron de, voir MARCK; château de, p. 96, 97, 98, 100, 116; propriétaire du château de, voir COMPAGNIE FORESTIÈRE, DE SMET, HAMAL, LAMINE, OULTREMONT, RADZITZKY, STUYVER; châtelain de, p. 101, 102, 104, 105, 119, voir FALCOMONT, GILIS, MALHERBE; cour censale de, voir RIGAL; cour féodale de, p. 90, 100; cour de justice de, p. 99, 100, 101; drossart de, voir MARCK; échevins de la haute cour de, voir AINEFFE, BELLEFROID, FALCOMONT, FOSSÉ, GERBEHAYE, LIBERT, PRÉALLE, STREA, SOTTEAU, VAUX; église de, p. 114; ferme à, voir CONVERTERIE; habitants de, voir BASTARD, COLSON, GERBEHAYE, JEHAY, MARECHAL, MARISCAL, SERAING, SOTEAU, STASSOUL; lieu-dit à, voir FLEUR, HATREAU, MAIEAU, MARTIER, MORTIER, ONOUX, RÉAU, RIBO VAL, SAULES, TATE, TIÈGE, TILLET, TOMBE, VAULX, VILLE, WAIEAU; maire de, p. 104, voir HERMAN; maire de la haute cour de, voir DESTEXHE; maréchal de, p. 117, voir MAVE; pauvres de, p. 104; personnes qui opèrent des reliefs à, voir BOESMAN, DENIS; seigneur de, p. 91, 93, 94, 95, 98, 110, 111, 119, 122, voir ARENBERG, BRABANT, DONGELBERG, ENGHIEN, HANEFFE, MARCK, MARNEFFE, OULTREMONT, TABAREAU; seigneurie de, p. 89, 90, 91, 93, 94, 95, 99, 101, 103; taverne de, p. 104; tour de défense à, p. 90.

SERAING (Gilles de), p. 90; (Henry de), écuyer, p. 108; (Jean de), chancelier de Liège, p. 142, 147; (Jeanne de), fille de Thierry de Haneffe, p. 91; (Jeanne de), fille de Marie d'Agimont, épouse de Gérard d'Enghien, p. 93; (Marie de), fille de Thierry de Haneffe, p. 91; (Mari de), fille de Marie de Looz d'Agimont, épouse d'Englebert de la Marck, p. 93; (Melhin de), habitant de Seraing-le-Château, p. 104, 119; pont de, lieu-dit, p. 119.

SERRURIER-BOVY (Gustave), p. 165, 166.

SERVAIS, habitant de Chapon-Seraing, p. 106.

SERVAIS (Johan), habitant d'Aineffe, p. 108, 109, 110.

SICILE, p. 140; roi de, voir ANJOU.
SIGISMOND, empereur, p. 129, 138.
SILÈNE, triomphe de, bas-relief de Renier Panhay de Rendeux, p. 27.
SIMON, chapelain de l'église collégiale Sainte-Berteline, p. 120.
SMITSEN (Arnold), peintre, p. 34, 40, 41, 44 n. 5, 48, 49, 50, 70, 71.
SOISSONS, diocèse de, p. 86.
SO LÈS FÔRS, toponyme entre Seraing et Verlaine, p. 93.
SOLIÈRES (dép. de Ben-Ahin), abbaye de, p. 118.
SOMBREFFE (William de), écuyer, p. 128.
SOMVILLE (Jean de), p. 119.
SON (Madeleine), épouse de J. M. de Lambinon, bourgmestre de Liège, p. 63.
SORIFONTAINE, deseur, lieu-dit à Verlaine, p. 113, 118.
SORINNES (pr. Namur, arr. Dinant), p. 134.
SORYOULLE, fils de Johan Martin, p. 116.
SOTTEAU, voir JAMAR; (Wathier), échevin de la haute cour de Seraing-le-Château, p. 101, 105.
SPINA, chanoine de la collégiale Saint-Denis à Liège, p. 128.
SPINETTY (Charles-Joseph), p. 26, 70, 71.
SPIRE, chambre impériale de, p. 96.
STACHE (Lambert del), collecteur de la chambre apostolique, p. 127.
STALLE (Guillaume de), écuyer, seigneur d'Ossart, p. 95, son épouse, voir BRABANT.
STANCE, p. 99, voir RIGAL; alle, lieu-dit à Verlaine, p. 112; (Johan Rigal delle), mambour des pauvres de Verlaine, p. 113.
STASSIN (Johan), p. 110.
STASSOUL (Marie), habitante de Seraing-le-Château, p. 104.
STATTE (dép. de Huy), concile décanal de, p. 132.
STAVELOT, abbaye de, p. 47 n. 5, 89; cour féodale de, p. 100; (Jean de), chroniqueur, p. 148.
STEPHANY, peintre, p. 47, 71.
STEVENAR (Johan), p. 118.
STIER, p. 99.
STREA (Jean Hustin de), échevin de Seraing-le-Château, p. 117, 122.
STREAL, voir STREAU.
STREAU, lieu-dit à Chapon-Seraing, p. 106, 107; (Johan de), « masuyer » de la cour censale de Chapon-Seraing, p. 100 n. 3, 106; (Johan de), de Verlaine, p. 108, 111.
STUYVER (Valéry), abbé, propriétaire du château de Seraing-le-Château, p. 97.
SUÈDE (Christine de), p. 162.
SUISSE, p. 163.
SULLY (Maurice de), p. 86 n. 1.
SURÉAL (Libert), père d'Everlin de Fooz, seigneur de Dommartin et Warfusée, p. 84 n. 4.

T

TABAREAU (Thierry), seigneur de Seraing-le-Château et de Herck-lez-Tongres, p. 91, 93.
TAMINES (pr. Namur, arr. Namur) p. 134.
TATE, en fond delle, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 104, 105; lieu-dit à Verlaine, p. 113.
TAWE (Wautlet delle morte), p. 104.
TCHÉCOSLOVAQUIE, p. 170.
TECTOR (Cloes), chanoine de la collégiale Saint-Denis à Liège, frère de Libert, p. 144 n. 2; voir FALCOMONT.
TERMONIA (Martin-Benoît), doreur de grilles, p. 14, 22, 26, 27, 29, 33, 39, 70, 71.
TERVUEREN, p. 141.
TEXHEUR (Henkin le), p. 113; (Marie le), p. 108, 109, son époux, voir TIER; (Michoulle le), p. 108, 109; (Prioulle le), habitant de Haneffe, p. 111; (Rennequin), son fils, p. 111.
TEXTOR, voir FALCOMONT.
THEUX-JUSLENVILLE (pr. Liège, arr. Verviers), fonds romain au musée Curtius, p. 172.
THIER (Johan de), de Haneffe, p. 104, 105, 110; (Lambert de), de Haneffe, p. 117, 120.
THIRY, ingénieur, p. 6, 71.
THONUS, p. 64.
THUILLIER, architecte, p. 8 n. 5, 15 n. 3.
THYNES (N. de), p. 94.
THYOUX (Gile de), recteur de l'église Saint-Nicolas sur le pont à Huy, p. 117.
TIÈGE, sur le parfond, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 119.
TIÈGES, les quatre, lieu-dit, p. 120.
TIER (Collard de), de Haneffe, p. 108, 109, épouse, voir TEXHEUR; (Johan

de), habitant de Haneffe, p. 109, 110, 117, 118; (Lambert de), de Haneffe, p. 109; lieu-dit à Haneffe, p. 117; voir THIER.
TIÈRE, voir TIER; lieu-dit à Haneffe, p. 109.
TIERSY, campagne de, lieu-dit à Borset, p. 116.
TIGELET, desos le, de Seraing, lieu-dit, p. 113; lieu-dit à Verlaine, p. 113.
TILET, campagne du gros, lieu-dit à Verlaine, p. 112.
TILHET, sur le, ou, tiège de, lieu-dit à Verlaine, p. 111, 112, 113, 114.
TILLET, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 118.
TILMAN (Jean), serrurier, p. 13, 14, 19, 20, 71.
TILOU, au gros, lieu-dit à Verlaine, p. 112; sour le, lieu-dit, p. 120.
TIRIAR (Johan), de Verlaine, p. 113.
TIRION (Johan), de Verlaine, p. 112.
TOMBE, alle, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 113, 116, 118; la campagne delle, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 103, 117; deseur la, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 104; desos la, lieu-dit à Verlaine, p. 113; ferou, lieu-dit à Haneffe, p. 110; le ferou, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 116; campagne de Ferut, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 105; petite, lieu-dit à Verlaine, p. 113.
TOMBEUR, en, lieu-dit à Haneffe, p. 109, 110; (Fastré de), p. 113; (I. F. de), p. 61; (Rigald de ou Rigaul del), p. 109, 110.
TONDER, Danemark, p. 161.
TONGRES (pr. Limbourg, ch.-l. arr.), maison de ville de, p. 52; musée provincial gallo-romain de, p. 171; paix de, p. 95.
TOURE (Ysabeau delle), p. 104.
TOURNAI, p. 85; évêque élu, voir CHANTRE.
TOUROLLE, hôtel de, à Paris, p. 47 n. 5.
TOURS, musée des beaux arts de, p. 27 n. 1; tableau au musée de, voir BAIGNEUSE.
TRAPPE, bourgmestre de Liège, p. 15.
TRAZET (Johan), de Haneffe, p. 109.
TRIANON, p. 18 n. 5.
TROIS VERTUS THÉOLOGALES, peinture de J. RIGA à l'hôtel de ville de Liège, p. 38.

U

UNIVERSITÉ, de Liège, lithographies de Liège conservées à l', p. 65, 66, 67.

V

VAELX (fastré de le), p. 111.
VALDOR (J.), graveur, p. 77.
VAL-NOTRE-DAME, abbaye à Antheit, p. 102, 109, 118, 119; procureur du, voir FERLIN.
VAL-SAINT-LAMBERT, abbaye du, à Seraing, p. 105; archives de l'abbaye du, p. 125 n. 4; cristalleries du, p. 167, 168, 171, 172.
VAN CLÈVE, sculpteur, p. 32 n. 1.
VAN DEN BERCH (Henri), héraut d'armes, p. 148.
VAN DE VELDE (Henry), p. 167.
VANHALT (François), polychromeur de grilles, p. 13, 71.
VASALLI (François), stucateur, p. 47 n. 7, 70, 71; (Thomas), stucateur, p. 18, 22, 23, 23 n. 4, 31, 35, 47, 47 n. 7, 49, 50 n. 1.
VATICAN, bibliothèque du, p. 123.
VAULX, en la, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 105; hault, lieu-dit, p. 116; (Henry delle), p. 116; (Jacques de la), p. 116; (Jehoulle delle), p. 108; (Johan delle) de Verlaine, p. 112, 113; (Lambert delle), p. 114; « vestit de », p. 119, voir MINNEBRIER; vinave delle, lieu-dit à Verlaine, p. 112.
VAUX (Fastré delle), échevin de la haute cour de Seraing-le-Château, p. 101.
VAUX-ET-BORSET (pr. Liège, arr. Huy), p. 98, 99.
VÉNUS, peinture à l'hôtel de ville de Liège, p. 27; tableau de DUMOULIN à l'hôtel de ville, p. 43; toile au plafond de l'hôtel de ville de Liège, par J. B. DUMOULIN, p. 30.
VERHAEGHE (J.), restaurateur, p. 41.
VERJUS (Agnès), p. 115, son époux, voir MOINE; (Jean), p. 115.
VERLAINE (pr. Liège, arr. Huy), p. 89, 93, 95, 99 n. 2, 100, 102, 102 n. 1, 103, 105, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 122; autel dans l'église de, voir NOTRE-DAME; chapelains de, p. 120; cour des pauvres de, p. 99 n. 4; mambour de la cour des pauvres de, voir RIGAL; curé de, p. 112; église de, p. 111, 120;

« vestit » de l'église de, p. 108, 112, 113, voir CUVELIER, JOHAN; mambour de l'église de, voir MOREAU; (Francheux de), p. 112; (Goffin de), p. 112; (Grégoire de), p. 112; habitants de, voir BORSUT, GILET, HARPEUR, LAMIRAN, LIBERT, MOREAU, PARENT, STREAU, TIRIAR, TIRION, VAULX; lieu-dit à, voir FLEUR, GOFFIN, GONGNÈE, HEPCÉE, KABAILLE, LAITOT, LONEUX, PARSONTIGE, SORIFONTAINE, STANCE, TATE, TILET, TILHET, TILOU, VAULX; Malades de, p. 111, 114, 118; pauvres de, p. 111, 112, 113, 119; mambour des pauvres de, voir STANCE; personnes qui effectuent des reliefs à, voir BLAISE, BORSUT, RIGAL, STANCE, VAELX; seigneurie de, p. 100.

VERRE, musée du, à Liège, p. 155, 156, 160, 162, 165, 171.

VERSAILLES, château de, p. 32 n. 1.

VIEMME (pr. Liège, arr. Waremme), p. 99 n. 2, 102, 102 n. 1, 103, 104, 109, 115, 116, 120; (Gielar de), p. 114; lieu-dit à, voir CROIX; seigneurie de, du chapitre Notre Dame de Huy, p. 100.

VIERGE, p. 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, voir RUPERT, SAINT-MORT.

VIERGE MARIE, église royale de la, à Aix-la-Chapelle, p. 127; chanoine de la, voir SART, WYS.

VIE WALLONNE, musée de la, à Liège, p. 8 n. 5, 58; médaille de la façade de l'hôtel de ville de Liège au, p. 58.

VILLE, desos la, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 103, 104, 105, 117.

VILLERS-LE-BOUILLET (pr. Liège, arr. Huy), p. 90 n. 3; ferme à, voir CONVERTERIE.

VILLERS-LEZ-HEEST (pr. Namur, arr. Namur), p. 124 n. 2.

VINALMONT (Gilles de), doyen de la collégiale Saint-Denis à Liège, p. 128; (Thirion de), p. 115.

VINGNE, en fon delle, lieu-dit, p. 115.

VIOLETTE, maison de ville de Liège, p. 1, 2 n. 1, 3, 6 n. 1, 58 n. 7, 60, 61, 63, 64.

VIRNENBOURG, comte de, p. 139.

VIVEGNIS (pr. Liège, arr. Liège), p. 100 n. 2; seigneur de, voir CORT.

VIVEROUX (Henri), sculpteur, p. 9, 11, 70, 71.

VOLTZ (J.), p. 67.

VULCAIN, Vénus dans la forge de, toile de J. B. DUMOULIN au plafond de l'hôtel de ville de Liège, p. 31.

W

WAGHERIE, lieu-dit à Aineffe, p. 108.

WAIEAU, lieu-dit à Oudoumont, p. 113; sur le, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 103.

WAILLET (Johan de), p. 114.

WALEFFE (dép. de Les Waleffes), p. 102, 102 n. 1, 3, 103, 115, 116, 117; château de, p. 31 n. 4, 41, 50; dauphin de, p. 99, voir BAULDIN; habitant de, voir MARTIN; (Thiry de), p. 108, 117.

WALEFFE-SAINT-PIERRE (dép. de Les Waleffes), p. 116.

WALENRODE (Jean de), prince-évêque de, p. 129, 130, 133.

WALHAIN (pr. Brabant, arr. Nivelles), p. 91; dame de, voir AGIMONT; sire de, voir HANEFFE.

WANDRE (pr. Liège, arr. Liège), p. 145; curé de, voir SART.

WANZE (pr. Liège, arr. Huy), cour de, p. 99.

WAREMME (pr. Liège, ch.-l. arr.), p. 102, 102 n. 1, 3, 114, 115; habitants de, voir BROUCK, LHOST, MOINE; (Jacques de), procureur du couvent de Marche-les-Dames, p. 118; lieu-dit à, voir GRAND SART, LONGCHAMPS, MOLIN A VENT.

WARFUSÉE (dép. de SAINT-GEORGES), p. 89, 90 n. 3, 91, 91 n. 1, 93, 101, 118; (Agnès de), dit de Moge, p. 94, son époux, voir DONGELBERG, HUSTIN; archives de, p. 101, 106 n. 1; comté de, p. 99; (Jeanne de), de Momalle, dite de Herck, p. 91, son époux, voir HANEFFE; seigneur de, p. 84 n. 4, 93, 105, 113, 117, 118, voir ENGHIEN, SURÉAL; sire de, voir HANEFFE.

WARNANT-DREYE (pr. Liège, arr. Huy), p. 96, 111 n. 1, 119; église de, voir SAINT-REMY.

WARNANT, voir OULTREMONT.

WAROUX (dép. Alleur), p. 91.

WAULSORT (pr. Namur, arr. Dinant), p. 133.

WAVRE (pr. Brabant, arr. Nivelles), collections de Préhistoire au musée Curtius à Liège, p. 172.

WEBER (A.), graveur, p. 67.
WERIXHAS, lieu-dit à Chapon-Seraing, p. 106, 107.
WERPEN (Henry de), compteur de l'église Saint-Jean-en-Ile à Liège, p. 119.
WEZEMAEL, sire de, p. 141.
WIART, polychromeur, p. 45, 71.
WIBOVAUX, lieu-dit, p. 118.
WIHOGNE (pr. Liège, arr. Liège), fonds préhistorique de, au musée Curtius, p. 172.
WILBOVEAUX, en fond de, p. 120.
WILEMET (Johan), de Momale, p. 116.
WILMAR (Johan), p. 116; (Lambert), p. 109.
WINCHESTER, Angleterre, p. 80.
WITTHEM, sire de, p. 141.
WOLFERS (Philippe), orfèvre, p. 167, 168.
WROCLAW, Pologne, p. 161.
WYS (Jakob de), chanoine de l'église de la Vierge Marie à Aix, p. 127.

X

XHENDREMAEL (pr. Liège, arr. Liège); (Ameil de), p. 105, 113.
XHENNELIER (Collart le), p. 113.
XHROUET (Joseph), graveur, p. 64, 65.

Y

YAHVÉ, p. 78, 79.
YDE, épouse de Johan le Harpeur, p. 113.
YERNA (Lambert), maître plafonneur, p. 47, 71.
YERNAWE (dép. Saint-Georges), p. 109, 111, 112.

Z

ZÉLANDE, comté de, p. 137.
ZWETTL, abbaye cistercienne en Autriche, p. 84.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Contribution à l'étude de l'hôtel de ville de Liège, par Marylène LAFFINEUR-CREPIN	1-73
L'inscription de la vierge de dom Rupert, par Jean THILL	75-88
La seigneurie domaniale de Seraing-le-Château en Hesbaye, par G. MAHY	89-122
L'étrange carrière du chanoine Gilain de Sart (1379-1444) chancelier de Liège et de Brabant, par A. DE GERADON	123-150
Rapport du secrétaire sur l'activité de l'institut en 1975, par Jean PIEYNS	152
Musées d'Archéologie et d'arts décoratifs de la ville de Liège. Rapport du conservateur. Année 1975, par Joseph PHILIPPE	155-172
Bureau de l'institut archéologique liégeois pour les années 1975-1976	173-174
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Joseph DECKERS	III-XXIV

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Hôtel de ville de Liège. Plan du premier étage : gravure de G. DUVIVIER, 1721. Liège, Musée Curtius 4

Hôtel de ville de Liège. Plan du deuxième étage : gravure de G. DUVIVIER, 1721. Liège, Musée Curtius 5

Hôtel de ville de Liège. Elévation de la façade nord : dessin de Léonard, 1719-1720. Liège, Musée Curtius 10

Hôtel de ville de Liège. Elévation de la façade sud : dessin de Léonard, 1719-1720. Liège, Musée Curtius 12

Hôtel de ville de Liège. Elévation de la façade sud, détail de la grille de la cour : gravure de G. DUVIVIER, 1721. Liège, Musée Curtius 13

Hôtel de ville de Liège. Coupe longitudinale du corps principal : dessin de Léonard, 1719-1720. Liège, Musée Curtius 16

Hôtel de ville de Liège. Coupe longitudinale de l'aile droite : dessin de Léonard, 1719-1720. Liège, Musée Curtius 17

Hôtel de ville de Liège. Salle 1 : balustrade en fer forgé de la tribune, réalisée par Jean Tilman (1717-1719) 19

Hôtel de ville de Liège. Salle 1 : escalier avec termes de Jean Hans (1718-1723) 21

Hôtel de ville de Liège. Salle 3 : dessus de cheminée en stuc de Joseph Artary (1718-1719) 25

Hôtel de ville de Liège. Salle 5 : ensemble 28

Hôtel de ville de Liège. Salle 5 : plafond avec toile peinte de Jean-Baptiste Dumoulin (1720-1721) 30

Hôtel de ville de Liège. Salle 12 : plafond en stuc (1718) 32

Hôtel de ville de Liège. Salle 8 : dessus de cheminée en chêne sculpté par Jean Hans 36

Hôtel de ville de Liège. Salle 8 : plafond avec toile peinte par Jean Riga (1718-1719) 37

Hôtel de ville de Liège. Salle 9 : dessus de porte peint par Arnold Smitsen (1721) 40

Hôtel de ville de Liège. Salle 10 : toile peinte de L. D. et A. D. Dumoulin 42

Hôtel de ville de Liège. Salle 14 : trophée allégorique des Arts, réalisé en stuc après 1777 46

Hôtel de ville de Liège. Salle 6 : plafond avec toile peinte d'Arnold Smitsen 49

Hôtel de ville de Liège. Place du marché. Plan des deux étages, d'après A. DELHAES, *L'hôtel de ville de Liège*, [Liège], 1956 73

La vierge de dom Rupert. Liège, Musée Curtius 76

Château de Seraing-le-Château, vue prise avant l'incendie de 1868-1869 92

Pages

Epée liégeoise à poignée d'argent. 2e moitié du XVIIIe siècle (75/10) 164
Deux pièces de mobilier Serrurier-Bovy. Liège, Musée Curtius 166
Vase « à la chauve souris », en cristal du Val-Saint-Lambert, taillé par Philippe Wolfers en 1901 168
Vase en verre à décor fluogravé. Verrerie de Pantin-Saint-Denis, vers 1900 169

TABLE DES AUTEURS

	Pages
DECKERS (Joseph), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	III-XXIV
GERADON (A. de), L'étrange carrière du chanoine Gilain de Sart (1379-1444) chancelier de Liège et de Brabant	123-150
LAFFINEUR-CREPIN (Marylène), Contribution à l'étude de l'hôtel de ville de Liège	1-73
MAHY (G.), La Seigneurie domaniale de Seraing-le-Château en Hesbaye	89-122
PHILIPPE (Joseph), Musées d'Archéologie et d'arts décoratifs de la ville de Liège. Rapport du conservateur. Année 1975.	155-172
PIEYNS (Jean), Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1975	152
THILL (Jean), L'Inscription de la Vierge de dom Rupert	75-88

Imprimé en Belgique

19188 — Imp. VAILLANT-CARMANNE. S. A.

G. Dengis, adm.-dir., 4 place St.-Michel, Liège